



GÉOGRAPHIE DU CINÉMA 2024

CNC

1. LA FRANCE

1.1 Le parc cinématographique national	4
1.2 Le parc Art et Essai national	13
1.3 L'emploi dans l'exploitation cinématographique en France hexagonale	21
1.4 Le public selon les catégories d'établissements	27

2. LES RÉGIONS

2.1 Le parc cinématographique en région	32
2.2 Le parc Art et Essai en région	37
2.3 Le public régional du cinéma	41
2.4 L'emploi dans l'exploitation cinématographique en région	49

3. LES DÉPARTEMENTS

3.1 Le parc cinématographique des départements hexagonaux	54
3.2 Le parc Art et Essai des départements hexagonaux	64
3.3 La programmation dans les départements hexagonaux	67

4. LES UNITÉS URBAINES

4.1 Le parc cinématographique des unités urbaines hexagonales	73
4.2 Le parc Art et Essai des unités urbaines hexagonales	83
4.3 La programmation des unités urbaines hexagonales	87
4.4 Le public des établissements des unités urbaines hexagonales	91

5. LES COMMUNES

5.1 Le parc cinématographique des communes hexagonales	97
5.2 La programmation dans les communes hexagonales	105
5.3 Le cinéma à Paris	109
5.4 Le cinéma à Lyon	117
5.5 Le cinéma à Marseille	122
5.6 Le cinéma à Bordeaux	127
5.7 Le cinéma à Lille	132
5.8 Le cinéma selon la densité de population des communes hexagonales	137

GLOSSAIRE



chapitre un

LA FRANCE

1.1

Le parc cinématographique national

Définitions

Un **établissement cinématographique actif** est un établissement ayant transmis au moins un bordereau de recettes au CNC au cours de l'année.

Un **multiplexe** est un établissement doté de 8 écrans ou plus. Les **ouvertures** regroupent les ouvertures réelles (écran jamais référencé auparavant) et les réouvertures d'écrans (après une fermeture pour travaux notamment). Les **fermetures** regroupent les fermetures définitives (cessation d'activité) et les fermetures provisoires (pour travaux notamment).

La France hexagonale

Salles actives en France

	établissements actifs		écrans actifs
	total	multiplexes	
2015	2 033	203	5 741
2016	2 044	209	5 842
2017	2 046	219	5 913
2018	2 040	226	5 983
2019	2 045	232	6 114
2020	2 041	233	6 127
2021	2 030	240	6 192
2022	2 061	247	6 298
2023	2 058	249	6 327
2024	2 053	251	6 355

Source : CNC – France hexagonale.

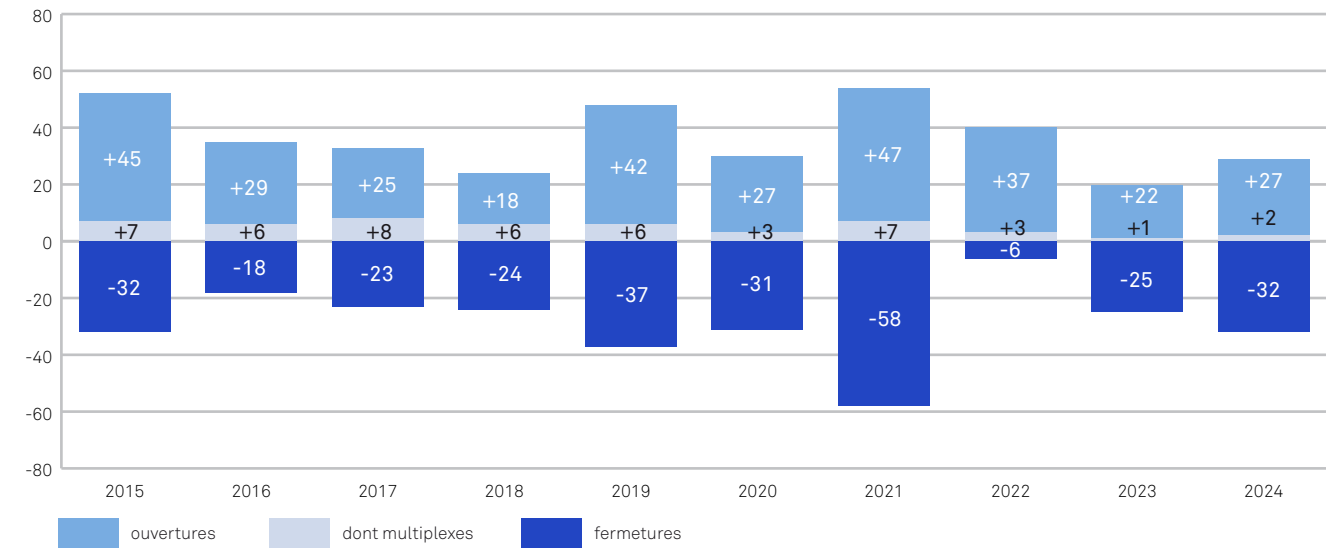
Le parc cinématographique français se compose de 2 053 établissements regroupant 6 355 écrans.

2 053 établissements actifs en 2024

Le nombre d'établissements actifs diminue légèrement en 2024 à 2 053, soit 5 de moins qu'en 2023 mais 20 de plus qu'en 2015 et le troisième plus haut niveau depuis 2009 (2 073). 27 cinémas ouvrent ou réouvrent, tandis que 32 ferment provisoirement ou définitivement (32 ouvertures et 29 fermetures annuelles en moyenne sur la période 2015-2024).

Seuls deux établissements de 8 écrans ou plus ouvrent en 2024, un niveau plus faible que la moyenne de la décennie (5 ouvertures par an). 13 mono-écrans, deux établissements de 2 écrans, trois de 3 écrans, un de 4 écrans, un de 5 écrans, trois de 6 écrans, deux de 7 écrans, un de 8 écrans et un de 14 écrans ouvrent en 2024. Les fermetures concernent en majorité des mono-écrans (18 sur 32), auxquels s'ajoutent six cinémas de 2 écrans, cinq de 3 écrans, un de 4 écrans, un de 6 écrans et un de 7 écrans.

Ouvertures et fermetures d'établissements



Source : CNC – France hexagonale.

13 mono-écrans ouvrent en 2024.

Une forte expansion du parc de multiplexes sur la décennie, accompagnée d'une augmentation des séances

Si le nombre d'établissements actifs est relativement stable entre 2015 et 2024 (+1,0 %, soit 20 de plus), les évolutions ne sont pas homogènes selon les types de cinémas. Le nombre de mono-écrans recule (-4,1 %, soit 47 établissements en moins), tandis que le nombre d'établissements de 2 à 5 écrans reste stable. À partir de 6 écrans, le nombre d'établissements progresse significativement sur la période : +22,8 % (66 établissements supplémentaires), notamment dû à une forte hausse du nombre d'établissements de 8 à 11 écrans sur la période (140 en 2024, contre 107 en 2015, soit +30,8 %).

Entre 2015 et 2024, le nombre de séances augmente de 10,2 %, passant de 7,8 millions en 2015 à 8,6 millions de séances en 2024 en raison notamment du développement constant du parc cinématographique (614 écrans supplémentaires, soit +10,7 %). Le nombre de séances augmente significativement pour tous les types d'établissements, à l'exception des cinémas de 4 ou 5 écrans pour lesquels ce nombre reste stable, en lien avec la stabilité du parc (+0,7 % de cinémas par rapport à 2023 à 152 en 2024 et +0,6 % d'écrans à 675). La progression la plus importante est enregistrée par les cinémas de 8 à 11 écrans (+26,5 %, soit 441 000 séances supplémentaires), résultat de la hausse importante du nombre d'établissements et, par voie de conséquence, du nombre d'écrans dans ces établissements (+30,4 % entre 2015 et 2024).

Nombre d'établissements selon le nombre d'écrans

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
1 écran	1 160	1 165	1 159	1 146	1 134	1 131	1 111	1 128	1 120	1 113
2 et 3 écrans	433	428	432	432	437	435	434	439	438	433
4 et 5 écrans	151	154	152	148	146	144	146	148	150	152
6 et 7 écrans	86	88	84	88	96	98	99	99	101	104
8 à 11 écrans	107	110	118	123	124	125	131	136	139	140
12 écrans et plus	96	99	101	103	108	108	109	111	110	111
total	2 033	2 044	2 046	2 040	2 045	2 041	2 030	2 061	2 058	2 053

Source : CNC – France hexagonale.

Séances selon le nombre d'écrans (milliers)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
1 écran	588,6	617,0	624,6	629,0	628,8	313,6	361,8	609,9	606,7	614,0
2 et 3 écrans	1 082,7	1 090,4	1 112,9	1 129,5	1 151,7	579,2	708,0	1 168,8	1 166,8	1 177,0
4 et 5 écrans	962,2	989,6	1 013,8	979,6	940,8	461,7	565,9	924,3	922,6	961,3
6 et 7 écrans	895,6	928,4	889,2	916,4	979,8	500,7	604,1	986,8	971,3	1 003,1
8 à 11 écrans	1 663,4	1 746,4	1 804,5	2 004,6	2 006,3	1 004,5	1 205,8	2 034,4	2 043,0	2 104,7
12 écrans et plus	2 588,2	2 645,7	2 721,4	2 794,3	2 865,1	1 370,5	1 596,6	2 678,6	2 625,7	2 715,6
total	7 780,8	8 017,5	8 166,4	8 453,4	8 572,5	4 230,3	5 042,2	8 402,7	8 336,1	8 575,6

Source : CNC – France hexagonale.

La fréquentation augmente légèrement au global et s'établit à 181,5 millions en 2024, contre 180,4 millions en 2023 (+0,6 %), mais reste en retrait par rapport au niveau d'avant crise (-12,7 % par rapport à la moyenne 2017-2019). Les cinémas de 12 écrans ou plus (-24,3 %) sont les plus impactés. À l'inverse, les cinémas de 6 et 7 écrans (-2,5 %) et ceux de 2 et 3 écrans (-2,8 %) se rapprochent de leur niveau d'avant crise.

Sur la décennie, la fréquentation diminue (-11,6 % entre 2015 et 2024 au global), surtout pour les cinémas de 12 écrans ou plus (-25,8 %). La hausse du nombre d'établissements de 8 à 11 écrans évoquée précédemment n'entraîne pas d'augmentation de leur fréquentation (-1,9 % par rapport à 2015), le nombre moyen d'entrées par établissement étant en baisse de 24,6 % par rapport à 2015 (-100 000 entrées en moyenne par établissement entre 2015 et 2024). La fréquentation recule également sur la décennie pour les établissements de 4 et 5 écrans (-8,9 %) et les mono-écrans (-3,0 %) ; elle est stable pour les cinémas de 2 et 3 écrans (+0,6 %) et ceux de 6 et 7 écrans (+0,8 %).

Entrées selon le nombre d'écrans (millions)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
1 écran	16,97	18,42	18,06	17,68	18,26	6,18	7,65	13,47	15,64	16,45
2 et 3 écrans	22,81	23,91	23,42	22,84	24,56	8,24	11,31	18,71	22,10	22,94
4 et 5 écrans	20,56	21,96	21,56	19,58	19,98	6,35	9,32	14,73	17,77	18,74
6 et 7 écrans	20,28	21,69	20,63	20,14	22,20	7,14	10,74	16,40	19,89	20,46
8 à 11 écrans	43,51	45,10	44,48	44,36	47,27	13,80	21,69	34,54	42,39	42,68
12 écrans et plus	81,23	82,12	81,26	76,61	80,95	23,55	34,78	54,23	62,63	60,25
total	205,36	213,20	209,41	201,21	213,22	65,26	95,50	152,07	180,43	181,52

Source : CNC – France hexagonale.

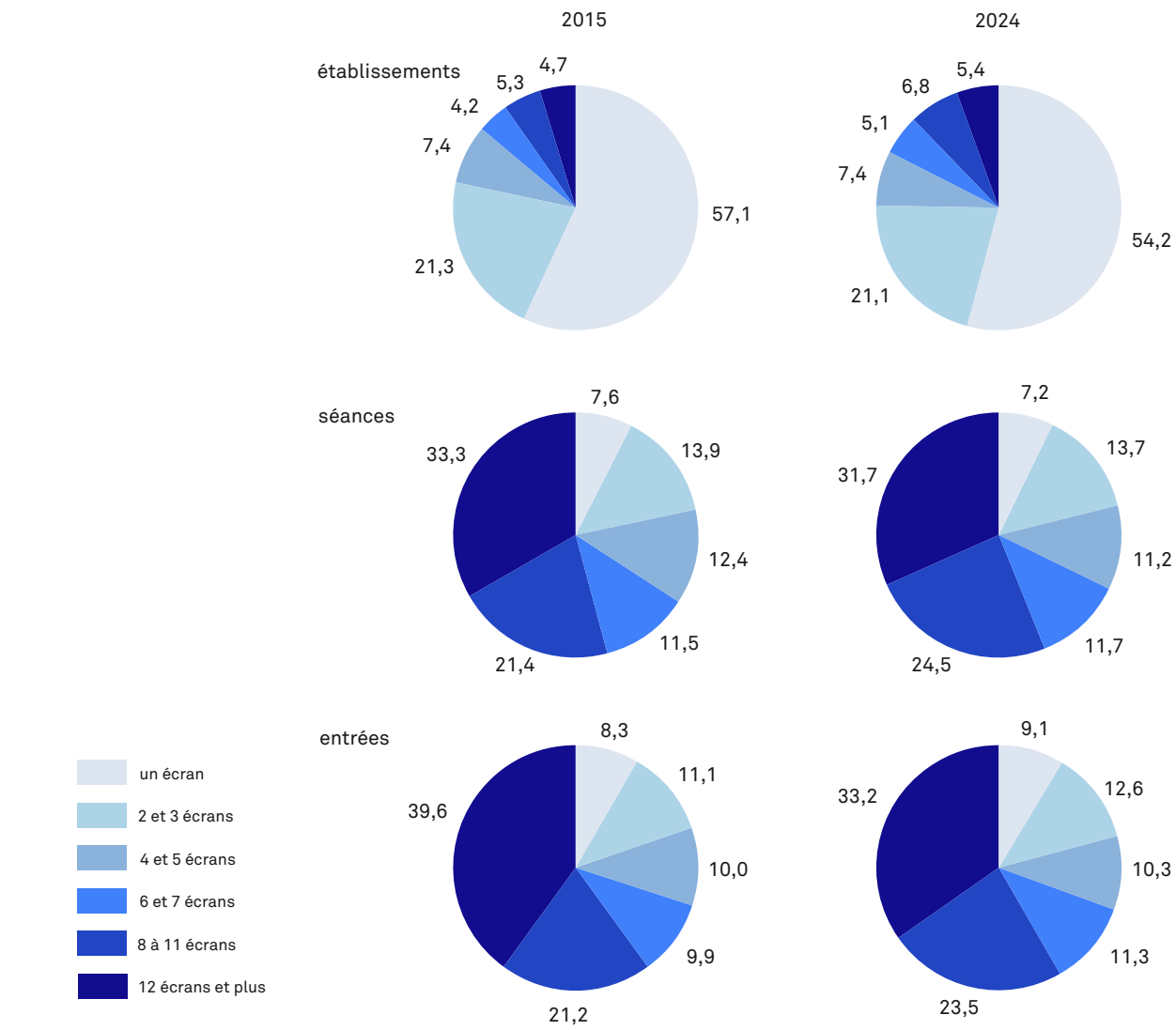
Même si leur part tend à diminuer entre 2015 et 2024, les mono-écrans sont les plus nombreux parmi les établissements actifs (54,2 %) mais minoritaires au regard des séances et des entrées avec toutefois une légère surreprésentation en entrées par rapport aux séances (9,1 % des entrées et 7,2 % des séances). En 2024, les mono-écrans programment, en moyenne, 10,6 séances par semaine et par écran (+8,7 % par rapport à 2015) et enregistrent 26,8 entrées par séance (-7,0 %). À noter que ces établissements dégagent la plus faible moyenne de séances par salle et par semaine mais la plus forte moyenne d'entrées par séance, ce qui semble signifier une certaine fidélité du public de ces établissements pour lequel la séance de cinéma relève du rendez-vous.

Les multiplexes (établissements de 8 écrans ou plus), moins nombreux au sein des établissements actifs (12,2 %) malgré un fort développement cette dernière décennie (+23,6 % entre 2015 et 2024), totalisent la part la plus importante des séances et des entrées (respectivement 56,2 % et 56,7 %). Ces cinémas réalisent, en moyenne, 32,5 séances par semaine et par écran (-7,3 % par rapport à 2015) et 21,4 entrées par séance (-27,2 %, plus forte baisse parmi les différents types d'établissements).

54,2 % des établissements sont des mono-écrans (1 113 cinémas).

12,2 % des établissements sont des multiplexes (251 cinémas).

Répartition selon le nombre d'écrans (%)



Source : CNC – France hexagonale.

95 écrans ouverts en 2024

En 2024, 6 355 salles sont actives en France hexagonale, soit 28 de plus qu'en 2023 (+0,4 %), une croissance ralentie comparée aux années 2019 et 2022 (respectivement 131 et 106 écrans supplémentaires). Ce solde résulte de l'ouverture ou réouverture de 95 écrans (69 en 2023 et 137 par an en moyenne depuis 2015) et de la fermeture, provisoire ou définitive, de 67 écrans (40 en 2023 et 66 par an en moyenne depuis 2015). Depuis 2022, ce ne sont plus les multiplexes qui contribuent le plus aux ouvertures d'écrans. En 2024, 24,2 % des nouveaux écrans, soit 23 écrans, se situent dans ce type d'établissements (17,4 % des nouveaux écrans, soit 12 écrans, en 2023), dont 22 écrans dans les deux multiplexes ouverts dans l'année (Megarama de Boulogne-sur-Mer avec 14 écrans et Cinéplanet d'Antibes avec 8 écrans). 45,3 % (43 écrans) se situent dans les cinémas de 4 à 7 écrans (47,8 % en 2023) et 30,5 % (29 écrans) dans les établissements de 1 à 3 écrans (34,8 % en 2023).

Deux multiplexes ouverts en 2024.

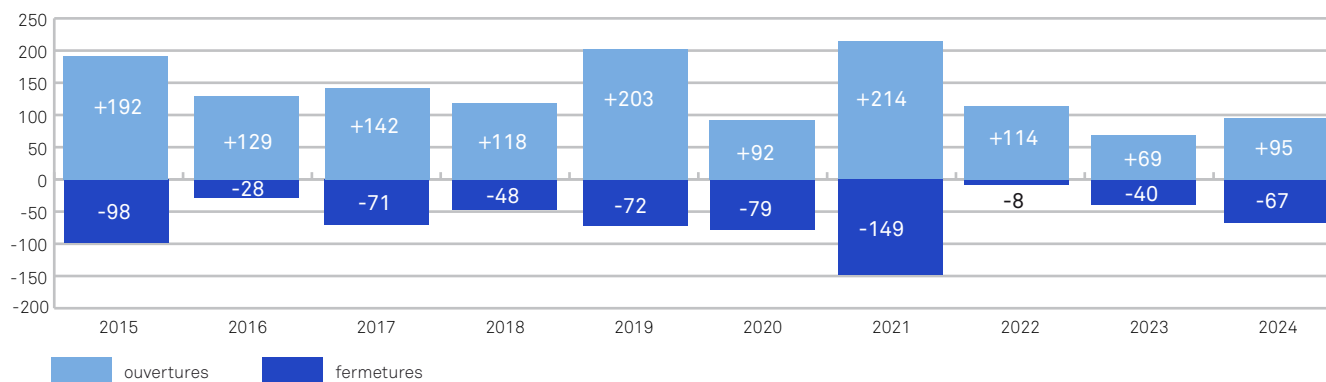
Parmi les 95 écrans ouverts en 2024, six résultent de l'extension de cinémas préexistants, et de la réouverture d'une salle fermée pour travaux en ce qui concerne le cinéma de 2 écrans le Casino à Gardanne (13), soit 6,3 % des nouveaux écrans de l'année. Deux mono-écrans s'agrandissent d'une salle, le Michel Cabieu à Ouistreham (14) et le cinéma Louis Malle à Prayssac (46). Trois autres cinémas ouvrent une nouvelle salle : le CGR de Carcassonne passe de 9 à 10 écrans, l'Arcadia de Riom de 3 à 4 écrans et le Megarama de Louviers de 4 à 5 écrans. Les fermetures d'écrans dues à une réduction de taille d'établissement (7,5 % des fermetures de l'année) concernent trois cinémas, dont deux multiplexes qui ferment chacun un écran (Pathé à Labège et Kinepolis à Rouen) et un multiplexe qui ferme deux écrans (Cinemovida Mega Castillet à Perpignan).

Un ralentissement de l'extension des cinémas depuis la crise sanitaire

Sur les dix dernières années, le parc s'est enrichi de 61 écrans chaque année, avec 137 ouvertures et 66 fermetures en moyenne. Cependant, la progression n'est pas linéaire sur la période. Le nombre d'ouvertures d'écrans connaît un net essor en 2015 (+192) et en 2019 (+203), ainsi qu'en 2021 (+214). 2021 connaît également un nombre de fermetures record (-149). En 2024, 95 écrans ouvrent. 67 écrans ferment, ce qui correspond à la moyenne de la décennie.

Entre 2015 et 2024, l'extension d'établissements existants est à l'origine de l'ouverture de 228 écrans (soit 16,7 % des ouvertures de la période) dont 109 au sein des multiplexes, 62 au sein des cinémas de 4 à 7 écrans et 57 au sein des cinémas de 1 à 3 écrans. Cela représente 23 extensions chaque année en moyenne, avec une tendance à la baisse depuis la crise sanitaire (11 en 2020, 14 en 2021, 11 en 2023 et 6 en 2024). Sur la période, 9 cinémas sont devenus des multiplexes à la suite de l'ouverture de nouveaux écrans et 25 mono-écrans comptent désormais plusieurs écrans (20 en comptent deux et cinq en comptent trois).

Ouvertures et fermetures d'écrans



Source : CNC – France hexagonale.

67 écrans ferment en 2024

Sur les dix dernières années, les fermetures d'écrans s'expliquent principalement par la disparition d'établissements de moins de 3 écrans (48,2 % des écrans fermés) mais également par la fermeture d'établissements de 4 à 7 écrans (37,7 %), en lien notamment avec les transferts d'activité vers des établissements plus grands. Par ailleurs, 7,0 % des écrans fermés entre 2015 et 2024 étaient situés dans des multiplexes. En 2024, les fermetures d'écrans résultent à 92,5 % de disparitions d'établissements (92,9 % en moyenne depuis 2015), soit 62 fermetures, un nombre très variable d'une année sur l'autre (8 dont 7 pour fermeture d'établissements en 2022 et 40 dont 33 pour fermeture d'établissements en 2023). Par ailleurs, la réduction du nombre d'écrans actifs dans certains établissements entraîne la fermeture de 47 salles entre 2015 et 2024. 22 interviennent au sein de cinémas de 2 à 3 écrans et 14 au sein de cinémas de 4 à 7 écrans. Quatre multiplexes réduisent leur nombre d'écrans actifs entre 2015 et 2024 : le Pathé Wepler (75) passe de 12 à 11 écrans, le Kinopolis Rouen (76) passe de 14 à 13 écrans, le Ciné-Movida Mega Castillet (66) passe de 14 à 12 écrans, le Pathé Pennes-Mirabeau (13) passe de 17 à 16 écrans. Par ailleurs, le Megarex (67) passe de 10 à 8 écrans pour revenir à 10 écrans en 2022, le Cineum Cannes (06) ferme une salle en 2023 après en avoir ouvert deux en 2022 et le Pathé Labège ferme une salle en 2024 après l'avoir ouverte en 2023. Sur la période, sept cinémas sont devenus ou redevenus des mono-écrans.

Les ouvertures d'écrans

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
liées aux ouvertures d'établissements	162	104	112	84	168	81	200	83	53	89
multiplexes	65	62	75	56	72	27	76	26	10	22
4 à 7 écrans	60	23	17	13	51	30	79	20	22	41
1 à 3 écrans	37	19	20	15	45	24	45	36	21	26
liées aux extensions du nombre d'écrans	30	25	30	34	35	11	14	32	11	6
multiplexes	17	13	19	14	13	3	7	20	2	1
4 à 7 écrans	9	7	4	12	12	4	1	5	6	2
1 à 3 écrans	4	5	7	8	10	4	6	7	3	3
total ouvertures	192	129	142	118	203	92	214	114	69	95

Source : CNC – France hexagonale.

Les fermetures d'écrans

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
liées aux fermetures d'établissements	90	25	69	47	71	70	139	7	33	62
multiplexes	-	-	12	-	-	9	25	-	-	-
4 à 7 écrans	61	4	37	16	24	32	53	-	5	17
1 à 3 écrans	29	21	20	31	47	29	61	7	28	45
liées aux réductions du nombre d'écrans	8	3	2	1	1	9	10	1	7	5
multiplexes	-	-	-	-	1	2	2	1	1	4
4 à 7 écrans	4	1	-	-	-	2	4	-	3	-
2 à 3 écrans	4	2	2	1	-	5	4	-	3	1
total fermetures	98	28	71	48	72	79	149	8	40	67

Source : CNC – France hexagonale.

Un nombre de fauteuils stable sur un an

La capacité d'accueil des établissements cinématographiques, hors circuits itinérants, est relativement stable en 2024 à 1,13 million de fauteuils, soit -0,7 % sur un an, mais en progression de 4,4 % par rapport à 2015. Le nombre d'établissements fixes étant relativement stable sur la décennie (+0,4 %), la capacité moyenne par établissement augmente de 3,9 %, à 583 fauteuils en 2024 contre 561 en 2015. Le nombre d'écrans fixes augmente quant à lui de 10,7 % entre 2015 et 2024 (6 239 en 2024, contre 5 637 en 2015), entraînant un recul de 5,7 % du nombre moyen de fauteuils par salle : 181 en 2024, contre 192 en 2015.

583 fauteuils par établissement fixe
(+3,9 % par rapport à 2015).

Le nombre d'écrans s'établit à 3,1 par établissement en 2024, stable sur un an mais progressant de 9,6 % sur dix ans. Les cinémas sont ainsi de plus en plus grands. Cela leur permet de proposer une programmation plus diversifiée et d'attirer un public plus large, voire de le fidéliser.

3,1 écrans par établissement
(+9,6 % par rapport à 2015).

Les circuits itinérants : une reprise plus avantageuse de la fréquentation liée à un effet parc

116 circuits itinérants sont actifs en 2024, contre 111 en 2023 (+4,5 %), le plus haut niveau sur la décennie. Le nombre de séances programmées s'établit à 41 768, dépassant le record de 2023 de 1,1 % (41 305 séances en 2023). La fréquentation des circuits itinérants atteint 1,6 million d'entrées, soit +10,3 % sur un an (+0,6 % tous cinémas confondus). À la différence des cinémas fixes, les circuits itinérants dépassent leur niveau de fréquentation d'avant crise (+11,3 % par rapport à la moyenne 2017-2019, contre -12,9 % pour les cinémas fixes), en lien avec un parc plus dense (10 cinémas itinérants de plus en 2024) accompagnée d'une hausse de l'offre de séances (+9,1 %). En moyenne, un circuit itinérant enregistre 13 512 entrées en 2024, en hausse de 5,5 % par rapport à 2023 et de 1,4 % par rapport à la moyenne 2017-2019 (respectivement +1,0 % et -12,8 % pour les cinémas fixes). Par ailleurs, une séance dans un circuit itinérant enregistre 37,5 entrées en moyenne en 2024, soit un niveau bien plus élevé que celui observé pour les cinémas fixes (21,1 entrées en moyenne). À noter que ce résultat est en hausse de 9,0 % par rapport à 2023 et de 2,1 % par rapport à la moyenne d'avant crise alors que les cinémas

fixes dégagent des tendances inverses, respectivement -2,3 % et -14,7 %.

La recette moyenne par entrée d'un circuit itinérant (4,28 € en 2024) reste très inférieure à celle constatée sur l'ensemble des cinémas (7,42 €), et donc à celle constatée pour les cinémas fixes (7,45 €). À noter qu'elle atteint un niveau record, dépassant les niveaux de 2019 (4,13 €) et 2020 (4,19 €), comme sur l'ensemble des cinémas, également à un plus haut niveau historique. Sur la décennie, la recette moyenne par entrée d'un circuit itinérant en euros courants augmente de 8,3 % (+14,7 % pour les cinémas fixes et +14,5 % tous cinémas confondus). En euros constants, soit en éliminant les effets de l'inflation et sur une base 100 en 2015, elle diminue de 9,6 % (-4,3 % pour les cinémas fixes et -4,4 % tous cinémas confondus).

Les circuits itinérants représentent 5,7 % du parc total d'établissements cinématographiques en 2024, contre 5,4 % en 2023 et 5,3 % sur 10 ans. Ils assurent 0,5 % des séances, une part stable sur la décennie, et réalisent 0,9 % des entrées (0,8 % en 2023 et 0,7 % sur la décennie) et 0,5 % des recettes (0,4 % en 2023 et 0,4 % sur la moyenne de la décennie).

Les circuits itinérants

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
circuits ¹	101	102	105	104	108	107	109	114	111	116
séances (milliers)	34,6	36,7	37,3	38,3	39,3	17,6	20,6	40,6	41,3	41,8
entrées (millions)	1,25	1,37	1,36	1,37	1,50	0,52	0,58	1,27	1,42	1,57
recettes ² (M€)	4,93	5,54	5,46	5,52	6,19	2,20	2,41	5,11	5,80	6,71
RME ³ ^a (€)	3,95	4,03	4,02	4,03	4,13	4,19	4,12	4,02	4,08	4,28

¹ Le nombre de circuits est différent du nombre de points de projection. Il s'agit du nombre de tournées enregistrées au CNC. Une tournée gérant plusieurs points de projection ne sera comptabilisée qu'une seule fois.
² Toutes Taxes Comprises.
³ Recette moyenne par entrée.
Source : CNC – France hexagonale.

Net recul de la fréquentation dans les salles premium en 2024

De nombreuses technologies se déploient aujourd’hui dans les établissements cinématographiques : projection laser, 4K, écrans enveloppants, très grands écrans, son 3D, fauteuils 4DX.

En 2024, huit technologies étaient utilisées en France :

- 4DX (créée en 2009 en Corée, association du mouvement des sièges et d’effets sensoriels),
- ICE (Immersive Cinema Experience, technologie développée par CGR qui associe la projection Laser 4K, le son Dolby Atmos et la technologie LightVibes),
- IMAX (contraction de « image maximum », projection immersive qui conduit le spectateur à oublier les limites de l’écran, créée aux Etats-Unis en 1973),
- Dolby cinéma (utilise les technologies Dolby Vision et Dolby Atmos, sentiment d’être au cœur de l’action avec des sons enveloppants),
- Screen X (système de projection « augmentée », l’image s’étend sur les murs latéraux pour entourer le spectateur à 270 degrés),
- LED (transposition de la qualité d’image de la technologie LED grâce à la technologie HDR).
- Sphera (utilise les technologies Dolby Atmos, EclairColor et l’ajout de bandes LED sur les murs qui retranscrivent en live les couleurs du film sur les murs),
- Aurore (salle équipée d’une toile de 18 mètres ultra-haute définition non-perforée qui donne aux couleurs tout leur éclat et offre des effets de contraste saisissants et de 84 haut-parleurs pour un rendu sonore plus immersif).

En 2024, 120 établissements disposent d’au moins une salle premium (111 en 2023), soit 5,8 % des cinémas actifs en France (5,4 % en 2023). Les systèmes 4DX et ICE sont les plus répandus avec respectivement 51 et 45 établissements équipés. Au global, ces salles premium réalisent 5,6 millions d’entrées en 2024 (-20,7 % par rapport à 2023) et représentent 3,1 % des entrées totales (3,9 % en 2023).

La France d'Outre-mer

L'Outre-mer : un léger recul de la fréquentation par rapport à 2023

25 cinémas sont actifs dans les départements et régions d’Outre-mer (DROM) en 2024 (24 en 2023), dont un circuit itinérant situé en Martinique et cinq multiplexes. Les cinémas d’Outre-mer représentent 1,2 % du parc total (France hexagonale + DROM), et regroupent 86 écrans, soit 1,3 % du parc total (81 écrans en 2023). Avec 3,6 millions d’entrées (2,0 % des entrées totales des cinémas français) en 2024, la fréquentation est en légère

baisse sur un an (-4,3 %), comparée à la stabilité constatée en France hexagonale (+0,6 % en un an). Les établissements d’Outre-mer réalisent, en moyenne, 36,1 entrées par séance en 2024 (21,2 dans l’Hexagone), en recul de 10,5 % par rapport à 2023 (-2,2 % dans l’Hexagone). À 29,0 M€ en 2024 (2,2 % des recettes totales), la recette des établissements d’Outre-mer baisse de 4,1 % sur un an, alignée avec le recul des entrées.

La recette moyenne par entrée atteint un nouveau record en 2024, à 7,99 €, contre 7,97 € en 2023. Elle est nettement plus élevée en Outre-mer qu’en France hexagonale (7,42 €).

Les cinémas d'Outre-mer

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Outre-mer						
établissements	22	23	20	22	24	25
écrans	71	72	65	72	81	86
entrées (millions)	3,83	1,20	1,05	2,59	3,80	3,64
recettes ¹ (M€)	30,01	9,22	7,94	20,30	30,29	29,04
RME ^{1 2} (€)	7,83	7,71	7,56	7,82	7,97	7,99
France hexagonale + Outre-mer						
établissements	2 066	2 063	2 049	2 083	2 082	2 078
écrans	6 184	6 198	6 256	6 370	6 408	6 441
entrées (millions)	213,2	65,3	95,5	152,1	180,4	181,5
recettes ¹ (M€)	1 448,7	432,8	672,6	1 094,7	1 334,0	1 347,8
RME ^{1 2} (€)	6,79	6,63	7,04	7,20	7,39	7,42

¹ Toutes Taxes Comprises.
² Recette moyenne par entrée.
Source : CNC.

1.2

Le parc Art et Essai national

Remarques méthodologiques

Le classement Art et Essai des établissements en 2024 s'appuie sur les résultats de la commission de septembre 2024 et repose sur l'examen de la programmation des établissements pour la période juin 2021-juillet 2023. Dans l'analyse qui suit, le classement attribué en année N est affecté à l'ensemble de l'année N.

Les modalités du classement art et essai ont été l'objet d'une réforme en 2024. Le classement Art et Essai d'un établissement cinématographique repose :

- Sur un indice automatique reflétant la proportion de séances réalisées avec des films recommandés Art et Essai par rapport au total des séances offertes ; le niveau exigé s'accroît avec la densité démographique.
- Sur la pondération de cet indice automatique par un coefficient majorateur ou minorateur attribué par la Commission du cinéma d'Art et Essai selon un ensemble de critères tels que la qualité de l'accompagnement proposé autour des films Art et Essai, la diversité des œuvres proposées, l'état de l'établissement, etc.

Près de 63 % des cinémas classés Art et Essai

En 2024, 1 290 cinémas sont classés Art et Essai, soit 4 établissements de moins qu'en 2023 (62,8 % des établissements cinématographiques actifs, contre 62,9 % en 2023). Ils abritent 2 860 écrans, soit 56 de moins qu'en 2023 (45,0 % des écrans, contre 46,1 % en 2023). Depuis 2010, les établissements Art et Essai représentent plus de 50 % des cinémas actifs et, depuis 2020, plus de 60 %.

Le parc Art et Essai s'est densifié en dix ans. Le nombre de cinémas classés progresse de 11,4 % (+132 établissements), de même que le nombre d'écrans (+17,8 %, soit 433 écrans supplémentaires).

En 2024, il existe en France hexagonale un fauteuil Art et Essai (hors circuits itinérants) pour 142 habitants (d'après les chiffres du recensement de 2020), contre un fauteuil pour 156 habitants en 2015.

Établissements classés Art et Essai en France¹

	établissements		écrans	
	nombre	% du parc total	nombre	% du parc total
2015	1 158	57,0	2 427	42,3
2016	1 163	56,9	2 440	41,8
2017	1 204	58,8	2 558	43,3
2018	1 179	57,8	2 526	42,2
2019	1 217	59,5	2 606	42,6
2020	1 237	60,6	2 709	44,2
2021	1 290	63,5	2 863	46,2
2022	1 274	61,8	2 843	45,1
2023	1 294	62,9	2 916	46,1
2024	1 290	62,8	2 860	45,0

¹ Classement après appel.
Source : CNC – France hexagonale.

Des cinémas classés, en moyenne, plus petits

55,3 % des établissements Art et Essai actifs en 2024 sont des mono-écrans (54,2 % sur l'ensemble du parc) et 83,9 % comptent moins de 4 écrans (75,3 % sur l'ensemble du parc). En moyenne, un cinéma classé compte 2,2 écrans en 2024, en progression de 5,8 % sur 10 ans, contre 3,1 écrans tous établissements confondus (+9,6 %) et 4,6 écrans pour les cinémas non classés (+20,9 %).

À l'opposé, une minorité de cinémas classés ont 6 écrans ou plus (7,4 %). 47 multiplexes sont classés en 2024 (3,6 % des cinémas Art et Essai et 18,7 % des multiplexes), contre 49 en 2023 (3,8 % des cinémas Art et Essai et 19,7 % des multiplexes) et 36 en 2015 (3,1 % des cinémas Art et Essai et 17,7 % des multiplexes). Six établissements comptent plus de 11 écrans : le CGR de Beauvais (60) avec 12 salles, le Mega CGR de Colmar (68) avec 12 salles, le Megarama de Chalon-sur-Saône (71) avec 12 salles, le Kinopolis de Bourgoin-Jallieu (38) de 12 salles, le Kinopolis de Belfort (90) avec 14 salles et le Majestic Compiègne de Jaux (60) avec 14 salles.

Par ailleurs, 266 cinémas sont classés Art et Essai alors qu'ils ne l'étaient pas en 2015, dont 137 mono-écrans et 10 multiplexes. A noter que 87 établissements ont ouvert sur la période, dont 21 mono-écrans et 6 multiplexes. À l'inverse, 134 cinémas étaient classés en 2015 mais ne le sont plus aujourd'hui, dont 58 mono-écrans et deux multiplexes (le Duplexe de Roubaix et le Trèfle de Dorlisheim). Parmi eux, 83 établissements ont fermé sur la période, dont 33 mono-écrans mais aucun multiplexe.

47 multiplexes sont classés Art et Essai (-2 comparé à 2023).

Établissements classés Art et Essai selon le nombre d'écrans¹

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
1 écran	654	659	680	665	692	697	718	696	701	713
2 et 3 écrans	337	336	347	340	351	351	364	370	380	369
4 et 5 écrans	96	101	101	95	90	94	111	113	112	113
6 et 7 écrans	35	32	37	39	42	50	50	50	52	48
8 à 11 écrans	34	32	36	37	37	39	41	40	43	41
12 écrans et plus	2	3	3	3	5	6	6	5	6	6
total	1 158	1 163	1 204	1 179	1 217	1 237	1 290	1 274	1 294	1 290

¹ Classement après appel.
Source : CNC – France hexagonale.

La moitié des cinémas classés sont des mono-écrans (comme sur l'ensemble du parc).

Une part des cinémas classés dans la fréquentation au plus haut

Les salles Art et Essai programment 3,4 millions de séances de cinéma, soit 39,7 % des séances totales tous cinémas confondus en 2024, une part de marché qui repasse sous la barre des 40 % et revient au niveau de 2020 (39,0 %). Le nombre de séances est stable par rapport à 2023 et augmente de 11,9 % par rapport à la moyenne 2017-2019, une progression plus marquée que celle observée tous cinémas confondus (+2,1 %) et en lien direct avec l'agrandissement du parc. En effet, le nombre de cinémas classés augmente de 7,5 % par rapport à la moyenne 2017-2019 et le nombre d'écrans de 11,6 %, contre respectivement -9,6 % et +1,6 % pour les cinémas non classés.

En 2024, les établissements classés Art et Essai réalisent 70,8 millions d'entrées, soit 39,0 % de la fréquentation totale, à leur plus haut niveau historique. Entre 2023 et 2024, la fréquentation des cinémas classés Art et Essai augmente de 1,4 % (+0,6 % tous établissements confondus) et de 2,9 % par rapport à la moyenne d'avant crise (-12,7 % tous établissements confondus).

Les multiplexes Art et Essai réalisent 13,5 millions d'entrées en 2024, soit 19,0 % des entrées des cinémas classés (56,7 % des entrées tous cinémas confondus), alors qu'ils ne représentent que 3,6 % des établissements classés (12,2 % du parc total). La fréquentation des multiplexes classés diminue de 3,9 % par rapport à 2023, contre +1,4 % tous établissements Art et Essai confondus. Les multiplexes Art et Essai ne renouent pas complètement avec leur niveau d'avant crise (-5,5 % en 2024 par rapport à la moyenne 2017-2019) dans un contexte pourtant plus favorable aux cinémas Art et Essai (+2,9 % d'entrées par rapport à la moyenne 2017-2019, contre -12,7 % tous cinémas confondus).

Les cinémas Art et Essai enregistrent 20,8 entrées par séance en 2024 (21,2 tous cinémas confondus et 21,4 pour les cinémas non classés), en légère hausse par rapport à 2023 (+1,4 %), mais en baisse de 9,0 % sur la décennie. La fréquentation moyenne par séance des cinémas non classés recule et ne retrouve pas non plus son niveau d'avant crise mais l'écart est nettement plus important : -24,4 % par rapport à 2015 (-4,5 % par rapport à 2023).

La fréquentation des cinémas Art et Essai augmente de 2,9 % en 2024 par rapport à la moyenne 2017-2019 (-12,7 % sur l'ensemble du parc).

Fréquentation des établissements classés Art et Essai¹

	séances		entrées		recettes ²	
	milliers	% du parc total	millions	% du parc total	M€	% du parc total
2015	2 755	35,4	62,91	30,6	354,19	26,6
2016	2 809	35,0	67,15	31,5	376,40	27,1
2017	2 997	36,7	68,55	32,7	388,75	28,2
2018	3 013	35,6	65,77	32,7	371,99	27,8
2019	3 121	36,4	71,97	33,8	415,00	28,6
2020	1 648	39,0	24,87	38,1	141,77	32,8
2021	2 080	41,3	35,35	37,0	207,78	30,9
2022	3 368	40,1	56,78	37,3	331,61	30,3
2023	3 407	40,9	69,81	38,7	422,10	31,6
2024	3 407	39,7	70,76	39,0	434,11	32,2

¹ Classement après appel.
² Toutes Taxes Comprises.
Source : CNC - France hexagonale.

L'indice de fréquentation des cinémas Art et Essai à son deuxième plus haut niveau

En 2024, le taux d'occupation des fauteuils des cinémas classés Art et Essai (hors circuits itinérants), à 12,9 % de leur capacité, est supérieur à celui de l'ensemble des salles fixes (12,1 %) et, par conséquent, également supérieur à celui des cinémas fixes non classés (11,7 %). Ce taux progresse par rapport à 2023 (12,7 %) et se rapproche du niveau du début de la décennie (13,9 % en moyenne sur la période 2015-2019). Depuis 2018 et hors 2021, le taux d'occupation des fauteuils des cinémas classés est toujours supérieur ou égal à celui observé pour les cinémas non classés.

En 2024, l'indice de fréquentation (rapport entre le nombre d'entrées et la population d'une zone géographique) s'élève à 2,73 entrées par habitant en France hexagonale, dont 1,06 entrée relève des établissements classés et 1,67 entrée des autres établissements. Si l'indice de fréquentation global ne retrouve pas son niveau d'avant crise, celui des établissements Art et Essai atteint son deuxième plus haut niveau historique, derrière 2019 (1,08).

6,14 € en moyenne par entrée dans les cinémas classés

Les cinémas classés Art et Essai réalisent 434,1 M€ de recettes TTC en 2024 (+2,8 % par rapport à 2023, contre +1,0 % tous établissements confondus et +0,2 % pour les cinémas non classés). En 2024, la recette moyenne par entrée (RME) TTC pour les cinémas Art et Essai s'établit à 6,14 € (+1,5 % par rapport à 2023), contre 8,25 € pour les cinémas non classés (+0,1 %) et 7,42 € pour l'ensemble des salles (+0,4 %).

En 2024, la RME TTC pour les mono-écrans classés est inférieure à celle des mono-écrans non classés (4,86 €, contre 5,00 €), tout comme celle des multiplexes classés par rapport aux multiplexes non classés (7,41 €, contre 8,53 €). Ces différences de prix entre les cinémas classés et non classés s'expliquent notamment par leur présence importante dans de petites unités urbaines (76,9 % des cinémas des unités urbaines de moins de 50 000 habitants

sont classés Art et Essai), qui assurent aux exploitants concernés des frais de gestion moins élevés et, par conséquent, une politique tarifaire plus attractive.

Ratios relatifs aux établissements classés Art et Essai¹

	habitants par fauteuil²		taux d'occupation des fauteuils²³		indice de fréquentation⁴		recette moyenne par entrée⁵	
	cinémas Art et Essai	tous cinémas	cinémas Art et Essai	tous cinémas	cinémas Art et Essai	tous cinémas	cinémas Art et Essai	tous cinémas
2015	156	61	13,5%	14,2%	0,95	3,09	5,63	6,48
2016	159	61	14,3%	14,3%	1,01	3,21	5,61	6,51
2017	150	60	13,7%	13,9%	1,03	3,15	5,67	6,59
2018	152	60	13,1%	12,9%	0,99	3,03	5,66	6,64
2019	151	59	14,0%	13,6%	1,08	3,21	5,77	6,79
2020	146	59	9,1%	8,5%	0,37	0,98	5,70	6,63
2021	139	59	10,3%	10,6%	0,53	1,44	5,88	7,04
2022	141	58	10,3%	10,2%	0,85	2,29	5,84	7,20
2023	139	58	12,7%	12,3%	1,05	2,71	6,05	7,39
2024	142	59	12,9%	12,1%	1,06	2,73	6,14	7,42

¹ Classement après appel
² Hors circuits itinérants
³ Taux d'occupation des fauteuils : rapport entre le nombre d'entrées et le nombre de places disponibles, calculé en multipliant le nombre de séances par le nombre de fauteuils pour chaque écran.
⁴ Indice de fréquentation : rapport entre le nombre d'entrées et la population d'une zone géographique donnée.
⁵ Toutes Taxes Comprises.
Source : CNC - France hexagonale / Insee – recensement 2020.

Remarques méthodologiques

Le classement se fait par établissement et la référence géographique est l'unité urbaine dans laquelle se situe l'établissement. Selon la zone d'implantation, il existe cinq catégories d'établissements classés Art et Essai :

- catégorie A : établissements situés dans la commune centre de 100 000 habitants ou plus d'une unité urbaine de 200 000 habitants ou plus ;
- catégorie B : établissements situés dans la commune centre de 50 000 habitants ou plus d'une unité urbaine de 100 000 à 200 000 habitants ou situés dans la commune centre de 50 000 à 100 000 habitants d'une unité urbaine de 200 000 habitants ou plus, à l'exclusion des établissements visés en catégorie A ;
- catégorie C : établissements situés dans une unité urbaine de plus de 100 000 habitants, à l'exclusion des établissements visés en catégories A et B ;
- catégorie D : établissements situés dans une unité urbaine de 20 000 à 100 000 habitants ;
- catégorie E : établissements situés dans une unité urbaine de moins de 20 000 habitants ou dans une commune rurale. Les circuits itinérants classés relèvent également de cette catégorie.

Plus de la moitié des établissements Art et Essai en catégorie E

En 2024, 9,3 % des cinémas classés sont situés dans les communes-centres des unités urbaines de 100 000 habitants ou plus (catégories A et B). Ces cinémas cumulent 18,2 % de la fréquentation totale des cinémas Art et Essai et également 18,2 % des séances totales. En incluant la périphérie des communes-centres des unités urbaines de 100 000 habitants et plus (catégorie C), 28,8 % des établissements Art et Essai sont localisés dans ces agglomérations et totalisent 37,2 % de la fréquentation des établissements classés pour 36,3 % des séances. Dans les unités urbaines de 100 000 habitants et plus (y compris Paris), 48,6 % des établissements sont classés Art et Essai. Ces établissements sont à l'origine de 23,2 % des séances de ces zones et de 22,9 % des entrées.

Les communes rurales et les unités urbaines de moins de 20 000 habitants (catégorie E) abritent 54,9 % des cinémas classés en 2024 pour 28,2 % de la fréquentation. Ces établissements représentent 72,2 % du parc cinématographique de ces zones, ainsi que 75,8 % des séances et 76,4 % des entrées.

La majeure partie des entrées Art et Essai sont réalisées dans les cinémas de catégorie D (unités urbaines de 20 000 à 100 000 habitants) : 34,6 % de la fréquentation totale des établissements classés, pour 37,4 % des séances et 16,4 % des établissements. 69,5 % du parc des unités urbaines de 20 000 à 100 000 habitants est classé Art et Essai. Ces établissements totalisent 63,4 % des séances de ces zones et 62,9 % de la fréquentation.

Les cinémas de catégorie E enregistrent le nombre moyen d'entrées par séance le plus élevé, à 22,2, tandis que les établissements de catégorie B enregistrent le plus faible, à 18,4 (20,8 sur l'ensemble des cinémas Art et Essai). Les établissements de catégorie A enregistrent, quant à eux, 21,3 entrées par séance en moyenne, contre 21,8 pour les cinémas de catégorie C et 19,3 pour les cinémas de catégorie D.

Établissements classés Art et Essai selon la catégorie¹

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
A										
établissements	87	84	86	87	93	94	94	93	95	96
séances (milliers)	470	449	474	479	524	279	320	520	515	522
entrées (millions)	9,03	9,44	9,22	9,33	11,09	4,64	5,26	8,94	10,81	11,12
recettes ² (M€)	51,03	52,63	51,47	52,20	64,58	27,06	31,32	51,75	64,68	67,75
B										
établissements	26	24	24	24	24	25	24	24	24	24
séances (milliers)	103	94	95	95	91	49	57	96	97	97
entrées (millions)	1,80	1,93	1,78	1,80	1,69	0,76	0,82	1,45	1,75	1,79
recettes ² (M€)	8,99	9,84	9,03	9,17	8,54	3,93	4,24	7,30	9,21	9,69
C										
établissements	216	230	235	231	244	250	255	251	258	251
séances (milliers)	484	558	564	569	547	302	374	610	618	616
entrées (millions)	11,57	14,20	13,72	13,22	13,79	5,00	6,71	11,03	13,22	13,41
recettes ² (M€)	58,30	72,26	70,03	67,58	71,16	25,53	34,79	56,70	70,27	72,41
D										
établissements	169	184	193	187	198	206	218	210	215	211
séances (milliers)	996	1 020	1 141	1 134	1 194	629	823	1 271	1 287	1 272
entrées (millions)	22,99	24,39	26,34	24,14	26,72	8,49	13,31	19,87	25,03	24,51
recettes ² (M€)	143,82	152,43	167,12	152,81	171,81	53,80	87,70	132,26	171,90	170,45
E										
établissements	660	641	666	650	658	662	699	696	702	708
séances (milliers)	702	687	723	737	764	389	505	871	891	898
entrées (millions)	17,51	17,20	17,50	17,27	18,67	5,98	9,26	15,49	19,00	19,93
recettes ² (M€)	92,05	89,24	91,10	90,22	98,91	31,45	49,73	83,59	106,05	113,82

¹ Classement après appel.² Toutes Taxes Comprises.

Source : CNC - France hexagonale / Insee - recensement 2020.

Remarques méthodologiques

Trois labels peuvent être attribués par le CNC aux établissements selon leur spécificité. Ces labels doivent être demandés par l'exploitant lors de l'envoi de sa candidature. Ils peuvent être cumulés.

Pour bénéficier du label « Recherche et Découverte », il est nécessaire de programmer un nombre suffisant de films qualifiés de « Recherche et Découverte » par le sous-groupe du Collège de recommandation des films.

L'attribution du label « Jeune Public » repose sur la programmation d'un nombre suffisant de films qualifiés comme tels par le groupe « Jeune Public » de l'Association française des Cinémas d'Art et d'Essai (AFCAE).

Le label « Patrimoine et Répertoire » est octroyé aux établissements diffusant des films recommandés Art et Essai sortis pour la première fois en salles il y a au moins 20 ans.

Dans le cadre de l'attribution des labels, une attention particulière est portée à la qualité, à la régularité et à l'identification de ces diffusions spécifiques.

Forte hausse de la part des cinémas labellisés en 2024

Le nombre de cinémas Art et Essai détenteurs d'au moins un des labels augmente entre 2015 et 2024, passant de 53,9 % à 73,3 % du parc. Cette part augmente fortement sur un an (+11,1 points par rapport à 2023) et atteint ainsi son plus haut niveau historique, en dépassant nettement le précédent record établi en 2019 (68,4 %). Depuis 2018, plus de 60 % des cinémas Art et Essai possèdent au moins un de ces trois labels.

En 2024, 70,2 % bénéficient du label « Jeune Public » (906 cinémas), 39,7 % du label « Patrimoine et Répertoire » (512 cinémas) et 19,8 % des établissements classés portent le label « Recherche et Découverte » (256 cinémas). Depuis 2002, année de la création des labels, le label « Jeune Public » est le plus répandu, et depuis 2015, le nombre de cinémas labellisés « Patrimoine et Répertoire » est toujours plus élevé que celui des cinémas labellisés « Recherche et Découverte ».

906 établissements bénéficient du label jeune public (70,2 % des cinémas classés).

Établissements classés Art et Essai avec label¹

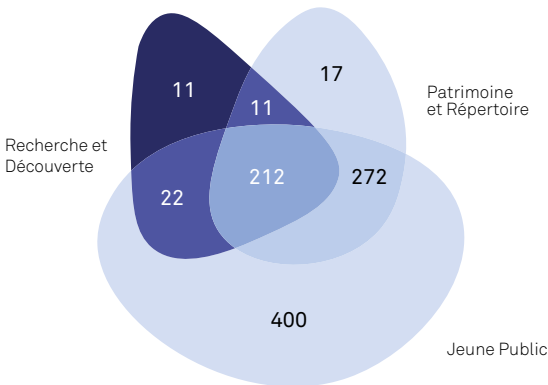
	Recherche et Découverte	Jeune Public	Patrimoine et Répertoire	avec au moins un label
2015	283	561	294	624
2016	336	645	339	714
2017	274	621	371	690
2018	337	673	387	732
2019	393	777	422	833
2020	397	783	429	843
2021	393	812	435	868
2022	279	745	438	799
2023	278	751	443	804
2024	256	906	512	945

¹ Classement après appel.
Source : CNC – France hexagonale.

En 2024, le nombre de cinémas n'évolue pas de manière homogène pour les trois labels : si pour les labels « Jeune Public » et « Patrimoine et Répertoire », ce nombre augmente fortement (respectivement +20,6 % et +15,6 %), le nombre d'établissements labellisés « Recherche et Découverte » diminue de 7,9 %.

23,6 % des cinémas Art et Essai sont détenteurs de deux labels en 2024 (15,2 % en 2015) et 16,4 % détiennent les trois labels (14,2 % en 2015). 26,7 % des cinémas n'ont aucun de ces trois labels en 2024, ils étaient 46,1 % en 2015.

Établissements classés Art et Essai en 2024 selon les labels attribués¹



¹ Classement après appel.
Source : CNC – France hexagonale.

Voir aussi sur www.cnc.fr :

- les séries statistiques sur l'exploitation
- les listes des établissements actifs

1.3

L'emploi dans l'exploitation cinématographique en France hexagonale

Remarques méthodologiques

La partie ci-après présente des statistiques issues des données d'Audiens.

Audiens est le groupe de protection sociale dédié aux secteurs de la culture, de la communication et des médias. À ce titre, les entreprises de ces secteurs d'activité sont tenues d'adhérer aux institutions de retraite complémentaire d'Audiens. Depuis 2017, les entreprises doivent fournir mensuellement les déclarations sociales nominatives (DSN) qui permettent à Audiens d'attribuer les points de retraite à chaque salarié.

Ces déclarations contiennent notamment, pour chaque période d'activité déclarée, les dates de début et de fin d'activité, la catégorie professionnelle ainsi que le salaire brut après abattement pour frais professionnels pour les professions qui peuvent bénéficier de cette déduction.

Les revenus issus des éventuelles allocations chômage ou des congés payés ne sont en revanche pas pris en compte. Plus précisément, les informations présentées dans cette partie sont issues de l'outil Datalab, développé par Audiens.

Le périmètre d'analyse de cette partie correspond à l'ensemble des entreprises qui déclarent une activité principale d'exploitation cinématographique auprès d'Audiens.



En 2024, le secteur de l'exploitation cinématographique emploie 16 123 salariés, soit 423 de moins qu'en 2023 (-2,6 %).

L'emploi dans le secteur de l'exploitation cinématographique

Remarque méthodologique

Les effectifs présentés ci-après sont des effectifs annuels dédoublonnés. Un salarié du secteur de l'exploitation cinématographique travaillant plusieurs mois de l'année n'est ainsi comptabilisé qu'une seule fois. Les effectifs annuels diffèrent par conséquent du cumul des salariés mensuels de l'exploitation cinématographique.

Baisse de l'emploi sur un an après une période de reprise intense de l'activité

Après une période de forte augmentation des effectifs (+25,7 % entre 2021 et 2023) dans un contexte de réouverture des salles après la pandémie puis de reprise de la fréquentation, l'emploi dans le secteur de l'exploitation recule en 2024, à 16 123 salariés, soit 2,6 % de moins qu'en 2023 (16 546 salariés). Cette baisse s'opère au sein d'un parc relativement stable sur un an (2 053 établissements en France hexagonale, soit 5 de moins qu'en 2023, dont 27 ouvertures et 32 fermetures provisoires ou définitives), pour une fréquentation également stable (181,52 millions d'entrées en 2024, +0,6 % par rapport à 2023). Le niveau d'emploi observé en 2024 demeure inférieur au niveau prépandémique, à -4,9 % par rapport à 2019, malgré un nombre d'établissements actifs en 2024 très légèrement supérieur à celui constaté en 2019 (+8 établissements).

Les salariés permanents constituent la quasi-totalité des effectifs du secteur de l'exploitation. Ils sont 15 927 en 2024, soit 98,8 % des effectifs totaux du secteur, une part stable depuis 2019 (98,9 %).

Effectifs dans l'exploitation cinématographique

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
permanents	16 778	12 064	13 012	15 567	16 339	15 927
intermittents ¹	242	127	156	246	226	215
ensemble ²	16 961	12 181	13 158	15 789	16 546	16 123

¹ Les intermittents déclarés dans le secteur en tant qu'artistes sont principalement des comédiens, musiciens et régisseurs.
² Total dédoublonné : un individu déclaré à la fois comme intermittent et permanent n'est compté qu'une seule fois.
Source : Datalab Audiens.

Un secteur paritaire sur l'ensemble de la période

Le secteur de l'exploitation cinématographique se distingue de la plupart des secteurs des champs cinématographique et audiovisuel, dont ceux de la production (44,7 % de femmes dans la production cinématographique et 43,7 % dans la production audiovisuelle), par la part importante de femmes salariées. En 2024, 8 158 femmes sont employées dans le secteur de l'exploitation cinématographique, soit 50,6 % de l'effectif global. Cette part est toutefois en léger recul par rapport à celle constatée avant la pandémie (51,7 % en 2019).

Effectifs dans l'exploitation cinématographique selon le genre

		2019	2020	2021	2022	2023	2024
femmes	permanents	8 726	6 056	6 516	7 923	8 446	8 106
	intermittents ¹	71	29	35	70	71	61
	ensemble ²	8 773	6 080	6 548	7 982	8 507	8 158
hommes	permanents	8 052	6 008	6 496	7 644	7 893	7 821
	intermittents ¹	171	98	121	176	155	154
	ensemble ²	8 188	6 101	6 610	7 807	8 039	7 965

¹ Les intermittents déclarés dans le secteur en tant qu'artistes sont principalement des comédiens, musiciens et régisseurs.
² Total dédoublonné : un individu déclaré à la fois comme intermittent et permanent n'est compté qu'une seule fois.
Source : Datalab Audiens.

50,6 % de femmes parmi les salariés dans le secteur de la projection cinématographique.

Une baisse de l'emploi par rapport à 2019 qui touche tant les CDI que les CDD

En 2024, les salariés en contrat à durée déterminée représentent 39,2 % des emplois permanents, une part en baisse sur un an (40,6 % en 2023, soit -1,4 point) mais à un niveau équivalent à celui d'avant crise (39,4 % en 2019, soit -0,2 point).

Le recul de l'emploi permanent constaté en 2024 (-2,5 % par rapport à 2023) provient d'une baisse du nombre de salariés en CDD (-5,9 %, à 6 639 salariés en 2024, contre -0,3 % pour les CDI, à 10 288 salariés). À la différence des années précédentes, la diminution des effectifs en CDD ne s'explique pas par la fermeture des salles de cinéma, mais par une moindre présence de films porteurs, en particulier américains, dont la sortie entraîne souvent des hausses conjoncturelles de salariés en CDD.

En revanche, le recul de l'emploi par rapport à 2019 (-5,1 %) s'explique aussi bien par la baisse du nombre de CDI (-5,4 %) que de CDD (-4,5 %).

Les femmes sont proportionnellement plus représentées au sein des CDD, à 56,0 % des effectifs en 2024, contre 47,8 % pour les CDI. La baisse des effectifs en CDI constatée par rapport à 2019 touche principalement les femmes (-8,0 %, contre -1,1 % pour les hommes). À l'inverse, la baisse du nombre de CDD est relativement équivalente chez les femmes (-5,2 %) et chez les hommes (-5,7 %).

Par conséquent, la part de femmes parmi les effectifs en CDI diminue par rapport à 2019 (-1,8 point), mais demeure à un niveau équivalent pour les CDD (+0,1 point).

Effectifs permanents selon le type de contrat et le genre

		2019	2020	2021	2022	2023	2024
CDD	femmes	3 921	1 742	2 404	3 578	3 979	3 718
	hommes	3 098	1 443	2 003	2 925	3 077	2 921
	ensemble	7 019	3 185	4 407	6 503	7 056	6 639
CDI	femmes	5 349	4 442	4 445	4 829	5 007	4 922
	hommes	5 425	4 710	4 762	5 192	5 310	5 366
	ensemble	10 774	9 152	9 207	10 021	10 317	10 288
ensemble des permanents ¹	femmes	8 726	6 056	6 516	7 923	8 446	8 106
	hommes	8 052	6 008	6 496	7 644	7 893	7 821
	ensemble	16 778	12 064	13 012	15 567	16 339	15 927

¹ Les individus sont dédoublonnés au niveau du total : un individu déclaré à la fois en CDD et en CDI n'est compté qu'une seule fois.
Source : Datalab Audiens.

Un secteur qui repose en grande partie sur l'emploi de jeunes salariés

En 2024, les salariés permanents du secteur de l'exploitation cinématographique sont majoritairement âgés de moins de 30 ans (56,6 % de l'effectif global). La structure démographique du secteur est en 2024 comparable à celle observée avant la pandémie (57,0 % de moins de 30 ans en 2019).

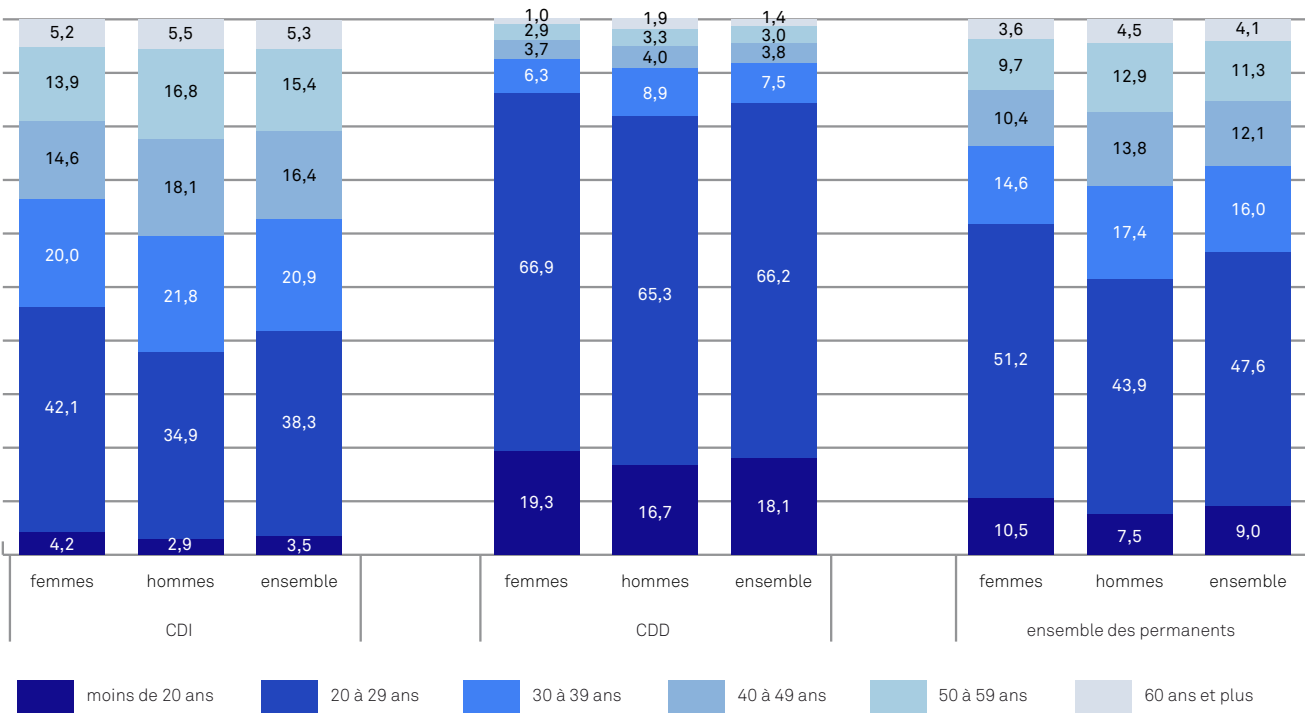
Près de deux tiers des salariés de moins de 30 ans (62,1 %) ont occupé un poste en CDD en 2024 (60,1 % en 2019), contre 39,2 % des effectifs tous âges confondus. Par conséquent, les effectifs en CDD appartiennent très majoritairement à cette tranche d'âge (84,3 % des salariés en CDD ont moins de 30 ans en 2024).

Le secteur de l'exploitation cinématographique se singularise par une part importante de très jeunes salariés (moins de 20 ans), qui représentent 9,0 % de l'ensemble des salariés déclarés en 2024 (9,7 % en 2019), en raison notamment de l'emploi d'étudiants.

En 2024, 61,7 % des femmes du secteur sont âgées de moins de 30 ans, soit 10,3 points de plus que leurs homologues masculins (51,4 %). L'importance de cette part s'explique en partie par la plus forte proportion de femmes en CDD, ce type de contrat étant principalement occupé par des jeunes. En 2024, 86,1 % des femmes en CDD sont par ailleurs âgées de moins de 30 ans, une part supérieure de 4,1 points à celle observée pour les hommes (82,0 %). L'écart concernant la part de moins de 30 ans est encore plus prononcé parmi les salariés en CDI : 46,3 % des femmes ayant ce type de contrat sont âgées de moins de 30 ans, contre 37,8 % pour les hommes (soit 8,5 points de plus pour les femmes).

Au-delà de 30 ans, les femmes sont proportionnellement moins nombreuses que les hommes quels que soient le contrat et la tranche d'âge considérés. Seule la part de femmes de 60 ans ou plus (3,6 %) est proche de celle observée chez les hommes (4,5 %).

Structure des effectifs permanents selon la tranche d'âge en 2024 (%)



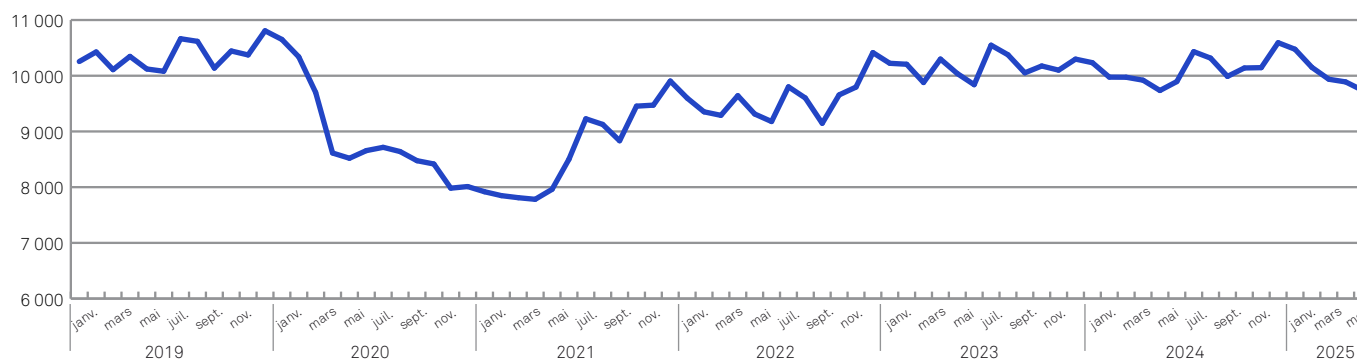
Source : Datalab Audiens.

Perspectives d'évolution de l'emploi en 2025

Un volume d'emploi stable

Sur les cinq premiers mois de l'année 2025, l'emploi dans le secteur de l'exploitation est proche du niveau observé lors de la même période en 2024 (+0,7 % par rapport aux cinq premiers mois de 2024, à 10 038 salariés en moyenne par mois). Après une période de croissance des effectifs en 2022 et 2023, liée à la reprise progressive de la fréquentation, la progression de l'emploi se stabilise à un niveau qui reste inférieur aux cinq premiers mois de 2019 (-2,1 %). Il est à noter que l'emploi du secteur reste stable sur les cinq premiers mois de 2025, malgré un contexte de forte diminution du nombre d'entrées en salles, de 10,0 % (64,4 millions d'entrées) par rapport à la même période de 2024.

Effectifs mensuels du secteur de l'exploitation cinématographique



Les effectifs mensuels sont dédoublonnés : un même individu ayant exercé plusieurs types de contrats le même mois n'est comptabilisé qu'une seule fois.
Source : Datalab Audiens.

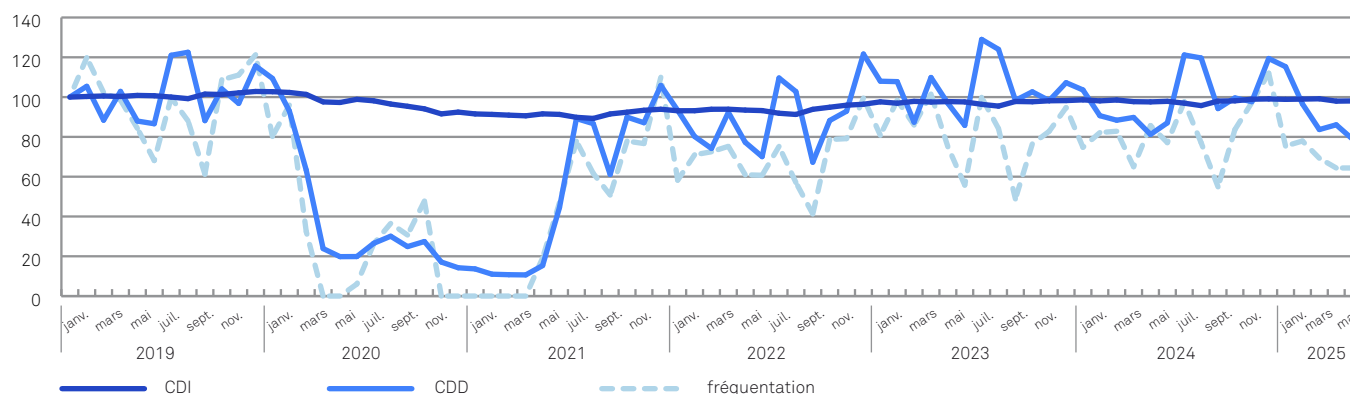
Un recours au CDD corrélé à la fréquentation

Sur l'ensemble de la période, le nombre de CDD employés dans le secteur est globalement en corrélation avec le nombre d'entrées en salles, témoignant d'une adaptation de l'exploitation en fonction du potentiel des films projetés. Par exemple, pendant l'été 2023, les sorties simultanées de *Barbie* et d'*Oppenheimer* avaient provoqué une hausse de la fréquentation lors des mois de juillet et d'août (respectivement +32,8 % et +47,4 % par rapport à 2022) qui s'était accompagnée d'un nombre record de CDD employés par les exploitants (respectivement 2 474 et 2 378 salariés en CDD, soit +17,7 % et +20,6 % sur un an).

Plus récemment, la sortie de *Vaiana 2* a porté la fréquentation en décembre 2024 (+18,3 % par rapport à décembre 2023) et s'est aussi accompagnée d'une hausse du nombre de CDD (+11,3 % sur un an).

En moyenne, 8 192 individus sont salariés en CDI chaque mois entre janvier et mai 2025, un niveau stable par rapport à 2024 (8 151 salariés, soit +0,5 % sur un an), mais qui demeure inférieur de 1,8 % à la moyenne constatée entre janvier et mai 2019 (8 341 salariés).

Évolution des effectifs mensuels selon le type de contrat (base 100 en janvier 2019)¹



¹ Evolution des effectifs calculée à partir du nombre de salariés en CDI et en CDD déclarés en janvier 2019.
Source : Datalab Audiens.

1.4

Le public selon les catégories d'établissements

Remarques méthodologiques

Depuis 2016, l'institut Vertigo réalise l'enquête *CinExpert*, un dispositif d'étude et de mesure de l'audience du cinéma en partenariat avec le CNC, Médiavision et Canal+ régie. Le dispositif s'appuie sur une étude hebdomadaire réalisée en ligne, tout au long de l'année, auprès de 2 000 spectateurs âgés de 3 ans et plus ayant été au cinéma au cours des 7 derniers jours pour qualifier chaque semaine le profil du public des salles et des films. *CinExpert* permet notamment d'analyser les caractéristiques du public du cinéma selon la nature de l'établissement fréquenté.

Ces résultats sont différents de ceux présentés dans l'étude sur le Public du cinéma ou dans le Bilan du CNC (chapitre 2.3) qui s'appuient sur une étude annuelle de cadrage réalisée auprès de 5 000 individus âgés de 3 ans et plus chaque année, pendant les mois de janvier et de février et qui porte sur la fréquentation de l'année précédente.

Dans ce chapitre, sont présentées les principales spécificités du public du cinéma par typologie d'établissements.

Définitions

Les spectateurs **assidus** vont au moins une fois par semaine au cinéma, les spectateurs **réguliers** y vont au moins une fois par mois (et moins d'une fois par semaine) et les **occasionnels** au moins une fois par an (et moins d'une fois par mois). Les **habitués** du cinéma regroupent les assidus et les réguliers.

Les **CSP+** désignent les individus exerçant une profession de catégorie supérieure : artisans, commerçants, chefs d'entreprises, cadres et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires. Les **CSP-** désignent les individus exerçant une profession de catégorie inférieure : ouvriers, employés, agriculteurs. Les **inactifs** désignent les individus n'exerçant pas d'activité professionnelle : retraités, élèves et étudiants, personnes sans emploi.

La définition des **multiplexes** figure dans le chapitre 1.1.

Près d'un tiers de seniors dans le public des établissements de moins de 7 écrans

Bien qu'elle soit également impactée par sa situation géographique, la fréquentation d'un établissement cinématographique varie sensiblement selon la taille de ce dernier. Les multiplexes, et notamment ceux de 12 écrans et plus, continuent d'attirer un public jeune, assidu et davantage CSP+. Les établissements de moins de 7 écrans, quant à eux, drainent un public plus senior.

En effet, les publics des établissements de 1 à 3 écrans et de 4 à 7 écrans comptent davantage de 50 ans et plus (respectivement 30,9 % et 31,5 % en 2024) que celui des multiplexes (25,6 %). Inversement, les 15-24 ans représentent 22,3 % du public des multiplexes, contre 18,6 % de celui des établissements de 1 à 3 écrans. La part qu'ils représentent dans les cinémas de 8 écrans ou plus est particulièrement élevée en 2024, où elle atteint un niveau record (+4,5 points par rapport à 2016).

Sur le plan socioprofessionnel, la structure du public évolue également selon la taille de l'établissement. Les CSP+ sont davantage présents dans les multiplexes : 26,6 %, et jusqu'à 28,0 % dans ceux de 12 écrans et plus, contre 21,7 % dans les cinémas de 1 à 3 écrans. À contrario, la part des inactifs est plus importante dans les petits cinémas : 51,5 % dans les établissements de 1 à 3 écrans, contre 43,8 % dans ceux de 12 écrans ou plus. Ce constat concerne particulièrement les retraités, qui représentent 15,6 % du public des établissements de 1 à 3 écrans, contre 9,4 % de ceux des multiplexes. Les étudiants, quant à eux, fréquentent tous types de cinémas, leur part étant similaire quel que soit le nombre d'écrans de l'établissement.

La part des 15-24 dans le public des multiplexes atteint un niveau record en 2024 : 22,3 %, soit 4,5 points de plus qu'en 2016.

Les habitudes de fréquentation semblent également dépendre du type d'établissement. Les spectateurs assidus sont légèrement plus nombreux dans les très grands multiplexes (15,0 % de spectateurs assidus dans les établissements de 12 écrans et plus, contre 12,8 % dans ceux de 1 à 3 écrans), tandis que la fréquentation occasionnelle est plus marquée dans les petits cinémas (42,5 % de public occasionnel dans les 1 à 3 écrans, contre 38,4 % dans les cinémas de 12 écrans et plus).

Enfin, la répartition géographique du public montre que les grands multiplexes sont davantage fréquentés par les Franciliens (22,7 % dans les établissements de 12 écrans et plus, contre 14,5 % dans ceux de 8 à 11 écrans), quand les établissements de taille intermédiaire accueillent une majorité de spectateurs issus des autres régions (jusqu'à 85,5 % dans les cinémas de 8 à 11 écrans). Ceci s'explique notamment par la présence d'un parc d'établissements d'au moins 12 écrans plus dense en région parisienne que dans les autres régions : les grands multiplexes représentent 8,0 % des établissements franciliens, contre 5,4 % toutes régions confondues. De plus, la région parisienne concentre 22,5 % de ces établissements.

Public des établissements cinématographiques selon le nombre d'écrans en 2024 (%)

	1 à 3 écrans	4 à 7 écrans	multiplexes	dont 8 à 11 écrans	dont 12 écrans ou plus	ensemble
genre						
femmes	46,4	46,7	47,5	48,6	46,7	47,1
hommes	53,6	53,3	52,5	51,4	53,3	52,9
âge						
3-14 ans	20,5	18,1	17,9	18,7	17,4	18,5
15-24 ans	18,6	18,7	22,3	21,7	22,8	21,0
25-34 ans	13,3	14,5	15,5	14,4	16,3	14,9
35-49 ans	16,6	17,2	18,6	18,4	18,7	17,9
50 ans et plus	30,9	31,5	25,6	26,8	24,8	27,7
activité professionnelle						
CSP+	21,7	23,5	26,6	24,6	28,0	25,1
CSP-	26,7	28,5	28,3	28,6	28,1	28,1
inactifs	51,5	48,0	45,1	46,8	43,8	46,9
dont étudiants	31,4	29,6	31,7	32,3	31,3	31,3
dont retraités	15,6	14,1	9,4	10,1	8,9	11,4
habitat						
région parisienne	21,8	20,6	19,3	14,5	22,7	20,0
autres régions	78,2	79,4	80,7	85,5	77,3	80,0
habitudes de fréquentation cinéma						
assidus	12,8	12,5	13,6	11,6	15,0	13,3
réguliers	44,7	46,3	45,9	44,9	46,6	45,7
occasionnels	42,5	41,2	40,5	43,5	38,4	41,0
total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Les données en couleur renseignent sur la valeur la plus élevée.
Source : CNC – Vertigo, enquête CinExpert, spectateurs 7 derniers jours, 3 ans et plus.

Un public plus âgé et occasionnel dans les établissements Art et Essai en 2024

Les établissements classés Art et Essai continuent d'accueillir un public plus âgé que les autres cinémas : 30,5 % de leurs spectateurs ont 50 ans et plus, contre 26,2 % pour les autres établissements. Par conséquent, la part de retraités dans leur public atteint 14,3 %, contre 9,8 % dans les établissements non classés.

À l'inverse, les 15-24 ans sont légèrement moins présents dans les établissements Art et Essai (18,8 %) que dans les autres salles (22,1 %). La part qu'ils représentent dans les établissements classés est d'ailleurs en légère diminution depuis le niveau record de 2022, où ils composaient 20,2 % du public.

D'un point de vue socioprofessionnel, les CSP+ sont moins représentés dans les établissements Art et Essai (22,4 %) que dans les cinémas non classés (26,5 %), tandis que les CSP- sont présents dans des proportions similaires (respectivement 28,0 % et 28,1 %). Les inactifs, quant à eux, comptent pour près de la moitié du public des établissements classés (49,6 %). Si les étudiants fréquentent indifféremment les deux catégories d'établissements (30,9 % pour les cinémas Art et Essai, contre 31,5 % pour les non classés), les retraités affichent une préférence pour les cinémas Art et Essai (14,3 %, contre 9,9 %).

En ce qui concerne les habitudes de fréquentation, les cinémas Art et Essai comptent une part plus importante de spectateurs occasionnels (43,3 %) que les autres établissements (39,8 %). Ce constat s'est renforcé en 2024, puisque la part de public occasionnel dans les établissements classés est en augmentation par rapport aux années précédentes : 39,6 % en 2022 et 36,8 % en 2023. Cette évolution s'accompagne d'une légère baisse de la part du public régulier (45,2 % en 2024, contre 49,7 % en 2023) et d'une part plus faible de spectateurs assidus (11,5 %, contre 13,5 % en 2023).

Enfin, sur le plan géographique, les établissements Art et Essai sont minoritairement fréquentés par les Franciliens (14,2 %, contre 85,8 % par des habitants d'autres régions),

ce qui témoigne d'un fort ancrage territorial hors de l'Île-de-France. En effet, les cinémas classés représentent 53,2 % des établissements franciliens, alors que la moyenne nationale est de 62,8 %.

Public des établissements cinématographiques selon le classement Art et Essai¹ en 2024 (%)

	établissements Art et Essai	autres établissements	ensemble
genre			
femmes	48,1	46,7	47,1
hommes	51,9	53,3	52,9
âge			
3-14 ans	19,5	17,9	18,5
15-24 ans	18,8	22,1	21,0
25-34 ans	13,8	15,5	14,9
35-49 ans	17,4	18,2	17,9
50 ans et plus	30,5	26,2	27,7
activité professionnelle			
CSP+	22,4	26,5	25,1
CSP-	28,0	28,1	28,1
inactifs	49,6	45,4	46,9
dont étudiants	30,9	31,5	31,3
dont retraités	14,3	9,9	11,4
habitat			
région parisienne	14,2	23,0	20,0
autres régions	85,8	77,0	80,0
habitudes de fréquentation cinéma			
assidus	11,5	14,2	13,3
réguliers	45,2	46,0	45,7
occasionnels	43,3	39,8	41,0
total	100,0	100,0	100,0

¹ Classement 2024 après appel.
Les données en couleur renseignent sur la valeur la plus élevée.
Source : CNC – Vertigo, enquête CinExpert, spectateurs 7 derniers jours, 3 ans et plus.

Les inactifs composent près de la moitié du public des cinémas Art et Essai (49,9 %).

Voir aussi sur www.cnc.fr :
- Les séries statistiques sur le public du cinéma selon les catégories d'établissements

chapitre deux

LES RÉGIONS

2.1

Le parc cinématographique en région

La France hexagonale

L'Île-de-France, région la mieux équipée en salles de cinéma

Comme chaque année, l'Île-de-France reste la région la mieux dotée en salles de cinéma, avec 18,9 % des écrans actifs (1 202) et 220 communes équipées en 2024, suivie de l'Auvergne-Rhône-Alpes, avec 13,5 % des écrans actifs (860) et 261 communes équipées, puis de la Nouvelle-Aquitaine, avec 10,7 % des écrans actifs (682) et 207 communes équipées. À elles trois, ces régions regroupent 43,2 % des écrans français métropolitains, pour 40,3 % de la population.

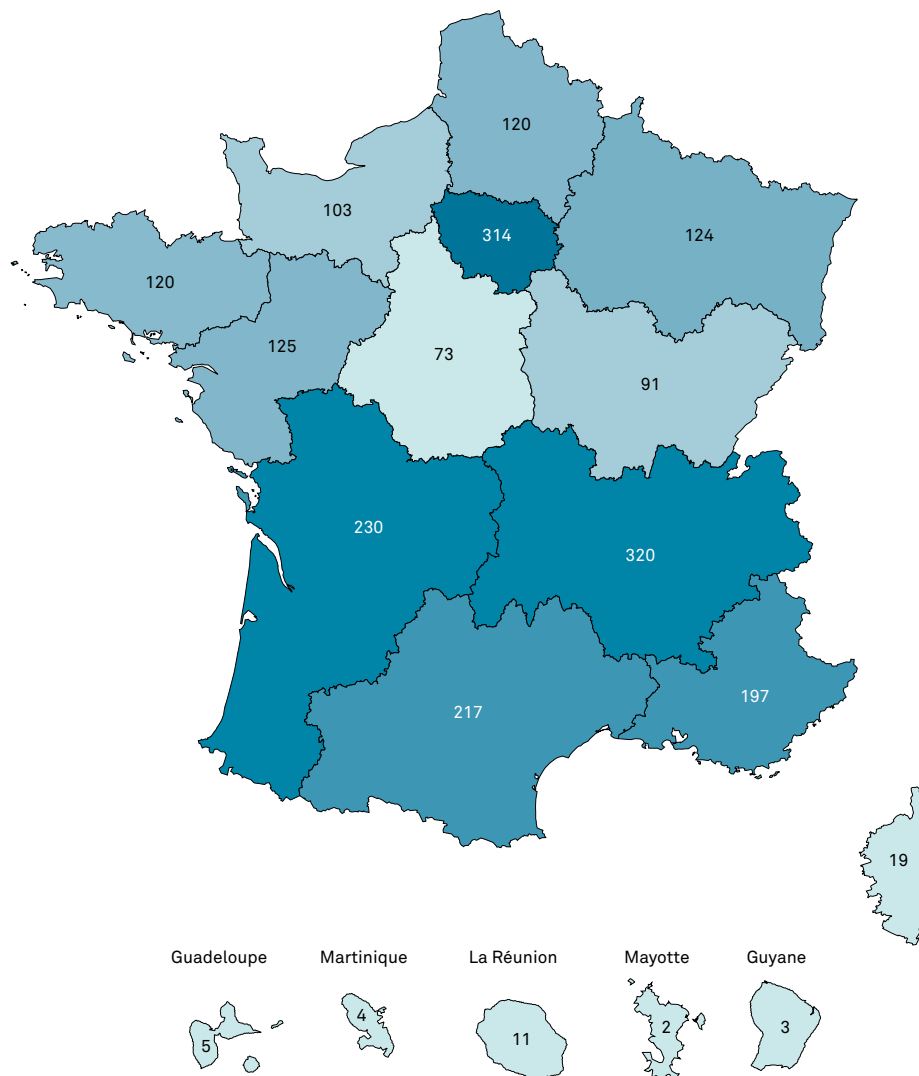
La région Auvergne-Rhône-Alpes compte le plus grand nombre de communes équipées.

L'indice de fréquentation sur le territoire national est de 2,73, stable par rapport à 2023 (2,71). Il est le plus fort en Île-de-France (3,45 entrées par habitant en 2024, 3,52 en 2023), en Provence-Alpes-Côte d'Azur (3,01, de même qu'en 2023) et dans les Pays de la Loire (2,91, 2,75 en 2023). C'est en Corse et dans le Grand Est que l'indice de fréquentation est le plus faible avec respectivement 2,05 et 2,19 entrées par habitant (respectivement 2,16 et 2,25 en 2023). Outre en Île-de-France, en Corse et dans le Grand Est, l'indice de fréquentation est en légère baisse sur un an dans une autre région : les Hauts-de-France, à 2,24 entrées par habitant en 2024, contre 2,26 en 2023.

Les indices de fréquentation les plus élevés sont enregistrés en Île-de-France et en PACA.

Établissements et écrans en 2024

France métropolitaine : 6 355 écrans pour 2 053 établissements.
 DROM : 86 écrans pour 25 établissements



L'échelle de couleur repose sur le nombre d'écrans actifs dans la région.
 Les données chiffrées indiquent le nombre d'établissements actifs dans la région.
 Source : CNC.

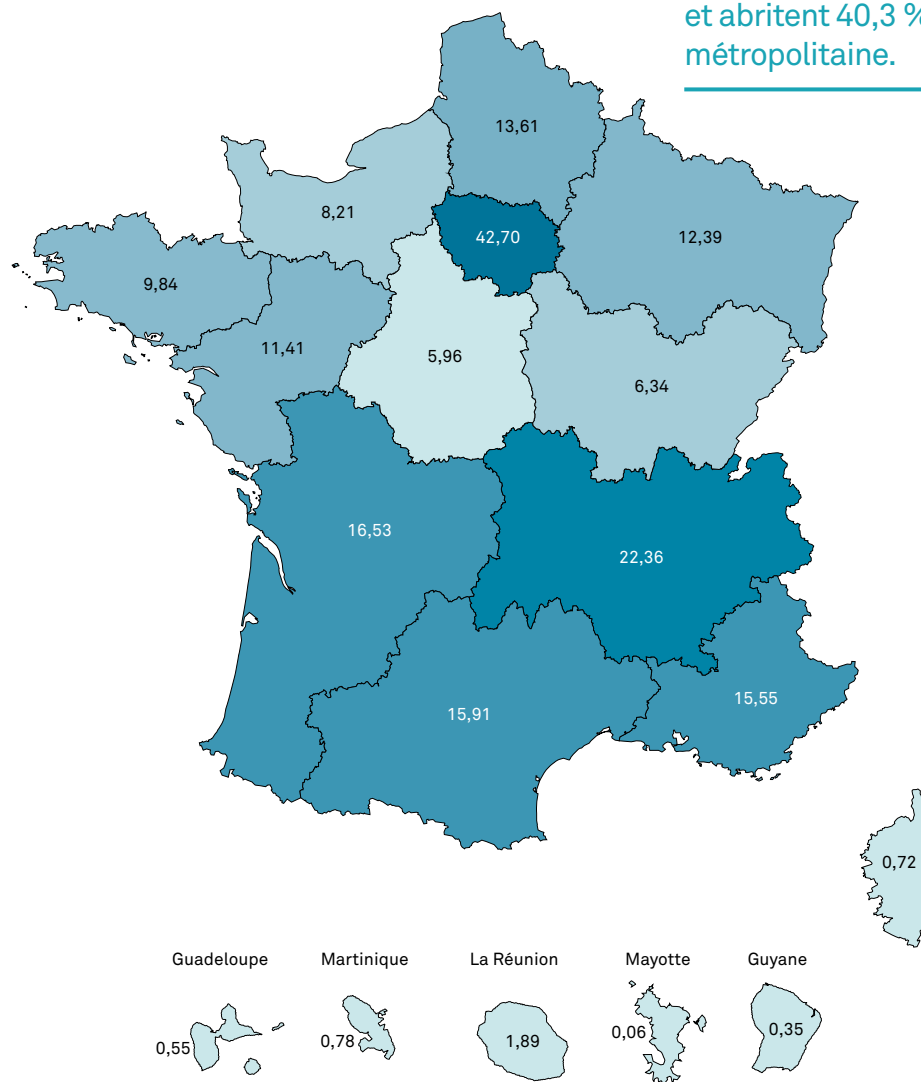
La fréquentation en hausse dans huit régions en 2024

L'Île-de-France (42,7 millions d'entrées), l'Auvergne-Rhône-Alpes (22,4 millions) et la Nouvelle-Aquitaine (16,5 millions) sont les trois régions qui cumulent le plus d'entrées, avec 81,6 millions d'entrées au total en 2024, soit 44,9 % de la fréquentation nationale. À l'autre extrême, la Corse (0,7 million d'entrées), le Centre-Val de Loire (6,0 millions) et la Bourgogne-Franche-Comté (6,3 millions) cumulent à elles trois 7,2 % des entrées de l'année (13,0 millions).

Sur les 13 régions métropolitaines françaises, huit enregistrent une hausse de leur fréquentation en 2024 par rapport à 2023, toutes supérieures à la moyenne nationale (+0,6 %). Les Pays de la Loire (+5,8 % à 11,4 millions), l'Occitanie (+3,2 % à 15,9 millions) et la Nouvelle Aquitaine (+2,6 % à 16,5 millions) sont les régions qui enregistrent les plus fortes hausses. À l'inverse, le nombre d'entrées baisse dans cinq régions sur un an, notamment en Corse (-4,7 % à 0,7 million), dans le Grand Est (-3,0 % à 12,4 millions) ainsi qu'en Île-de-France (-2,0 % à 42,7 millions).

Par rapport à la moyenne de la période 2017-2019, seule la Corse enregistre une hausse de fréquentation, à +4,1 % (soit 28 500 entrées en plus), atteignant ainsi son troisième plus haut niveau historique derrière 2019 (0,7 million) et 2023 (0,8 million), l'année 2023 ayant été marquée par l'ouverture complète du Cinéma Galaxy à Lecci (4 écrans, deuxième plus grand cinéma de Corse) déjà ouvert, mais partiellement, depuis 2019 (22 semaines d'exploitation). Ce cinéma représente, à lui seul, près du quart des séances de la Corse en 2024 et 1/5 de la fréquentation. Les autres régions ne retrouvent pas leur fréquentation d'avant crise. La baisse de fréquentation reste limitée en Bretagne (-1,3 %) et dans les Pays de la Loire (-2,2 %), en partie grâce à une densification du parc d'écrans (respectivement +10,5 % et +9,2 %), et est la plus importante en Île-de-France (-20,2 %), recul accompagné d'une baisse de l'offre de séances dans la région (-2,3 %, contre +2,1 % sur l'ensemble du parc).

Entrées en 2024 (millions)



Les trois premières régions en termes d'entrées cumulent 44,9 % de la fréquentation nationale et abritent 40,3 % de la population française métropolitaine.

Source : CNC.

En France métropolitaine, une séance de cinéma réalise, en moyenne, 21,2 entrées en 2024. C'est dans les Pays de la Loire que cette moyenne est la plus élevée, à 25,3 entrées par séance, suivis de la Bretagne (23,9) et de l'Île-de-France (22,6). En revanche, elle est la plus faible en Bourgogne-Franche-Comté (17,8), dans le Grand Est (18,2) et en Nouvelle-Aquitaine (18,3).

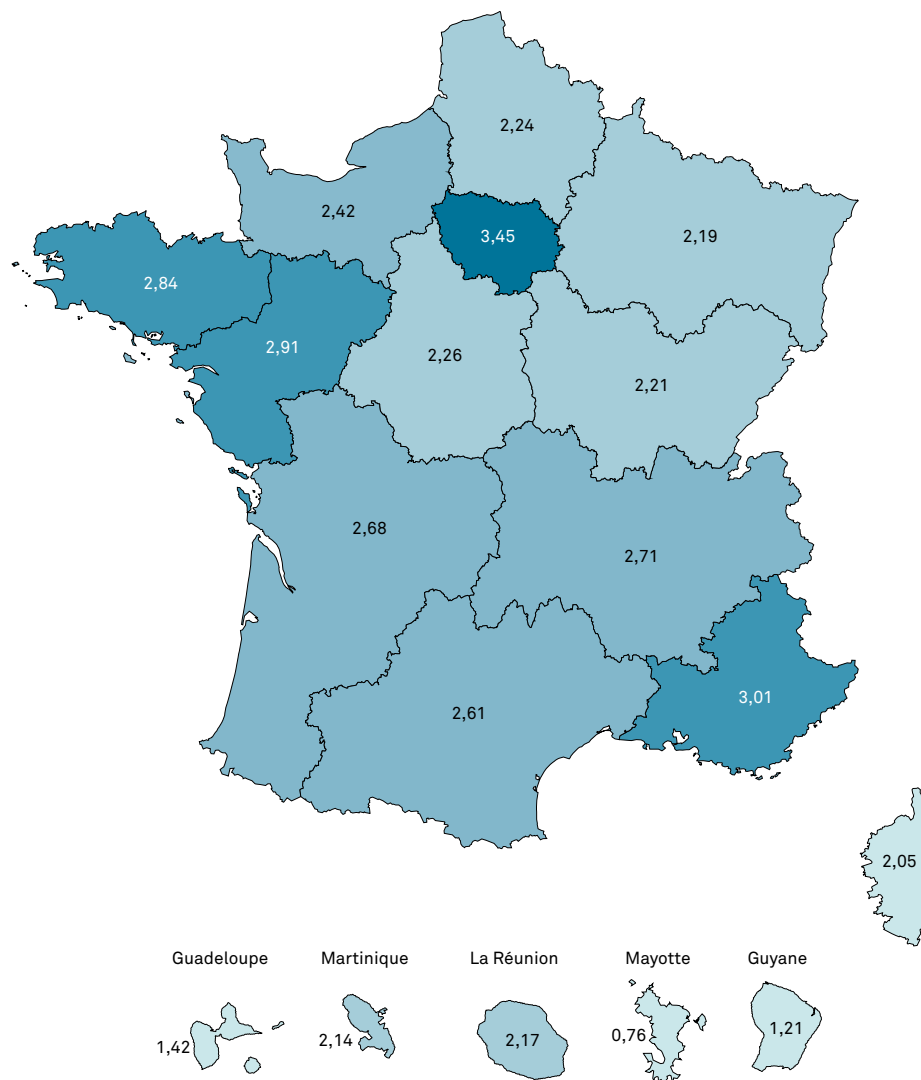
Sept régions affichent un taux d'occupation des fauteuils supérieur à la moyenne nationale

À l'échelle régionale, le taux d'occupation des fauteuils (hors circuits itinérants) varie entre 9,7 % dans le Grand Est et 14,8 % en Pays de la Loire en 2024. Il est plus élevé que la moyenne nationale (12,1 %) dans sept régions : Pays de la Loire (14,8 %), Bretagne (13,8 %), Corse (13,4 %), Île-de-France (12,9 %), Provence-Alpes-Côte d'Azur (12,8 %), Auvergne-Rhône-Alpes (12,4 %) et Occitanie (12,4 %). À noter que ces sept régions étaient déjà celles figurant au-dessus de la moyenne nationale en 2023.

La Corse est la région où la place de cinéma est la moins chère (6,75 €).

Au niveau national, le prix moyen d'une place de cinéma s'établit à 7,42 €. En Provence-Alpes-Côte d'Azur à 8,01 € (+7,9 % par rapport à la moyenne nationale) et en Île-de-France à 7,82 € (+5,4 %), les cinémas pratiquent, en moyenne, les prix les plus élevés. C'est en Pays de la Loire à 6,88 € (-7,3 % par rapport à la moyenne nationale) et en Corse à 6,75 € (-9,2 %) que le cinéma est, en moyenne, le moins cher.

Indice de fréquentation en 2024 (entrées par habitant)



Source : CNC.

7,6 M€ d'aides sélectives à la création et à la modernisation des salles de cinéma, plus haut niveau depuis 2019

En 2024, 7,6 M€ ont été attribués aux exploitants par le CNC au titre de l'aide sélective à la création et à la modernisation de salles, en hausse de 53,7 % par rapport à 2023 (4,9 M€) et au plus haut niveau depuis 2019 (7,8 M€).

28 cinémas, implantés dans 11 des 13 régions françaises, ont reçu une aide de ce type. Les établissements de Bourgogne-Franche-Comté sont les premiers bénéficiaires en 2024 (1,4 M€, soit 18,5 % des aides totales, pour 2 cinémas et 9 écrans au total), alors qu'ils n'avaient bénéficié d'aucune aide en 2023. Suivent les établissements du Grand Est (1,1 M€, soit 14,8 % du total, pour 4 cinémas et 22 écrans au total) et ceux de Normandie (900,0 K€, soit 11,9 % du total, pour 2 cinémas et 8 écrans). Aucun établissement de Corse et des Pays de la Loire n'a bénéficié d'une aide du CNC à la création et à la modernisation de salles en 2024.

14,5 M€ d'aides régionales aux salles de cinéma

En 2024, toutes les régions françaises métropolitaines soutiennent financièrement les salles de cinéma, pour un montant total de 14,5 M€, en hausse de 7,6 % par rapport à 2023 (13,5 M€).

La région Île-de-France est la première en termes de subventions accordées (4,3 M€, soit 29,5 % du total) devant les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur (3,6 M€, soit 24,7 % du total) et Occitanie (1,7 M€, soit 11,4 % du total).

La France d'Outre-mer

En 2024, 25 établissements sont actifs dans les départements et régions d'Outre-mer regroupant 86 écrans, contre 24 cinémas et 81 écrans en 2023. La Réunion est la collectivité la mieux dotée, avec 11 cinémas dont trois multiplexes et 43 écrans, devant la Guadeloupe (cinq établissements dont un multiplexe et 15 écrans), la Martinique (quatre cinémas, dont un multiplexe et un circuit itinérant, et 17 écrans), la Guyane (trois cinémas et neuf écrans) et Mayotte (deux mono-écrans).

La fréquentation dans les DROM baisse de 4,3 % par rapport à 2023 pour s'établir à 3,6 millions d'entrées (3,8 millions en 2023). En cohérence avec son parc plus dense, La Réunion est la région qui cumule le plus d'entrées, avec 1,9 million d'entrées en 2024 (-4,3 %), représentant 52,0 % de la fréquentation des DROM. À l'autre extrême, Mayotte enregistre 61 300 entrées, soit 1,7 % de la fréquentation des DROM. Tous les départements et régions d'Outre-mer enregistrent une baisse de leur fréquentation sur un an, entre -2,4 % pour la Guadeloupe (551 800 entrées en 2024, 565 400 en 2023) et -15,6 % pour Mayotte (61 300 entrées en 2024, 72 700 en 2023), qui reste malgré tout à son deuxième plus haut niveau (derrière 2023) depuis 2020, année d'ouverture du premier cinéma connu du CNC sur ce territoire.

36,1 entrées par séance sont enregistrées dans les cinémas des DROM en 2024, soit un niveau largement au-dessus de la moyenne nationale (21,2 entrées). Ce nombre est le plus important en Martinique où il atteint 50,1 entrées par séance en moyenne et le plus faible à La Réunion à 31,7.

En 2024, l'indice de fréquentation des DROM est de 1,82, quand il est de 2,73 en métropole. Il est plus fort à La Réunion (2,17 entrées par habitant) que dans les autres régions. C'est à Mayotte (0,76) qu'il est le plus faible.

Le prix moyen par entrée est plus élevé dans les DROM (7,99 €) qu'en métropole (7,42 €) alors même que le niveau de vie y est significativement inférieur. Dans le détail c'est en Guadeloupe que les prix sont les plus élevés (9,03 €) et en Martinique (8,43 €). Le cinéma est, en moyenne, moins cher à Mayotte (5,22 €) et, dans une moindre mesure, en Guyane (7,55 €).

Aucun établissement d'Outre-mer n'a reçu d'aide sélective à l'investissement du CNC en 2024 et aucun DROM n'a octroyé d'aide aux salles de cinéma en 2024.

Voir aussi sur www.cnc.fr :

- les fiches régions 2024

- les tableaux par zone géographique 2024

- les séries statistiques sur la géographie du cinéma

2.2

Le parc Art et Essai en région

Remarques méthodologiques

Le classement Art et Essai des établissements en 2024 s'appuie sur les résultats de la commission de septembre 2024 et repose sur l'examen de la programmation des établissements pour la période juin 2021-juillet 2023. Dans l'analyse qui suit, le classement attribué en année N est affecté à l'ensemble de l'année N.

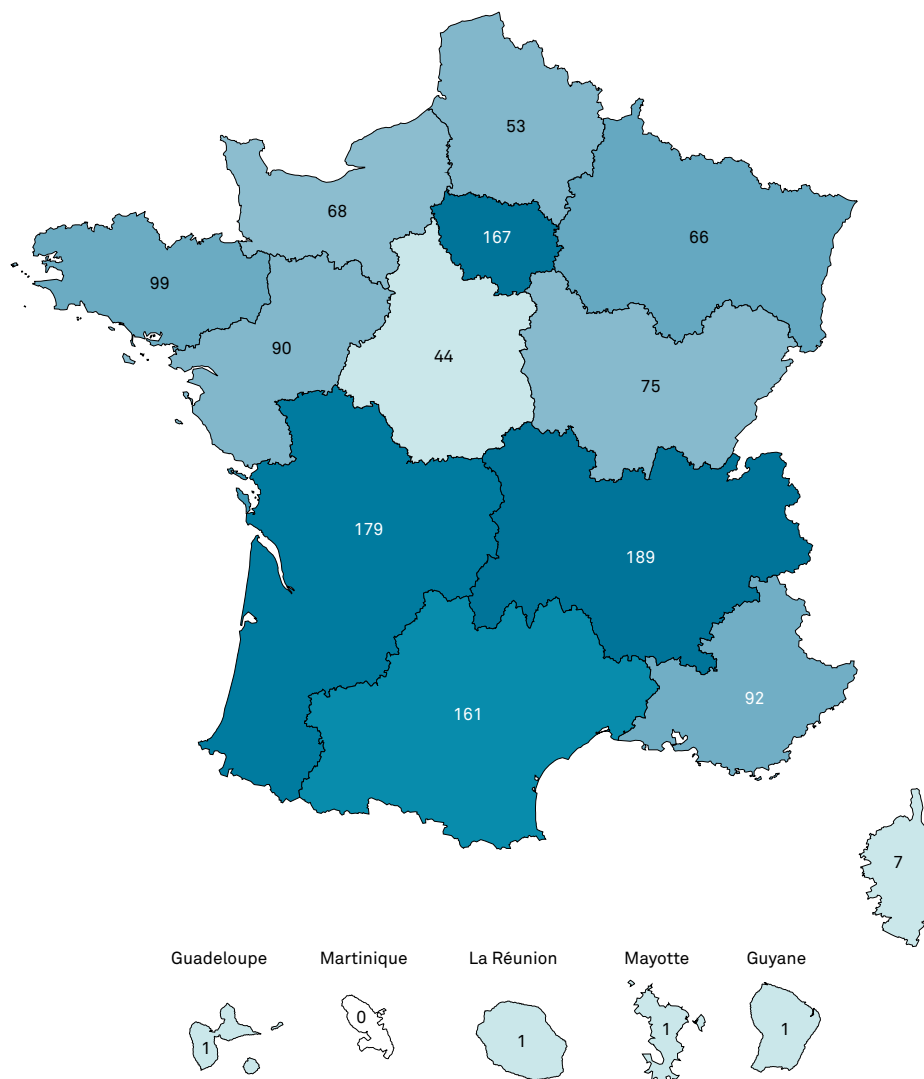
La France hexagonale

Quatre régions concentrent la moitié des établissements Art et Essai

Quatre régions abritent plus de la moitié des établissements Art et Essai actifs en 2024 (686 cinémas, soit 54,0 % du parc national). La région Auvergne-Rhône-Alpes compte le parc Art et Essai le plus dense, avec 189 établissements (59,1 % des établissements de la région) et 412 écrans, devant la Nouvelle-Aquitaine (179 établissements, soit 77,8 % du total et 359 écrans), l'Île-de-France (167 établissements, soit 53,2 % du total et 367 écrans) et l'Occitanie (161 établissements, soit 74,2 % du total et 314 écrans). Sur l'ensemble de la France, la part des entrées réalisées dans les cinémas Art et Essai est de 39,0 %, soit 70,8 millions d'entrées. Cette part est supérieure à 50 % dans trois régions (trois également en 2023) : les deux premières sont les mêmes qu'en 2023, la Corse (86,4 % des entrées, soit 619 000 entrées) et la Bourgogne-Franche-Comté (66,2 %, soit 4,2 millions d'entrées). La Normandie prend la troisième place (52,8 %, soit 4,3 millions d'entrées), qu'occupait la Bretagne en 2023 (septième en 2024).

Établissements et écrans Art et Essai en 2024

France hexagonale : 2 860 écrans pour 1 290 établissements.
 DOM : 6 écrans pour 4 établissements



L'échelle de couleur repose sur le nombre d'écrans actifs dans la région.
 Les données chiffrées indiquent le nombre d'établissements actifs classés dans la région.
 Source : CNC.

La Corse enregistre l'indice de fréquentation Art et Essai le plus élevé (1,77 entrée par habitant).

Un indice de fréquentation des établissements Art et Essai en hausse par rapport à 2019 dans six régions

Sur l'ensemble du territoire, l'indice de fréquentation s'élève à 1,06 entrée par habitant pour les cinémas Art et Essai (1,67 pour les cinémas non classés), en progression de 1,4 % par rapport à 2023 (1,05), et atteignant un deuxième plus haut niveau historique derrière 2019 (1,08 entrée par habitant). Il est plus fort en Corse (1,77 entrée par habitant, contre 1,46 en 2023), en Bourgogne-Franche-Comté (1,46, contre 1,41 en 2023) et dans les Pays de la Loire (1,36, contre 1,24 en 2023). C'est dans les Hauts-de-France que l'indice de fréquentation Art et Essai est le plus faible (0,67, contre 0,75 en 2023).

À noter que par rapport à 2019, six régions affichent un indice de fréquentation en hausse, dont la Corse (de 1,23 à 1,77), la Normandie (de 0,99 à 1,28) et la Bourgogne-Franche-Comté (de 1,32 à 1,46). À l'inverse, celui-ci recule dans sept régions dont la Bretagne (de 1,47 à 1,31), la Provence-Alpes-Côte d'Azur (de 0,95 à 0,81) et le Grand Est (de 0,94 à 0,83).

À l'échelle nationale, le taux d'occupation des fauteuils, hors circuits itinérants, est de 12,1 % : 12,9 % pour les établissements fixes Art et Essai (taux dépassé dans 7 régions) et 11,7 % pour les cinémas fixes non classés. Les Pays de la Loire dégagent le plus fort taux d'occupation des fauteuils (16,1 %), suivis de la Bretagne (14,7 %) et de l'Auvergne-Rhône-Alpes (14,1 %). C'est en Bourgogne-Franche-Comté que ce taux est le plus faible (10,5 %).

La fréquentation cinématographique de retour à son niveau d'avant crise pour huit régions

Comme en 2023, l'Île-de-France, l'Auvergne-Rhône-Alpes et la Nouvelle-Aquitaine cumulent le plus d'entrées dans les cinémas Art et Essai, avec 28,7 millions d'entrées en 2024 (+2,1 % par rapport à 2023), soit 40,6 % de la fréquentation totale des cinémas Art et Essai. À l'autre extrême, la Corse, le Centre-Val de Loire et les Hauts-de-France cumulent 10,6 % des entrées de l'année (7,5 millions).

Par rapport à 2023, la fréquentation des cinémas Art et Essai augmente dans 8 des 13 régions (+1,4 % toutes régions hexagonale confondues), notamment en Corse (0,6 million d'entrées en 2024, soit +21,4 %), dans les Pays de la Loire (5,3 millions, soit +10,3 %) et en Normandie (4,3 millions, soit +9,1 %), liées à une augmentation de leur nombre d'écrans classés. À l'inverse, la fréquentation baisse dans cinq régions et de manière sensible dans les Hauts-de-France (4,1 millions en 2024, soit -10,9 %) et en Bretagne (4,5 millions, soit -9,6 %), toutes deux liées à une diminution de leur parc d'écrans Art et Essai.

Huit régions dépassent leur fréquentation d'avant crise (+3,0 % toutes régions hexagonales confondues par rapport à la moyenne 2017-2019), et notamment la Corse dont les entrées des établissements classés bondissent de 42,6 %, grâce au développement de son parc d'écrans classés (12 supplémentaires à 21 écrans en 2024). Suivent la Normandie avec une hausse de la fréquentation de 25,3 % et les Pays de la Loire avec +16,8 %, également grâce à un nombre croissant d'écrans classés (respectivement +47 à 165 et +19 à 188). À l'inverse, cinq régions ne retrouvent pas leur fréquentation d'avant crise dans leurs cinémas classés et, en premier lieu, les Hauts-de-France (-19,8 % par rapport à la moyenne 2017-2019) et le Grand Est (-12,6 %).

18,9 M€ d'aides sélectives aux salles Art et Essai

Les 1 290 établissements classés Art et Essai de France hexagonale mobilisent une aide du CNC au titre du classement Art et Essai d'un montant total de 18,9 M€ au titre de l'année 2024. Toutes les régions françaises comptent au moins un cinéma ayant reçu une aide au titre du classement Art et Essai. Les établissements classés de la région Île-de-France sont ceux qui captent la plus grande part des subventions (18,8 % du total), devant ceux de la région Auvergne-Rhône-Alpes (14,8 %) et de la Nouvelle-Aquitaine (12,4 %).

L'Île-de-France est la région qui enregistre la fréquentation des cinémas Art et Essai la plus élevée (10,7 millions d'entrées).

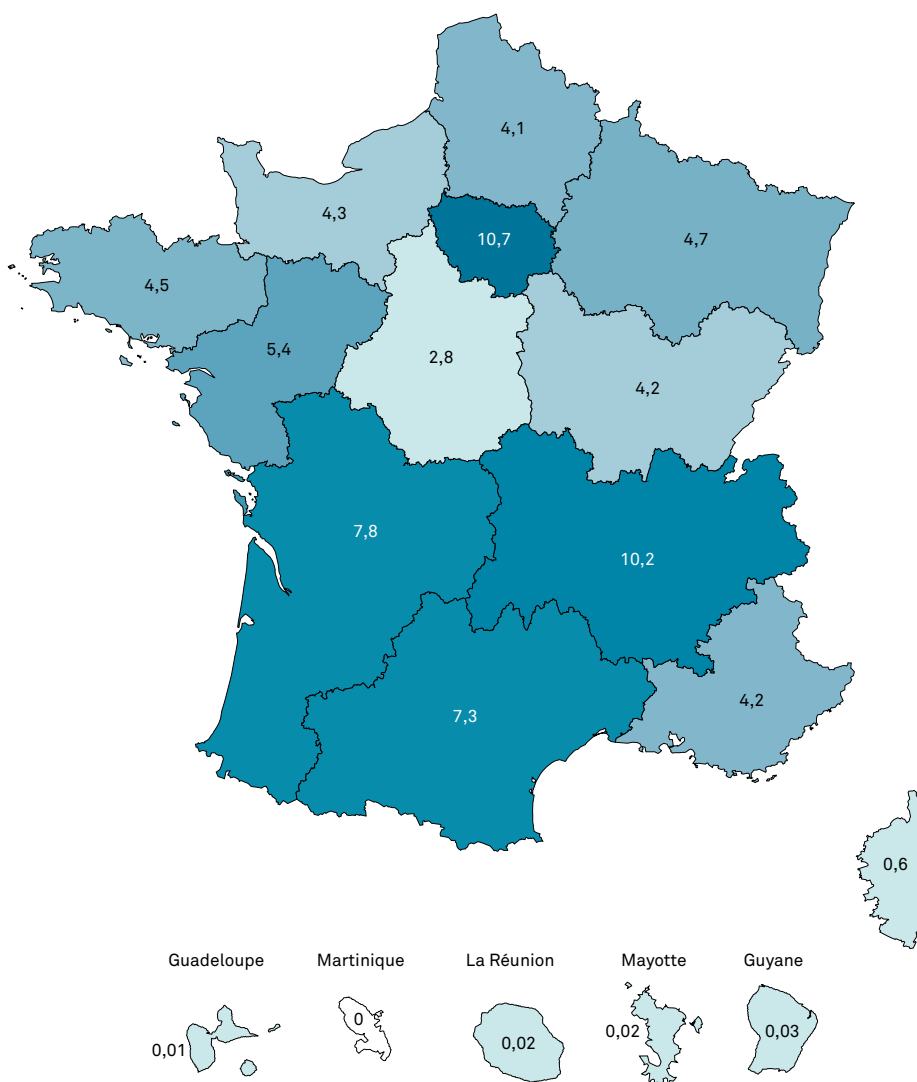
La France d'Outre-mer

En 2024, quatre établissements sont classés Art et Essai dans les départements d'Outre-mer, comme en 2023. La Guadeloupe, La Réunion, la Guyane et Mayotte abritent chacune un cinéma Art et Essai. La fréquentation de ces salles s'établit à 80 000 entrées (2,2 % de la fréquentation totale des DROM), en augmentation par rapport à 2023 (+8,5 %), alors que la fréquentation globale dans les DROM est en baisse (-2,8 %).

Le taux moyen d'occupation des fauteuils, hors circuits itinérants, dans les salles Art et Essai est de 15,1 % dans les DROM, et plus précisément de 5,6 % en Guadeloupe, 16,0 % en Guyane, 18,3 % à Mayotte et 21,2 % à La Réunion.

Les établissements Art et Essai d'Outre-mer bénéficient d'aides sélectives du CNC à hauteur de 49 200 € en 2024 (43 900 € en 2023).

Entrées dans les cinémas classés en 2024 (millions)



Source : CNC.

Voir aussi sur www.cnc.fr :

- les tableaux par zone géographique 2024

- les séries statistiques sur les établissements Art et Essai

2.3

Le public régional du cinéma

La France hexagonale

Remarques méthodologiques

Les données de ce chapitre sont issues de l'enquête CinExpert menée par l'institut Vertigo (cf. chapitre 1.4).

Le dispositif s'appuie sur deux études complémentaires. Une étude hebdomadaire réalisée en ligne, tout au long de l'année, auprès de 2 000 spectateurs âgés de 3 ans et plus étant allés au cinéma au cours des 7 derniers jours pour qualifier chaque semaine le profil du public du cinéma et des films, et une étude annuelle de cadrage réalisée par téléphone permettant de connaître la pénétration du média cinéma, la structure du public et les habitudes de fréquentation cinéma du public de l'année N-1. L'ensemble des résultats obtenus via l'enquête hebdomadaire sont redressés sur l'étude de cadrage annuelle.

Dans ce chapitre, sont présentées les principales spécificités des populations cinématographiques régionales constatées en 2024. En raison du faible nombre de questionnaires administrés en Corse au cours de l'année 2024, il n'a pas été possible d'identifier les caractéristiques particulières de la population cinématographique de cette région.

Le profil détaillé du public selon les régions est disponible dans les [fiches régions](#) sur le site du CNC.

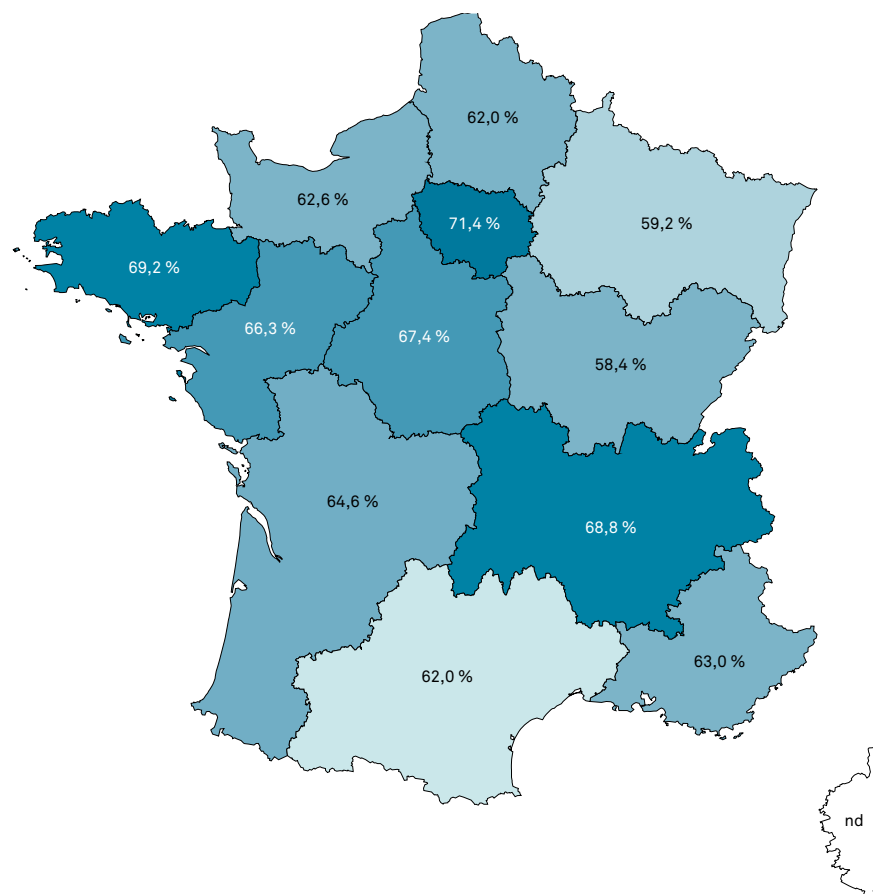
L'année 2024 s'illustre par un taux de Français s'étant rendus au cinéma qui retrouve un niveau proche de celui de 2018 (65,3 %), à 64,9 % de la population française de 3 ans et plus.

Pour la septième année consécutive, l'Île-de-France arrive en tête des régions avec le plus fort taux de pénétration : 71,4 % des Franciliens sont allés au moins une fois au cinéma en 2024.

La Bretagne est la région qui connaît la plus forte augmentation sur un an. Avec un taux de pénétration de 69,2 %

(+6,5 points par rapport à 2023), elle devient la deuxième région avec la plus forte part de spectateurs parmi ses habitants ; en 2023, son taux de pénétration se situait sous la moyenne nationale. Suivent l'Auvergne-Rhône-Alpes (68,8 %), le Centre-Val de Loire (67,4 %) et les Pays de la Loire (66,3 %), qui se situaient déjà en tête de file en 2023. La part de spectateurs en Bourgogne-Franche-Comté recule de 5,4 points en un an (58,4 % en 2024, contre 63,8 % en 2023), ce qui en fait la région avec le taux de pénétration le plus faible.

Pénétration du cinéma en France : 64,9 % des Français se sont rendus au cinéma au moins une fois en 2024



Remarques méthodologiques

Les résultats qui suivent s'appuient sur l'étude hebdomadaire 7 derniers jours.

En 2024, la part des femmes dans le public cinématographique demeure inférieure à celle qu'elles représentent dans l'ensemble de la population, et ce, dans toutes les régions hexagonales. Bien qu'elles représentent 51,4 % de la population française hexagonale, cette prédominance ne se retrouve effectivement pas dans les salles. La Nouvelle-Aquitaine, qui présente la population la plus féminine en France hexagonale (51,7 % de femmes), n'accueille que 46,5 % de femmes dans ses établissements. Seules trois régions atteignent la parité en 2024 : la Normandie (50,7 % de femmes en salles), le Centre-Val-de-Loire (50,3 %) et la Bretagne (50,1 %).

L'Île-de-France est, cette année encore, la région pour laquelle la part de spectateurs masculins est la plus importante (55,1 %, contre 52,9 % au niveau national), alors que les hommes représentent moins de la moitié de la population de la région (48,5 %, une part très proche de celle observée au niveau national, 48,6 %). L'Occitanie est la deuxième région qui affiche le plus grand écart avec 54,4 % de spectateurs hommes, alors qu'ils représentent 48,4 % de la population occitane. Comme en 2023, le Grand Est reste marqué par une surreprésentation du public masculin dans ses établissements : les hommes comptent pour 54,2 % du public, tandis qu'ils représentent 48,9 % de la population de cette région.

La Normandie, région avec la plus forte proportion de femmes en 2024 (50,7 %).

Répartition du public régional du cinéma selon le genre en 2024 (%)

	femmes	hommes
Auvergne-Rhône-Alpes	48,0	52,0
Bourgogne-Franche-Comté	47,0	53,1
Bretagne	50,1	49,9
Centre-Val de Loire	50,3	49,7
Corse	nd	nd
Grand Est	45,8	54,2
Hauts-de-France	48,9	51,1
Île-de-France	44,9	55,1
Normandie	50,7	49,3
Nouvelle-Aquitaine	46,5	53,5
Occitanie	45,6	54,4
Pays de la Loire	49,7	50,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	46,9	53,1
France	47,1	52,9

Les données en couleur renseignent sur la valeur la plus élevée.
Source : CNC – Vertigo, enquête CinExpert, spectateurs 7 derniers jours, 3 ans et plus.

En 2024, les Hauts-de-France sont à nouveau la région où la proportion de spectateurs âgés de moins de 25 ans est la plus élevée (42,9 % du public, contre 39,5 % sur l'ensemble du territoire hexagonal). A contrario, il s'agit de la région avec la part de spectateurs de 50 ans et plus la plus faible (22,7 %, contre 27,7 % toutes régions confondues). Ce constat est en adéquation avec la structure de la population totale de cette région, qui compte la deuxième plus faible part de 50 ans et plus (39,1 %, contre 41,2 % à l'échelle nationale) derrière l'Île-de-France (34,3 %), ainsi que la deuxième plus forte part de moins de 25 ans (30,6 %, contre 28,4 % au niveau national), toujours derrière l'Île-de-France (31,1 %). À l'inverse, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur affiche la plus forte part de spectateurs de 50 ans et plus (32,7 %), ce qui concorde avec la population totale de cette région qui compte 44,6 % de seniors.

Parmi les régions qui présentent des écarts significatifs entre la composition du public et leur population totale, figure la Bourgogne-Franche-Comté : les spectateurs de moins de 25 ans composent 40,3 % du public, alors qu'ils ne représentent que 27,1 % de la population de la région. Inversement, les 50 ans et plus sont sous-représentés dans les établissements de cette région : ils comptent pour 25,8 % du public, alors qu'ils composent 45,0 % de la population régionale.

Les moins de 25 ans sont également surreprésentés dans le public du Grand Est, où ils sont 40,1 %, contre 27,7 % de la population totale de la région. Le public des cinémas de la Nouvelle-Aquitaine est quant à lui caractérisé par une surreprésentation des 25-34 ans : 15,9 %, soit la part la plus élevée pour cette tranche d'âge en France hexagonale, contre 10,4 % dans sa population totale, un niveau légèrement inférieur à la moyenne hexagonale (11,6 %).

Répartition du public régional du cinéma selon l'âge en 2024 (%)

	3-14 ans	15-24 ans	25-34 ans	35-49 ans	50 ans et plus
Auvergne-Rhône-Alpes	19,0	21,5	15,5	17,4	26,6
Bourgogne-Franche-Comté	17,5	22,8	15,4	18,5	25,8
Bretagne	16,8	18,6	14,0	19,3	31,4
Centre-Val de Loire	18,2	21,8	14,6	19,0	26,4
Corse	nd	nd	nd	nd	nd
Grand Est	18,9	21,2	15,4	19,1	25,5
Hauts-de-France	17,6	25,3	15,7	18,7	22,7
Île-de-France	19,9	21,5	14,7	16,8	27,1
Normandie	16,8	20,6	15,7	20,4	26,5
Nouvelle-Aquitaine	18,9	19,4	15,9	17,9	28,0
Occitanie	18,5	20,7	14,7	17,1	29,0
Pays de la Loire	16,7	18,7	13,6	19,3	31,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	18,9	19,1	13,2	16,1	32,7
France	18,5	21,0	14,9	17,9	27,7

Les données en couleur renseignent sur la valeur la plus élevée.
Source : CNC – Vertigo, enquête *CinExpert*, spectateurs 7 derniers jours, 3 ans et plus.

La population âgée de moins de 25 ans est surreprésentée dans le public des Hauts-de-France.

L'Île-de-France est la région dont le public présente la plus forte part de CSP+ (31,0 %, contre 25,1 % toutes régions confondues). Cette prédominance est directement liée à la structure de la population de la région francilienne dans laquelle 38,2 % des habitants âgés de 15 ans et plus sont CSP+ (28,1 % à l'échelle du pays).

De son côté, la Normandie possède la part la plus faible de spectateurs CSP+ (21,3 %). Cette catégorie est légèrement sous-représentée dans le public, puisque les CSP+ comptent pour 23,8 % de la population normande.

Les spectateurs CSP- sont proportionnellement les plus présents en Bourgogne-Franche-Comté, où ils comptent pour 35,1 % du public, contre 28,1 % à l'échelle nationale. Ce constat fait écho à la structure de la population de cette région, qui compte 30,4 % de 15 ans et plus CSP-, contre 28,0 % sur l'ensemble du territoire.

Dans le classement des publics présentant la plus forte part de CSP- suivent les Hauts-de-France (31,4 %) et la Normandie (31,3 %), deux régions dont la population âgée de 15 ans et plus est également marquée par une sur-représentation de cette catégorie socioprofessionnelle (respectivement 31,0 % et 30,5 %).

Les retraités occupent une part particulièrement importante dans le public des établissements des Pays de la Loire (14,6 %, contre 11,4 % sur l'ensemble du territoire), ainsi qu'en Provence-Alpes-Côte d'Azur (14,4 %) et dans le Centre-Val de Loire (14,2 %). Là encore, une étude de la structure de la population globale de ces régions permet d'éclairer ce phénomène, puisque toutes trois présentent une part de retraités supérieure à la moyenne nationale (respectivement 29,5 %, 28,6 % et 31,0 % de leur population âgée de 15 ans et plus, contre 26,8 % à l'échelle du pays).

Répartition du public régional du cinéma selon la catégorie socioprofessionnelle en 2024 (%)

	CSP+	CSP-	inactifs	dont élèves/étudiants	dont retraités
Auvergne-Rhône-Alpes	24,8	28,9	46,3	31,4	10,8
Bourgogne-Franche-Comté	23,9	35,1	41,0	28,4	9,2
Bretagne	25,9	30,4	43,7	28,9	12,0
Centre-Val de Loire	25,0	26,1	48,9	30,9	14,2
Corse	nd	nd	nd	nd	nd
Grand Est	23,7	29,7	46,7	31,8	9,7
Hauts-de-France	21,5	31,4	47,2	33,1	8,3
Île-de-France	31,0	22,6	46,4	32,2	10,9
Normandie	21,3	31,3	47,4	30,4	11,8
Nouvelle-Aquitaine	23,1	29,0	47,9	32,3	12,0
Occitanie	24,8	27,2	48,0	31,4	11,9
Pays de la Loire	23,9	28,5	47,6	29,1	14,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	24,1	26,6	49,3	30,8	14,4
France	25,1	28,1	46,9	31,3	11,4

Les données en couleur renseignent sur la valeur la plus élevée.
Source : CNC – Vertigo, enquête CinExpert, spectateurs 7 derniers jours, 3 ans et plus.

Les CSP+ représentent 31,0 % du public francilien, la part la plus élevée en France hexagonale.

L'Île-de-France a, de loin, le public le plus habitué : 72,3 % des spectateurs franciliens vont au cinéma au moins une fois par mois, contre 59,0 % toutes régions confondues. Cette première place est due aux spectateurs réguliers (49,9 % du public, contre 45,7 % à l'échelle nationale), mais surtout aux assidus (22,3 %, contre 13,3 % toutes régions confondues, soit la plus importante part en France hexagonale).

Les habitués sont également particulièrement surreprésentés en Nouvelle-Aquitaine (65,4 %), en Occitanie (65,1 %) et en Provence-Alpes-Côte d'Azur (64,6 %). Dans ces trois régions, la part de spectateurs réguliers, notamment, est sensiblement supérieure à la moyenne nationale : respectivement 55,6 % (la plus forte part de spectateurs réguliers toutes régions hexagonales confondues), 51,9 % et 50,3 %.

Les spectateurs occasionnels sont les plus présents dans les Pays de la Loire, où ils représentent 44,7 % du public, contre 41,0 % en moyenne nationale. Il s'agit, par ailleurs, de la région qui présente le taux de spectateurs réguliers le plus faible de France hexagonale (45,2 %).

Répartition du public régional du cinéma selon les habitudes de fréquentation cinématographique en 2024 (%)

	habitués	dont assidus	et réguliers	occasionnels
Auvergne-Rhône-Alpes	62,1	14,9	47,2	37,9
Bourgogne-Franche-Comté	61,2	12,3	48,9	38,8
Bretagne	57,8	11,2	46,7	42,2
Centre-Val de Loire	61,0	11,2	49,8	39,0
Corse	nd	nd	nd	nd
Grand Est	61,8	12,5	49,3	38,2
Hauts-de-France	60,6	9,9	50,7	39,4
Île-de-France	72,3	22,3	49,9	27,7
Normandie	59,4	12,0	47,3	40,6
Nouvelle-Aquitaine	65,4	9,9	55,6	34,6
Occitanie	65,1	13,2	51,9	34,9
Pays de la Loire	55,3	10,0	45,2	44,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	64,6	14,3	50,3	35,4
France	59,0	13,3	45,7	41,0

Les données en couleur renseignent sur la valeur la plus élevée.
Source : CNC – Vertigo, enquête CinExpert, spectateurs 7 derniers jours, 3 ans et plus.

L'Île-de-France compte la part de spectateurs assidus la plus importante ; les Pays de la Loire, celle de spectateurs occasionnels.

La France d’Outre-mer

Remarques méthodologiques

Les données de cette partie sont issues de l’enquête Métridom menée par l’institut Médiamétrie. Métridom mesure l’audience de la radio et fournit un certain nombre d’indicateurs sur la télévision, la fréquentation du cinéma et l’usage d’internet dans les départements et régions d’Outre-mer. Concernant la fréquentation du cinéma, l’enquête a été menée auprès des spectateurs de cinéma âgés de 13 ans et plus, de septembre à novembre 2024 à La Réunion, en Guadeloupe et en Martinique, ainsi qu’entre octobre et décembre 2024 en Guyane.

Dans cette partie, sont présentées les principales spécificités des populations cinématographiques constatées en 2024 dans les départements et régions d’Outre-mer (DROM).

Parmi les départements et régions d’Outre-mer (DROM), La Réunion affiche la part de spectateurs de cinéma la plus élevée : 64,8 % des Réunionnais sont allés au cinéma au moins une fois dans l’année. Ils sont suivis par les Martiniquais (63,7 %), les Guadeloupéens (58,0 %) et enfin les Guyanais (56,7 %).

Contrairement aux régions hexagonales, et dans la lignée des années précédentes, le public y demeure majoritairement féminin. Les femmes représentent 53,8 % du public d’Outre-mer (47,1 % dans l’Hexagone), une part cohérente avec leur présence dans l’ensemble de la population (53,0 %, contre 51,4 % en France hexagonale). La Guadeloupe est le territoire avec la part de spectatrices la plus élevée (55,9 %). C’est également un département pour lequel la proportion de femmes dans la population totale dépasse la moyenne nationale (54,3 %, contre 51,5 % toutes régions françaises confondues).

Le public martiniquais compte la part de seniors la plus importante des DROM : 39,9 % du public a 50 ans et

plus, contre 32,0 % en moyenne dans les DROM. Il s’agit également de la région avec la plus faible part de moins de 25 ans (23,2 %, contre 28,1 %). Ce constat est en adéquation avec la structure totale de la population martiniquaise, puisque celle-ci compte la part de 50 ans et plus la plus importante (50,5 %, contre 41,0 % toutes régions françaises confondues), ainsi que la deuxième proportion de moins de 25 ans la plus faible, derrière la Corse (24,5 %, contre 28,7 %).

Répartition du public du cinéma dans les départements et régions d’Outre-mer en 2024 (%)

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion	DROM
genre					
femmes	55,9	55,3	50,8	53,2	53,8
hommes	44,1	44,7	49,2	46,8	46,2
âge					
13-24 ans	26,6	23,2	37,4	28,4	28,1
25-34 ans	11,9	13,8	14,9	14,8	14,1
35-49 ans	24,8	23,0	25,0	27,6	25,8
50 ans et plus	36,7	39,9	22,8	29,3	32,0
catégorie professionnelle					
CSP +	27,9	26,7	26,2	25,9	26,5
CSP-	28,9	29,3	20,8	29,8	28,4
inactifs	43,1	44,0	52,9	44,3	45,1
habitudes de fréquentation cinéma					
habitués	25,2	27,4	29,3	24,5	25,8
occasionnels	74,8	72,6	70,7	75,5	74,2
ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Médiamétrie, enquête Métridom, spectateurs 13 ans et plus (septembre-décembre 2024).

Le public des établissements en Guyane, au contraire, se démarque par sa jeunesse. Plus d'un tiers du public y a moins de 25 ans (37,4 %, contre 28,1 % en moyenne dans les territoires d'Outre-mer), ce qui en fait le premier département ultramarin sur la tranche la plus jeune. Cette structure s'observe également dans la population guyanaise totale : hors Mayotte, il s'agit du département d'Outre-mer présentant la proportion de moins de 25 ans la plus élevée de France, toutes régions confondues (46,5 %, contre 28,7 % pour l'ensemble des régions). A contrario, il s'agit du DROM qui compte la plus faible part de spectateurs âgés de 50 ans et plus (22,8 %).

Par ailleurs, la Guyane est le territoire qui compte la plus grande part d'habituels (29,3 %, contre 25,8 % sur l'ensemble des DROM). A l'inverse, les spectateurs occasionnels composent environ les trois quarts du public guadeloupéen et réunionnais (respectivement 74,8 % et 75,5 %), une part très proche de la moyenne ultramarine (74,2 % sur l'ensemble des DROM).

Si la Réunion présente la plus grande part de population étant allée au cinéma au cours de l'année 2024, le public guyanais s'illustre par la régularité de sa fréquentation.

Aides pour l'éducation à l'image

En 2024, les régions françaises (Hexagone + Outre-mer) ont dépensé 5,6 M€ dans des actions d'éducation à l'image (*Ma Classe au cinéma*, *Passeurs d'images* et *Des Cinés la vie*, pôles régionaux d'éducation aux images, ciné-clubs dans les lycées, autres initiatives dans le champ de l'éducation à l'image), dont 5,6 M€ de la part des 13 régions hexagonales et 221,0 K€ de la part des départements et régions d'Outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique et La Réunion).

25,6 % des aides régionales consacrées à ces actions en 2024 sont versées par les Hauts-de-France, suivis par l'Île-de-France (18,7 %) et l'Auvergne-Rhône Alpes (10,0 %).

Voir aussi sur www.cnc.fr :

- les fiches régions 2024

- les séries statistiques sur le public régional du cinéma

2.4

L'emploi dans l'exploitation cinématographique en régions hexagonales

Remarques méthodologiques

La partie ci-après présente des statistiques issues des données d'Audiens (pour plus de détails, voir les remarques méthodologiques au début de la partie 1.3).

Le périmètre d'analyse de cette partie correspond à l'ensemble des entreprises qui ont pour code NAF 5914Z – projection de films cinématographiques. La région de référence est celle de l'établissement de projection.

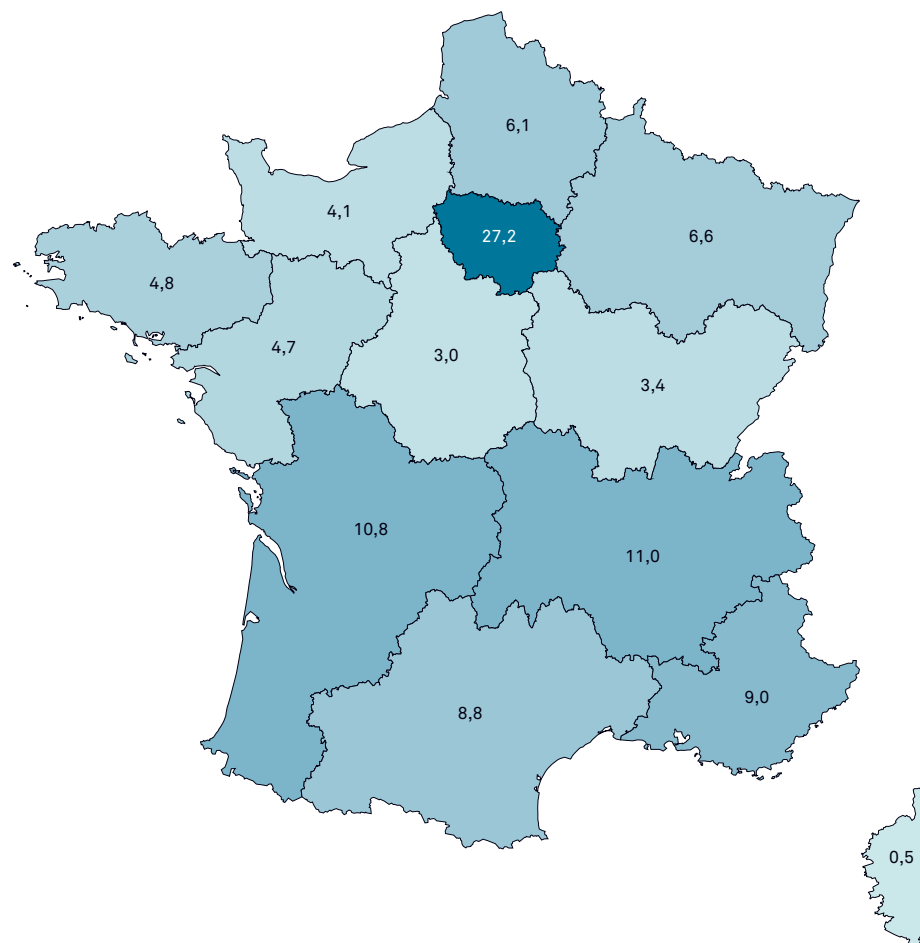


Plus du quart de l'emploi des établissements de projection de films cinématographiques en Île-de-France

Contrairement aux autres secteurs des champs cinématographique et audiovisuel, dont la grande majorité des effectifs sont centralisés en Île-de-France, l'emploi généré par les établissements de projection de films cinématographiques est décentralisé car corrélé à la répartition du parc cinématographique sur le territoire.

En dehors de l'Île-de-France, qui détient la part de salariés la plus importante (27,2 %), deux régions emploient plus de 10 % des salariés du secteur en 2024 : la région Auvergne-Rhône-Alpes (11,0 % des salariés) et la Nouvelle-Aquitaine (10,8 % des salariés). Ces trois régions sont celles qui affichent, par ailleurs, le parc cinématographique le plus dense, avec respectivement 18,9 %, 13,5 % et 10,7 % des écrans actifs. À l'inverse, trois régions de France hexagonale concentrent moins de 4 % des salariés du secteur : la Bourgogne-Franche-Comté (3,4 % des salariés), le Centre-Val de Loire (3,0 % des salariés) et la Corse (0,5 % des salariés). Ces trois régions abritent le parc cinématographique le moins dense (respectivement 4,4 %, 3,4 % et 0,5 % des écrans actifs).

Répartition régionale des effectifs des établissements de projection de films cinématographiques en 2024 (%)



Source : Audiens.

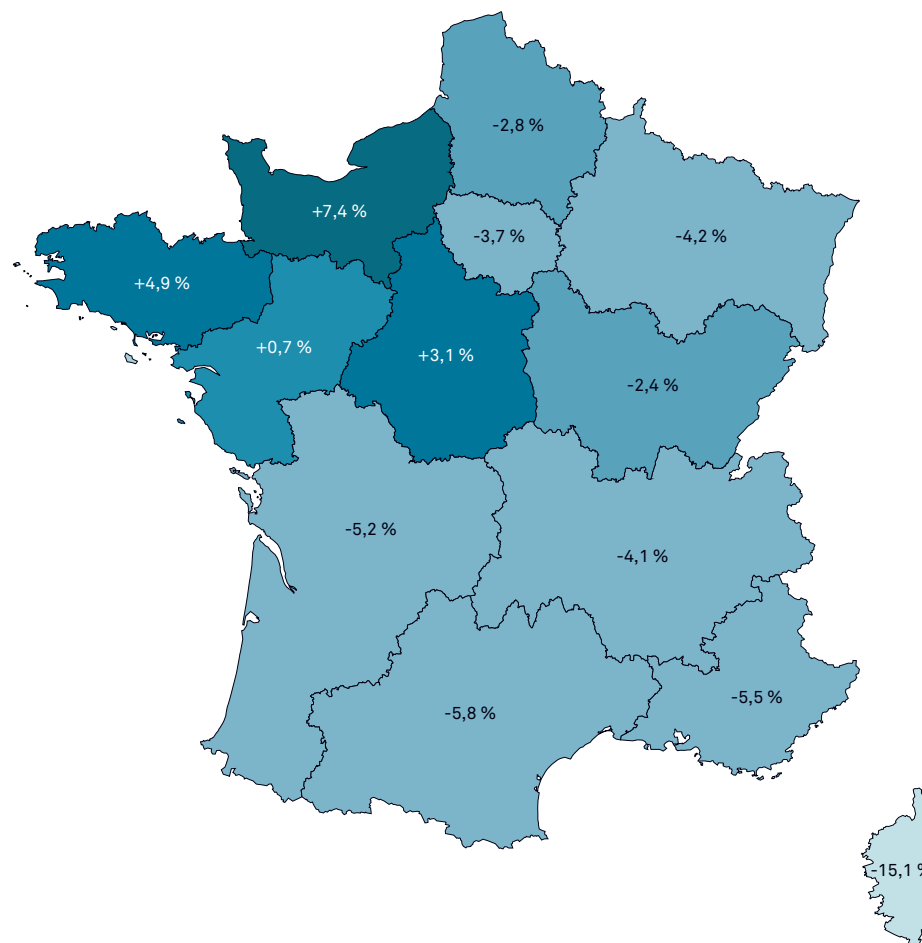
Au sein des effectifs salariés des établissements de projection de films cinématographiques, la part de femmes employées varie selon les régions (50,6 % au niveau national). La majorité des régions étudiées présente une part de femmes majoritaire en 2024, avec une part plus importante en Corse (57,5 %), en Bretagne (56,8 %) et dans les Pays de la Loire (56,5 %). Comme en 2023, seules deux régions comptent une minorité de femmes parmi les salariés du secteur en 2024 : l'Auvergne-Rhône-Alpes (46,7 %) et l'Île-de-France (45,4 %). Ces deux régions concentrent plus du tiers des effectifs totaux (38,1 %) et des effectifs féminins (34,6 %). La baisse de la part de femmes entre 2019 et 2024 (-1,1 point sur l'ensemble de la France hexagonale, à 50,6 %) est répartie différemment selon les régions. La diminution est particulièrement prononcée dans les régions Grand Est (de 59,6 % en 2019 à 53,9 % en 2024, soit -5,7 points), Centre-Val de Loire (de 57,2 % à 51,9 %, soit -5,3 points) et Auvergne-Rhône-Alpes (de 50,8 % à 46,7 %, soit -4,1 points). Inversement, la part de femmes progresse fortement en Corse (de 51,7 % à 57,5 %, soit +5,8 points, augmentation à interpréter avec prudence en raison du nombre limité d'effectifs) et en Bourgogne-Franche-Comté (de 48,7 % à 53,3 %, soit +4,6 points).

Une croissance de l'emploi en Normandie, Bretagne et Centre-Val de Loire

La baisse de l'emploi observée en 2024 par rapport à 2023 (-2,6 % au niveau national) se constate dans la plupart des régions hexagonales, à l'exception de la Normandie (628 salariés, soit +7,4 %), de la Bretagne (729 salariés, soit +4,9 %), du Centre-Val de Loire (466 salariés, soit +3,1 %) et des Pays de la Loire (726 salariés, soit +0,7 %). À noter que les trois premières régions étaient parmi celles qui enregistraient déjà les plus fortes progressions d'effectifs entre 2022 et 2023 (respectivement +9,1 %, +16,4 % et +10,5 %).

À l'inverse, la baisse de l'emploi est plus marquée en Corse (73 salariés en 2024, soit -15,1 % sur un an, recul qui survient après une hausse des effectifs de 13,2 % en 2023), en Occitanie (1 356 salariés, soit -5,8 %), en Provence-Alpes-Côte d'Azur (1 388 salariés, soit -5,5 %) et en Nouvelle-Aquitaine (1 656 salariés, soit -5,2 %).

Évolution 2024/2023 de l'emploi des établissements de projection de films cinématographiques par région



Source : Audiens.

La Corse, la Bretagne et les Pays de la Loire présentent la part la plus importante de femmes dans leurs effectifs.

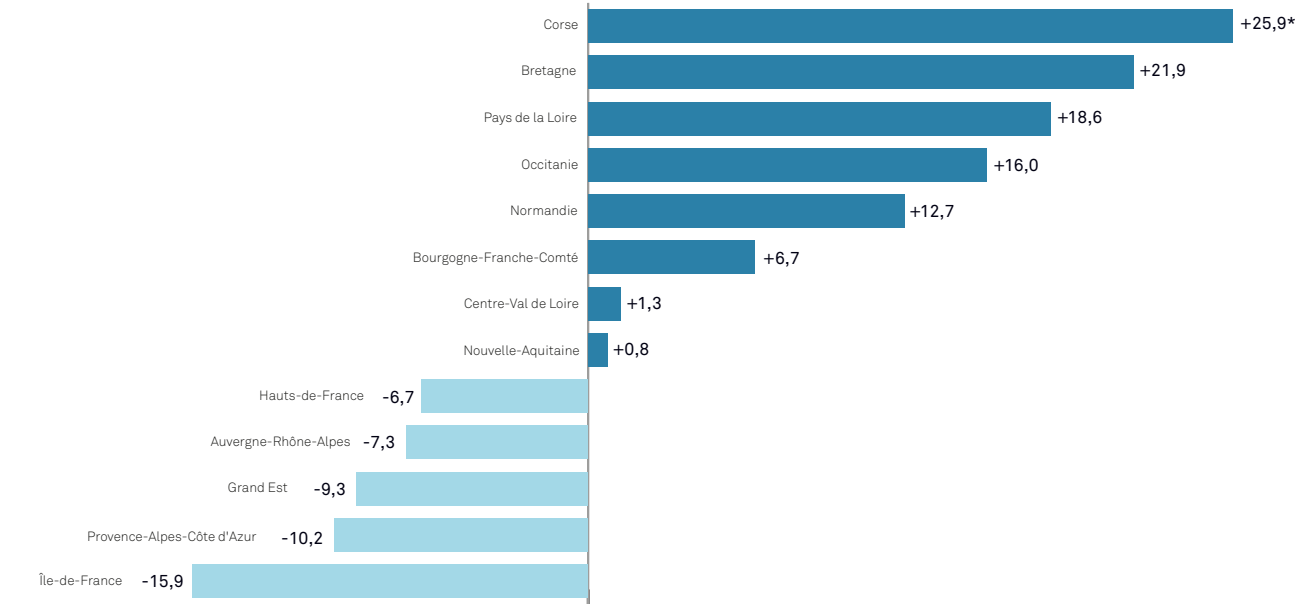
Un niveau d'emploi inférieur à l'avant pandémie dans cinq régions

Pour cinq des treize régions hexagonales, le nombre de salariés en 2024 demeure inférieur à celui observé en 2019 (-4,9 % au niveau national), avant la pandémie. L'écart est particulièrement prononcé en Île-de-France (-15,9 %), en Provence-Alpes-Côte d'Azur (-10,2 %) et dans le Grand Est (-9,3 %). Sachant que l'Île-de-France regroupe à elle seule 27,2 % des salariés du secteur en 2024, la forte baisse de l'emploi dans cette région a un effet considérable sur l'évolution de l'emploi à l'échelle nationale.

Parmi les six régions qui ont un niveau d'emploi supérieur à celui d'avant crise, quatre affichent une augmentation supérieure à 15 % : la Corse, région pour laquelle le nombre de salariés demeure toutefois faible (73 salariés, soit +25,9 % par rapport à 2019), la Bretagne (729 salariés, +21,9 %), les Pays de la Loire (726 salariés, +18,6 %) et l'Occitanie (1 356 salariés, +16,0 %).

La Corse, la Bretagne, les Pays de la Loire, l'Occitanie, la Normandie et la Bourgogne-Franche-Comté, présentent en 2024 un niveau d'emploi supérieur à celui d'avant crise.

Évolution 2024/2019 de l'emploi des établissements de projection de films cinématographiques (%)



*Évolution à interpréter avec prudence en raison du nombre limité d'effectifs (73 salariés en 2024).
Source : Audiens.

chapitre trois

LES DÉPARTEMENTS

3.1

Le parc cinématographique des départements hexagonaux

22 départements concentrent la moitié des écrans

En 2024, 12 départements rassemblent le tiers des écrans et 22 en regroupent plus de la moitié. Les départements les mieux équipés en salles de cinéma ne sont pas seulement ceux dans lesquels sont localisés les principaux pôles d'activité et la population la plus dense (Paris et ses départements limitrophes, les Bouches-du-Rhône, le Rhône, la Gironde ou le Nord), mais également des départements alpins (Isère) et du littoral (Alpes-Maritimes et Loire-Atlantique), dont l'équipement cinématographique est dimensionné de manière à accueillir la clientèle touristique en saison. Les départements comptant les plus faibles nombres d'écrans figurent parmi les moins peuplés.

La densité du parc d'écrans est liée à la population permanente ou occasionnelle d'un département.

83 départements équipés de multiplexes

Fin 2024, 83 départements sur 96 sont équipés d'au moins un multiplexe (établissements de 8 écrans ou plus), les 13 n'en étant pas équipés faisant partie des 29 départements les moins peuplés de France hexagonale. C'est dans les départements les plus peuplés que ces établissements sont les plus nombreux : 14 à Paris (75), 10 dans les Bouches-du-Rhône (13), 9 dans le Rhône (69) et en Gironde (33) et 8 dans le Nord (59).

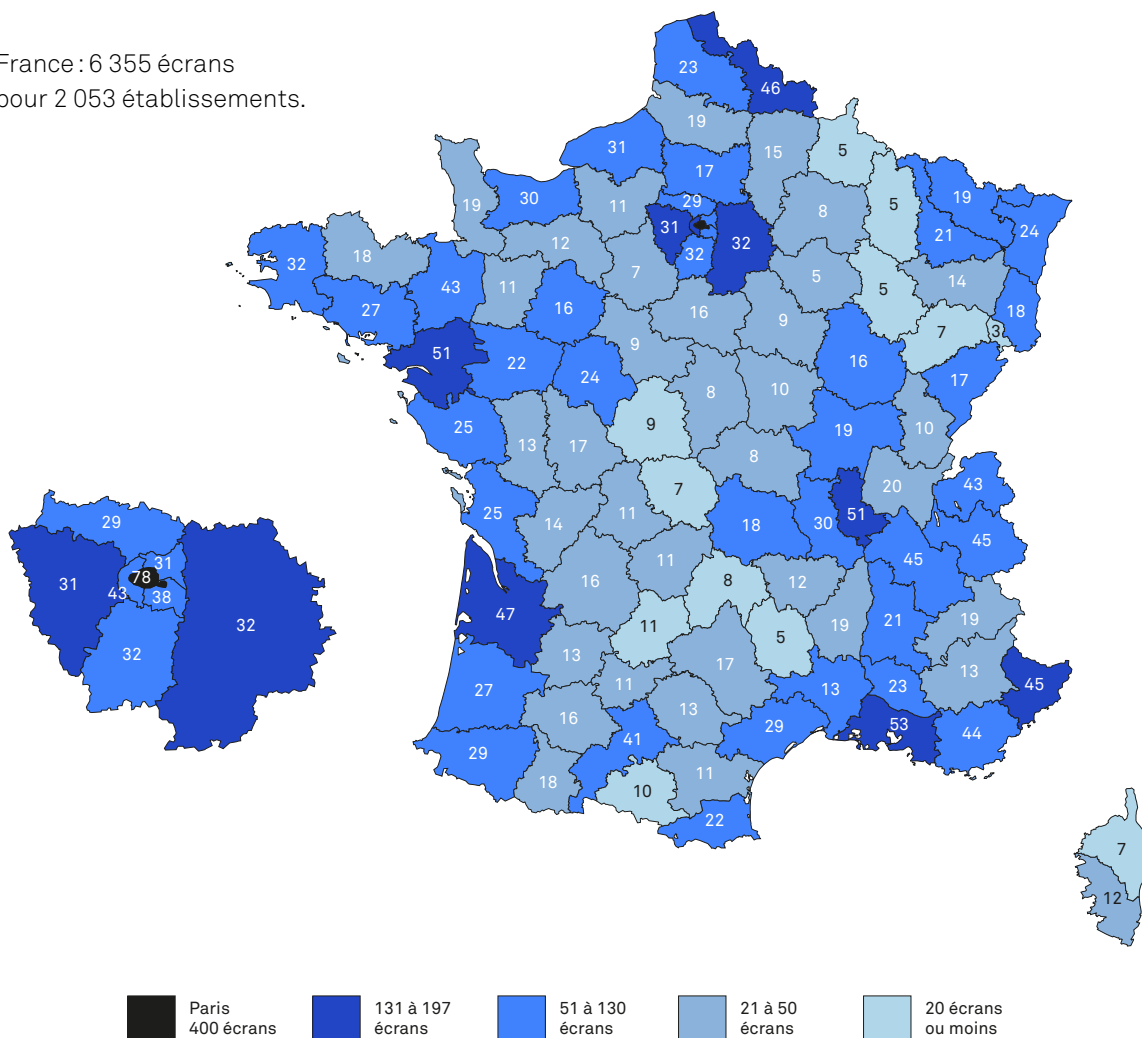
Les départements selon le nombre d'écrans en 2024

10 plus forts	
Paris (75)	401
Rhône (69)	197
Bouches-du-Rhône (13)	195
Gironde (33)	194
Nord (59)	190
Loire-Atlantique (44)	150
Alpes-Maritimes (06)	141
Seine-et-Marne (77)	135
Yvelines (78)	132
Hauts-de-Seine (92)	130
Isère (38)	130
10 plus faibles	
Lozère (48)	8
Haute-Corse (2B)	12
Ariège (09)	12
Creuse (23)	12
Cantal (15)	15
Territoire-de-Belfort (90)	16
Meuse (55)	16
Ardennes (08)	18
Haute-Saône (70)	19
Haute-Marne (52)	19
Indre (36)	19

Source : CNC.

Écrans et établissements en 2024

France : 6 355 écrans
pour 2 053 établissements.



L'échelle de couleur repose sur le nombre d'écrans actifs dans le département.
Les données chiffrées indiquent le nombre d'établissements actifs dans le département.
Source : CNC.

Un fauteuil pour 59 habitants

En 2024, hors circuits itinérants, il existe en France un fauteuil pour 59 habitants, en tenant compte du recensement de 2020. Pour 70 départements, ce taux est compris entre 1 pour 30 habitants et 1 pour 70 habitants. Les départements qui présentent la plus forte densité de fauteuils se distinguent par leur forte attractivité touristique. Le nombre de fauteuils par habitant est souvent plus élevé dans les départements de la moitié sud de la France, en partie du fait de la « surcapacité » prévue dans les zones touristiques.

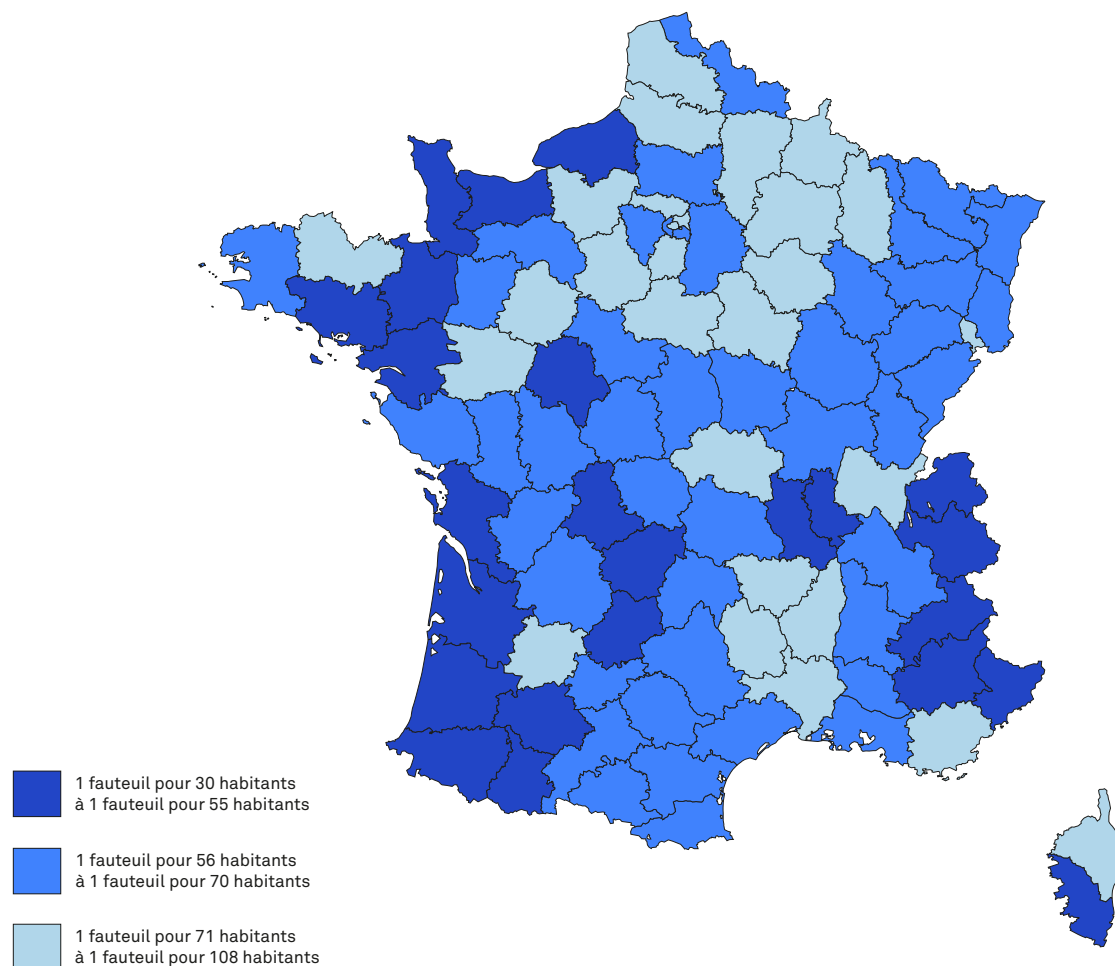
La Savoie, département avec la plus forte densité en 2024 avec un fauteuil pour 32 habitants.

Les départements selon la densité du parc en 2024 (nombre de fauteuils par habitant)¹

10 plus forts	
Savoie (73)	1/32
Hautes-Alpes (05)	1/33
Paris (75)	1/33
Corse-du-Sud (2A)	1/33
Hautes-Pyrénées (65)	1/36
Alpes-de-Haute-Provence (04)	1/38
Landes (40)	1/38
Haute-Savoie (74)	1/45
Territoire-de-Belfort (90)	1/46
Indre-et-Loire (37)	1/48
10 plus faibles	
Allier (03)	1/108
Ain (01)	1/101
Gard (30)	1/86
Yonne (89)	1/86
Aisne (02)	1/84
Haute-Corse (2B)	1/84
Essonne (91)	1/84
Eure (27)	1/83
Ardennes (08)	1/83
Maine-et-Loire (49)	1/81

Lecture : En Savoie, il existe un fauteuil pour 32 habitants en 2024.
¹ Hors circuits itinérants.
Source : CNC / Insee – Recensement 2020.

Fauteuils par habitant en 2024



La moitié des entrées réalisée dans 17 départements

La fréquentation cinématographique est inégalement répartie sur le territoire français. 17 départements totalisent plus de la moitié des entrées. Paris arrive largement en tête, avec 17,4 millions d'entrées en 2024. Le Rhône (69), le Nord (59), les Bouches-du-Rhône (13), la Gironde (33) et la Loire-Atlantique (44) dépassent les cinq millions d'entrées. Dans 25 autres départements, le nombre d'entrées est supérieur à deux millions en 2024. À l'autre extrême, le nombre d'entrées est très faible dans certains départements ruraux, en lien avec la faible densité du parc de cinémas actifs : 166 000 en Lozère (48 - 5 établissements actifs), 180 000 dans la Creuse (23 - 7 établissements actifs) et 197 000 dans l'Ariège (09 - 10 établissements actifs).

Entre 2023 et 2024, 57 départements, soit plus de la moitié, dégagent une hausse de leur fréquentation supérieure à 1,0 %, allant de +1,1 % pour la Savoie (73) à +17,1 % pour le Tarn (81), et 20 départements une hausse supérieure à 5 %. À l'inverse, 22 départements enregistrent une baisse de fréquentation de plus de 1,0 %, comprise entre -1,2 % pour Paris (75) et -9,9 % pour le Territoire-de-Belfort (90), et 3 départements un recul supérieur à 5 %. Pour les 17 autres départements, le nombre d'entrées est plutôt stable sur un an, comme à l'échelle nationale, la moyenne nationale s'établissant à +0,6 %.

Le Tarn, département avec la plus forte progression des entrées en 2024 (+17,1 % par rapport à 2023).

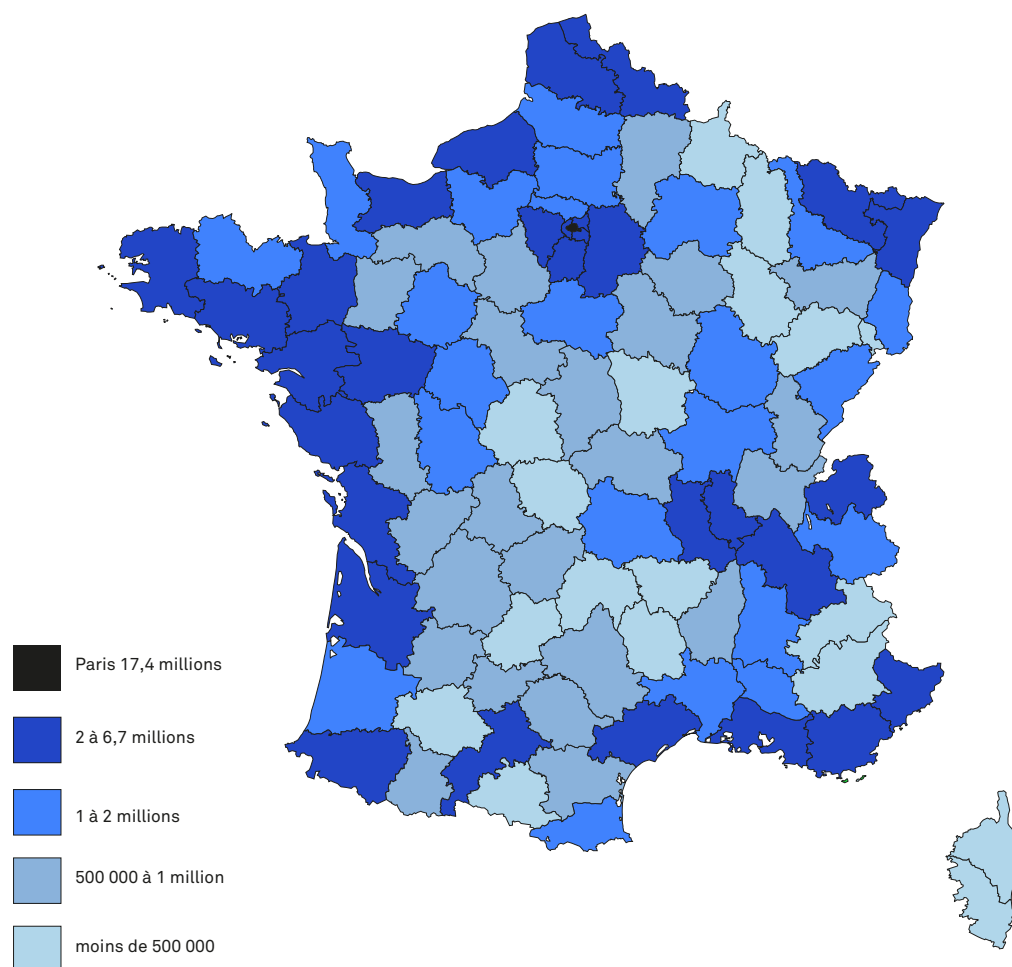
À noter que 13 départements retrouvent ou dépassent leur fréquentation d'avant crise, en particulier le Lot (+22,4 % par rapport à la moyenne 2017-2019), et trois départements parmi ceux qui enregistrent les plus fortes augmentations de fréquentation sur un an, à savoir la Vendée (+19,9 %), la Lozère (+15,0 %) et l'Ariège (+13,6 %), en partie du fait d'une augmentation du nombre de séances (environ un tiers de séances supplémentaires en 2024 par rapport à la moyenne 2017-2019 pour ces quatre départements). Tous les autres départements enregistrent une baisse de leur fréquentation par rapport à la moyenne 2017-2019, comprise entre -0,7 % pour les Hautes-Alpes (05) et -39,3 % pour le Territoire-de-Belfort (90). 36 départements enregistrent une baisse supérieure à la moyenne nationale (-12,7 %) et 47 une baisse inférieure à celle-ci.

Les départements selon l'évolution des entrées en 2024 (par rapport à 2023)

10 plus fortes	
Tarn (81)	+17,1%
Lozère (48)	+16,2%
Vendée (85)	+12,8%
Cantal (15)	+12,2%
Creuse (23)	+11,9%
Gers (32)	+11,1%
Orne (61)	+9,7%
Jura (39)	+9,2%
Ariège (09)	+7,8%
Deux-Sèvres (79)	+7,3%
10 plus faibles	
Territoire-de-Belfort (90)	-9,9%
Haute-Corse (2B)	-6,6%
Seine-Saint-Denis (93)	-5,7%
Val-d'Oise (95)	-4,4%
Moselle (57)	-4,3%
Meurthe-et-Moselle (54)	-4,1%
Haut-Rhin (68)	-4,0%
Oise (60)	-3,9%
Corse-du-Sud (2A)	-3,6%
Val-de-Marne (94)	-3,4%

Source : CNC.

Entrées en 2024



Paris : toujours un département singulier en nombre d'entrées par habitant

Le nombre d'entrées réalisées par les salles d'un département dépend en premier lieu du nombre d'habitants. L'indice de fréquentation permet de mesurer l'activité cinématographique en faisant abstraction de sa population. En France, celui-ci s'élève à 2,73 entrées par habitant en 2024. À Paris, il s'élève à 8,03 car le département draine un nombre important de spectateurs venant des départements limitrophes et abrite une population plus cinéphile. L'indice de fréquentation est également fort dans le sud-est et dans les départements où existent des villes universitaires importantes. Les enquêtes sur le public montrent, en effet, que la sortie au cinéma est prisée par les personnes les plus diplômées et par les étudiants.

L'indice de fréquentation élevé dans les départements alpins et dans certains départements du littoral ne signifie pas nécessairement que les habitants y sont particulièrement cinéphiles. Les entrées réalisées par les vacanciers peuvent en effet majorer l'indice de fréquentation de ces zones.

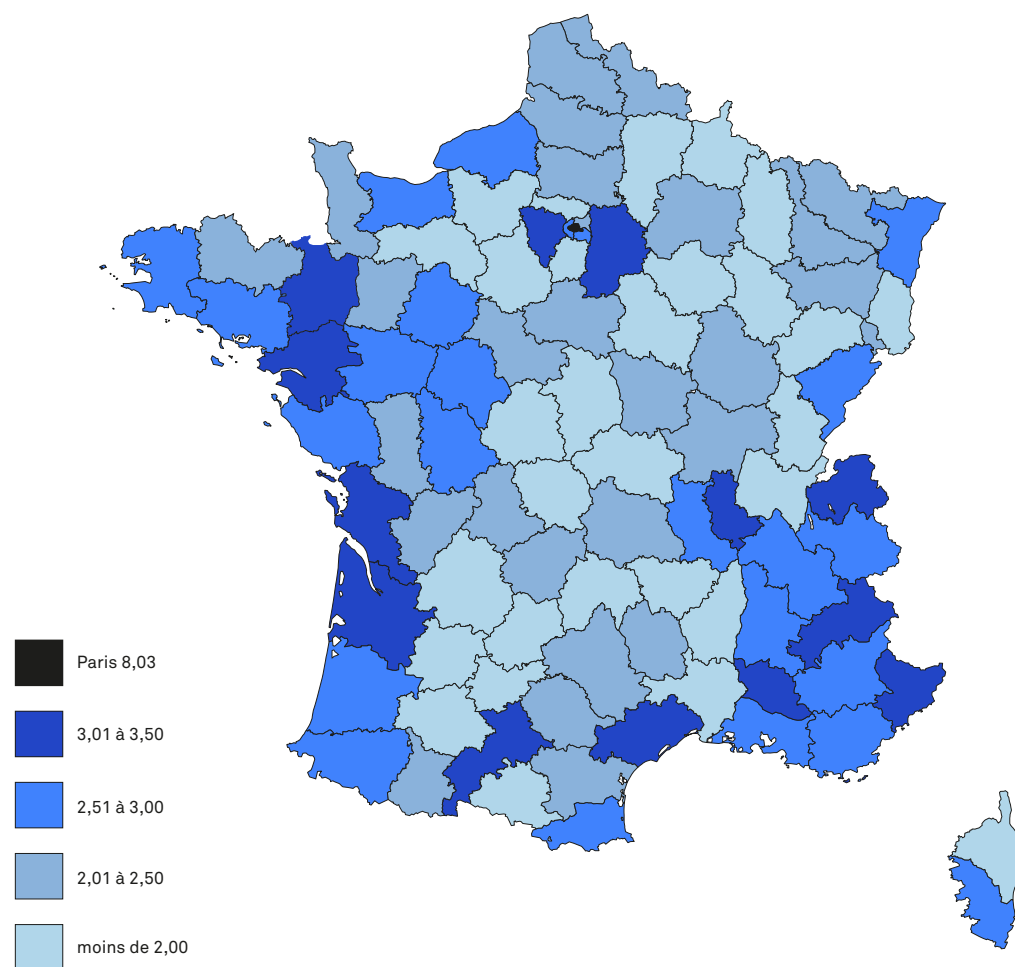
Pour 24 départements, l'indice de fréquentation est supérieur à la moyenne nationale (2,73 entrées par habitant).

Les départements selon l'indice de fréquentation¹ en 2024

10 plus forts	
Paris (75)	8,03
Rhône (69)	3,49
Vaucluse (84)	3,45
Loire-Atlantique (44)	3,44
Haute-Savoie (74)	3,42
Haute-Garonne (31)	3,38
Ille-et-Vilaine (35)	3,37
Gironde (33)	3,23
Alpes-Maritimes (06)	3,23
Yvelines (78)	3,23
10 plus faibles	
Ariège (09)	1,25
Haute-Corse (2B)	1,40
Ain (01)	1,42
Aisne (02)	1,45
Val-d'Oise (95)	1,47
Indre (36)	1,48
Creuse (23)	1,50
Haute-Saône (70)	1,57
Ardennes (08)	1,59
Ardèche (07)	1,62

¹ Indice de fréquentation : rapport entre le nombre d'entrées et la population d'une zone géographique donnée.
Source : CNC / Insee – Recensement 2020.

Indice de fréquentation en 2024



Le taux d’occupation des fauteuils varie de 6,3 % à 18,1 % selon les départements

Le taux d’occupation des fauteuils (hors circuits itinérants) s’élève à 12,1 % en 2024 à l’échelle nationale, mais il varie beaucoup selon les départements. Il varie entre à 6,3 % dans le Territoire-de-Belfort (90), qui compte deux établissements et 15 écrans fixes (un mono-écran et un multiplexe de 14 écrans), et 18,1 % dans le Gers (32), qui compte 16 établissements et 26 écrans fixes (dont 11 mono-écrans). Le taux d’occupation des fauteuils de 36 départements est supérieur à la moyenne nationale en 2024.

Le Gers, département avec le plus fort taux d’occupation des fauteuils en 2024 (18,1 %, contre 12,1 % à l’échelle nationale).

Diversité de la recette moyenne par entrée selon les départements

La recette moyenne par entrée (RME) est de 7,42 € TTC en France en 2024. 27 départements sont au-dessus de cette moyenne nationale. C’est dans le Territoire-de-Belfort (90), en Seine-et-Marne (77) et dans les Bouches-du-Rhône (13) que le cinéma est, en moyenne, le plus cher (supérieur à 8,30 €). À l’autre extrême, la Creuse (23), l’Ariège (09) et le Gers (32) sont les départements qui proposent le tarif moyen le plus bas (inférieur à 5,70 €).

L’Ariège, département avec la plus faible recette moyenne par entrée (5,51 €).

Les départements selon le taux d’occupation des fauteuils¹ en 2024²

10 plus forts	
Gers (32)	18,1%
Maine-et-Loire (49)	16,5%
Ardèche (07)	15,9%
Vendée (85)	15,9%
Paris (75)	15,7%
Haute-Loire (43)	15,5%
Côtes-d'Armor (22)	15,3%
Ille-et-Vilaine (35)	14,9%
Var (83)	14,8%
Haute-Garonne (31)	14,7%
10 plus faibles	
Territoire-de-Belfort (90)	6,3%
Cher (18)	7,8%
Moselle (57)	7,9%
Haut-Rhin (68)	8,3%
Alpes-de-Haute-Provence (04)	8,5%
Tarn-et-Garonne (82)	8,6%
Creuse (23)	8,8%
Hautes-Pyrénées (65)	9,2%
Haute-Marne (52)	9,3%
Landes (40)	9,4%

¹Taux d’occupation des fauteuils : rapport entre le nombre d’entrées et le nombre de places disponibles, calculé en multipliant le nombre de séances par le nombre de fauteuils pour chaque écran.
²Hors circuits itinérants.
Source : CNC.

Les départements selon la recette moyenne TTC par entrée en 2024

10 plus forts	
Bouches-du-Rhône (13)	8,52€
Seine-et-Marne (77)	8,35€
Territoire-de-Belfort (90)	8,35€
Haute-Savoie (74)	8,25€
Alpes-Maritimes (06)	8,17€
Marne (51)	8,08€
Yvelines (78)	8,03€
Paris (75)	8,03€
Moselle (57)	8,02€
Loiret (45)	8,00€
10 plus faibles	
Ariège (09)	5,51€
Gers (32)	5,61€
Creuse (23)	5,63€
Lozère (48)	5,77€
Ardèche (07)	5,79€
Lot (46)	6,00€
Haute-Saône (70)	6,05€
Cantal (15)	6,07€
Haute-Loire (43)	6,11€
Loire (42)	6,27€

Source : CNC.

3.2

Le parc Art et Essai des départements hexagonaux

Remarques méthodologiques

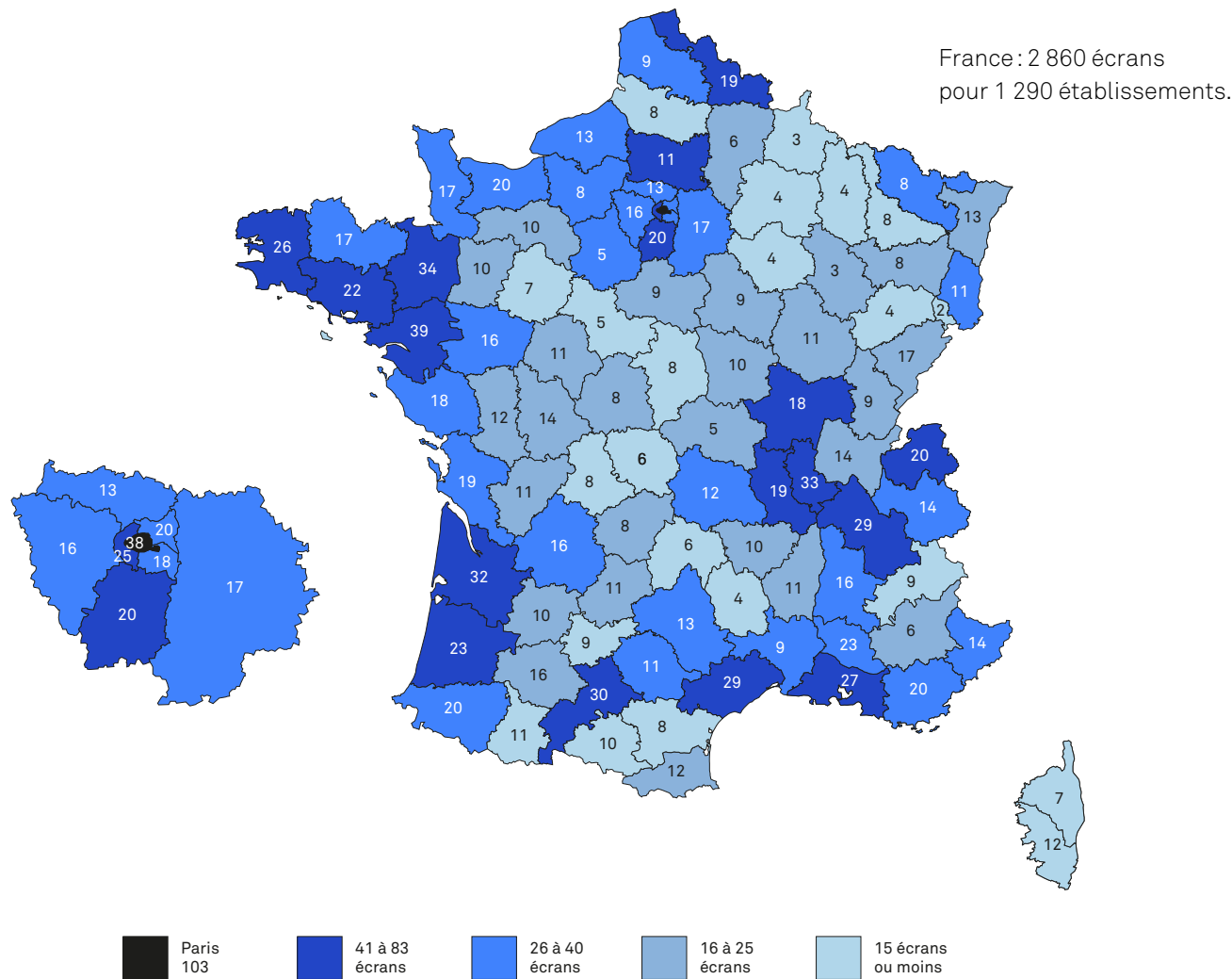
Le classement Art et Essai des établissements en 2024 s'appuie sur les résultats de la commission de septembre 2024 et repose sur l'examen de la programmation des établissements pour la période juin 2021-juillet 2023. Dans l'analyse qui suit, le classement attribué en année N est affecté à l'ensemble de l'année N.

17 départements comptent plus de 90 % de leurs écrans dans les établissements Art et Essai

En 2024, 16 départements (comme en 2023) réunissent un tiers des écrans Art et Essai, soit 935 écrans, et 29 en rassemblent la moitié, soit 1 452 écrans. Plus de 50 % des écrans de cinéma sont classés Art et Essai dans 51 départements et, pour 15 d'entre eux, ce sont plus de 90 % des écrans qui sont classés. Avec sept écrans classés, la Lozère (48) et la Haute-Corse (2B) ont les parcs Art et Essai les plus restreints, quand Paris a le plus grand (103 écrans).

Paris est le département avec le plus grand nombre d'écrans Art et Essai (103 écrans).

Établissements et écrans en 2024



L'échelle de couleur repose sur le nombre d'écrans actifs dans le département.
Les données chiffrées indiquent le nombre d'établissements Art et Essai actifs dans le département.
Source : CNC.

22 départements réalisent plus de 90 % de leurs entrées dans les établissements Art et Essai

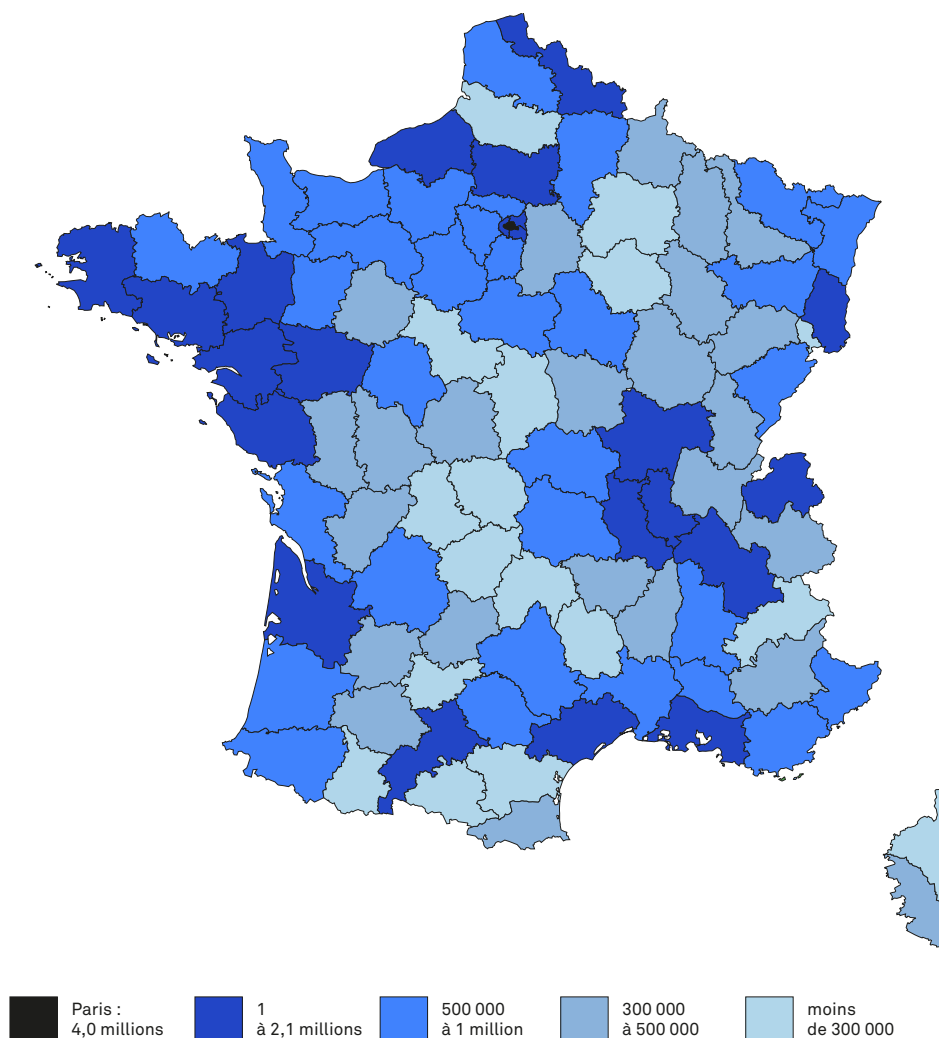
En 2024, 13 départements (comme en 2023) cumulent le tiers de la fréquentation des établissements Art et Essai, soit 23,4 millions d'entrées, et 24 en rassemblent la moitié (comme en 2023), soit 35,6 millions d'entrées. Paris, 1^{er} département en termes de fréquentation, enregistre 4,0 millions d'entrées en 2024 (3,9 millions en 2023), soit 5,6 % des entrées totales des cinémas Art et Essai (5,6 % en 2023).

Pour 42 départements, la part d'entrées réalisée dans les établissements Art et Essai est supérieure à 50 %, dont 25 pour lesquels elle est supérieure à 90 %. Elle atteint même 100 % pour l'Ariège (09), la Dordogne (24), le Gers (32), la Nièvre (58) et l'Yonne (89), départements dans lesquels l'intégralité des établissements sont classés.

En 2024, 55 départements affichent un indice de fréquentation supérieur à la moyenne nationale de 1,06 pour les cinémas Art et Essai. L'indice de fréquentation est le plus élevé en Corse du Sud (2A), avec 2,65 entrées par habitant dans les cinémas Art et Essai. Le département compte 12 cinémas pour 22 écrans actifs, dont 4 établissements et 14 écrans classés.

Le plus fort taux d'occupation des fauteuils Art et Essai (hors circuits itinérants) est observé dans la Sarthe (72), à 18,2 % (12,9 % à l'échelle de l'ensemble des cinémas Art et Essai), qui compte 7 cinémas classés pour 14 écrans (16 cinémas, 52 écrans et 12,9 % de taux d'occupation des fauteuils au total). Le plus faible taux d'occupation des fauteuils Art et Essai est enregistré dans le Territoire-de-Belfort (90), à 6,3 % (6,3 % également tous cinémas confondus, tous les cinémas fixes du département étant classés Art et Essai). Le département compte un circuit itinérant non classé et deux cinémas fixes classés qui regroupent 15 écrans, dont le Kinepolis Belfort, multiplexe de 14 écrans.

Entrées en 2024



Source : CNC.

Voir aussi sur www.cnc.fr :

- les tableaux par zone géographique 2024

- les séries statistiques sur la géographie du cinéma

3.3

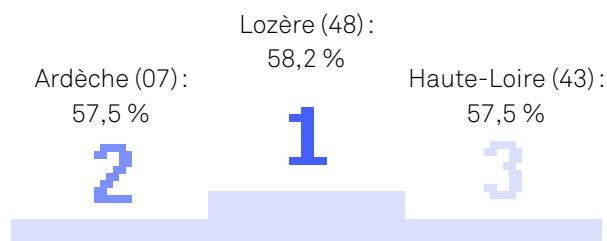
La programmation dans les départements hexagonaux

Remarques méthodologiques

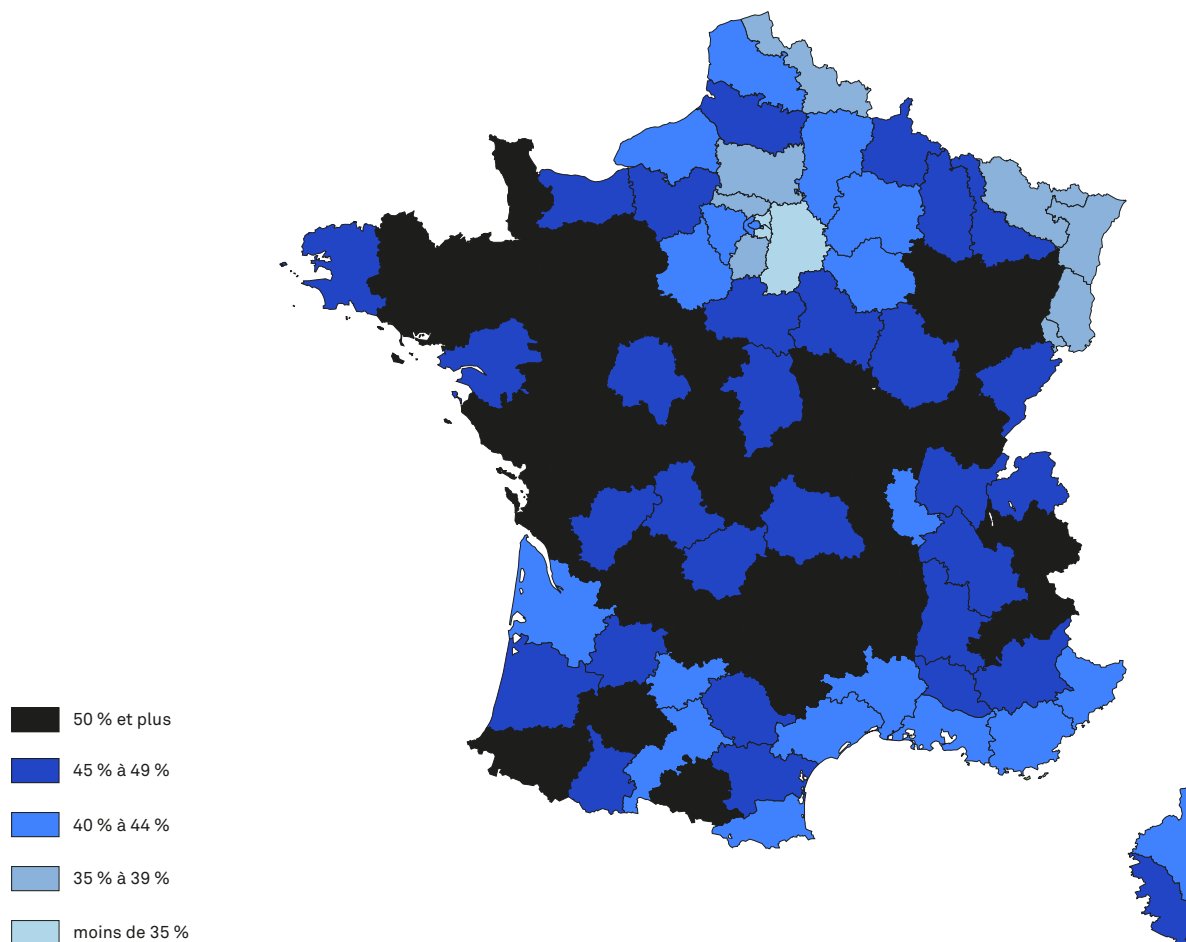
Les chiffres présentés dans ce chapitre ne concernent que les longs métrages cinématographiques. Le court métrage et le hors film (retransmissions sportives, captations de spectacles vivants ou œuvres audiovisuelles) en sont exclus.

Ensemble des longs métrages

En 2024, 67 départements enregistrent une part de marché (en entrées) des films français supérieure à la moyenne nationale (44,8 %).



Part de marché des films français en 2024 : 44,8 % France entière

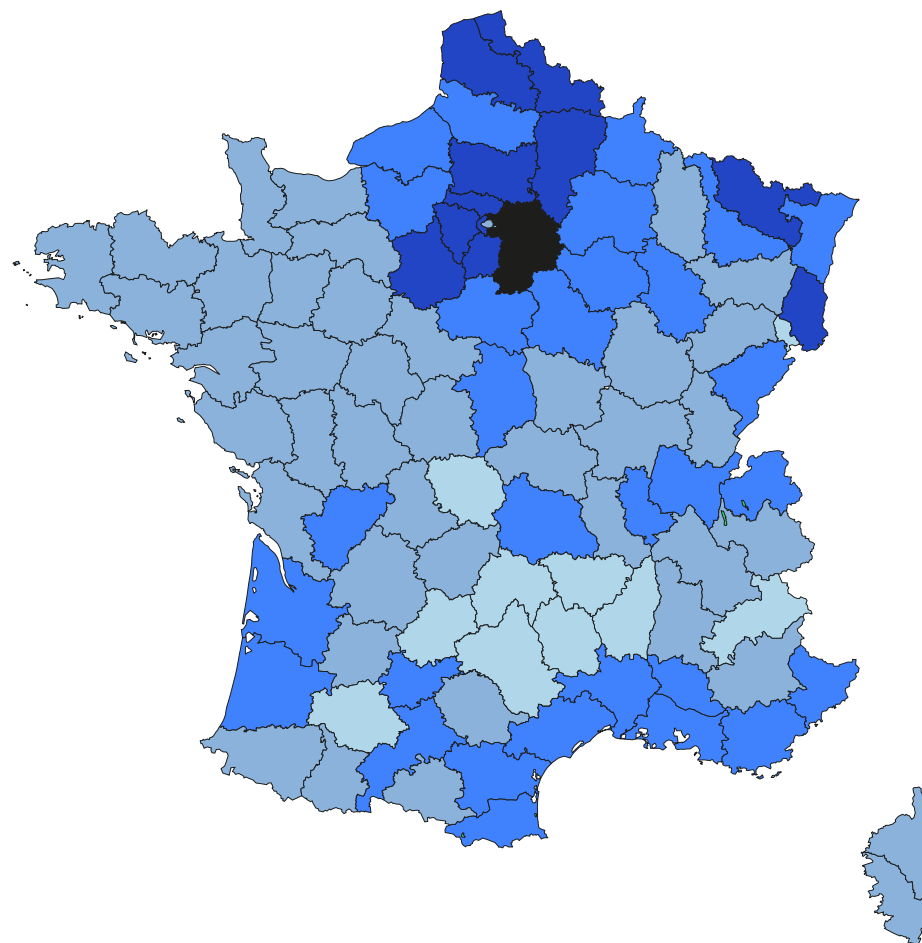
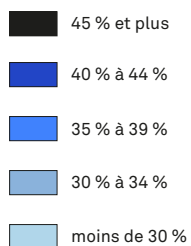
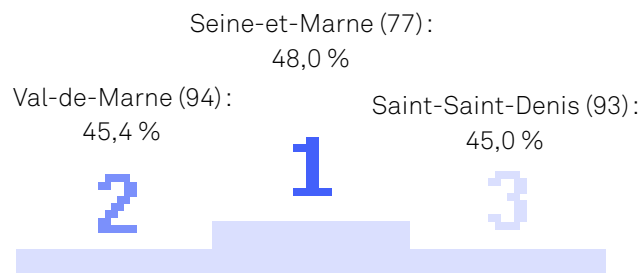


Source : CNC.

34 départements enregistrent une part de marché (en entrées) des films américains supérieure à la moyenne nationale (36,3 %).



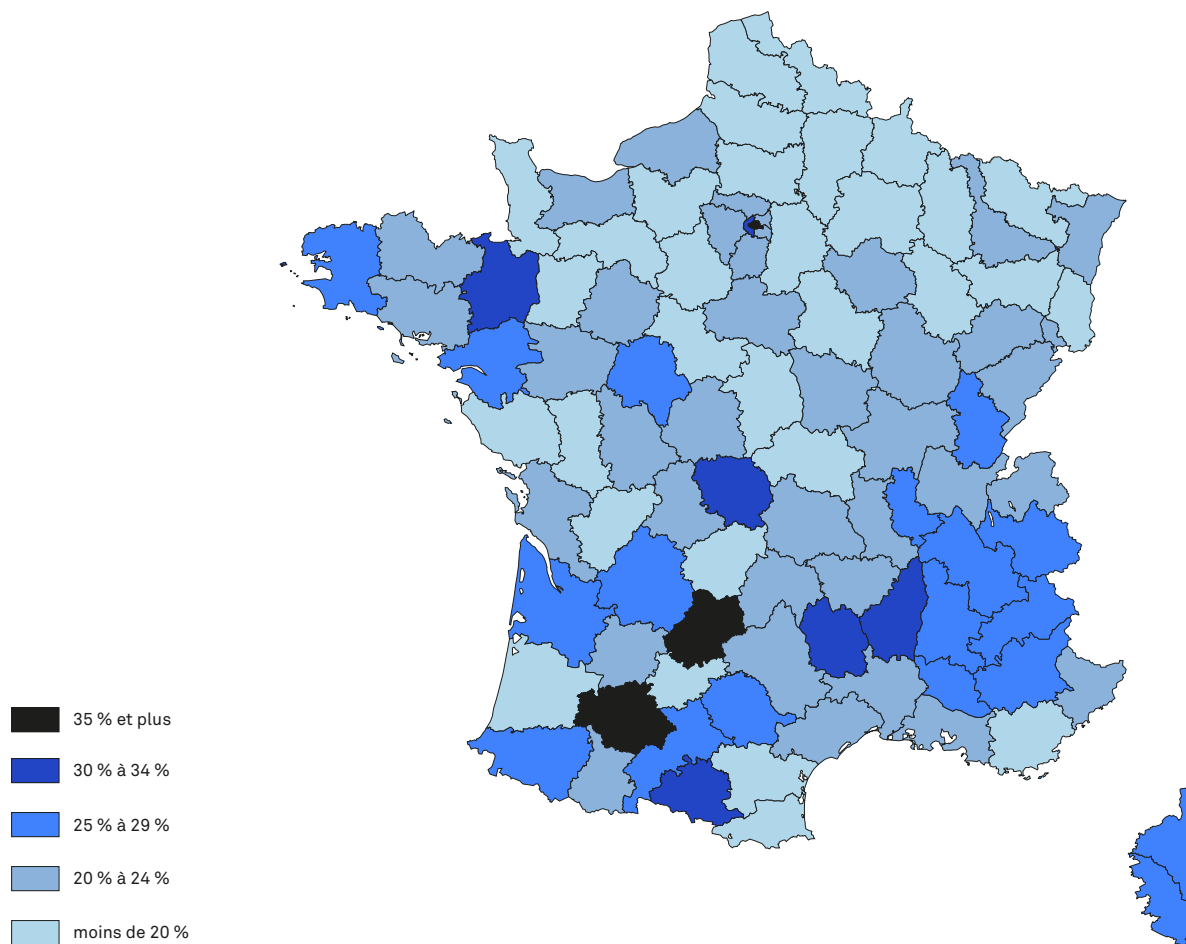
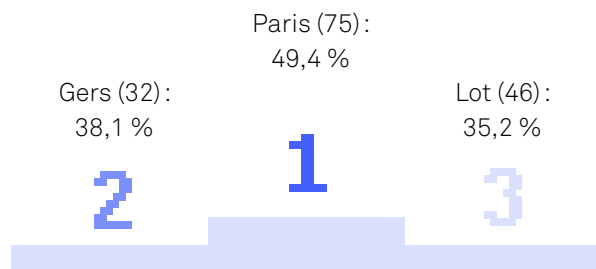
Part de marché des films américains en 2024 : 36,3 % France entière



Source : CNC.

En 2024, 27 départements enregistrent une part de marché (en entrées) des films Art et Essai supérieure à la moyenne nationale (25,1 %).

Part de marché des films Art et Essai en 2024 : 25,1% France entière



Source : CNC.

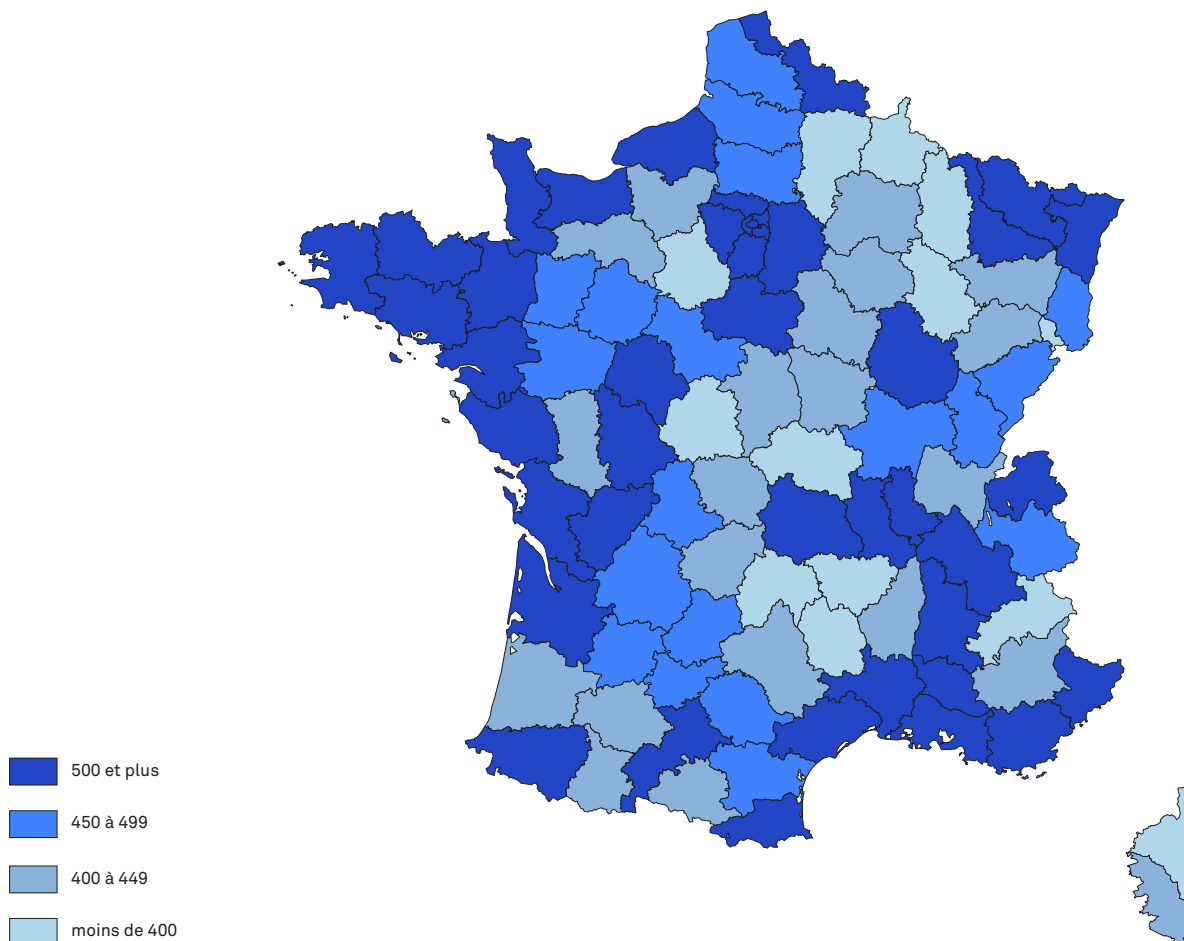
Longs métrages en première exclusivité

Nombre de films en première exclusivité en 2024 : 744 films France entière

Remarques méthodologiques

Sont considérés comme en première exclusivité les longs métrages nouvellement sortis en salles. L'ensemble des films nouveaux regroupe les œuvres ayant fait l'objet d'une sortie commerciale en France.

En 2024, 744 films en première exclusivité sont programmés dans les salles de cinéma françaises, dont 401 films français (53,9 %) et 95 films américains (12,8 %). Parmi ces films, 419 sont recommandés Art et Essai (56,3 %).



Source : CNC.

Voir aussi sur www.cnc.fr :

- les séries statistiques sur la programmation dans les départements



chapitre quatre

LES UNITÉS URBAINES

4.1

Le parc cinématographique des unités urbaines hexagonales

Remarques méthodologiques

Les données du recensement de la population de 2020

Le CNC s'appuie sur le recensement de 2020 pour ses analyses géographiques. Le recensement de 2020 est utilisé quelle que soit l'année d'exploitation à laquelle il est fait référence.

Délimitation des unités urbaines

Une unité urbaine (ou plus communément une agglomération) est un ensemble d'une ou de plusieurs communes dont la plus grande partie de la population réside dans une zone bâtie d'au moins 2 000 habitants.

Les unités urbaines sont délimitées par l'INSEE en plusieurs étapes, sur la base du recensement de la population. La dernière délimitation, effectuée en 2020, est appuyée sur le recensement de 2017.

Sont identifiées tout d'abord les zones bâties atteignant plus de 2 000 habitants. Une zone bâtie est une zone constituée de constructions avoisinantes (à l'exclusion des bâtiments ou terrains servant à des buts publics, industriels ou commerciaux) formant un ensemble tel qu'aucune ne soit séparée de la plus proche de plus de 200 mètres. Dans chaque zone bâtie s'étendant sur deux communes ou davantage, la ou les communes dont la population résidant dans la zone bâtie en question représente moins de la moitié de la population totale de la commune sont éliminées. Ne sont retenues ensuite que les zones bâties s'étendant sur deux communes au moins et dont la population atteint au minimum 2 000 habitants. Les communes touchées constituent alors une agglomération multicommunale. Toute commune appartenant à une agglomération multicommunale est réputée urbaine au sens de l'INSEE. Les communes n'appartenant pas à une agglomération multicommunale sont classées comme urbaines dès lors que le nombre d'habitants de la plus grande zone bâtie de la commune atteint au moins 2 000 habitants. Ces communes urbaines sont appelées villes isolées. Finalement, sont appelées unités urbaines aussi bien les agglomérations multicommunales que les

villes isolées. Les communes n'appartenant pas aux unités urbaines ainsi définies sont appelées communes rurales. D'après le découpage 2020, 2 411 unités urbaines sont délimitées (2 233 en 2009) et 27 367 communes sont considérées comme étant en zone rurale (29 360 en 2009).

938 unités urbaines équipées

En 2024, 88,0 % des établissements cinématographiques (1 806 cinémas) sont implantés dans une unité urbaine et 12,0 % (247) sont en zone rurale. 38,9 % des unités urbaines (938 sur 2 411) disposent d'au moins un établissement cinématographique, une part globale qui recouvre d'importantes disparités en fonction de la taille des unités urbaines. Toutes les unités urbaines de 100 000 habitants et plus (y compris l'unité urbaine de Paris) sont équipées. 68 des 69 unités urbaines de 50 000 à 100 000 habitants disposent d'au moins une salle active sur leur territoire, un niveau constant sur la décennie. Bailly-Romainvilliers est ainsi la seule unité urbaine de 50 000 à 100 000 habitants qui n'abrite aucune salle (53 437 habitants), et ce depuis la première année de suivi des statistiques par unité urbaine, en 1996. Les centres des grandes aggloméra-

tions comptent généralement davantage de salles que leur banlieue (57,4 % des écrans sont situés dans les communes-centres en 2024, contre 29,8 % en banlieue), bien que l'implantation de multiplexes à la périphérie des plus grandes communes françaises ait progressivement compensé ce déséquilibre (62,8 % des écrans de multiplexes dans les communes centres, contre 35,4 % en banlieue). Trois agglomérations de 20 000 à 50 000 habitants ne sont pas équipées de salles en 2024 : Borgo (21 931 habitants, aucun cinéma depuis 1999), Dombasle-sur-Meurthe (22 017 habitants, aucun cinéma depuis 1996) et Loire-Authion (26 789 habitants, aucun cinéma depuis 1996). 72,4 % des agglomérations de 10 000 à 20 000 habitants sont équipées de salles de cinéma et 26,2 % de celles de moins de 10 000 habitants, des proportions stables par rapport à 2015 (respectivement 73,2 % et 25,9 %).

Les unités urbaines équipées de salles de cinémas concentrent 45,9 millions d'individus, soit 69,0 % de la population de l'Hexagone. En France, deux habitants sur trois disposent d'un cinéma dans leur agglomération.

Unités urbaines équipées de salles de cinéma en 2024

	unités urbaines existantes	unités urbaines équipées		population totale			population équipée
		nombre	% du total	millions	%	millions	% de la population totale
unités urbaines							
moins de 10 000 habitants	1 898	498	26,2	8,523	12,8	2,805	32,9
10 000 à 20 000 habitants	250	181	72,4	3,452	5,2	2,563	74,3
20 000 à 50 000 habitants	138	135	97,8	4,170	6,3	4,100	98,3
50 000 à 100 000 habitants	69	68	98,6	4,948	7,4	4,894	98,9
100 000 à 200 000 habitants	20	20	100,0	2,920	4,4	2,920	100,0
200 000 habitants et plus (hors Paris)	35	35	100,0	17,324	26,1	17,324	100,0
Paris	1	1	100,0	10,947	16,5	10,947	100,0
zones rurales	-	-	-	14,183	21,3	0,342	2,4
France	2 411	938	38,9	66,469	100,0	45,896	69,0

Source : CNC / Insee - Recensement 2020, délimitation 2020.

Cinq unités urbaines supplémentaires équipées en dix ans

19 unités urbaines équipées en 2015 ne le sont plus en 2024. Il s'agit de 14 unités urbaines de moins de 10 000 habitants et de 5 unités urbaines de 10 000 à 20 000 habitants. À l'inverse, 24 unités urbaines sont désormais équipées de salles de cinéma : 21 unités urbaines de moins de 10 000 habitants et 3 de 10 000 à 20 000 habitants : Migennes (cinéma de 2 écrans ouvert en 2021), Claye-Souilly (cinéma de 2 écrans ouvert en 2021) et Canet-en-Roussillon (cinéma de 3 puis 4 écrans ouvert en 2019).

Les 2/3 de la population dispose d'un cinéma dans leur unité urbaine.

Unités urbaines équipées de salles de cinéma

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<i>unités urbaines</i>										
moins de 10 000 habitants	491	493	493	489	495	495	495	500	496	498
10 000 à 20 000 habitants	183	183	182	182	184	184	184	183	182	181
20 000 à 50 000 habitants	135	135	134	134	135	134	134	134	134	135
50 000 à 100 000 habitants	68	68	68	68	68	68	67	67	67	68
100 000 à 200 000 habitants	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
200 000 habitants et plus (hors Paris)	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35
unité urbaine de Paris	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
<i>zones rurales</i>										
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
France	933	935	933	929	938	937	936	940	935	938

Source : CNC / Insee – Recensement 2020, délimitation 2020.

Une évolution plus importante du parc d'écrans dans les unités urbaines moyennes

En 2024, 88,0 % des établissements cinématographiques (1 806 cinémas) sont implantés dans une unité urbaine et 12,0 % (247) sont en zone rurale, une répartition relativement stable sur la décennie (respectivement 87,7 % et 12,3 % en 2015).

Pour l'ensemble des unités urbaines, une tendance à la concentration des écrans sur un plus petit nombre de sites est observée, au sein de multiplexes notamment. Même si le développement des multiplexes tend à ralentir depuis 2021, cette concentration est visible sur la décennie ; les unités urbaines gagnant 24 établissements et 615 écrans entre 2015 et 2024. Elle est d'autant plus visible au sein des agglomérations de 10 000 à 100 000 habitants, qui perdent 10 établissements sur la période mais gagnent 205 écrans dans le même temps. Les établissements de petite taille sont ainsi remplacés par des établissements plus grands, le nombre moyen d'écrans par établissement passant de 3,2 à 3,7 entre 2015 et 2024. Au-delà de 100 000 habitants (hors unité urbaine de Paris), les unités urbaines comptent 19 établissements et 247 écrans de plus en dix ans. L'agglomération parisienne gagne, quant à elle, 9 établissements et 130 écrans entre 2015 et 2024.

Établissements des zones rurales et des unités urbaines

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<i>unités urbaines</i>										
moins de 10 000 habitants	503	504	506	500	506	505	505	511	506	509
10 000 à 20 000 habitants	206	207	206	206	207	209	206	205	205	203
20 000 à 50 000 habitants	196	196	194	193	191	194	190	192	191	190
50 000 à 100 000 habitants	129	129	129	128	127	126	123	126	128	128
100 000 à 200 000 habitants	77	77	77	77	78	77	77	80	81	80
200 000 habitants et plus (hors Paris)	389	392	394	396	395	391	396	402	405	405
unité urbaine de Paris	282	287	287	287	288	287	282	289	290	291
<i>zones rurales</i>	251	252	253	253	253	252	251	256	252	247
France	2 033	2 044	2 046	2 040	2 045	2 041	2 030	2 061	2 058	2 053

Source : CNC / Insee – Recensement 2020, délimitation 2020.

Écrans des zones rurales et des unités urbaines

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<i>unités urbaines</i>										
moins de 10 000 habitants	645	649	651	649	663	664	665	674	671	678
10 000 à 20 000 habitants	381	384	389	395	420	423	440	444	452	448
20 000 à 50 000 habitants	633	646	657	671	685	717	707	712	711	723
50 000 à 100 000 habitants	694	701	704	711	714	718	709	717	729	742
100 000 à 200 000 habitants	362	362	375	379	382	378	381	396	395	394
200 000 habitants et plus (hors Paris)	1 724	1 765	1 781	1 798	1 829	1 808	1 882	1 914	1 931	1 939
unité urbaine de Paris	1 013	1 047	1 065	1 088	1 126	1 125	1 115	1 143	1 144	1 143
<i>zones rurales</i>	289	288	291	292	295	294	293	298	294	288
France	5 741	5 842	5 913	5 983	6 114	6 127	6 192	6 298	6 327	6 355

Source : CNC / Insee – Recensement 2020, délimitation 2020.

Plus fort gain d'écrans en dix ans : l'agglomération parisienne avec 130 écrans supplémentaires

L'agglomération parisienne présente le gain d'écrans le plus fort entre 2015 et 2024 (+130). Elle comptait 1 013 écrans dans 282 établissements actifs en 2015 et en dénombre 1 143 dans 291 établissements en 2024. Cette progression s'explique d'abord par l'ouverture de 36 cinémas, dont 10 multiplexes, dans les départements périphériques : le CGR My Place de 10 écrans à Sarcelles (95) en 2017, le Pathé de neuf écrans à Massy (91) en 2017, le Mégarama de huit écrans à Montigny-lès-Cormeilles (95) en 2017, le Kinépolis de 10 écrans à Brétigny-sur-Orge (91) en 2018, le Mégarama Pince-Vent de huit écrans à Chennevières-sur-Marne (94) en 2018, le Kinépolis de neuf écrans à Servon (77) en 2019, l'UGC Ciné Cité de 18 écrans à Vélizy-Villacoublay (78) en 2019, l'UGC Ciné Cité de 12 écrans à Le Chesnay (78) en 2019, le CGR Nanterre Cœur Université de 10 écrans à Nanterre (92) en 2020 et l'UGC de neuf écrans à Plaisir (78) en 2021. Le parc de salles s'étend également dans la capitale sur la période, avec notamment l'ouverture du Pathé La Villette (16 écrans dans le 19^e arrondissement), du Pathé Palace (7 écrans dans le 9^e arrondissement) ou encore des 7 Batignolles (7 écrans dans le 17^e arrondissement). En parallèle, 27 cinémas ferment leurs portes, temporairement ou définitivement, dans l'agglomération parisienne.

L'unité urbaine de Nice gagne 33 écrans entre 2015 et 2024, notamment avec l'ouverture d'un multiplexe de 12 écrans, le Cineum Cannes (06) en 2021 et d'un multiplexe de 10 écrans, le Mégarama, à Nice (06) en 2021. Quatre établissements de cette unité urbaine ont fermé sur la période : deux mono-écrans à Nice (06), un établissement de quatre écrans à Cannes (06) et un autre de cinq écrans à Nice (06). Par ailleurs, un établissement s'agrandit sur la période : le Cine La Strada de Mouans-Sartoux (06), passant de 3 à 5 écrans en 2016. L'unité urbaine de Bordeaux gagne 26 écrans entre 2015 et 2024, avec notamment l'ouverture de deux multiplexes dans la zone : à Bordeaux (33) en 2021 (l'UGC Ciné Cité Bassins à

Flot de 13 écrans) et à Sainte-Eulalie (33) en 2015 (le Grand Ecran de 8 écrans).

Les 10 plus forts gains d'écrans par unité urbaine de 50 000 habitants ou plus entre 2015 et 2024

	établissements	écrans	fauteuils ¹
Paris (10 947 378 habitants)	+9	+130	+10 282
Nice (966 577 habitants)	+2	+33	+4 119
Bordeaux (1 008 323 habitants)	+1	+26	+4 141
Marseille-Aix-en-Provence (1 635 844 habitants)	0	+20	+2 150
Lyon (1 714 833 habitants)	-1	+18	+1 799
Toulouse (1 062 736 habitants)	+4	+15	+1 866
Clermont-Ferrand (278 692 habitants)	+1	+12	+1 584
Tours (371 410 habitants)	+2	+11	+2 136
Montpellier (472 000 habitants)	+3	+11	+2 184
Annecy (187 946 habitants)	+2	+10	+1 220
Toulon (598 427 habitants)	0	+10	+1 305
Metz (294 959 habitants)	+1	+10	+799

¹ Hors circuits itinérants.
Source : CNC / Insee – Recensement 2020, délimitation 2020.

Plus fort recul du nombre d'écrans en dix ans : Colmar avec quatre écrans de moins

Entre 2015 et 2024, l'unité urbaine de Colmar perd quatre écrans, à la suite de la fermeture d'un établissement de quatre écrans dans la commune-centre en 2018. Les unités urbaines de La Rochelle et Orléans perdent, elles, trois écrans chacune. Ces pertes d'écrans sont dues à la fermeture d'un cinéma de trois écrans à La Rochelle en 2020 et, à la fermeture d'un cinéma de six écrans à Orléans en 2016, suivi par l'ouverture ponctuelle d'une salle à partir de 2021 puis l'extension de deux cinémas (un écran de plus chacun).

Les 11 plus fortes pertes d'écrans par unité urbaine de 50 000 habitants ou plus entre 2015 et 2024

	établissements	écrans	fauteuils ¹
Colmar (96 945 habitants)	-1	-4	-1 122
La Rochelle (139 428 habitants)	-1	-3	-926
Orléans (291 555 habitants)	0	-3	-203
Perpignan (205 745 habitants)	0	-2	-347
Draguignan (70 911 habitants)	-1	-2	-464
Reims (218 635 habitants)	-1	-1	-560
Le Mans (221 529 habitants)	0	-1	-67
Chambéry (202 124 habitants)	-1	-1	-231
Montbéliard (114 985 habitants)	0	-1	-191
Thionville (138 442 habitants)	-1	-1	-229
Maubeuge (111 761 habitants)	-1	-1	-560

¹ Hors circuits itinérants.
Source : CNC / Insee – Recensement 2020, délimitation 2020.

Les unités urbaines de 100 000 habitants et plus réalisent près de 2/3 des entrées

En raison de la mobilité des spectateurs et de l'implantation des multiplexes au centre ou à la périphérie des grandes villes, le découpage du territoire en zones rurales et unités urbaines apporte un complément précieux à l'analyse par taille de communes.

En 2024, 64,5 % des entrées et 67,9 % des recettes sont réalisées dans les agglomérations de 100 000 habitants et plus (y compris l'agglomération parisienne), dans lesquelles résident 46,9 % des Français. Ces unités urbaines regroupent 37,8 % des établissements, 54,9 % des écrans actifs et 57,0 % des fauteuils.

En 2024, 68,9 % des multiplexes sont implantés dans les agglomérations de 100 000 habitants et plus (173 établissements), contre un seul dans une zone rurale, le Pathé Parc Millésime de Thillois (51). Ce cinéma multiplexe de 12 salles, situé sur le territoire de la commune de Thillois à proximité de Reims, est l'équipement central et principal de la zone commerciale et de loisirs, le Parc Millésime. Il se situe au croisement de nombreux axes routiers et est, par conséquent, facilement accessible.

Plus des deux tiers des multiplexes sont implantés dans des unités urbaines de 100 000 habitants et plus.

Equipement des zones rurales et des unités urbaines en 2024

	total	multiplexes ¹	% du total	établissements actifs		écrans actifs	fauteuils (milliers) ³	fauteuils par écran ³	habitants par fauteuil ³
				Art et Essai ²	% du total				
unités urbaines									
moins de 10 000 habitants	509	3	0,6	398	78,6	678	122	190	70
10 000 à 20 000 habitants	203	1	0,5	158	78,8	448	74	167	47
20 000 à 50 000 habitants	190	21	11,1	138	74,7	723	118	164	35
50 000 à 100 000 habitants	128	52	40,6	83	64,8	742	130	175	38
100 000 à 200 000 habitants	80	24	30,0	43	56,3	394	74	190	39
200 000 habitants et plus (hors Paris)	405	103	25,4	181	45,7	1 939	354	184	49
Paris	291	46	15,8	153	51,5	1 143	214	188	51
zones rurales	247	1	0,4	136	54,7	288	42	182	337
France	2 053	251	12,2	1 290	63,3	6 355	1 129	181	59

¹ Etablissements de 8 écrans et plus.
² Classement 2024 après appel.
³ Hors circuits itinérants.
Source : CNC / Insee - Recensement 2020, délimitation 2020.

Résultats de fréquentation des zones rurales et des unités urbaines en 2024

	séances milliers	entrées		recettes guichets ¹		recette moyenne par entrée (€) ¹	indice de fréquentation ²	entrées par fauteuil ³	taux d'occupation des fauteuils ^{3,4}
		millions	%	M€	%				
unités urbaines									
moins de 10 000 habitants	509	11,42	6,3	65,20	4,8	5,71	1,34	90	11,9%
10 000 à 20 000 habitants	490	10,37	5,7	65,67	4,9	6,33	3,01	140	13,3%
20 000 à 50 000 habitants	916	18,04	9,9	123,08	9,1	6,82	4,32	152	12,3%
50 000 à 100 000 habitants	1 112	21,42	11,8	159,04	11,8	7,42	4,33	165	11,2%
100 000 à 200 000 habitants	600	12,02	6,6	93,27	6,9	7,76	4,12	161	11,1%
200 000 habitants et plus (hors Paris)	2 989	63,59	35,0	496,69	36,9	7,81	3,67	179	12,0%
Paris	1 815	41,39	22,8	324,85	24,1	7,85	3,78	193	13,0%
zones rurales	143	3,27	1,8	20,00	1,5	6,11	0,23	57	11,9%
France	8 576	181,52	100,0	1 347,81	100,0	7,42	2,73	159	12,1%

¹ Toutes Taxes Comprises.
² Indice de fréquentation : rapport entre le nombre d'entrées et la population d'une zone géographique donnée.
³ Hors circuits itinérants.
⁴ Taux d'occupation des fauteuils : rapport entre le nombre d'entrées et le nombre de places disponibles, calculé en multipliant le nombre de séances par le nombre de fauteuils pour chaque écran.
Source : CNC / Insee - Recensement 2020, délimitation 2020.

Hausse de la fréquentation sur un an pour les cinémas des unités urbaines de moins de 100 000 habitants

En 2024, la fréquentation cinématographique est relativement stable par rapport à 2023 (+0,6 %), à 181,5 millions d’entrées payantes sur l’ensemble du territoire hexagonal. Sur un an, seules les unités urbaines de moins de 100 000 habitants et les zones rurales connaissent une amélioration de leur fréquentation, comprise entre +7,1 % (unités urbaines de moins de 10 000 habitants) et +2,2 % (zones rurales). À l’inverse, le nombre d’entrées baisse par rapport à 2023 dans les unités urbaines de 100 000 habitants ou plus (y compris Paris), allant de -2,6 % (unité urbaine de Paris) à -0,6 % (unités urbaines de 100 000 à 200 000 habitants).

Par rapport à la moyenne d’avant crise, la fréquentation recule de 12,7 % sur l’ensemble du territoire hexagonal, mais les évolutions divergent selon les unités urbaines. Celles de moins 20 000 habitants (hors zones rurales) sont les seules à dégager un nombre d’entrées en hausse (+6,7 %) pour s’établir à 21,8 millions d’entrées (20,4 millions d’entrées en moyenne sur 2017-2019). Cette hausse est particulièrement portée par les unités urbaines de 10 000 à 20 000 habitants dont la hausse atteint 13,6 %, notamment lié à un effet parc avec 11,6 % d’écrans en plus sur la période (+5,9 % au niveau national). Les unités urbaines de 10 000 à 20 000 habitants atteignent ainsi leur plus haut niveau historique de fréquentation et celles de moins de 10 000 habitants, leur deuxième plus haut niveau à 11,4 millions (derrière 2019, 11,7 millions). Toutes les autres catégories d’unités urbaines, ainsi que les zones rurales, enregistrent une baisse de leur fréquentation, comprises entre -5,0 % pour les unités urbaines de 20 000 à 50 000 habitants et -20,5 % pour celle de Paris.

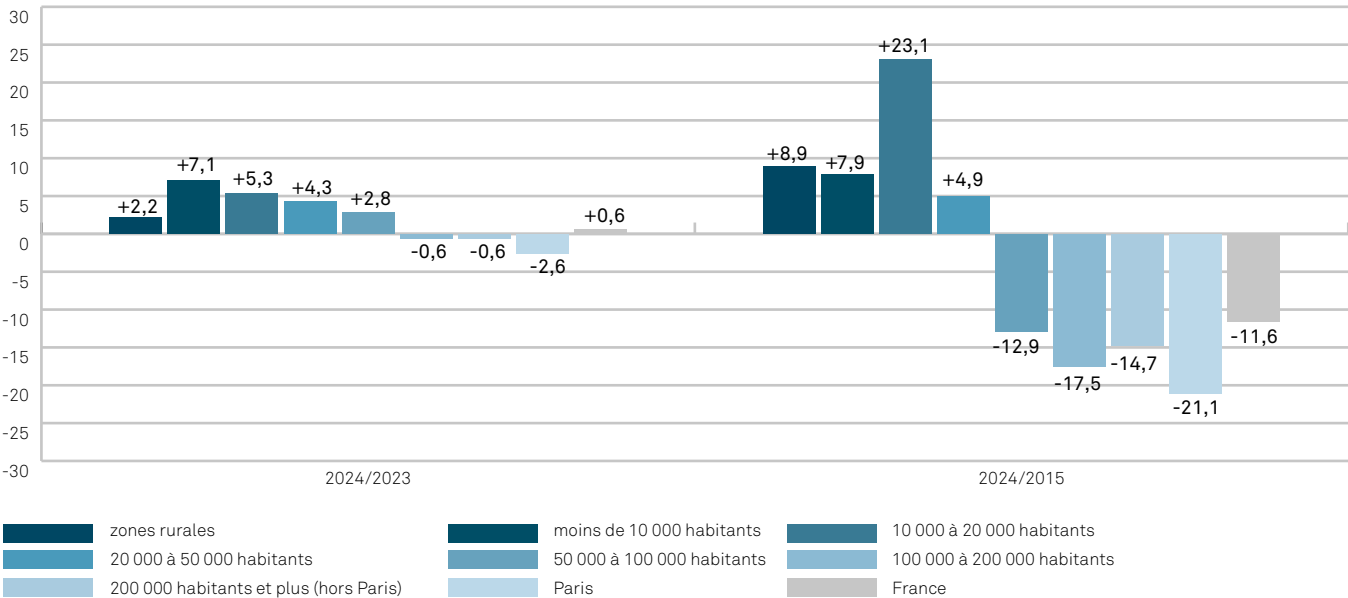
Les unités urbaines de moins de 20 000 habitants dépassent leur niveau d’avant crise.

Fréquentation des zones rurales et des unités urbaines (millions)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<i>unités urbaines</i>										
moins de 10 000 habitants	10,58	11,24	11,19	10,96	11,73	3,77	5,46	8,85	10,66	11,42
10 000 à 20 000 habitants	8,43	8,87	8,89	8,79	9,71	3,07	4,97	7,98	9,85	10,37
20 000 à 50 000 habitants	17,20	18,69	18,92	18,37	19,66	5,96	9,07	14,13	17,30	18,04
50 000 à 100 000 habitants	24,60	25,37	25,01	23,76	25,22	7,23	10,71	17,23	20,85	21,42
100 000 à 200 000 habitants	14,57	14,82	14,26	13,54	14,27	4,25	6,16	9,95	12,09	12,02
200 000 habitants et plus (hors Paris)	74,53	77,14	74,72	72,47	75,59	22,69	33,67	53,86	63,98	63,59
Paris	52,43	53,69	52,97	49,86	53,38	17,01	23,88	37,31	42,50	41,39
<i>zones rurales</i>										
France	205,36	213,20	209,41	201,21	213,22	65,26	95,50	152,07	180,43	181,52

Source : CNC / Insee – Recensement 2020, délimitation 2020.

Évolution de la fréquentation des zones rurales et des unités urbaines (%)



Source : CNC / Insee – Recensement 2020, délimitation 2020.

La fréquentation de deux unités urbaines est multipliée par plus de six par rapport à 2023, il s'agit des unités urbaines de Belz et Signes. Pour la première, l'unique cinéma de l'unité urbaine retrouve son niveau de 2021, en étant ouvert 33 semaines (comme en 2021) après deux années d'ouvertures sur 6 semaines environ. Pour la deuxième, le seul établissement de l'unité urbaine (un cinéma itinérant) est ouvert toute l'année pour la première fois depuis sa première ouverture en 2022. Quatre autres unités urbaines font plus que doubler leur nombre d'entrées, lié soit à un nombre de semaines d'ouvertures plus élevé, comme Beaufort ou Coulommiers (après des fermetures pour cause de travaux ou de changement de propriétaire), soit à un plus grand nombre de séances programmées, comme Cazouls-lès-Béziers (32 séances en 2024, 18 en 2023).

Les 10 plus fortes progressions d'entrées par unité urbaine en 2024 par rapport à 2023

Belz (10 131 habitants)	+661,9%
Signes (3 038 habitants)	+618,5%
Beaufort (6 063 habitants)	+429,6%
Coulommiers (28 686 habitants)	+369,7%
Porto-Vecchio (11 210 habitants)	+181,6%
Cazouls-lès-Béziers (5 220 habitants)	+140,0%
Amélie-les-Bains-Palalda (6 455 habitants)	+95,3%
Ouistreham (9 558 habitants)	+79,1%
Palavas-les-Flots (5 785 habitants)	+77,3%
L'Aigle (11 260 habitants)	+75,6%

Source : CNC / Insee – Recensement 2020, délimitation 2020.

L'indice de fréquentation s'élève à 2,73 entrées par habitant en 2024

L'indice de fréquentation est le nombre d'entrées par habitant réalisé sur un territoire, il est calculé en prenant le nombre d'entrées total d'un territoire et en le rapportant au nombre d'habitants correspondant.

En 2024, l'indice de fréquentation s'élève à 2,73 entrées par habitant pour l'ensemble du territoire hexagonal. Il augmente avec la taille de l'unité urbaine. Parmi les 124 unités urbaines de 50 000 habitants et plus, 34 affichent un indice de fréquentation supérieur ou égal à 5 en 2024 et 101 un indice supérieur ou égal à 3. Néanmoins, les dix premières unités urbaines en termes d'indice de fréquentation en 2024 ont majoritairement moins de 10 000 habitants. Les unités urbaines de La Mézière (5 055 habitants) et de Ludres (8 445 habitants) sont les deux agglomérations qui affichent les plus forts indices de fréquentation en 2024, à 100,62 et 57,50 entrées par habitant. Ces résultats ne sous-entendent pas forcément que la population de ces zones est plus cinéphile qu'ailleurs, mais que les cinémas implantés dans ces deux unités urbaines attirent des spectateurs ne résidant pas sur leur territoire. Elles sont, en effet, toutes deux situées à la périphérie de grandes unités urbaines.

La Mézière en Ile-et-Vilaine est l'unité urbaine avec l'indice de fréquentation le plus élevé de France en 2024.

L'unité urbaine de La Mézière, au nord-est de Rennes, compte un établissement de 12 écrans, le Méga CGR, implanté dans la commune-centre (35), seule commune de l'agglomération. La commune est située dans une zone économique dynamique et compte plusieurs zones artisanales. Le cinéma est au cœur d'un complexe commercial, véritable zone d'attraction de spectateurs potentiels.

L'agglomération de Ludres, au sud de Nancy, abrite un établissement de 14 écrans, l'UGC Ciné Cité, dans la commune-centre (54). L'unité urbaine compte deux communes, Ludres et Fléville-devant-Nancy. Ludres est considéré comme la première zone industrielle du Grand Est (350 entreprises sont installées sur la commune) et est, par conséquent, un point de passage pour un grand nombre de spectateurs potentiels.

Les 10 premières unités urbaines en termes d'indice de fréquentation en 2024

La Mézière (5 055 habitants)	100,62
Ludres (8 445 habitants)	57,50
Fontaine-le-Comte (4 948 habitants)	34,82
Vern-sur-Seiche (8 442 habitants)	33,75
Brumath (11 624 habitants)	32,46
Arzon (2 305 habitants)	19,67
Montmartin-sur-Mer (2 140 habitants)	18,20
Molsheim (27 503 habitants)	17,78
Saint-Martin-en-Haut (4 042 habitants)	16,87
La Tranche-sur-Mer (3 040 habitants)	15,40

Source : CNC / Insee – Recensement 2020, délimitation 2020.

Le taux d'occupation des fauteuils atteint 12,1 %

Pour l'ensemble des cinémas actifs, le taux d'occupation des fauteuils s'établit à 12,1 % en moyenne en 2024, hors circuits itinérants. Ce taux apparaît supérieur ou égal à la moyenne nationale dans les unités urbaines de 10 000 à 20 000 habitants (13,3 %), au sein de l'agglomération parisienne (13,0 %) et dans celles de 20 000 à 50 000 habitants (12,3 %). Il est inférieur à la moyenne dans les unités urbaines de 50 000 habitants et plus hors Paris (11,7 % en moyenne), dans celles de moins de 10 000 habitants (11,9 %) et dans les zones rurales (11,9 % également).

Céret (14 264 habitants), Meung-sur-Loire (9 776 habitants) et Corbie (8 188 habitants) affichent les taux d'occupation des fauteuils les plus élevés en 2024 (respectivement 60,1 %, 39,1 % et 38,4 %). Le cinéma mono-écran de Céret a été ouvert 20 semaines et a organisé 25 séances en 2024. L'établissement mono-écran de Meung-sur-Loire a ouvert 43 semaines en 2024 donnant lieu à 117 séances. Le cinéma mono-écran de Corbie a, lui, ouvert 30 semaines et organisé 64 séances.

L'agglomération parisienne et les unités urbaines de 10 000 à 50 000 habitants enregistrent des taux d'occupation plus élevés que la moyenne nationale.

Le nombre annuel moyen d'entrées par fauteuil, hors circuits itinérants, s'accroît avec la taille de l'unité urbaine, passant de 67 dans les zones rurales à 193 dans l'agglomération parisienne (159 en moyenne sur l'ensemble du territoire). Le nombre d'entrées par fauteuil est souvent plus fort dans les plus grandes agglomérations que dans les petites unités urbaines. Dans les grandes villes, la programmation s'étale sur l'ensemble de la semaine, les salles proposent plusieurs séances par jour et sont ouvertes toute l'année. Dans les petites agglomérations,

les salles offrent parfois une programmation plus réduite. Une salle située dans une unité urbaine de moins de 10 000 habitants propose ainsi, en moyenne, 14 séances par semaine, quand une salle dans une unité urbaine de 200 000 habitants et plus en organise 31.

Le nombre d'entrées par fauteuil est le plus élevé dans l'agglomération parisienne.

Les 10 premières unités urbaines en termes de taux d'occupation des fauteuils¹ en 2024

	taux d'occupation des fauteuils	semaines d'activité
Céret (14 264 habitants)	60,1%	20
Meung-sur-Loire (9 776 habitants)	39,1%	43
Corbie (8 188 habitants)	38,4%	30
Dieulefit (4 376 habitants)	37,9%	52
Château-Salins (2 542 habitants)	37,8%	4
Clermont (22 225 habitants)	36,3%	50
Cotignac (3 628 habitants)	36,2%	52
Penta-di-Casinca (9 831 habitants)	34,4%	10
Abondance (3 741 habitants)	33,7%	34
Saint-Pierre-d'Albigny (5 308 habitants)	32,7%	14

¹ Hors circuits itinérants.
Source : CNC / Insee – Recensement 2020, délimitation 2020.

Un équipement cinématographique bien calibré

En moyenne, la France dispose d'un fauteuil pour 59 habitants en 2024, hors circuits itinérants. En volume, l'équipement proposé aux spectateurs potentiels est comparable quelle que soit la taille de l'agglomération. En moyenne, un fauteuil est disponible pour 35 à 70 habitants selon les catégories d'unités urbaines. Pour autant, certaines agglomérations disposent d'un équipement plus dense, comme La Mézière (5 055 habitants et un fauteuil pour deux habitants) ou Ludres (8 445 habitants et un fauteuil pour trois habitants). La densité d'équipement

de ces deux unités urbaines prouve que l'équipement présenté plus haut a été imaginé en fonction de leur zone de chalandise et non de leur population. L'agglomération de Fontaine-le-Comte, regroupant les communes de Fontaine-le-Comte et de Croutelle, située à proximité de Poitiers et d'un de ses parcs d'activité, les Portes d'Aquitaine, affiche le troisième parc le plus dense avec un fauteuil pour 3 habitants.

La capacité d'accueil des salles n'est pas dépendante, elle non plus, du nombre d'habitants des communes ou des unités urbaines. Quelle que soit la zone d'implantation, les écrans, hors circuits itinérants, disposent, en moyenne, de 164 à 190 fauteuils en 2024 (181 fauteuils par écran en moyenne sur l'ensemble du parc).

Les 10 premières unités urbaines en termes de densité du parc en 2024 (nombre de fauteuils¹ par habitant)

La Mézière (5 055 habitants)	1/2
Ludres (8 445 habitants)	1/3
Fontaine-le-Comte (4 948 habitants)	1/3
Brumath (11 624 habitants)	1/4
Gréoux-les-Bains (2 825 habitants)	1/4
Saintes-Maries-de-la-Mer (2 145 habitants)	1/6
Le Grand-Bornand (2 135 habitants)	1/6
Saint-Palais (3 188 habitants)	1/6
Bourganeuf (2 674 habitants)	1/7
Vern-sur-Seiche (8 442 habitants)	1/7

Lecture : dans l'unité urbaine de La Mézière, il y a un fauteuil pour deux habitants en 2024.
¹ Hors circuits itinérants.
Source : CNC / Insee – Recensement 2020, délimitation 2020.

La recette moyenne par entrée augmente avec la taille de l'unité urbaine

En 2024, la recette moyenne par entrée (RME TTC) s'élève à 7,42 € en France. Elle est plus élevée dans les agglomérations les plus peuplées. Le billet coûte, en moyenne, 7,85 € dans l'agglomération parisienne et 5,71 € dans les unités urbaines de moins de 10 000 habitants.

Sur les 10 dernières années, la RME TTC augmente de 14,5 % sur l'ensemble du territoire français. Plus les agglomérations sont peuplées, plus l'augmentation de la RME est importante sur la période : +18,1 % dans les unités urbaines de 200 000 habitants ou plus, +16,6 % dans l'agglomération parisienne, contre +8,1 % dans les unités urbaines de moins de 10 000 habitants, +8,6 % dans les zones rurales et +11,5 % dans les unités urbaines de 20 000 à 50 000 habitants. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces écarts. Les investissements, les modes de gestion et les charges d'exploitation sont importants pour les exploitants présents dans les grandes agglomérations et le bassin de population des grandes unités urbaines a un pouvoir d'achat généralement plus élevé. Leur politique tarifaire est, par conséquent, différente de celle des exploitants implantés dans les unités urbaines plus petites. À noter que la RME évolue en réalité moins vite que l'inflation. En prenant en compte l'inflation (base 100 en 2015), la RME baisse de 4,4 % par rapport à 2015 au global, allant de -1,4 % pour les unités urbaines de 200 000 habitants et plus (hors Paris) à -9,8 % pour celles de moins de 10 000 habitants.

La recette moyenne par entrée est la plus faible dans les unités urbaines de moins de 10 000 habitants à 5,71 €.

C'est à Forges-les-Eaux (4 902 habitants) et à Barentin (20 466 habitants) que la recette moyenne par entrée est la plus faible, inférieure à 3 €. Chacune des 10 unités urbaines ayant la plus faible recette moyenne par entrée ne possède qu'un seul écran, sept fixes et trois itinérants (Beaurainville, Giromagny et Moreuil).

Les 10 unités urbaines avec la plus faible recette moyenne par entrée¹ en 2024

Forges-les-Eaux (4 902 habitants)	2,73€
Barentin (20 466 habitants)	2,97€
Château-Salins (2 542 habitants)	3,00€
Corbie (8 188 habitants)	3,10€
Beaurainville (3 376 habitants)	3,27€
Gisors (14 305 habitants)	3,27€
Giromagny (5 885 habitants)	3,37€
Port-Saint-Louis-du-Rhône (8 447 habitants)	3,52€
Moreuil (4 518 habitants)	3,63€
Montreuil-sur-Mer (6 702 habitants)	3,63€

¹ Toutes Taxes Comprises.
Source : CNC / Insee – Recensement 2020, délimitation 2020.

4.2

Le parc Art et Essai des unités urbaines hexagonales

Remarques méthodologiques

Le classement Art et Essai des établissements en 2024 s'appuie sur les résultats de la commission de septembre 2024 et repose sur l'examen de la programmation des établissements pour la période juillet 2021-juin 2023. Dans l'analyse qui suit, le classement attribué en année N est affecté à l'ensemble de l'année N.

82,8 % des unités urbaines équipées abritent des salles Art et Essai

Parmi les 938 unités urbaines équipées en salles de cinéma en 2024, 777 comptent au moins un établissement classé Art et Essai, soit 82,8 % de l'ensemble. En 2015, cette part n'était que de 76,3 % (712 agglomérations avec au moins un établissement classé sur 933 unités urbaines équipées).

Sur les 56 agglomérations de 100 000 habitants ou plus équipées, 54 abritent au moins un cinéma Art et Essai ; les unités urbaines de Lorient et Reims, équipées uniquement de multiplexes, type de cinémas peu classé (3,6 % des cinémas classés, contre 12,2 % des cinémas au global), n'abritent aucun cinéma Art et Essai. Entre 50 000 et 100 000 habitants, sept unités urbaines sur les 68 équipées en salles de cinéma ne comptent aucun établissement classé : Boulogne-sur-Mer, Draguignan, Forbach (Sarrebruck), Haguenau, Longwy, Meaux et Tarbes. En 2024, 31 unités urbaines de 50 000 habitants ou plus sont exclusivement équipées de cinémas Art et Essai. Pour 21 d'entre elles, il n'existe qu'un seul cinéma dans l'unité urbaine. Par ailleurs, pour 85 autres unités urbaines de 50 000 habitants ou plus, au moins la moitié des établissements sont classés Art et Essai.

Équipement Art et Essai en 2024 pour les zones rurales et les unités urbaines¹

	unités urbaines équipées	établissements actifs			établissements actifs			fauteuils (milliers) ²	fauteuils par écran ²	habitants par fauteuil ²
		nombre	%	% du parc total	nombre	%	% du parc total			
unités urbaines										
moins de 10 000 habitants	398	398	30,9	78,2	519	18,1	77,3	92	183	93
de 10 000 à 20 000 habitants	150	158	12,2	77,8	352	12,3	77,9	57	163	60
de 20 000 à 50 000 habitants	114	138	10,7	72,6	503	17,6	70,6	82	163	51
de 50 000 à 100 000 habitants	61	83	6,4	64,8	433	15,1	59,7	73	168	68
de 100 000 à 200 000 habitants	19	43	3,3	53,8	103	3,6	26,1	18	180	160
200 000 habitants et plus (hors Paris)	34	181	14,0	44,7	456	15,9	23,6	68	150	252
Paris	1	153	11,9	52,6	340	11,9	29,7	59	173	187
zones rurales	-	136	10,5	55,1	154	5,4	52,6	21	174	680
France	777	1 290	100,0	62,8	2 860	100,0	45,2	469	167	141

¹ Classement 2024 après appel.
² Hors circuits itinérants.
Source : CNC/Insee. Recensement 2020, délimitation 2020.

Les unités urbaines de moins de 10 000 habitants comptent le plus grand nombre d'écrans Art et Essai : 503 écrans.

Les cinémas Art et Essai, une part importante dans la fréquentation des petites unités urbaines

Les cinémas Art et Essai réalisent 39,0 % de la fréquentation hexagonale en 2024, mais ce taux n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire. Il s'établit en moyenne à 22,9 % dans les unités urbaines de 100 000 habitants et plus, y compris l'agglomération parisienne. Il est, en revanche, largement supérieur à la moyenne dans les agglomérations de moins de 100 000 habitants, entre 57,0 % pour les unités urbaines de 50 000 à 100 000 habitants et 80,0 % pour celles entre 10 000 et 20 000 habitants (63,3 % dans les zones rurales).

La recette moyenne par entrée s'élève à 6,14 € au niveau national pour les cinémas Art et Essai. Elle est la moins élevée dans les zones rurales (5,21 €) ainsi que dans les unités de moins de 10 000 habitants (5,41 €). À l'inverse, c'est dans les unités urbaines de 20 000 à 100 000 habitants que la recette moyenne par entrée est la plus élevée : à 7,15 € pour les unités urbaines de 50 000 à 100 000 habitants et 6,70 € pour celles de 20 000 à 50 000 habitants.

C'est également dans les agglomérations de 20 000 à 50 000 habitants que l'indice de fréquentation des salles Art et Essai apparaît le plus élevé : 3,02 entrées par habitant en 2024, contre 1,06 sur l'ensemble du parc classé. Parmi les 175 unités urbaines de 20 000 à 100 000 habitants équipées d'au moins un cinéma classé, 90 présentent un indice de fréquentation de leur(s) cinéma(s) Art et Essai supérieur ou égal à 3 entrées annuelles en 2024. 29 sont des agglomérations de 50 000 à 100 000 habitants dont le parc cinématographique est intégralement classé, hormis Compiègne (93,3 % de ses écrans classés), Laval (90,0 %), Chalon-sur-Saône (85,7 %) et Ajaccio (69,2 %).

En 2024, en moyenne, une séance dans une salle Art et Essai est remplie à 12,9 % de sa capacité (12,1 % toutes salles confondues), hors circuits itinérants. Ce taux atteint 15,5 % dans les agglomérations de 200 000 habitants ou plus (hors agglomération parisienne). Il est, en revanche, moins élevé dans les unités urbaines de 50 000 à 200 000 habitants (11,5 %).

Fréquentation des établissements Art et Essai en 2024 pour les zones rurales et les unités urbaines¹

	séances (milliers)	entrées			recettes guichets ³			recette par entrée ³ (€)	indice de fréquentation ⁴	entrées par fauteuil ⁵	taux d'occupation des fauteuils ^{5,6}
		millions	%	% du total ²	M€	%	% du total ²				
unités urbaines											
moins de 10 000 habitants	391	8,77	12,4	76,8	47,44	10,9	72,8	5,41	1,03	93	12,3%
de 10 000 à 20 000 habitants	386	8,30	11,7	80,0	50,86	11,7	77,4	6,13	2,41	145	13,7%
de 20 000 à 50 000 habitants	643	12,59	17,8	69,8	84,37	19,4	68,6	6,70	3,02	154	12,2%
de 50 000 à 100 000 habitants	642	12,22	17,3	57,0	87,31	20,1	54,9	7,15	2,47	168	11,5%
de 100 000 à 200 000 habitants	137	2,57	3,6	21,4	15,15	3,5	16,2	5,90	0,88	137	11,4%
200 000 habitants et plus (hors Paris)	638	14,07	19,9	22,1	79,84	18,4	16,1	5,68	0,81	207	15,5%
Paris	479	10,18	14,4	24,6	58,37	13,4	18,0	5,73	0,93	174	13,3%
zones rurales	89	2,07	2,9	63,3	10,78	2,5	53,9	5,21	0,15	66	12,5%
France	3 407	70,76	100,0	39,0	434,11	100,0	32,2	6,14	1,06	149	12,9%

¹ Classement 2024 après appel.
² Part de l'Art et Essai dans les entrées et la recette totales.
³ Toutes Taxes Comprises.
⁴ Indice de fréquentation : rapport entre le nombre d'entrées et la population d'une zone géographique donnée.
⁵ Hors circuits itinérants.
⁶ Taux d'occupation des fauteuils : rapport entre le nombre d'entrées et le nombre de places disponibles, estimé en multipliant le nombre de séances par le nombre de fauteuils pour chaque écran.
Source : CNC/Insee - Recensement 2020, délimitation 2020.

Les salles Art et Essai des unités urbaines de 200 000 habitants et plus (hors agglomération parisienne) affichent le meilleur taux d'occupation des fauteuils, à 15,5 %.

Une fréquentation des cinémas Art et Essai à son plus haut niveau historique

La fréquentation des établissements classés augmente de 1,4 % entre 2023 et 2024 (+0,6 % tous cinémas confondus), passant de 69,8 millions à 70,8 millions d'entrées, atteignant son deuxième plus haut niveau historique derrière 2019 (72,0 millions), mais cette évolution est variable selon la taille des unités urbaines. Cette hausse est particulièrement importante sur un an dans les unités urbaines de 100 000 à 200 000 habitants (+13,6 %) à la suite d'une hausse du nombre d'écrans classés dans ces zones (+13,2 %), ainsi que dans celles de moins de 10 000 habitants (+6,8 %), liée ici à une hausse du nombre de séances proposées (+5,9 %). La fréquentation baisse sur un an au sein des unités urbaines de 50 000 à 100 000 habitants (-5,3 %), du fait d'un recul du parc d'écrans Art et Essai (-5,5 %), seules zones à afficher une diminution.

Le nombre d'entrées dépasse en 2024 son niveau d'avant crise, à +2,9 % par rapport à la moyenne 2017-2019 (68,8 millions d'entrées), quand la fréquentation tous cinémas confondus reste toujours inférieur de 12,7 % au niveau moyen de 2017-2019. L'expansion du parc d'écrans Art et Essai (+11,6 %) peut, en partie, expliquer la hausse de fréquentation. Les hausses de fréquentation vont de +0,6 % pour les agglomérations de 200 000 habitants et plus (hors agglomération parisienne) à +18,2 % pour les zones rurales. Seules les unités urbaines de 20 000 à 50 000 habitants (-1,4 %) et de 50 000 à 100 000 habitants (-7,6 %) enregistrent une fréquentation en baisse comparé à l'avant crise.

Fréquentation des établissements Art et Essai¹ pour les zones rurales et les unités urbaines (millions d'entrées)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<i>unités urbaines</i>										
moins de 10 000 habitants	7,33	7,70	7,88	7,69	8,29	2,78	4,15	6,74	8,21	8,77
de 10 000 à 20 000 habitants	6,51	7,16	7,23	6,87	7,74	2,29	4,04	6,52	8,20	8,30
de 20 000 à 50 000 habitants	12,12	12,24	13,37	11,92	13,00	4,35	6,85	10,01	12,30	12,59
de 50 000 à 100 000 habitants	11,69	12,46	13,28	12,53	13,87	4,20	6,34	10,03	12,91	12,22
de 100 000 à 200 000 habitants	2,51	2,53	2,43	2,44	2,27	0,97	1,11	1,87	2,26	2,57
200 000 habitants et plus (hors Paris)	12,77	14,21	13,90	13,87	14,20	5,55	6,74	11,29	13,90	14,07
Paris	8,63	9,41	8,99	8,63	10,65	4,03	5,17	8,62	10,08	10,18
<i>zones rurales</i>										
France	1,34	1,44	1,47	1,82	1,96	0,69	0,96	1,70	1,96	2,07
	62,91	67,15	68,55	65,77	71,97	24,87	35,35	56,78	69,81	70,76

¹Classement 2024 après appel.
Source : CNC/Insee - Recensement 2020, délimitation 2020.

Les cinémas Art et Essai des zones rurales dépassent leur fréquentation d'avant crise de 18,2 % à 2,1 millions d'entrées.

4.3

La programmation des unités urbaines hexagonales

Remarques méthodologiques

Les chiffres présentés dans ce chapitre ne concernent que les longs métrages cinématographiques. Le court métrage et le hors film (retransmissions sportives, captations de spectacles vivants ou œuvres audiovisuelles) en sont exclus.

Ensemble des longs métrages

56,5 % des entrées des unités urbaines de moins de 10 000 habitants réalisées par les films français

Plus les unités urbaines sont petites, plus la part de marché en entrées des films français est importante, en lien avec une meilleure programmation de ces derniers. Elle atteint 57,7 % dans les zones rurales (pour 56,7 % des séances programmées) et 56,5 % dans les unités urbaines de moins de 10 000 habitants en 2024 (pour 55,2 % des séances). À l'inverse, la part de marché des films français est plus faible dans les grandes agglomérations, s'élevant à 42,7 % dans les unités urbaines de 200 000 habitants et plus (45,5 % des séances) et à 39,5 % dans l'agglomération parisienne (45,0 % des séances).

En 2024, les films américains enregistrent leur part de marché la plus importante dans les unités urbaines de 50 000 habitants et plus (y compris agglomération parisienne), atteignant 38,0 % en moyenne (32,6 % des séances), alors que leur part de marché s'établit à 31,5 % dans les agglomérations de moins de 50 000 habitants et les zones rurales (28,5 % des séances).

34,1 % des entrées de l'agglomération parisienne réalisées par les films Art et Essai

L'agglomération parisienne enregistre la part de marché des films Art et Essai la plus élevée avec 34,1 % en 2024 (39,4 % des séances programmées), devant les zones rurales (30,2 % pour 37,8 % des séances) et les unités urbaines de moins de 10 000 habitants (28,5 % pour 36,5 % des séances). Elle est la plus faible dans les agglomérations de 50 000 à 100 000 habitants (17,1 % pour 26,7 % des séances).

La part de marché en entrées des films français est plus élevée dans les petites unités urbaines.

Part de marché en entrées des films dans les zones rurales et les unités urbaines en 2024 (%)

	nationalité					recommandation		
	français	américains	européens	autres	total	Art et Essai	non recommandés	total
<i>unités urbaines</i>								
moins de 10 000 habitants	56,9	27,3	13,2	2,6	100,0	28,5	71,5	100,0
10 000 à 20 000 habitants	51,6	32,7	13,5	2,1	100,0	20,9	79,1	100,0
20 000 à 50 000 habitants	49,5	34,3	14,2	2,0	100,0	18,5	81,5	100,0
50 000 à 100 000 habitants	45,6	37,3	14,8	2,2	100,0	17,1	82,9	100,0
100 000 à 200 000 habitants	44,6	37,3	15,3	2,8	100,0	21,1	78,9	100,0
200 000 habitants et plus (hors Paris)	42,7	37,9	16,1	3,3	100,0	24,8	75,2	100,0
Paris	39,5	38,6	16,8	5,2	100,0	34,1	65,9	100,0
<i>zones rurales</i>								
total	44,8	36,3	15,2	3,7	100,0	25,1	74,9	100,0

Source : CNC / Insee – Recensement 2020, délimitation 2020.

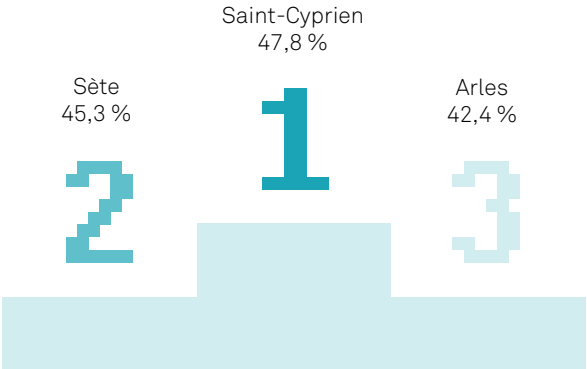
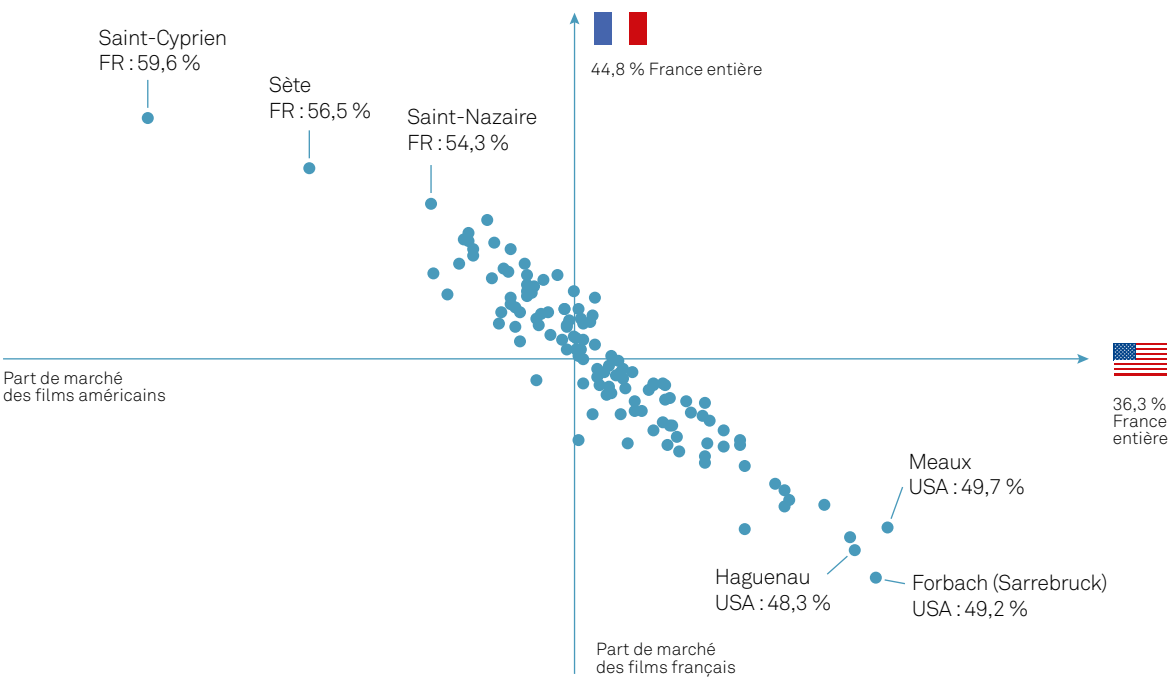
En 2024, 62 unités urbaines de 50 000 habitants ou plus (sur 124 au total) enregistrent une part de marché (en entrées) des films français supérieure à la moyenne nationale (44,8 %).

77 unités urbaines de 50 000 habitants ou plus enregistrent une part de marché (en entrées) des films américains supérieure à la moyenne nationale (36,3 %).

27 unités urbaines de 50 000 habitants ou plus enregistrent une part de marché (en entrées) des films Art et Essai supérieure à la moyenne nationale (25,1 %).

Répartition des unités urbaines selon la part de marché des films français et américains en 2024

Art et Essai 25,1 %
des entrées totales en 2024



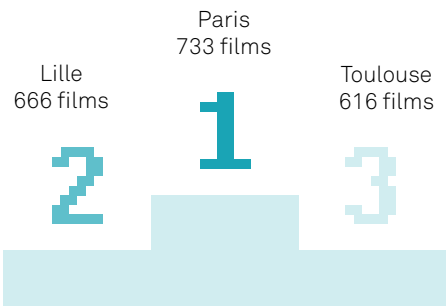
Source : CNC / Insee – recensement 2020.

Longs métrages en première exclusivité

Remarques méthodologiques
Sont considérés comme en première exclusivité les longs métrages nouvellement sortis en salles. L'ensemble des films nouveaux regroupe les œuvres ayant fait l'objet d'une sortie commerciale en France.

En 2024, 744 films en première exclusivité sont programmés dans les salles de cinéma, dont 401 films français et 95 films américains. Parmi ces films, 419 sont recommandés Art et Essai, soit 56,3 %.

Films en première exclusivité en 2024



Films en première exclusivité dans les zones rurales et les unités urbaines en 2024

	nationalité					recommandation		
	français	américains	européens	autres	total	Art et Essai	non recommandés	total
<i>unités urbaines</i>								
moins de 10 000 habitants	357	85	108	94	644	398	246	644
10 000 à 20 000 habitants	347	87	108	88	630	392	238	630
20 000 à 50 000 habitants	360	88	107	86	641	399	242	641
50 000 à 100 000 habitants	351	88	107	98	644	402	242	644
100 000 à 200 000 habitants	343	88	107	89	627	395	232	627
200 000 habitants et plus (hors Paris)	378	91	114	117	700	417	283	700
Paris	393	95	115	130	733	419	314	733
<i>zones rurales</i>								
	325	86	101	79	591	374	217	591
total	401	95	116	132	744	419	325	744

Périmètre : films en première exclusivité.
Source : CNC / Insee – Recensement 2020, délimitation 2020.

4.4

Le public des établissements des unités urbaines hexagonales

Remarque méthodologique

Les données sont issues de l'enquête *CinExpert*. La méthodologie de l'enquête ainsi que les définitions des habitudes de fréquentation cinématographique et des catégories socioprofessionnelles figurent dans le chapitre 1.4.

Les résultats sont différents de ceux présentés dans l'étude sur le Public du cinéma ou dans le Bilan du CNC (chapitre 2.3) qui s'appuient sur une étude annuelle de cadrage réalisée auprès de 5 000 individus âgés de 3 ans et plus chaque année, pendant les mois de janvier et de février et qui porte sur la fréquentation de l'année précédente.

La définition des unités urbaines apparaît dans le chapitre 4.1.

Les seniors : plus d'un tiers du public dans les unités urbaines de moins de 10 000 habitants

Les caractéristiques démographiques des spectateurs varient significativement selon le territoire. En 2024, le public des établissements cinématographiques demeure majoritairement masculin : les hommes représentent 52,9 % de l'ensemble du public. La part de ces derniers est la plus élevée dans l'unité urbaine de Paris, où ils composent 55,4 % du public, alors même qu'ils ne représentent que 48,3 % de la population de l'unité urbaine parisienne. Les femmes enregistrent leur plus forte part dans le public des établissements des unités urbaines de taille moyenne : 49,4 % dans les unités urbaines de 20 000 à 100 000 habitants (47,1 % toutes zones confondues). Elles y sont sous-représentées au regard de la part qu'elles occupent dans la population totale de ces unités urbaines (52,2 %, 51,6 % au niveau national).

Public des établissements cinématographiques des zones rurales et des unités urbaines selon le genre en 2024 (%)¹

	femmes	hommes
unités urbaines		
moins de 10 000 habitants	47,1	52,9
10 000 à 20 000 habitants	47,0	53,0
20 000 à 50 000 habitants	49,4	50,6
50 000 à 100 000 habitants	49,4	50,6
100 000 à 200 000 habitants	45,7	54,3
200 000 habitants et plus (hors Paris)	47,3	52,7
Paris	44,6	55,4
zones rurales	46,8	53,2
ensemble	47,1	52,9

Les données en couleur renseignent la valeur la plus élevée.

¹ Insee – recensement 2020, délimitation 2010.

Source : CNC – Vertigo, enquête CinExpert, spectateurs 7 derniers jours, 3 ans et plus.

Les spectateurs CSP+, particulièrement présents dans les établissements des unités urbaines de 200 000 habitants et plus

La composition socioprofessionnelle du public change elle aussi fortement selon les territoires. En 2024, les inactifs comptent ainsi pour plus de la moitié du public dans les unités urbaines de moins de 10 000 habitants (50,3 %) et 48,7 % dans les zones rurales. Les retraités, spécifiquement, représentent 17,6 % du public de ces unités urbaines, contre 11,4 % sur l'ensemble du territoire. Ce constat répond à la structure globale de la population de ces zones, puisque les retraités y représentent 31,7 % de la population totale, contre 26,8 % sur l'ensemble du pays. Le public des établissements des grandes unités urbaines, quant à eux, concentrent davantage de CSP+, à 26,3 % du public des établissements des unités urbaines de 200 000 habitants et plus (hors Paris) et 31,3 % à Paris, contre 25,1 % au niveau national. Les CSP+ sont effectivement sur-représentés à Paris : elles composent 38,8 % de la population de 15 ans et plus de l'agglomération, soit plus de 10 points de plus que la moyenne nationale (28,1 %). Les CSP- sont légèrement plus représentées dans le public des cinémas des unités urbaines de 100 000 à 200 000 habitants (31,2 %, contre 28,1 % au global), alors même qu'elles ne sont pas plus présentes au sein de la population de ces unités urbaines (27,6 % de la population âgée de 15 ans et plus, contre 28,0 % en moyenne nationale).

Public des établissements cinématographiques des zones rurales et des unités urbaines selon l'âge en 2024 (%)¹

	3-14 ans	15-24 ans	25-34 ans	35-49 ans	50 ans et plus
<i>unités urbaines</i>					
moins de 10 000 habitants	18,4	16,3	12,0	18,2	35,1
10 000 à 20 000 habitants	21,2	17,2	11,7	19,0	30,9
20 000 à 50 000 habitants	19,7	18,3	12,9	20,1	29,0
50 000 à 100 000 habitants	19,2	20,3	15,0	18,7	26,8
100 000 à 200 000 habitants	16,2	23,0	14,4	18,2	28,2
200 000 habitants et plus (hors Paris)	17,3	22,7	16,4	17,4	26,1
Paris	19,4	21,4	15,0	16,7	27,5
<i>zones rurales</i>					
	19,3	17,3	14,7	19,3	29,3
ensemble	18,5	21,0	14,9	17,9	27,7

Les données en couleur renseignent la valeur la plus élevée.
¹ Insee – recensement 2020, délimitation 2010.
Source : CNC – Vertigo, enquête CinExpert, spectateurs 7 derniers jours, 3 ans et plus.

Les inactifs représentent la moitié du public des établissements des unités urbaines de moins de 10 000 habitants.

La composition du public par tranche d'âge présente des caractéristiques particulières. Les petites unités urbaines (moins de 10 000 habitants) concentrent la plus forte proportion de spectateurs de 50 ans et plus (35,1 %, contre 27,7 % dans l'ensemble du territoire). Ce constat fait écho à la structure globale de la population dans ces unités urbaines, puisqu'elles comptent 44,3 % de personnes âgées de 50 ans et plus (39,9 % au niveau national). À l'inverse, les jeunes spectateurs sont nettement plus présents au sein du public des établissements des grandes agglomérations : les moins de 25 ans composent 40,1 % du public des unités urbaines de 200 000 habitants et plus (hors Paris) et 40,9 % dans l'unité urbaine de Paris, contre 39,4 % à l'échelle nationale. La prédominance de la part de moins de 25 ans au sein des grandes unités urbaines est également notable au sein de la population de ces zones : d'après l'Insee, 31,6 % des habitants des unités urbaines de 200 000 habitants ou plus ont moins de 25 ans, contre 29,4 % sur l'ensemble de la France hexagonale. Dans l'agglomération parisienne, cette part atteint 32,1 %.

Un constat similaire peut être établi pour les 25-34 ans, qui composent 16,4 % du public des établissements des unités urbaines de 200 000 habitants et plus (hors Paris), soit leur part la plus significative. À l'échelle de la population totale, cette tranche d'âge représente 14,9 % des habitants de ces mêmes unités urbaines (11,7 % à l'échelle du territoire hexagonal).

Public des établissements cinématographiques des zones rurales et des unités urbaines selon la catégorie socioprofessionnelle en 2024 (%)¹

	CSP+	CSP-	inactifs	dont élèves/étudiants	dont retraités
<i>unités urbaines</i>					
moins de 10 000 habitants	21,2	28,5	50,3	28,0	17,6
10 000 à 20 000 habitants	20,3	30,3	49,4	31,6	12,2
20 000 à 50 000 habitants	21,3	30,8	47,9	32,2	12,0
50 000 à 100 000 habitants	21,4	30,0	48,6	32,3	10,6
100 000 à 200 000 habitants	21,8	31,2	46,9	30,1	12,1
200 000 habitants et plus (hors Paris)	26,3	28,3	45,4	31,0	10,7
Paris	31,3	22,8	45,9	31,8	10,9
<i>zones rurales</i>	24,2	27,1	48,7	32,8	13,0
ensemble	25,1	28,1	46,9	31,3	11,4

Les données en couleur renseignent la valeur la plus élevée.
¹ Insee – recensement 2020, délimitation 2010.
Source : CNC – Vertigo, enquête CinExpert, spectateurs 7 derniers jours, 3 ans et plus.

Un public particulièrement assidu dans l'agglomération parisienne

Les habitudes de fréquentation varient également de manière marquée selon les zones. Dans l'unité urbaine de Paris, le public des établissements de la zone est particulièrement cinéphile : 22,1 % des spectateurs se rendent au cinéma au moins une fois par semaine, contre 13,3 % sur l'ensemble du territoire. Les spectateurs réguliers sont également surreprésentés à Paris, puisqu'ils constituent près de la moitié du public (48,9 %, contre 45,7 % toutes zones confondues).

Les spectateurs réguliers constituent ainsi la plus grande partie du public en France. Ils sont particulièrement présents dans les unités urbaines les plus densément peuplées : ils représentent ainsi 46,3 % du public des unités urbaines de 50 000 à 100 000 habitants et 45,8 % dans celles de 200 000 habitants et plus (hors Paris).

À l'inverse, dans les unités urbaines moins peuplées, aller au cinéma reste une pratique plus occasionnelle : 50,3 % du public s'y rend moins d'une fois par mois dans les unités de 10 000 à 20 000 habitants, contre 41,0 % au niveau national.

Public des établissements cinématographiques des zones rurales et des unités urbaines selon les habitudes de fréquentation cinématographique en 2024 (%)¹

	assidus	réguliers	occasionnels
<i>unités urbaines</i>			
moins de 10 000 habitants	10,7	41,4	47,9
10 000 à 20 000 habitants	8,2	41,4	50,3
20 000 à 50 000 habitants	7,8	44,0	48,2
50 000 à 100 000 habitants	8,1	46,3	45,7
100 000 à 200 000 habitants	11,5	45,1	43,3
200 000 habitants et plus (hors Paris)	13,8	45,8	40,3
Paris	22,1	48,9	29,0
<i>zones rurales</i>			
	11,0	43,4	45,6
ensemble	13,3	45,7	41,0

Les données en couleur renseignent la valeur la plus élevée.
¹ Insee – recensement 2020, délimitation 2010.
Source : CNC – Vertigo, enquête *CinExpert*, spectateurs 7 derniers jours, 3 ans et plus.

À Paris, 71,0 % du public se rend en salles au moins une fois par mois.

chapitre cinq

LES COMMUNES

5.1

Le parc cinématographique des communes hexagonales

Remarques méthodologiques

Le CNC s'appuie sur le recensement de 2020 pour ses analyses géographiques. Le recensement de 2020 est utilisé quelle que soit l'année d'exploitation à laquelle il est fait référence. Outre des évolutions en ce qui concerne les populations des communes, départements, régions ou unités urbaines, chaque nouveau recensement fait apparaître de nouvelles communes ou fusionne certaines d'entre elles.

La quasi-totalité des communes de 50 000 habitants ou plus sont équipées d'un cinéma

En 2024, 1 684 communes, soit 4,8 % des 34 820 communes hexagonales, sont équipées d'au moins une salle de cinéma en activité. Les communes équipées regroupent 32,5 millions d'habitants, soit 48,9 % de la population française, d'après les données du recensement de 2020. Les grandes villes sont les plus fréquemment équipées. Toutes les communes de 100 000 habitants et plus abritent au moins un établissement cinématographique actif depuis 1998. Seule une des 83 communes de 50 000 à 100 000 habitants ne possède pas de cinéma : Sevrans (93), dont l'unique cinéma de 4 écrans a fermé en 2012. Les communes moins peuplées sont moins nombreuses à être équipées. 81,3 % des communes de 20 000 à 50 000 habitants disposent d'au moins un cinéma, comme 56,7 % des communes de 10 000 à 20 000 habitants et 2,9 % des communes de moins de 10 000 habitants, des parts stables par rapport à 2023.

1 684 communes sont équipées d'au moins un cinéma en 2024.

Communes et population équipées de salles de cinéma selon la taille des communes en 2024

	communes existantes	communes équipées		population totale¹		population équipée	
		nombre	% du total	millions	%	millions	% de la population totale
moins de 10 000 habitants	33 838	992	2,9	33,533	50,4	4,286	12,8
10 000 à 20 000 habitants	522	296	56,7	7,115	10,7	4,147	58,3
20 000 à 50 000 habitants	337	274	81,3	10,190	15,3	8,467	83,1
50 000 à 100 000 habitants	83	82	98,8	5,558	8,4	5,506	99,1
100 000 à 200 000 habitants	29	29	100,0	4,011	6,0	4,011	100,0
200 000 habitants et plus (hors Paris)	10	10	100,0	3,904	5,9	3,904	100,0
Paris	1	1	100,0	2,163	3,3	2,163	100,0
France	34 820	1 684	4,8	66,474	100,0	32,484	48,9

Source : CNC / Insee - Recensement 2020.

Près des 2/3 des cinémas dans les petites communes

Les communes de moins de 20 000 habitants regroupent 64,7 % des établissements (1 329) et 40,0 % des écrans (2 542). Elles totalisent 30,3 % des séances, 31,2 % des entrées et 28,4 % des recettes. Ce léger écart entre leur part de marché en entrées et leur part de marché en recettes s'explique par une politique tarifaire plus avantageuse dans ces communes : la recette moyenne par entrée s'élève à 6,56 € dans les villes de moins de 10 000 habitants et à 6,97 € dans celles de 10 000 à 20 000 habitants, contre 7,42 € sur l'ensemble du territoire. Cette politique tarifaire résulte notamment de l'implantation d'établissements de petite taille : 1,9 écran par établissement en moyenne dans les plus petites communes, contre 3,1 écrans par établissement sur l'ensemble du territoire.

Les communes de 50 000 habitants et plus (hors Paris) assurent 34,3 % des séances en 2024, 32,9 % des entrées et 34,5 % des recettes. La recette moyenne par entrée est plus élevée dans ces villes, atteignant 7,59 € dans les communes de 50 000 à 100 000 habitants, 7,79 € dans celles de 100 000 à 200 000 habitants et 8,08 € dans celles de 200 000 habitants et plus (hors Paris). En 2024, 15,2 % des établissements actifs (313) et 28,8 % des écrans (1 828) sont situés dans ces communes. En moyenne, un établissement compte 5,8 écrans dans ces communes. Ce sont ainsi plus souvent des établissements de très grande taille, les multiplexes composant 33,2 % du parc (3,5 % dans les communes de moins de 20 000 habitants), ouverts tous les jours et sur l'ensemble de la journée. Leur capacité de programmation explique en partie la part de marché en entrées des grandes communes.

Les communes de moins de 10 000 habitants dégagent la plus faible recette moyenne par entrée, à 6,56 €, contre 7,42 € sur l'ensemble du territoire.

Equipement selon la taille des communes en 2024

	établissements actifs					écrans actifs	fauteuils (milliers) ²	fauteuils par écran ²	habitants par fauteuil ²
	total	multiplexes	% du total	Art et Essai ¹	% du total				
moins de 10 000 habitants	1 012	22	2,2	693	68,5	1 549	270	188	124
10 000 à 20 000 habitants	317	25	7,9	201	63,4	993	177	179	40
20 000 à 50 000 habitants	333	86	25,8	206	61,9	1 584	288	182	35
50 000 à 100 000 habitants	149	42	28,2	78	52,3	751	138	184	40
100 000 à 200 000 habitants	93	37	39,8	42	45,2	585	103	176	39
200 000 habitants et plus (hors Paris)	71	25	35,2	32	45,1	492	87	177	45
Paris	78	14	17,9	38	48,7	401	65	163	33
France	2 053	251	12,2	1 290	62,8	6 355	1 129	181	59

¹ Classement 2024 après appel.

² Hors circuits itinérants.

Source : CNC / Insee - Recensement 2020.

Résultats de fréquentation selon la taille des communes en 2024

	séances (milliers)	entrées		recettes guichets ¹		recette moyenne par entrée (€) ¹	indice de fréquentation	entrées par fauteuil ²	taux d'occupation des fauteuils ²
		millions	%	M€	%				
moins de 10 000 habitants	1 332	29,79	16,4	195,53	14,5	6,56	0,89	105	12,1%
10 000 à 20 000 habitants	1 265	26,85	14,8	187,30	13,9	6,97	3,77	151	12,2%
20 000 à 50 000 habitants	2 317	47,86	26,4	360,06	26,7	7,52	4,70	166	11,6%
50 000 à 100 000 habitants	1 194	22,86	12,6	173,55	12,9	7,59	4,11	166	10,8%
100 000 à 200 000 habitants	935	18,16	10,0	141,42	10,5	7,79	4,53	176	11,5%
200 000 habitants et plus (hors Paris)	815	18,63	10,3	150,49	11,2	8,08	4,77	214	13,1%
Paris	719	17,37	9,6	139,46	10,3	8,03	8,03	266	15,7%
France	8 576	181,52	100,0	1 347,81	100,0	7,42	2,73	159	12,1%

¹ Toutes Taxes Comprises.

² Hors circuits itinérants.

Source : CNC / Insee - Recensement 2020.

Le parc le plus dense se situe à Cannes (06) et Vaulx-en-Velin (69) avec un fauteuil pour 14 habitants, hors circuits itinérants, puis à La Rochelle (17), avec un fauteuil pour 17 habitants. Cannes abrite neuf établissements, dont un multiplexe de 11 salles, le Cineum, ouvert en 2021. Vaulx-en-Velin possède un multiplexe de 15 salles, le Pathé Carré de Soie, situé dans une importante zone commerciale entre Villeurbanne et Vaulx-en-Velin. La Rochelle possède trois établissements, un multiplexe de 12 écrans, le Méga CGR, un de 6 écrans, le CGR Dragon et un de 2 écrans, La Coursive. Les parcs les moins denses se trouvent à Aubervilliers (93), Villeurbanne (69) et Clamart (92), avec respectivement un fauteuil pour 705, 649 et 349 habitants. Toutes ces communes comptent un seul établissement mono-écran, classé Art et Essai, mais sont limitrophes d'une commune possédant un multiplexe.

80 communes nouvellement équipées en dix ans

En 2024, 1 684 communes sont équipées, soit 32 de plus (+1,9 %) qu'en 2015 (1 652 communes). 48 communes équipées en 2015 ne le sont plus en 2024. 38 comptent moins de 10 000 habitants, huit entre 10 000 et 20 000 habitants et deux entre 20 000 et 50 000 habitants. Parmi les communes de 20 000 à 50 000 habitants, une est située dans l'agglomération parisienne (Draveil, fermeture de l'Orangerie, 3 écrans, en 2017) et une dans l'agglomération nantaise (Carquefou, aucune séance organisée en 2024 au sein du Théâtre de Dion). À l'inverse, 80 communes sont désormais équipées d'au moins un cinéma. 56 comptent moins de 10 000 habitants, 11 entre 10 000 et 20 000 habitants, 10 entre 20 000 et 50 000 habitants (cinq sont situées dans l'agglomération parisienne – Alfortville, Corneilles-en-Parisis, Le Chesnay, Longjumeau et Plaisir – et les autres dans les agglomérations de Valenciennes – Denain, de Béthune – Béthune, de Nice – Mougins, de Lyon – Givors, et de Nantes – Chapelle-sur-Erdre) et trois entre 50 000 et 100 000 habitants (deux dans l'agglomération parisienne, Maisons-Alfort et Sarcelles, et une dans l'agglomération de Toulon, La Seyne-sur-Mer).

Les communes de 50 000 habitants et plus selon la densité du parc en 2024 (nombre de fauteuils par habitant)¹

les 10 plus fortes		les 10 plus faibles	
Cannes (73 159 habitants)	1/14	Aubervilliers (89 559 habitants)	1/705
Vaulx-en-Velin (51 990 habitants)	1/14	Villeurbanne (155 858 habitants)	1/649
La Rochelle (79 323 habitants)	1/17	Clamart (53 740 habitants)	1/349
Rouen (115 792 habitants)	1/18	Fontenay-sous-Bois (51 807 habitants)	1/273
Villeneuve-d'Ascq (61 902 habitants)	1/19	Drancy (71 535 habitants)	1/217
Pau (77 061 habitants)	1/19	Vitry-sur-Seine (96 138 habitants)	1/189
Tours (140 474 habitants)	1/19	Gennevilliers (50 096 habitants)	1/173
Valence (65 709 habitants)	1/20	Courbevoie (82 701 habitants)	1/166
Mulhouse (109 285 habitants)	1/20	Bondy (53 509 habitants)	1/165
Nancy (105 885 habitants)	1/20	Maisons-Alfort (57 944 habitants)	1/143

Lecture : À Cannes, il existe un fauteuil pour 14 habitants.
¹ Hors circuits itinérants.
Source : CNC / Insee – Recensement 2020.

Communes équipées selon leur taille

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
moins de 10 000 habitants	1 004	1 009	1 011	1 006	1 018	1 023	992	1 003	996	992
10 000 à 20 000 habitants	281	280	279	281	282	282	296	296	296	296
20 000 à 50 000 habitants	256	258	258	256	258	259	264	271	271	274
50 000 à 100 000 habitants	71	73	74	74	74	73	79	81	81	82
100 000 à 200 000 habitants	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29
200 000 habitants et plus (hors Paris)	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Paris	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
France	1 652	1 660	1 662	1 657	1 672	1 677	1 671	1 691	1 684	1 684

Source : CNC / Insee – Recensement 2020.

32 communes de plus équipées en salles de cinéma sur la décennie.

Un parc en augmentation de 12,9 % sur dix ans dans les communes de 50 000 à 100 000 habitants

Le parc cinématographique français gagne 20 établissements entre 2015 et 2024. Les communes avec les plus fortes hausses sont celles de 50 000 à 100 000 habitants (+12,9 % en dix ans, soit 9 établissements supplémentaires) et celles de 200 000 habitants et plus, hors Paris (+4,4 %, soit 3 cinémas en plus). Paris perd 7 établissements (-8,2 %) en dix ans et les communes de moins de 10 000 habitants en perdent 15 (-1,5 %)

Hausse du nombre d'établissements sur dix ans dans les communes de 10 000 habitants et plus, hors Paris.

614 écrans supplémentaires en dix ans

Entre 2015 et 2024, le nombre de salles sur le territoire hexagonal passe de 5 741 à 6 355, soit une hausse de 10,7 % (+614 salles). Cette augmentation concerne toutes les tailles de communes, et plus particulièrement celles de 10 000 à 100 000 habitants : +185 écrans dans les communes de 10 000 à 20 000 habitants (+22,9 %), +168 dans celles de 20 000 à 50 000 habitants (+11,9 %) et +131 dans celles de 50 000 à 100 000 habitants (+21,1 %).

Établissements selon la taille des communes

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
moins de 10 000 habitants	1 027	1 033	1 036	1 030	1 041	1 045	1 010	1 026	1 016	1 012
10 000 à 20 000 habitants	305	304	303	304	302	305	315	318	320	317
20 000 à 50 000 habitants	324	326	330	326	327	332	329	331	333	333
50 000 à 100 000 habitants	132	134	132	131	130	126	141	145	146	149
100 000 à 200 000 habitants	92	92	94	92	92	87	88	92	93	93
200 000 habitants et plus (hors Paris)	68	68	67	72	71	68	72	72	72	71
Paris	85	87	84	85	82	78	75	77	78	78
France	2 033	2 044	2 046	2 040	2 045	2 041	2 030	2 061	2 058	2 053

Source : CNC / Insee – Recensement 2020.

Écrans selon la taille des communes

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
moins de 10 000 habitants	1 530	1 559	1 573	1 577	1 621	1 645	1 533	1 558	1 557	1 549
10 000 à 20 000 habitants	808	814	825	848	877	887	963	978	988	993
20 000 à 50 000 habitants	1 416	1 445	1 482	1 498	1 532	1 556	1 545	1 551	1 565	1 584
50 000 à 100 000 habitants	620	622	626	629	633	636	715	732	733	751
100 000 à 200 000 habitants	538	538	560	560	570	553	552	584	588	585
200 000 habitants et plus (hors Paris)	440	445	441	454	470	450	495	495	495	492
Paris	389	419	406	417	411	400	389	400	401	401
France	5 741	5 842	5 913	5 983	6 114	6 127	6 192	6 298	6 327	6 355

Source : CNC / Insee – Recensement 2020.

Les 10 premières communes de 50 000 habitants et plus selon le nombre d'écrans en 2024

Paris (2 162 598 habitants)	401
Lyon (528 633 habitants)	99
Marseille (876 602 habitants)	72
Bordeaux (263 247 habitants)	65
Nice (346 376 habitants)	55
Lille (238 104 habitants)	47
Strasbourg (293 538 habitants)	41
Tours (140 474 habitants)	37
Montpellier (302 425 habitants)	36
Brest (142 110 habitants)	35

Source : CNC / Insee – Recensement 2020.

22,9 % d'écrans supplémentaires en dix ans dans les communes de 10 000 à 20 000 habitants, plus forte hausse.

Hausse de la fréquentation sur un an au sein des communes de moins de 100 000 habitants, baisse pour celles de 100 000 habitants et plus.

Sur un an, le nombre d'entrées se stabilise, à +0,6 % sur l'ensemble du territoire, les communes de moins de 100 000 habitants étant en légère progression, entre +3,5 % dans les communes de moins de 10 000 habitants et +0,2 % dans celles de 50 000 à 100 000 habitants. Les plus grandes communes sont en revanche en légère baisse, entre -1,2 % à Paris et -1,5 % dans les communes entre 100 000 et 200 000 habitants.

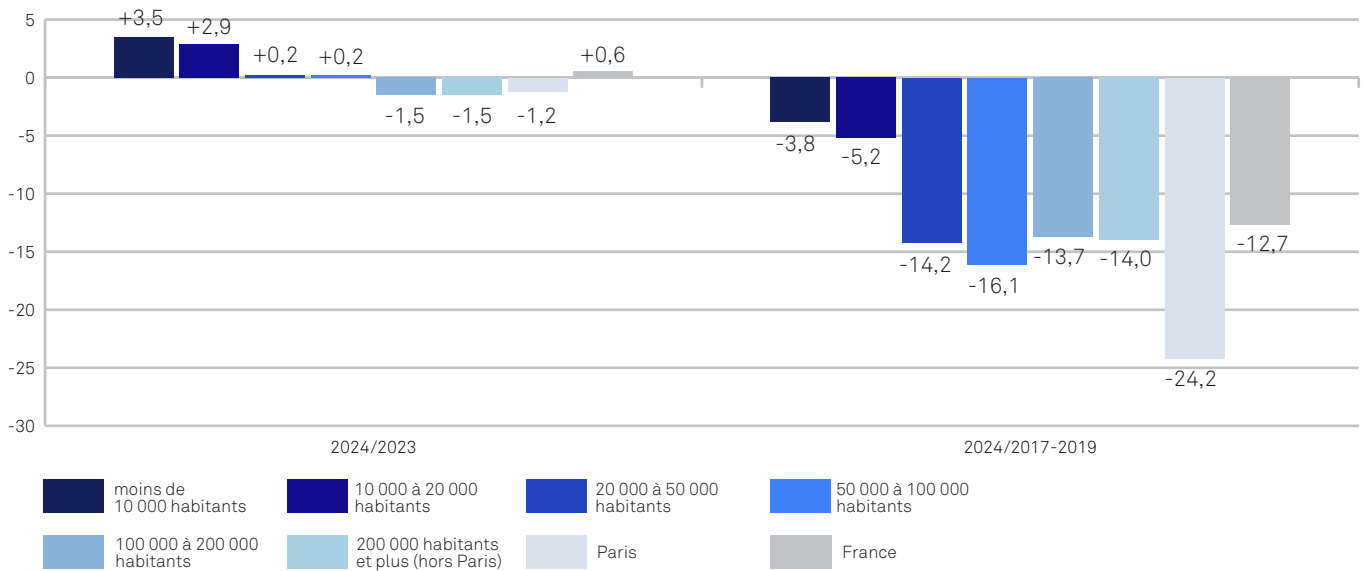
En 2024, la fréquentation des salles de cinéma sur le plan national reste en recul comparé à l'avant crise, à -12,7 % par rapport à la moyenne 2017-2019. Si toutes les tranches sont concernées, la baisse varie fortement en fonction de leur taille, et est particulièrement marquée dans les communes les plus peuplées. Paris enregistre la plus importante baisse (-24,2 %), suivie des communes de 50 000 à 100 000 habitants (-16,1 %). Les communes entre 10 000 et 20 000 habitants et celles de moins de 10 000 habitants enregistrent le plus faible recul (respectivement -5,2 % et -3,8 %).

Entrées selon la taille des communes (millions)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
moins de 10 000 habitants	28,99	30,67	30,86	30,07	32,00	10,09	14,86	24,04	28,77	29,79
10 000 à 20 000 habitants	26,14	28,00	27,88	27,35	29,77	8,87	13,39	21,55	26,10	26,85
20 000 à 50 000 habitants	54,28	56,75	55,65	53,60	58,10	17,09	25,20	40,40	47,77	47,86
50 000 à 100 000 habitants	27,02	28,18	27,76	26,38	27,59	8,26	11,84	18,98	22,83	22,86
100 000 à 200 000 habitants	22,24	22,40	21,35	20,44	21,36	6,69	9,67	15,33	18,43	18,16
200 000 habitants et plus (hors Paris)	22,72	23,03	22,02	21,13	21,85	6,78	10,15	16,04	18,92	18,63
Paris	23,98	24,17	23,89	22,25	22,56	7,48	10,40	15,74	17,57	17,37
France	205,36	213,20	209,41	201,21	213,22	65,26	95,51	152,09	180,39	181,52

Source : CNC / Insee – Recensement 2020.

Évolution de la fréquentation selon la taille des communes (%)



Source : CNC / Insee – Recensement 2020.

Plus de 50 % des communes de 50 000 habitants et plus enregistrent une fréquentation en recul en 2024

Au global, la fréquentation des 122 communes de 50 000 habitants ou plus (incluant Paris) baisse de 0,9 % par rapport à 2023. Dans ce contexte de légère baisse, 64 communes enregistrent une baisse de fréquentation entre 2023 et 2024, dont 60 une baisse plus élevée que la moyenne et 9 une baisse supérieure à 10 %. Les baisses les plus importantes sont enregistrées à Argenteuil (95, -27,5 %), Béziers (34, -26,2 %) et Saint-Denis (93, -21,5 %). À l'inverse, la fréquentation de 57 communes progresse sur un an. Les hausses les plus importantes sont enregistrées à Antibes (06, +94,1 %), du fait de l'ouverture d'un multiplexe de 8 écrans début 2024, le Cineplanet Antibes, à Clichy (92, +44,5 %) et à Drancy (93, +34,3 %), dont le mono-écran ouvre trois semaines de plus en 2024 et réalise 15,3 % de séances supplémentaires.

La recette moyenne par entrée la plus faible est enregistrée à Bobigny (93), Bondy (93) et Fontenay-sous-Bois (94), à respectivement 2,64 €, 3,34 € et 3,51 € (7,42 € en moyenne sur l'ensemble du territoire). Ces villes abritent chacune un mono-écran, classé, en 2024. La recette moyenne par entrée est la plus élevée à Levallois-Perret (92), Massy (91) et Vaulx-en-Velin (69), à respectivement 9,97 €, 9,77 € et 9,25 €. À part Boulogne-Billancourt (un mono-écran et un cinéma de 7 écrans), les neuf autres communes ayant la recette moyenne par entrée la plus élevée abritent au moins un multiplexe ; Marseille (8^e avec une recette moyenne par entrée de 8,86 €) en abrite quatre.

Les communes de 50 000 habitants et plus selon la recette moyenne par entrée¹ en 2024

les 10 plus forts	
Levallois-Perret (67 809 habitants)	9,97€
Massy (50 844 habitants)	9,77€
Vaulx-en-Velin (51 990 habitants)	9,25€
Ivry-sur-Seine (64 248 habitants)	9,01€
Boulogne-Billancourt (122 162 habitants)	8,94€
Aix-en-Provence (150 358 habitants)	8,88€
Cannes (73 159 habitants)	8,87€
Marseille (876 602 habitants)	8,86€
Valence (65 709 habitants)	8,77€
Antibes (75 779 habitants)	8,64€
les 10 plus faibles	
Bobigny (55 066 habitants)	2,64€
Bondy (53 509 habitants)	3,34€
Fontenay-sous-Bois (51 807 habitants)	3,51€
Drancy (71 535 habitants)	3,56€
Gennevilliers (50 096 habitants)	3,70€
Aubervilliers (89 559 habitants)	3,81€
Vitry-sur-Seine (96 138 habitants)	3,91€
Le Blanc-Mesnil (58 116 habitants)	3,92€
Corbeil-Essonnes (52 613 habitants)	4,12€
Pantin (60 597 habitants)	4,28€

¹ Toutes Taxes Comprises.
Source : CNC / Insee – Recensement 2020.

L'indice de fréquentation le plus élevé est enregistré à Vaulx-en-Velin (69). Il atteint 15,09 entrées par habitant (2,73 au niveau national), notamment grâce au Pathé Carré de Soie, un multiplexe de 15 écrans implanté dans la zone commerciale réhabilitée du Carré de soie entre Villeurbanne et Vaulx-en-Velin, dans la métropole de Lyon. Villeneuve-d'Ascq (59) enregistre le deuxième plus fort indice de fréquentation (11,48). L'UGC Ciné Cité, situé entre l'université Lille 1 et l'université Lille 3, attire une large population d'étudiants pour lesquels la sortie au cinéma est appréciée. Ivry-sur-Seine affiche le troisième plus fort indice de fréquentation (11,29), notamment grâce à son multiplexe, le Pathé Quai d'Ivry de 14 écrans, situé à la limite de Paris.

En 2024, l'indice de fréquentation le plus élevé est enregistré à Vaulx-en-Velin : 15,09 entrées par habitant.

Hors circuits itinérants, les meilleurs taux d'occupation des fauteuils sont dégagés par Maisons-Alfort (23,5 %), commune du 94 abritant un mono-écran, Aubervilliers (22,0 %), commune du 93 abritant un mono-écran, et Courbevoie (21,6 %), commune du 92 abritant deux mono-écrans.

Les communes de 50 000 habitants et plus selon l'indice de fréquentation en 2024

les 10 plus forts	
Vaulx-en-Velin (51 990 habitants)	15,09
Villeneuve-d'Ascq (61 902 habitants)	11,48
Ivry-sur-Seine (64 248 habitants)	11,29
Vannes (56 018 habitants)	10,72
Tours (140 474 habitants)	10,23
Valence (65 709 habitants)	9,94
Lille (238 104 habitants)	9,85
La Roche-sur-Yon (58 168 habitants)	9,75
La Rochelle (79 323 habitants)	9,70
Cannes (73 159 habitants)	9,53
les 10 plus faibles	
La Seyne-sur-Mer (62 999 habitants)	0,03
Drancy (71 535 habitants)	0,24
Bobigny (55 066 habitants)	0,27
Maisons-Alfort (57 944 habitants)	0,28
Villejuif (56 585 habitants)	0,32
Argenteuil (109 058 habitants)	0,33
Aubervilliers (89 559 habitants)	0,37
Villeurbanne (155 858 habitants)	0,39
Clamart (53 740 habitants)	0,44
Bondy (53 509 habitants)	0,49

Source : CNC / Insee – Recensement 2020.

Les communes de 50 000 habitants et plus selon le taux d'occupation des fauteuils en 2024¹

les 10 plus forts	
Maisons-Alfort (57 944 habitants)	23,5%
Aubervilliers (89 559 habitants)	22,0%
Courbevoie (82 701 habitants)	21,6%
Vincennes (50 168 habitants)	21,5%
Montreuil (111 954 habitants)	21,2%
Pessac (66 606 habitants)	21,0%
Aix-en-Provence (150 358 habitants)	19,3%
Antony (63 639 habitants)	19,0%
Villeurbanne (155 858 habitants)	18,7%
Pantin (60 597 habitants)	18,4%
les 10 plus faibles	
Roubaix (98 480 habitants)	4,2%
Mulhouse (109 285 habitants)	5,4%
Clichy (63 166 habitants)	5,5%
Argenteuil (109 058 habitants)	5,6%
Cherbourg-en-Cotentin (80 082 habitants)	6,0%
Bondy (53 509 habitants)	6,1%
Chelles (54 691 habitants)	6,5%
Fréjus (56 598 habitants)	6,8%
Épinay-sur-Seine (54 569 habitants)	7,0%
Champigny-sur-Marne (77 751 habitants)	7,0%

¹ Hors circuits itinérants.
Source : CNC / Insee – Recensement 2020.

5.2

La programmation dans les communes hexagonales

Remarques méthodologiques

Les chiffres présentés dans ce chapitre ne concernent que les longs métrages cinématographiques. Le court métrage et le hors film (retransmissions sportives, captations de spectacles vivants ou œuvres audiovisuelles) en sont exclus.

Ensemble des longs métrages

Plus de la moitié des entrées des communes de moins de 10 000 habitants réalisées par les films français

Comme chaque année, la part de marché en entrées des films français est plus élevée dans les petites communes. Elle atteint 51,8 % dans les communes de moins de 10 000 habitants en 2024 (51,7 % des séances), contre 44,8 % au niveau national (48,3 % des séances). Elle est la plus faible dans les communes de 200 000 habitants et plus, à 41,5 % (44,8 % des séances). La part de marché des films français s’élève à 43,2 % à Paris (48,5 % des séances).

En 2024, ce sont les communes de 20 000 à 50 000 habitants qui enregistrent la part de marché la plus importante pour les films américains, à 39,7 % (36,3 % à l’échelle nationale).

Près de la moitié des entrées parisiennes pour les films Art et Essai

En France hexagonale, les films Art essai totalisent 25,1 % de la fréquentation totale (31,8 % des séances programmées), une part très hétérogène selon la taille des communes. Paris enregistre la part de marché des films Art et Essai la plus élevée (49,4 % pour 53,9 % des séances) en 2024, à un troisième plus haut niveau depuis 1996 (première année de suivi des statistiques de programmation et hors 2020, année particulière de crise sanitaire), derrière 2023 (52,5 %) et 2005 (50,0 %).

Au sein des communes de moins de 100 000 habitants, les films Art et Essai représentent entre 16,9 % (de 10 000 à 20 000 habitants) et 23,1 % (de 50 000 à 100 000 habitants) des entrées.

Part de marché en entrées des films selon la taille des communes en 2024 (%)

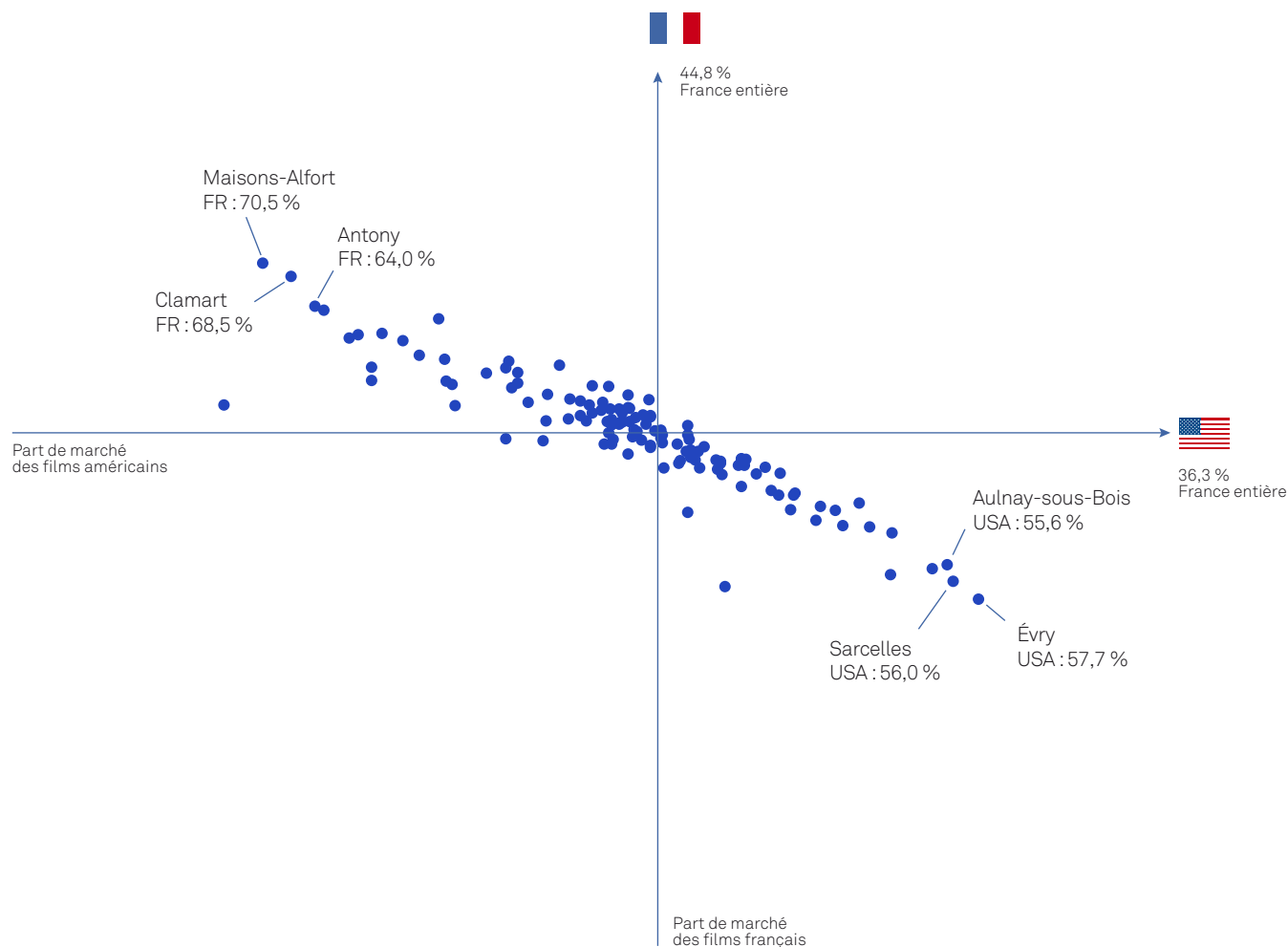
	nationalité					recommandation		
	français	américains	européens	autres	total	Art et Essai	non recommandés	total
moins de 10 000 habitants	51,8	32,0	13,8	2,5	100,0	22,7	77,3	100,0
10 000 à 20 000 habitants	46,6	36,8	14,5	2,1	100,0	16,9	83,1	100,0
20 000 à 50 000 habitants	42,5	39,7	15,3	2,6	100,0	18,0	82,0	100,0
50 000 à 100 000 habitants	42,0	39,0	15,6	3,4	100,0	23,1	76,9	100,0
100 000 à 200 000 habitants	44,9	34,8	16,3	4,0	100,0	31,5	68,5	100,0
200 000 habitants et plus (hors Paris)	41,5	36,8	17,2	4,5	100,0	33,9	66,1	100,0
Paris	43,2	32,6	17,6	6,6	100,0	49,4	50,6	100,0
total	44,8	36,3	15,2	3,7	100,0	25,1	74,9	100,0

Source : CNC / INSEE – Recensement 2020.

En 2024, 63 communes de 50 000 habitants ou plus (sur 122 équipées) enregistrent une part de marché (en entrées) des films français supérieure à la moyenne nationale (44,8 %). Parmi ces communes, Maisons-Alfort (un mono-écran) présente la part la plus importante, avec 70,5 % d'entrées pour les films français, pour 72,2 % des séances. À l'opposé, à Évry (un multiplexe de 10 écrans), la part des films français est la moins importante, à 19,8 % (31,4 % des séances).

51 communes de 50 000 habitants ou plus enregistrent une part de marché (en entrées) des films américains supérieure à la moyenne nationale (36,3 %). Cette part va de 7,1 % à La Seyne-sur-Mer (un cinéma itinérant) et monte jusqu'à 57,7 % à Évry (un multiplexe de 10 écrans). Deux communes font office de cas particuliers sur les films non français et non américains. La Seyne-sur-Mer, disposant d'un seul cinéma itinérant, présente la plus forte part de marché en entrées pour les films européens non français à 37,1 % (15,2 % au niveau national), en lien avec la programmation qui consacre 28,6 % des séances aux films européens (plus haute part des communes de 50 000 habitants et plus). Saint-Denis, avec 2 cinémas et 11 écrans, enregistre la part d'entrées la plus importante pour des films non européens et non américains, à 27,0 %. La ville abrite notamment le Pathé Saint-Denis qui programme de nombreux films indiens.

Répartition des communes de 50 000 habitants ou plus selon la part de marché des films français et américains en 2024

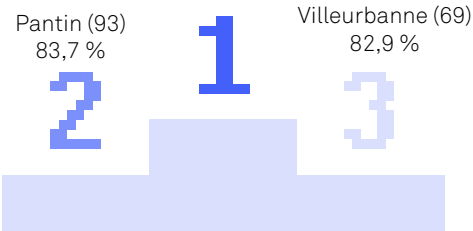


Source : CNC / INSEE – recensement 2020.

En 2024, 74 communes de 50 000 habitants ou plus (sur 122 équipées) enregistrent une part de marché (en entrées) des films Art et Essai supérieure à la moyenne nationale (25,1 %).

Art et Essai 25,1 %
des entrées totales en 2024

La Seyne-sur-Mer (83)
86,8 %



En 2024, La Seyne-sur-Mer est la commune avec la part de marché en entrées des films Art et Essai la plus élevée.

Longs métrages en première exclusivité

Remarques méthodologiques
Sont considérés comme en première exclusivité, les longs métrages nouvellement sortis en salles. L'ensemble des films nouveaux regroupe les œuvres ayant fait l'objet d'une sortie commerciale en France.

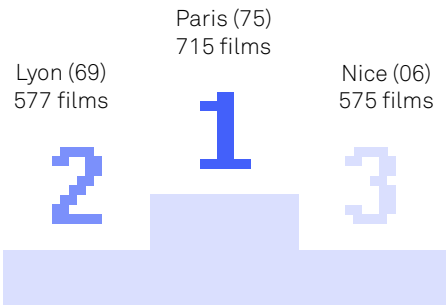
En 2024, 744 films en première exclusivité sont programmés dans les salles de cinéma françaises, dont 401 films français (53,9 %) et 95 films américains (12,8 %). Parmi ces films, 419 sont recommandés Art et Essai (56,3 %).

Films en première exclusivité selon la taille des communes en 2024

	nationalité					recommandation		
	français	américains	européens	autres	total	Art et Essai	non recommandés	total
moins de 10 000 habitants	372	90	112	109	683	411	272	683
10 000 à 20 000 habitants	364	88	109	107	668	405	263	668
20 000 à 50 000 habitants	368	89	112	119	688	410	278	688
50 000 à 100 000 habitants	361	89	109	115	674	409	265	674
100 000 à 200 000 habitants	354	90	112	121	677	407	270	677
200 000 habitants et plus (hors Paris)	365	91	110	111	677	414	263	677
Paris	388	94	115	118	715	418	297	715
total	401	95	116	132	744	419	325	744

Périmètre : films en première exclusivité.
Source : CNC / INSEE – recensement 2020.

Films en première exclusivité en 2024



5.3

Le cinéma à Paris

Le parc cinématographique à Paris

78 cinémas et 401 écrans

Paris dispose d'un parc de salles de cinéma très dense. 401 écrans (6,3 % du parc hexagonal) regroupés dans 78 établissements (3,8 % du parc hexagonal) sont en activité en 2024, des chiffres stables sur un an. En 2024, trois établissements ouvrent ou réouvrent à Paris : un mono-écran ouvre au sein du centre d'art Le Jeu de Paume situé dans le 1^{er} arrondissement, la Géode, mono-écran du dôme emblématique de La Villette dans le 19^e arrondissement, rouvre après huit années de travaux, et le Pathé Palace (anciennement Gaumont Opéra), cinéma de 7 écrans situé dans le 9^e arrondissement, rouvre après 5 années de travaux. Trois autres établissements ferment leurs portes à Paris en 2024 : le Gaumont Champs-Élysées Marignan, cinéma de 6 écrans du 8^e arrondissement, le Bretagne, cinéma de 2 écrans du 6^e arrondissement, et le mono-écran Boris Vian Grande Halle du 19^e arrondissement (cinéma de La Villette ouvert uniquement en été habituellement). Le VII^e arrondissement de Paris est le seul arrondissement à ne pas être équipé d'établissement cinématographique actif en 2024, depuis la fermeture de La Pagode à l'automne 2015, dont la réouverture est prévue en 2026.

Plus de la moitié des écrans (50,1 %) sont concentrés dans cinq arrondissements (VI^e, XIII^e, XIV^e, XV^e et XIX^e) qui totalisent 44,0 % des entrées de la capitale en 2024. 14 établissements parisiens, soit 17,9 % des cinémas actifs (12,2 % au niveau national), sont des multiplexes : l'UGC Ciné Cité les Halles (27 écrans), l'UGC Ciné Cité Bercy (18 écrans), le MK2 Bibliothèque (16 écrans), le Pathé 19 (16 écrans), le Pathé Parnasse (15 écrans), le Pathé Aquaboulevard (14 écrans), l'UGC Ciné Cité Paris 19 (14 écrans), l'UGC Ciné Cité Maillot (12 écrans), le Pathé Wepler (11 écrans), l'UGC Gobelins (11 écrans), le Pathé

Beaugrenelle (10 écrans), le Pathé Convention (9 écrans), le MK2 Nation (8 écrans) et le Pathé Alésia (8 écrans).

En 2024, 38 établissements parisiens sont classés Art et Essai. Près de la moitié (44,7 %), soit 17 établissements, sont situés dans le V^e arrondissement (10 cinémas) et le VI^e arrondissement (7 cinémas). En revanche, il n'existe aucun établissement Art et Essai dans cinq des 19 arrondissements parisiens équipés de salles de cinéma (I^{er}, II^e, XII^e, XVI^e et XX^e).

Une légère baisse de la fréquentation à Paris

Les salles parisiennes réalisent 17,4 millions d'entrées, soit 9,6 % de la fréquentation nationale (181,5 millions d'entrées). Le I^{er}, VI^e, XIII^e et XV^e arrondissements constituent des lieux privilégiés de sorties cinématographiques, et totalisent 42,9 % des entrées réalisées dans la capitale. La fréquentation à Paris est en baisse sur un an, à -1,2 %, contrairement au niveau national où le nombre d'entrées est en très légère hausse (+0,6 %). Tous les arrondissements ne suivent pas la même évolution, allant de -51,0 % pour le VIII^e arrondissement (consécutif à la fermeture du Gaumont Champs-Élysées Marignan) à +35,1 % pour le IX^e arrondissement (lié à la réouverture du Pathé Palace). Au total, sur les 19 arrondissements équipés d'un cinéma, neuf dégagent une baisse de leur fréquentation et 10 dégagent une hausse. Par rapport à la moyenne 2017-2019, la fréquentation parisienne recule de 24,2 %, quand celle de l'ensemble du parc diminue de 12,7 %. À l'inverse, la fréquentation progresse dans quatre arrondissements : le XVII^e (+85,3 %), lié à l'expansion du parc de salles de 16 écrans en 2019 à 24 écrans en 2024, le X^e (+2,0 %), le IV^e (+1,0 %) et le V^e (+0,8 %).

Le taux d'occupation des fauteuils à Paris est supérieur à la moyenne nationale (15,7 %, contre 12,1 %).

Plus de 8 entrées par habitant en moyenne en 2024

L'indice de fréquentation de la capitale, à 8,03 entrées par habitant en 2024 (8,12 en 2023), reste très élevé par rapport à la moyenne nationale (2,73), mais toujours très en-deçà du niveau d'avant crise, où il dépassait chaque année les 10 entrées par habitant. Paris draine de nombreux spectateurs et spectatrices résidant dans les communes limitrophes. Ce phénomène est particulièrement sensible dans certains arrondissements, comme le I^{er} (indice de fréquentation de 165,92 en 2024), qui attire un public nombreux avec l'UGC Ciné Cité les Halles, multiplexe de 27 écrans très bien desservi par les transports en commun, le VI^e (40,73 entrées par habitant) qui draine un public bien au-delà de ses limites communales avec ses cinémas spécialisés dans les films de patrimoine et Art et Essai, ou encore le II^e (36,90 entrées par habitant), qui abrite notamment le Grand Rex.

Comme l'indice de fréquentation, le taux d'occupation des fauteuils est plus élevé à Paris (15,7 % en 2024) que sur l'ensemble du territoire (12,1 %). Il est aussi très inégal selon les arrondissements. Il dépasse le seuil de 30 % dans le I^{er} (32,3 %) illustrant un taux de remplissage des salles particulièrement élevé. Il est, à l'inverse, au plus faible dans le VIII^e (8,4 %), et est sous la moyenne nationale dans les XII^e, XVI^e et XIX^e arrondissements.

Paris par arrondissement en 2024

	établissements actifs			écrans actifs	fauteuils	entrées			indice de fréquentation	taux d'occupation des fauteuils
	total	multiplexes	Art et Essai ¹			millions	%	2024/2023 (%)		
I ^{er} arrondissement	2	1	-	28	3 985	2,68	15,4	+9,6	165,92	32,3%
II ^e arrondissement	2	-	-	13	5 400	0,79	4,5	-18,4	36,90	16,1%
III ^e arrondissement	1	-	1	6	557	0,28	1,6	+0,8	8,36	24,3%
IV ^e arrondissement	1	-	1	2	238	0,09	0,5	+4,5	2,95	18,2%
V ^e arrondissement	10	-	10	19	2 074	0,60	3,5	-2,2	10,34	18,5%
VI ^e arrondissement	13	-	7	46	6 584	1,65	9,5	+2,3	40,73	14,6%
VII ^e arrondissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VIII ^e arrondissement	6	-	2	14	3 523	0,27	1,5	-51,0	7,33	8,4%
IX ^e arrondissement	4	-	1	17	2 696	0,56	3,2	+35,1	9,17	15,2%
X ^e arrondissement	3	-	3	7	899	0,34	2,0	+2,8	4,07	19,0%
XI ^e arrondissement	3	-	3	9	1 248	0,49	2,8	+2,5	3,36	20,8%
XII ^e arrondissement	3	2	-	33	6 307	1,47	8,5	-4,4	10,39	11,7%
XIII ^e arrondissement	5	2	1	38	5 615	1,60	9,2	-3,3	8,94	14,9%
XIV ^e arrondissement	6	2	3	38	4 576	1,33	7,7	-3,0	9,89	15,4%
XV ^e arrondissement	4	3	2	36	5 657	1,53	8,8	-5,7	6,62	14,0%
XVI ^e arrondissement	1	-	-	3	617	0,13	0,7	+0,9	0,78	11,3%
XVII ^e arrondissement	5	1	2	24	3 067	0,76	4,4	+15,4	4,52	14,8%
XVIII ^e arrondissement	2	1	1	12	1 929	0,73	4,2	+0,3	3,81	21,0%
XIX ^e arrondissement	5	2	1	43	8 068	1,52	8,8	-1,5	8,26	11,7%
XX ^e arrondissement	2	-	-	13	2 338	0,56	3,2	-0,9	2,90	13,0%
Paris	78	14	38	401	65 378	17,37	100,0	-1,2	8,03	15,7%

¹ Classement 2024 après appel.

Source : CNC / Insee - Recensement 2020.

La programmation à Paris

Remarques méthodologiques

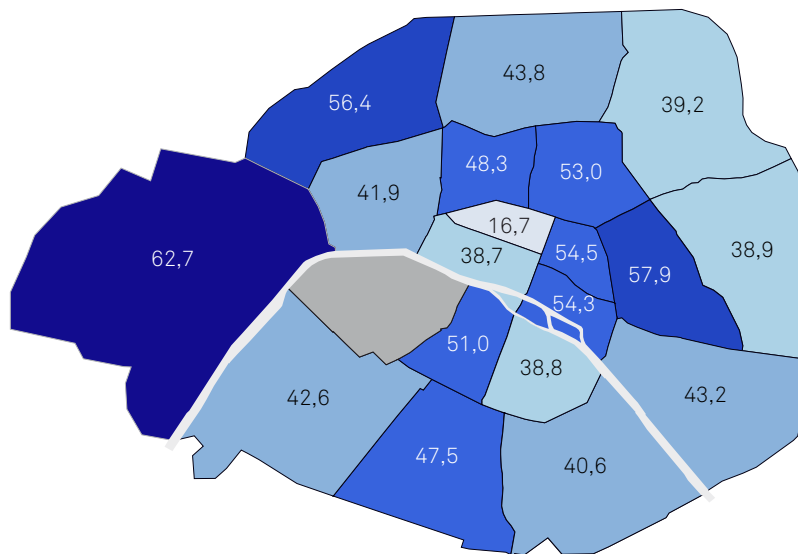
Les chiffres présentés dans cette partie ne concernent que les longs métrages cinématographiques. Le court métrage et le hors film (retransmissions sportives, captations de spectacles vivants ou œuvres audiovisuelles) en sont exclus.

Ensemble des longs métrages

En 2024, 11 arrondissements enregistrent une part de marché (en entrées) des films français supérieure à la moyenne parisienne (43,2 %), dont neuf au-dessus de la moyenne nationale (44,8 %).

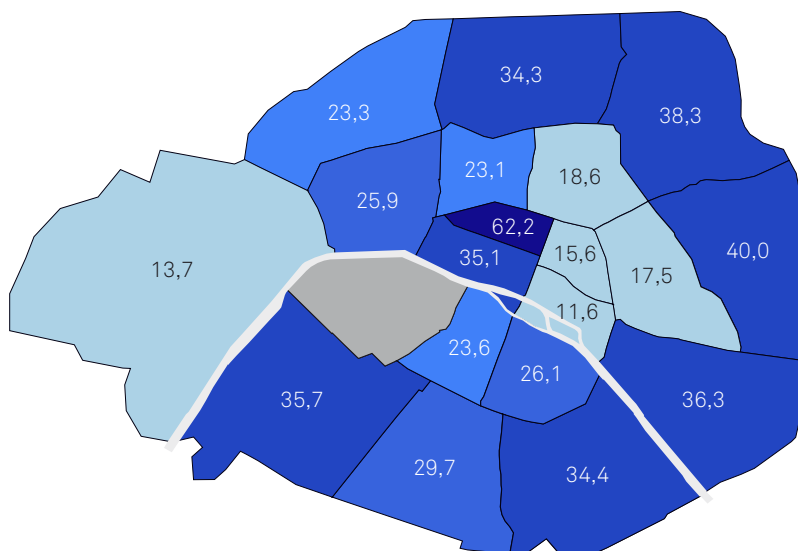
Huit arrondissements enregistrent une part de marché (en entrées) des films américains supérieure à la moyenne parisienne (32,6 %), dont quatre au-dessus de la moyenne nationale (36,3 %).

Part de marché des films français en 2024 : 43,2 % à Paris



Source : CNC.

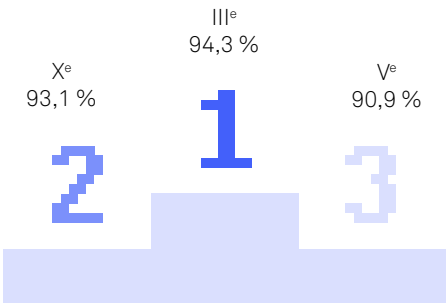
Part de marché des films américains en 2024 : 32,6 % à Paris



Source : CNC.

En 2024, 10 arrondissements enregistrent une part de marché (en entrées) des films Art et Essai supérieure à la moyenne parisienne (49,4 %). Par ailleurs, mis à part le II^e arrondissement (10,3 %), tous sont au-dessus de la moyenne nationale (25,1 %).

Art et Essai 49,4 %
des entrées parisiennes en 2024



Part de marché en entrées des films en 2024 (%)

	nationalité					recommandation		
	français	américains	européens	autres	total	Art et Essai	non recommandés	total
I ^{er} arrondissement	38,7	35,1	18,5	7,6	100,0	47,6	52,4	100,0
II ^e arrondissement	16,7	62,2	16,3	4,8	100,0	10,3	89,7	100,0
III ^e arrondissement	54,5	15,6	16,3	13,7	100,0	94,3	5,7	100,0
IV ^e arrondissement	54,3	11,6	21,8	12,2	100,0	87,3	12,7	100,0
V ^e arrondissement	38,8	26,1	18,0	17,0	100,0	90,9	9,1	100,0
VI ^e arrondissement	51,0	23,6	19,3	6,0	100,0	64,7	35,3	100,0
VII ^e arrondissement	-	-	-	-	-	-	-	-
VIII ^e arrondissement	41,9	25,9	20,5	11,7	100,0	64,7	35,3	100,0
IX ^e arrondissement	48,3	23,1	22,3	6,2	100,0	56,8	43,2	100,0
X ^e arrondissement	53,0	18,6	17,9	10,6	100,0	93,1	6,9	100,0
XI ^e arrondissement	57,9	17,5	14,9	9,7	100,0	88,0	12,0	100,0
XII ^e arrondissement	43,2	36,3	17,2	3,3	100,0	31,2	68,8	100,0
XIII ^e arrondissement	40,6	34,4	17,0	8,0	100,0	47,9	52,1	100,0
XIV ^e arrondissement	47,5	29,7	16,8	5,9	100,0	49,6	50,4	100,0
XV ^e arrondissement	42,6	35,7	17,4	4,4	100,0	33,4	66,6	100,0
XVI ^e arrondissement	62,7	13,7	19,0	4,6	100,0	48,2	51,8	100,0
XVII ^e arrondissement	56,4	23,3	16,5	3,7	100,0	51,8	48,2	100,0
XVIII ^e arrondissement	43,8	34,3	18,4	3,4	100,0	37,9	62,1	100,0
XIX ^e arrondissement	39,2	38,3	16,0	6,5	100,0	44,6	55,4	100,0
XX ^e arrondissement	38,9	40,0	16,1	5,0	100,0	43,3	56,7	100,0
Paris	43,2	32,6	17,6	6,6	100,0	49,4	50,6	100,0

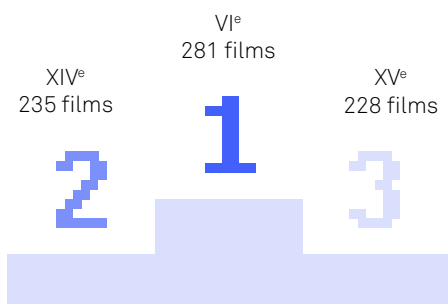
Source : CNC.

Longs métrages en première exclusivité

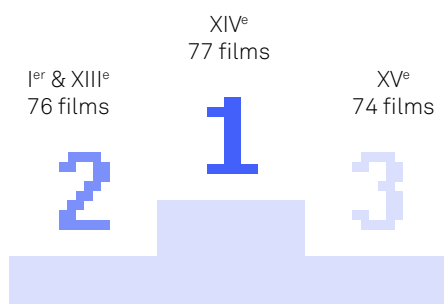
Remarques méthodologiques

Sont considérés comme en première exclusivité, les longs métrages nouvellement sortis en salles. L'ensemble des films nouveaux regroupe les œuvres ayant fait l'objet d'une sortie commerciale en France.

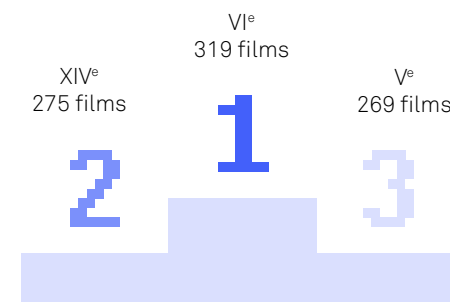
 **388 films**
en première exclusivité programmés
à Paris en 2024



 **94 films**
en première exclusivité programmés
à Paris en 2024



Art et Essai **418 films**
en première exclusivité programmés
à Paris en 2024



Films en première exclusivité en 2024

	nationalité				
	français	américains	européens	autres	total
I ^{er} arrondissement	219	76	67	58	420
II ^e arrondissement	58	58	19	25	160
III ^e arrondissement	77	10	16	14	117
IV ^e arrondissement	89	10	37	18	154
V ^e arrondissement	199	34	65	44	342
VI ^e arrondissement	281	59	74	41	455
VII ^e arrondissement	-	-	-	-	-
VIII ^e arrondissement	128	36	44	28	236
IX ^e arrondissement	107	41	36	17	201
X ^e arrondissement	143	28	43	37	251
XI ^e arrondissement	111	25	29	18	183
XII ^e arrondissement	164	72	42	36	314
XIII ^e arrondissement	226	76	65	51	418
XIV ^e arrondissement	235	77	73	54	439
XV ^e arrondissement	228	74	71	57	430
XVI ^e arrondissement	49	11	15	2	77
XVII ^e arrondissement	171	45	48	24	288
XVIII ^e arrondissement	144	55	36	19	254
XIX ^e arrondissement	218	72	49	77	416
XX ^e arrondissement	97	50	29	26	202
Paris	388	94	115	118	715

Source : CNC.

	recommandation		
	Art et Essai	non recommandés	total
	251	169	420
	44	116	160
	110	7	117
	140	14	154
	269	73	342
	319	136	455
	-	-	-
	178	58	236
	126	75	201
	228	23	251
	165	18	183
	146	168	314
	252	166	418
	275	164	439
	242	188	430
	43	34	77
	178	110	288
	156	98	254
	212	204	416
	91	111	202
	418	297	715

Le Comte de Monte-Cristo, 1^{er} du top à Paris

En 2024, la fréquentation dans les salles parisiennes atteint 17,4 millions d’entrées. Les 10 films les plus vus cette année à Paris représentent 3,8 millions de ces entrées, soit 21,7 % du total (31,7 % en moyenne nationale). Quatre de ces 10 films sont français dont le premier, *Le Comte de Monte-Cristo* (731 100 entrées). Quatre autres sont de nationalité américaine, quand ces derniers représentent 13,1 % des films en première exclusivité programmés à Paris, dont le 2^e du classement, *Dune : deuxième partie*. Les deux autres films sont de nationalité britannique et irlandaise, il s’agit respectivement de *Gladiator II* (7^e) et de *Pauvres Créatures* (10^e).

Top 10 à Paris en 2024

titre	nationalité	entrées (milliers) ¹
<i>Le Comte de Monte-Cristo</i>	France	731,1
<i>Dune : deuxième partie</i>	États-Unis	560,3
<i>Vice-versa 2</i>	États-Unis	466,3
<i>L'Amour ouf</i>	France	397,2
<i>Vaiana 2</i>	États-Unis	349,8
<i>Un p'tit truc en plus</i>	France	289,0
<i>Gladiator II</i>	Royaume-Uni	267,3
<i>Emilia Perez</i>	France	262,4
<i>Juré n°2</i>	États-Unis	233,7
<i>Pauvres Créatures</i>	Irlande	210,5

¹ Arrêtées au 31 décembre 2024.
Source : CNC.

Le public à Paris

Remarques méthodologiques

Les résultats sont différents de ceux présentés dans l'étude sur le Public du cinéma ou dans le Bilan du CNC (chapitre 2.3) qui s'appuient sur une étude annuelle de cadrage réalisée auprès de 5 000 individus âgés de 3 ans et plus chaque année, pendant les mois de janvier et de février et qui porte sur la fréquentation de l'année précédente. Dans ce chapitre, les données reposent sur une étude hebdomadaire réalisée en ligne, tout au long de l'année, auprès de 2 000 spectateurs âgés de 3 ans et plus étant allés au cinéma au cours des 7 derniers jours.

Des spectateurs particulièrement assidus, majoritairement masculins et appartenant à une CSP+

En 2024, les établissements cinématographiques parisiens continuent d'accueillir un public majoritairement masculin. Les hommes représentent 59,0 % du public, alors qu'ils composent 46,9 % de la population parisienne, une proportion, par ailleurs, supérieure à celle observée sur l'ensemble des spectateurs français (52,9 %). La structure du public par âge est, quant à elle, relativement similaire à celle observée à l'échelle nationale. À noter que les 50 ans et plus sont sous-représentés parmi les spectateurs parisiens, à 29,9 %, au regard de leur poids dans la population (34,8 %). En ce qui concerne la répartition par catégorie socioprofessionnelle, le public parisien se démarque par sa part importante de CSP+. Ces derniers représentent 36,1 % du public à Paris, contre 25,1 % à l'échelle nationale. Cette part est à observer à l'aune de la composition de la population parisienne, qui concentre une part de CSP+ bien supérieure à la moyenne française (49,1 % de la population parisienne de 15 ans et plus, contre 28,6 % sur l'ensemble du territoire). A contrario, la part de CSP- est nettement moins importante dans le public parisien que parmi l'ensemble des spectateurs nationaux, à 22,3 % contre 28,1 %, une part qui fait écho à la structure de la

population parisienne de 15 ans et plus, qui compte 15,2 % de CSP- (contre 27,6 % à l'échelle du territoire hexagonal). Enfin, le public des établissements parisiens se distingue encore davantage par ses habitudes de fréquentation. Les spectateurs assidus représentent ainsi 29,5 % du public, contre 13,3 % à l'échelle nationale. La part des spectateurs réguliers y est très légèrement supérieure (48,9 % du public, contre 45,7 % sur l'ensemble du territoire). En conséquence, le public occasionnel ne représente que 21,6 % à Paris (-19,4 points par rapport au public tous établissements confondus).

Public des établissements parisiens en 2024 (%)

	Paris	France
genre		
femmes	41,0	47,1
hommes	59,0	52,9
âge		
3-14 ans	17,6	18,5
15-24 ans	21,4	21,0
25-34 ans	15,7	14,9
35-49 ans	15,3	17,9
50 ans et plus	29,9	27,7
catégorie professionnelle		
CSP+	36,1	25,1
CSP-	22,3	28,1
inactifs	41,6	46,9
dont élèves/étudiants	29,3	31,3
dont retraités	10,8	11,4
habitat		
région parisienne	97,6	20,0
autres régions	2,4	80,0
habitudes de fréquentation cinéma		
assidus	29,5	13,3
réguliers	48,9	45,7
occasionnels	21,6	41,0
total	100,0	100,0

Source :CNC / Insee – Vertigo, enquête CinExpert, spectateurs 7 derniers jours, 3 ans et plus.

5.4

Le cinéma à Lyon

Le parc cinématographique à Lyon

En 2024

 3,53 millions d'entrées -0,8 %	8,18 € TTC par entrée +0,5 %
28,86 M€ TTC de recettes -0,3 %	6,67 entrées par habitant

2° parc au niveau national en termes d'établissements et d'écrans

 15 établissements =	1 fauteuil pour 30 habitants
dont 6 multiplexes =	163,3 milliers de séances +5,1 %
99 écrans =	

Une baisse des entrées sur 10 ans plus sensible à Lyon que sur l'ensemble du territoire

En 2024, Lyon abrite 15 cinémas et 99 écrans, un parc stable sur la décennie en termes d'établissements (15 cinémas en 2015) et en légère hausse en termes d'écrans (95 en 2015). Cela fait suite à la fermeture d'un cinéma, le Pathé Cordeliers (7 écrans) en 2016, et à l'ouverture d'un autre, le Lumière Terreaux (4 écrans) en 2018, mais également de l'extension du Comoedia de 6 à 9 écrans en 2017 et de l'UGC Ciné Cité Part Dieu de 14 à 18 écrans en 2021. Six multiplexes sont implantés à Lyon (5 en 2015) : le Comoedia (9 écrans), le Pathé (10 écrans), l'UGC Ciné Cité (14 écrans), le Pathé Vaise (14 écrans), l'UGC Ciné Cité Confluence (14 écrans) et l'UGC Ciné Cité Part Dieu (18 écrans). Lyon dispose d'un parc cinématographique dense avec un fauteuil pour 30 habitants, contre un fauteuil pour 59 habitants à l'échelle nationale.

Un parc cinématographique plus dense à Lyon : 30 habitants par fauteuil, contre 59 sur l'ensemble du territoire.

163,3 milliers de séances sont organisées dans les cinémas lyonnais en 2024, en hausse de 5,3 % par rapport à 2023 et en baisse de 3,5 % par rapport à 2015. Une hausse sur un an plus prononcée que celle observée sur l'ensemble du territoire hexagonal (+2,9 % par rapport à 2023) mais à contre-courant sur la décennie (+10,2 %), et ce malgré un parc en légère expansion.

Si la fréquentation enregistre un retrait plus sensible sur les dix dernières années par rapport à la moyenne nationale (-18,1 %, contre -11,6 %), l'évolution des entrées à Lyon s'inscrit dans la moyenne nationale par rapport à 2023 (-0,8 %, contre +0,6 %) et également par rapport à l'avant crise (-14,5 % par rapport à la moyenne 2017-2019, contre -12,7 %). À 3,5 millions d'entrées en 2024, Lyon se place deuxième du classement des communes françaises, derrière Paris (17,4 millions). À noter que les séances

lyonnaises sont légèrement plus performantes qu'au niveau national. En moyenne, une séance enregistre 21,6 entrées en 2024, contre 21,2 au niveau national. Cette performance est toutefois en baisse par rapport à 2023 (-5,6 %), un recul légèrement plus élevé que sur l'ensemble du territoire (-2,2 %). Sur la décennie, la baisse de la performance par séance est légèrement plus mesurée à Lyon (-15,2 %) que toutes villes confondues (-19,8 %).

Le public lyonnais est un public plus cinéophile que la moyenne nationale avec 6,67 entrées par habitant (2,73 au niveau national) mais reste malgré tout loin des communes leaders : 15,09 entrées par habitant à Vaulx-en-Velin, 11,48 à Villeneuve d'Ascq ou encore 11,29 à Ivry-sur-Seine, trois communes avec un multiplexe drainant des spectateurs bien au-delà de leurs seuls habitants. Lyon est ainsi 27° au classement des communes de 50 000 habitants ou plus (sur 122 équipées).

Au total, 28,9 M€ ont été enregistrés aux guichets des salles de cinéma lyonnaises en 2024, un résultat stable par rapport à 2023 (-0,3 %) et en léger recul sur la décennie (-3,2 %), des évolutions moins favorables que celles observées sur l'ensemble du territoire (respectivement +1,0 % et +1,2 %). La recette moyenne par entrée y est plus élevée que la moyenne nationale à 8,18 € en 2024, contre 7,42 €. La part importante de multiplexes dans le parc cinématographique lyonnais (40,0 %, contre 12,2 % au niveau national), dont les prix sont sensiblement plus élevés (8,49 € en 2024 pour les multiplexes lyonnais), et la faible part de cinémas Art et Essai (46,7 %, contre 63,3 %), dont les prix sont, à l'inverse, plus bas (6,45 € à Lyon), expliquent en partie cet écart. La hausse de cette recette moyenne par entrée par rapport à 2023 (+0,5 %) est semblable à celle enregistrée sur l'ensemble du territoire (+0,4 %) ; elle est plus conséquente sur la décennie (+18,3 %, contre +14,5 %).

6,67 entrées par Lyonnais, 27° au classement des communes de 50 000 habitants et plus.

Un parc Art et Essai plus faible à Lyon

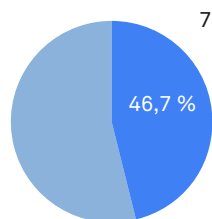
Comme mentionné ci-dessus, le parc Art et Essai est moins dense à Lyon que sur le reste du territoire. Avec sept cinémas classés regroupant 22 écrans, ces derniers représentent 46,7 % des établissements et 22,2 % des écrans lyonnais, contre respectivement 62,8 % et 45,0 % au niveau national.

La part de marché des cinémas classés est particulièrement faible à Lyon. Elle atteint 21,4 % en termes de séances, 20,6 % en termes d'entrées et 16,2 % en termes de recettes, contre respectivement 39,7 %, 39,0 % et 32,2 % en France hexagonale.

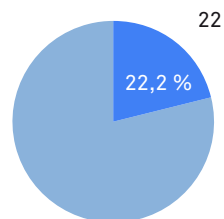
A noter un taux d'occupation des fauteuils bien plus élevé dans les cinémas Art et Essai de Lyon (20,3 % en 2024) que la moyenne de la commune (12,4 %) et que la moyenne tous établissements Art et Essai de France hexagonale (12,9 %).

Parc Art et Essai en 2024

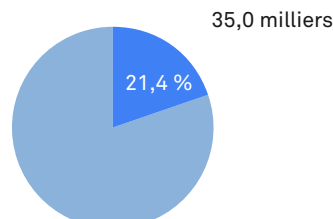
établissements



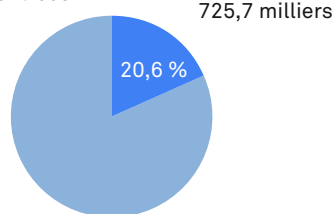
écrans



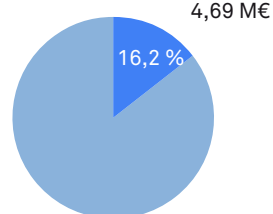
séances



entrées



recettes TTC



RME TTC



La programmation à Lyon

Remarques méthodologiques

Les chiffres présentés dans cette partie ne concernent que les longs métrages cinématographiques. Le court métrage et le hors film (retransmissions sportives, captations de spectacles vivants ou œuvres audiovisuelles) en sont exclus.

Sont considérés comme en première exclusivité, les longs métrages nouvellement sortis en salles. L'ensemble des films nouveaux regroupe les œuvres ayant fait l'objet d'une sortie commerciale en France.

En 2024, les cinémas lyonnais programment 1 519 films différents, soit 15,1 % des 10 090 films programmés sur l'ensemble du territoire, dont 577 en première exclusivité, soit 77,6 % des 744 films sortis pour la première fois sur les écrans français dans l'année.

Sur ces 577 films, 300 sont français, 89 américains, 97 européens et 91 d'une autre nationalité. Sur l'ensemble du périmètre des films en première exclusivité, 74,8 % des films français, 93,7 % des films américains, 83,6 % des films européens et 68,9 % des films d'autres nationalités ont fait l'objet d'au moins une séance dans un cinéma lyonnais au cours de l'année.

Au sein des 1 519 films programmés, 933 sont des films recommandés Art et Essai (17,4 % de l'offre totale de films recommandés) dont 367 le sont en première exclusivité (87,6 % de l'offre de films recommandés en première exclusivité).

En 2024, la part de marché des films français enregistrée à Lyon est légèrement inférieure à celle observée au niveau national, à 43,0 %, contre 44,8 % pour l'ensemble du territoire métropolitain. Elle est cependant légèrement supérieure à la moyenne des communes de 200 000 habitants ou plus hors Paris (41,5 %). Les films américains réalisent 35,7 % des entrées des cinémas lyonnais, soit un niveau comparable à la moyenne nationale (36,3 %) et à celles des communes de 200 000 habitants ou plus hors Paris (36,8 %).

Le Comte de Monte-Cristo, film français, est premier au classement des films à Lyon, suivi de deux films américains, *Vice-versa 2* et *Dune : deuxième partie*, et de deux autres films français, *Un p'tit truc en plus* et *L'Amour ouf*.

Les films Art et Essai totalisent 34,8 % des entrées totales de Lyon, une part de marché largement supérieure à celle observée sur l'ensemble du territoire (25,1 %) et proche de la moyenne des communes de 200 000 habitants et plus hors Paris (33,9 %). Un résultat à rapprocher de la faible part de marché des cinémas Art et Essai sur le territoire qui montre que les films recommandés, et sans doute ceux à fort potentiel commercial, sont largement programmés dans les cinémas non classés de Lyon.

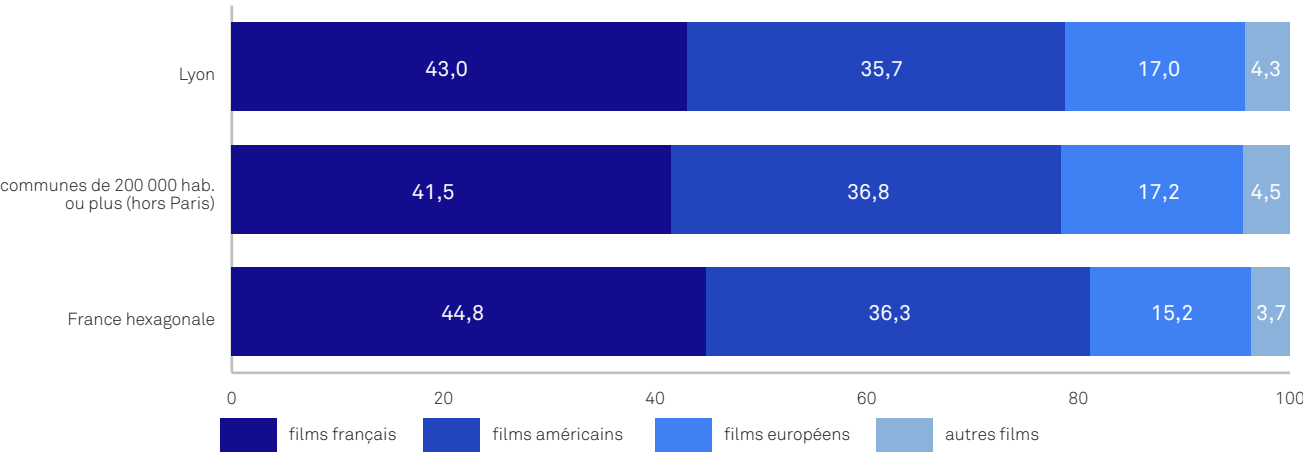
Dans le top 5 de la fréquentation à Lyon, ne figure aucun film recommandé Art et Essai, le premier arrive en 10^e position, *Juré n°2*.

Top 5 à Lyon en 2024

Titre	nationalité	sortie	entrées (milliers) ¹
<i>Le Comte de Monte-Cristo</i>	France	28/06/24	208,3
<i>Vice-versa 2</i>	États-Unis	19/06/24	152,2
<i>Dune : deuxième partie</i>	États-Unis	28/02/24	133,0
<i>Un p'tit truc en plus</i>	France	01/05/24	123,9
<i>L'Amour ouf</i>	France	16/10/24	112,0

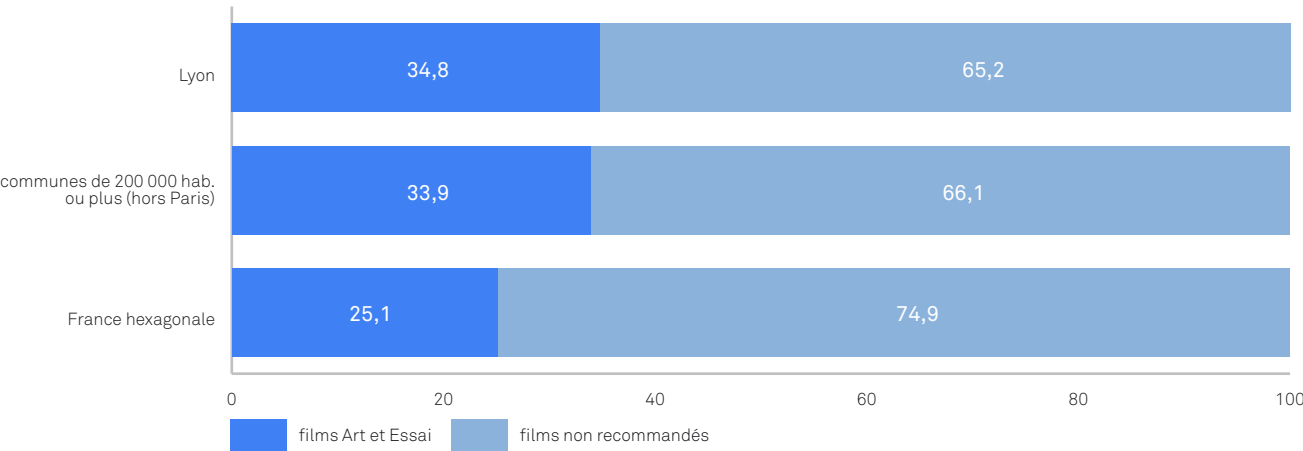
¹ Arrêtées au 31 décembre 2024.
Source : CNC

Parts de marché en entrées selon la nationalité en 2024 (%)



Source : CNC.

Parts de marché en entrées selon la recommandation en 2024 (%)



Source : CNC.

Le public à Lyon

Remarques méthodologiques

Les résultats sont différents de ceux présentés dans l'étude sur le Public du cinéma ou dans le Bilan du CNC (chapitre 2.3) qui s'appuient sur une étude annuelle de cadrage réalisée auprès de 5 000 individus âgés de 3 ans et plus chaque année, pendant les mois de janvier et de février et qui porte sur la fréquentation de l'année précédente.

Dans ce chapitre, les données reposent sur une étude hebdomadaire réalisée en ligne, tout au long de l'année, auprès de 2 000 spectateurs âgés de 3 ans et plus étant allés au cinéma au cours des 7 derniers jours.

En 2024

	45,3 % 47,1 %		54,7 % 52,9 %
	17,5 % 18,5 %		36,5 % 25,1 %
	23,4 % 21,0 %		20,8 % 28,1 %
	22,0 % 14,9 %		42,7 % 46,9 %
	16,7 % 17,9 %		31,9 % 31,3 %
	20,4 % 27,7 %		7,6 % 11,4 %

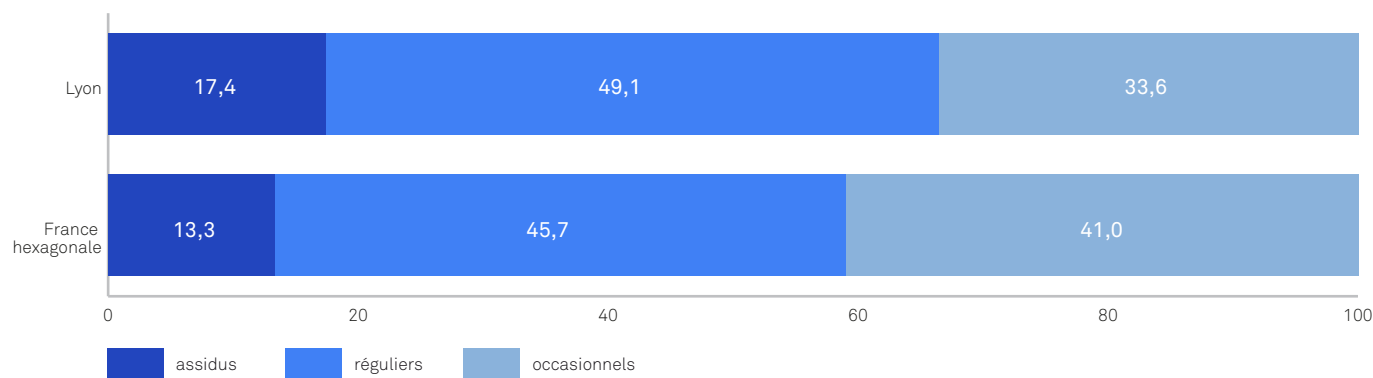
Un public majoritairement CSP+, masculin et assidu du cinéma

Si la répartition par genre dans les cinémas lyonnais est relativement proche de celle observée sur l'ensemble des cinémas de France hexagonale, celle par tranche d'âge montre quelques disparités. Les spectateurs de 25-34 ans sont ainsi sur-représentés au sein du public lyonnais (22,0 %, contre 14,9 % au niveau national) au détriment des spectateurs de 50 ans et plus (respectivement 20,4 % et 27,7 %), des résultats en lien avec la population de la commune qui affiche une part plus conséquente de 25-34 ans (18,8 %) et, à l'inverse, une moindre part de seniors (28,5 %) que sur l'ensemble du territoire hexagonal (respectivement 11,7 % et 40,0 %).

La part de CSP+ dans les établissements lyonnais est nettement supérieure à la moyenne dans l'Hexagone (36,5 %, contre 25,1 %). Cette prédominance des CSP+ parmi les spectateurs est corrélée à la structure globale de la population âgée de 15 ans et plus, qui compte 43,0 % de CSP+, contre 28,6 % sur l'ensemble du territoire. Cette sur-représentation des CSP+ entraîne une sous-représentation des autres catégories socioprofessionnelles au sein des établissements lyonnais et notamment des CSP- (20,8 %, contre 28,1 % à l'échelle nationale).

Le public des cinémas à Lyon se distingue également par ses habitudes de fréquentation. En effet, les spectateurs assidus comptent pour 17,4 % du public, contre 13,3 % à l'échelle nationale. La fréquentation des établissements est, comme sur l'ensemble du territoire hexagonal, principalement portée par les spectateurs réguliers (respectivement 49,1 % et 45,7 %).

Répartition selon l'habitude de fréquentation en 2024 (%)



5.5

Le cinéma à Marseille

Le parc cinématographique à Marseille

En 2024

 2,33 millions d'entrées -2,4 %	8,86 € TTC par entrée +2,5 %
20,65 M€ TTC de recettes =	2,66 entrées par habitant

3° parc en termes d'écrans

 13 établissements -1	1 fauteuil pour 77 habitants
dont 4 multiplexes =	112,6 milliers de séances +2,3 %
72 écrans -3	

Des entrées stables sur la décennie malgré une importante densification du parc cinématographique marseillais

En 2024, Marseille abrite 13 cinémas et 72 écrans, soit 2 établissements et 22 écrans de plus en dix ans. Depuis 2015, un mono-écran (le Villa Méditerranée en 2015) et un cinéma de 3 écrans (le César en 2023) ont fermé, et 4 cinémas ont ouvert : le Mucem (1 écran) en 2016, la Baleine (1 écran) en 2018, le cinéma La Joliette (14 écrans) en 2021 et Artplexe (7 écrans) en 2021. Par ailleurs, les Variétés est passé de 5 à 7 écrans en 2019. Quatre multiplexes sont implantés à Marseille (3 en 2015), le Pathé Madeleine (8 écrans), le Prado (11 écrans), Les Trois Palmes (11 écrans) et le Cinéma La Joliette (14 écrans). Marseille compte un fauteuil pour 77 habitants, un parc cinématographique peu dense au regard de la moyenne nationale (un fauteuil pour 59 habitants). La commune est ainsi 88° au classement des 122 communes de 50 000 habitants et plus, y compris Paris, équipées de salles de cinéma.

Un parc cinématographique nettement moins dense à Marseille : 77 habitants par fauteuil, contre 59 sur l'ensemble du territoire.

Les cinémas marseillais ont organisé 112,6 milliers de séances en 2024, en hausse de 2,3 % par rapport à 2023, une augmentation proche de la moyenne nationale (+2,9 %), et de 45,9 % par rapport à 2015. Cette progression sur 10 ans est largement supérieure à celle observée au niveau national (+10,2 %) et en lien avec la densification du parc (+18,2 % d'établissements et +44,0 % d'écrans sur la décennie, contre respectivement +1,0 % et 10,7 % sur l'ensemble du territoire). Malgré tout, la fréquentation ne suit pas les mêmes évolutions. À 2,33 millions en 2024, les cinémas marseillais enregistrent le même nombre d'entrées qu'en 2015 (-0,6 %), une évolution toutefois plus favorable que celle observée en France hexagonale (-11,6 %). Par rapport à 2023, l'évolution est

moins favorable à Marseille (-2,4 %), qu'au niveau national (+0,6 %). En termes de performance, les séances des cinémas marseillais le sont tout autant que sur l'ensemble du parc à 20,7 entrées par séance, contre 21,2 tous établissements confondus. À noter que cette performance est en net recul sur la décennie : 30,4 entrées par séance en 2015, soit une évolution de -31,9 %, largement moins favorable que sur l'ensemble du parc (-19,8 %).

Le public marseillais n'est pas plus cinéophile que la moyenne, l'indice de fréquentation y étant similaire à la moyenne de la France hexagonale, à 2,66 entrées par habitant en moyenne (2,73 au niveau national). Marseille est 81° au classement des communes de 50 000 habitants ou plus (sur 122 équipées).

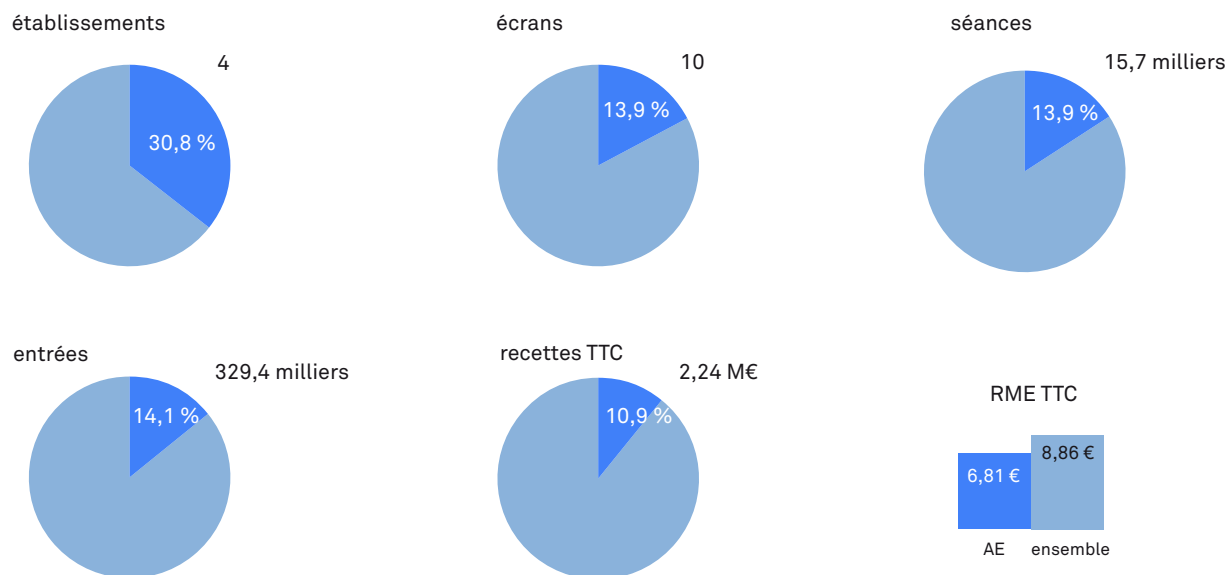
Au total, 20,7 M€ ont été enregistrés aux guichets des salles de cinéma marseillaises en 2024, un résultat similaire à 2023 (+1,0 % au niveau national) et en hausse de 20,3 % sur la décennie (+1,2 % au niveau national). Les évolutions contraires de la fréquentation et des recettes guichets sur la décennie entraîne une hausse sensible de la recette moyenne par entrée (+21,0 %), hausse plus élevée que celle observée sur l'ensemble du territoire (+14,5 %). À 8,86 € en 2024 (7,42 € toutes villes confondues), Marseille est la 8° commune de 50 000 habitants et plus avec la recette moyenne par entrée la plus élevée de France hexagonale.

2,66 entrées par Marseillais, 81° au classement des communes de 50 000 habitants et plus.

Une part de marché des cinémas Art et Essai près de 3 fois moins importante à Marseille

Seulement quatre cinémas (30,8 % du parc marseillais) et 10 écrans (13,9 % du parc marseillais) sont classés Art et Essai en 2024, en baisse sur un an à la suite de la fermeture d'un établissement classé de 3 écrans, le César. Sur l'ensemble du territoire, le parc Art et essai représente 62,8 % des établissements et 45,0 % des écrans. La part de marché des cinémas classés est ainsi particulièrement faible à Marseille : 13,9 % des séances (39,7 % à l'échelle nationale), 14,1 % des entrées (39,0 %) et 10,9 % des recettes (32,2 %).

Parc Art et Essai en 2024



Source : CNC.

La programmation à Marseille

Remarques méthodologiques

Les chiffres présentés dans cette partie ne concernent que les longs métrages cinématographiques. Le court métrage et le hors film (retransmissions sportives, captations de spectacles vivants ou œuvres audiovisuelles) en sont exclus.

Sont considérés comme en première exclusivité, les longs métrages nouvellement sortis en salles. L'ensemble des films nouveaux regroupe les œuvres ayant fait l'objet d'une sortie commerciale en France.

En 2024, les cinémas marseillais programment 1 373 films différents, soit 13,6 % des 10 090 films programmés sur l'ensemble du territoire, dont 549 en première exclusivité, soit 73,8 % des 744 films sortis pour la première fois sur les écrans français dans l'année.

Sur ces 549 films, 290 sont français, 85 américains, 93 européens et 81 d'une autre nationalité. Sur l'ensemble du périmètre des films en première exclusivité, 72,3 % des films français, 89,5 % des films américains, 80,2 % des films européens et 61,4 % des films d'autres nationalités ont fait l'objet d'au moins une séance dans un cinéma marseillais au cours de l'année.

Au sein des 1 373 films programmés, 858 sont des films Art et Essai (16,0 % de l'offre totale de films recommandés) dont 343 le sont en première exclusivité (81,9 % de l'offre de films recommandés en première exclusivité).

À 39,4 % en 2024, la part de marché des films français enregistrée à Marseille est inférieure à la moyenne des communes de 200 000 habitants et plus hors Paris (41,5 %) et encore davantage à la moyenne nationale (44,8 %). À l'inverse, celle des films américains y est plus élevée (40,2 %) que dans l'ensemble des communes de 200 000 habitants et plus hors Paris (36,8 %) et sur l'ensemble du territoire (36,3 %).

Le Comte de Monte-Cristo, film français, est premier au classement des films à Marseille, suivi de deux films américains, *Vice-versa 2* et *Vaiana 2*, d'un film français, *L'Amour ouf*, et d'un autre film américain, *Dune : deuxième partie*.

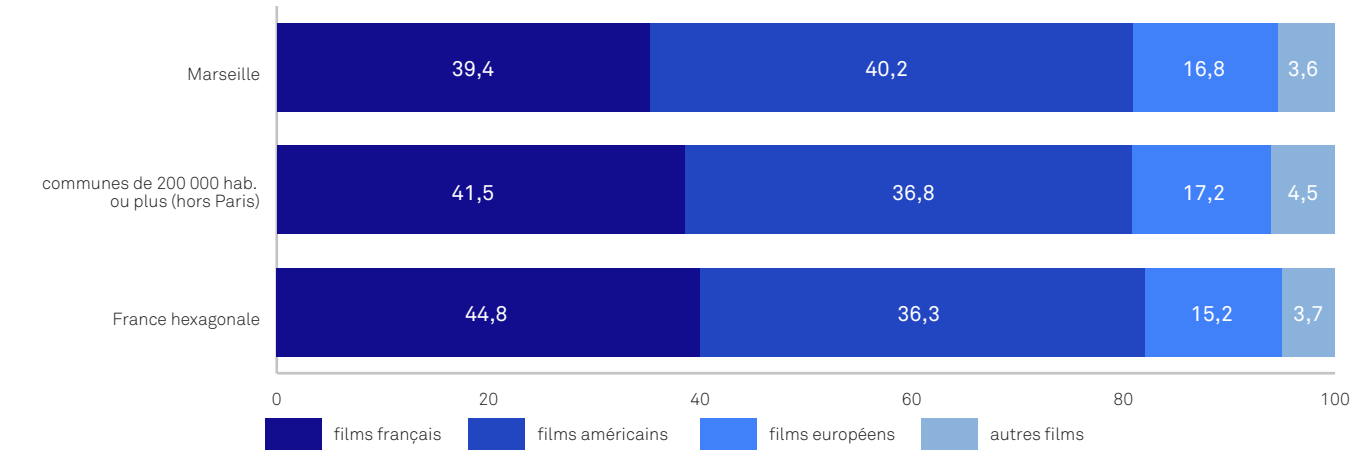
Les films Art et Essai totalisent 27,0 % des entrées totales à Marseille, une part de marché légèrement au-dessus de la moyenne nationale (25,1 %) mais inférieure à la moyenne des communes de 200 000 habitants et plus hors Paris (33,9 %). Un résultat en lien avec le parc Art et Essai réduit sur la commune : 13,9 % des écrans classés et 14,1 % des entrées réalisées au sein de ces cinémas. Dans le top 5, aucun film n'est recommandé Art et Essai ; le premier arrive en 15^e position, *Emilia Perez*.

Top 5 à Marseille en 2024

titre	nationalité¹	sortie	entrées (milliers)¹
Le Comte de Monte-Cristo	France	28/06/24	137,3
Vice-versa 2	États-Unis	19/06/24	107,7
Vaiana 2	États-Unis	27/11/24	77,5
L'Amour ouf	France	16/10/24	73,5
Dune : deuxième partie	États-Unis	28/02/24	64,8

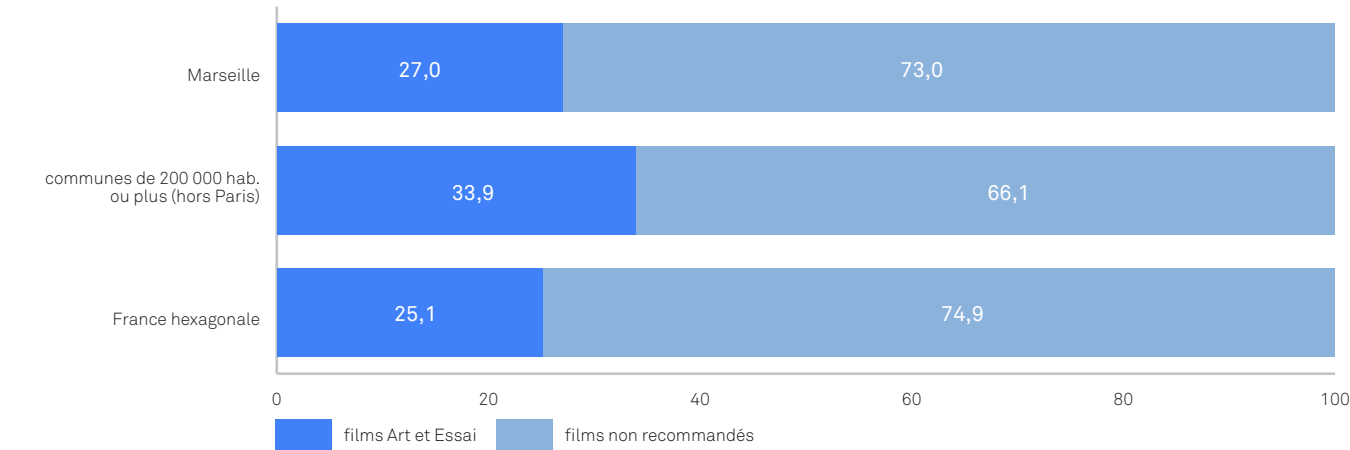
¹ Arrêtées au 31 décembre 2024.
Source : CNC..

Parts de marché en entrées selon la nationalité en 2024 (%)



Source : CNC.

Parts de marché en entrées selon la recommandation en 2024 (%)



Source : CNC.

Le public à Marseille

Remarques méthodologiques

Les résultats sont différents de ceux présentés dans l'étude sur le Public du cinéma ou dans le Bilan du CNC (chapitre 2.3) qui s'appuient sur une étude annuelle de cadrage réalisée auprès de 5 000 individus âgés de 3 ans et plus chaque année, pendant les mois de janvier et de février et qui porte sur la fréquentation de l'année précédente.

Dans ce chapitre, les données reposent sur une étude hebdomadaire réalisée en ligne, tout au long de l'année, auprès de 2 000 spectateurs âgés de 3 ans et plus étant allés au cinéma au cours des 7 derniers jours.

En 2024



Un public plus féminin, plus âgé et régulier

Marseille se distingue par son public majoritairement féminin. En 2024, les spectatrices représentent 52,8 % du public, une part nettement supérieure à la moyenne nationale (47,1 %) et proche de la part que les femmes occupent dans l'ensemble de la population marseillaise (52,4 %, contre 51,6 % à l'échelle nationale).

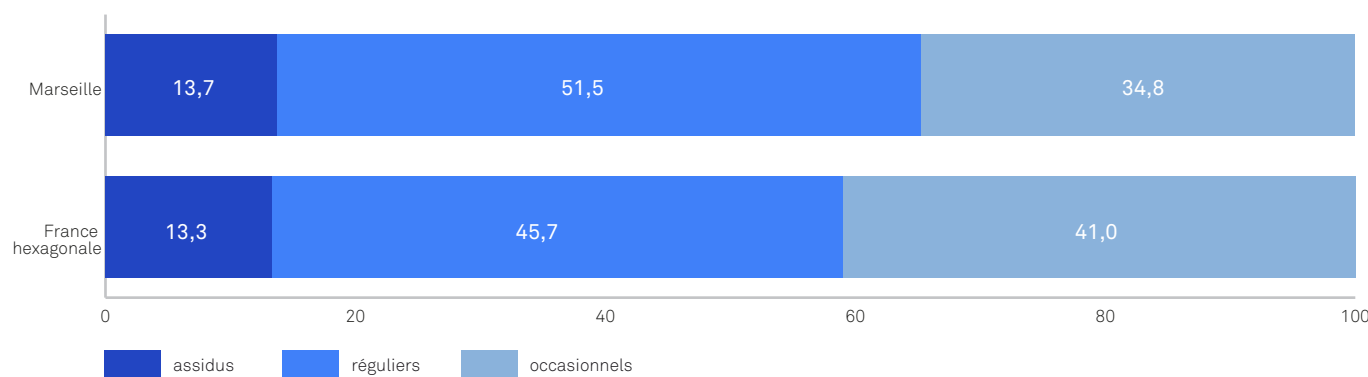
À Marseille, la répartition du public selon l'âge est similaire à la structure au niveau national, et reste fidèle à la répartition dans l'ensemble de la population de la commune. Une catégorie diverge cependant : les seniors. En effet, le public senior y est supérieur (31,7 %, contre 27,7 % à l'échelle nationale), alors même que la population marseillaise compte proportionnellement moins de personnes de 50 ans ou plus que sur l'ensemble du territoire (37,1 %, contre 40,0 %).

En 2024, les inactifs constituent la majorité du public marseillais, et occupent une place nettement plus importante qu'à l'échelle nationale (54,5 %, contre 46,9 %). Cet écart est notamment dû à la part de retraités qui s'établit à 16,9 %, contre 11,4 % en France hexagonale, alors qu'ils représentent 23,8 % de la population marseillaise (27,8 % à l'échelle nationale). Il convient de noter toutefois que, de

manière générale, les inactifs sont proportionnellement plus présents à Marseille que sur l'ensemble du territoire : ils comptent pour 32,4 % de la population de la commune âgée de 15 ans et plus, contre 24,8 % dans l'ensemble de la population hexagonale. Inversement, la part de CSP- dans le public marseillais est nettement inférieure à celle observée dans le public national, à 19,7 % contre 28,1 %, ce qui s'explique en partie par la plus faible proportion de CSP- dans la commune phocéenne que sur l'ensemble du territoire (24,0 % des 15 ans et plus, contre 27,6 %). La part de CSP+ dans le public, quant à elle, est similaire à Marseille et sur l'ensemble du territoire (respectivement 25,9 % et 25,1 %).

Plus de la moitié du public des établissements marseillais est composée de spectateurs réguliers (51,5 %), soit une part supérieure à la moyenne nationale (45,7 %). Par conséquent, les spectateurs occasionnels sont proportionnellement moins nombreux à Marseille que dans l'ensemble du territoire (34,8 % du public, contre 41,0 % au niveau national), tandis que la part de spectateurs assidus y est similaire (13,7 %, contre 13,3 % toutes régions hexagonales confondues).

Répartition selon l'habitude de fréquentation en 2024 (%)



5.6

Le cinéma à Bordeaux

Le parc cinématographique à Bordeaux

En 2024

 1,85 million d'entrées	7,50 € TTC par entrée
+1,6 %	+0,2 %
13,90 M€ TTC de recettes	7,04 entrées par habitant
+1,8 %	

4° parc au niveau national en termes d'écrans

 5 établissements	1 fauteuil pour 25 habitants
=	
dont 4 multiplexes	114,3 milliers de séances
=	+3,5 %
65 écrans	
=	

Une baisse des entrées sur 10 ans plus sensible à Bordeaux que sur l'ensemble du territoire

En 2024, Bordeaux abrite 5 cinémas et 65 écrans, un parc en légère hausse sur la décennie en termes d'établissements (4 cinémas en 2015) et plus importante en termes d'écrans (52 en 2015). Cela fait suite à l'ouverture en 2021 de l'UGC Ciné Cité Bassins à Flot comptant 13 écrans. Quatre des cinq établissements de la ville sont des multiplexes : l'UGC Ciné Cité (18 écrans), le Mégarama (17 écrans), l'UGC Ciné Cité Bassins à Flot (13 écrans) et le Méga CGR Le Français (12 écrans). Le dernier cinéma bordelais est un établissement Art et Essai de 5 écrans, l'Utopia. Bordeaux dispose d'un parc cinématographique dense avec un fauteuil pour 25 habitants, contre un fauteuil pour 59 habitants à l'échelle nationale, se classant 29° parmi les 122 communes de 50 000 habitants et plus équipées de salles de cinéma.

Un parc cinématographique plus dense à Bordeaux : 25 habitants par fauteuil, contre 59 sur l'ensemble du territoire.

114,3 milliers de séances sont organisées dans les cinémas bordelais en 2024, en hausse de 3,5 % par rapport à 2023 et de 15,3 % par rapport à 2015. Des hausses plus prononcées que celles observées sur l'ensemble du territoire hexagonal (respectivement +2,9 % et +10,2 %). Si la fréquentation enregistre un retrait plus sensible sur les dix dernières années que l'ensemble du territoire (-18,6 %, contre -11,6 %), la hausse des entrées à Bordeaux est légèrement supérieure sur un an (+1,6 %, contre +0,6 % au niveau national). À 1,9 million d'entrées en 2024, Bordeaux se place 5° des communes françaises, derrière Paris (17,4 millions), Lyon (3,5 millions), Lille (2,3 millions) et Marseille (2,3 millions). À noter que les séances bordelaises sont moins performantes qu'au niveau national. En moyenne, une séance enregistre 16,2 entrées en 2024 (21,2 au niveau national), en baisse par rapport à 2023

(-1,8 %, contre -2,2 % sur l'ensemble du territoire) et, de manière très significative, par rapport à 2015 (-29,4 %, contre -19,8 %).

Le public bordelais est toutefois un public plus cinéophile que la moyenne nationale avec 7,04 entrées par habitant (2,73 au niveau national) et se classe ainsi 22° des 122 communes de 50 000 habitants et plus équipées en salles de cinéma en termes d'indice de fréquentation. À noter que celui-ci est en forte baisse sur la décennie (9,12 entrées par habitant en 2015).

Au total, 13,9 M€ ont été enregistrés aux guichets des salles de cinéma bordelaises en 2024, un résultat en légère hausse par rapport à 2023 (+1,8 %, +1,0 % à l'échelle nationale) et en léger recul sur la décennie (-1,6 %), à contre-courant de ce qui est observé au niveau national (+1,2 %). La recette moyenne par entrée y est légèrement supérieure à 7,50 € en 2024, contre 7,42 € en France hexagonale, et suit la même évolution sur un an (+0,2 % à Bordeaux, +0,4 % au niveau national).

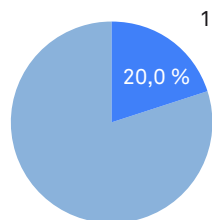
7,04 entrées par bordelais, 22° au classement des communes de 50 000 habitants et plus.

Un seul cinéma Art et Essai à Bordeaux

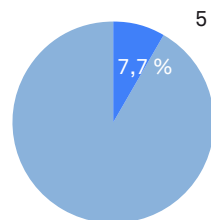
Avec un seul cinéma classé de 5 écrans, l'Utopia, le parc Art et Essai représente 20,0 % des établissements et 7,7 % des écrans bordelais, contre respectivement 62,8 % et 45,0 % au niveau national.

Parc Art et Essai en 2024

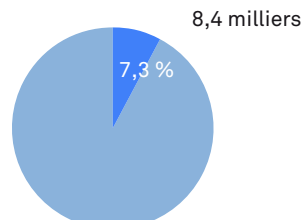
établissements



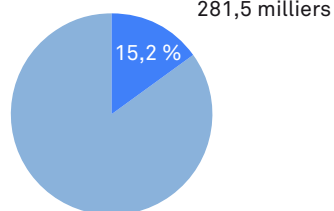
écrans



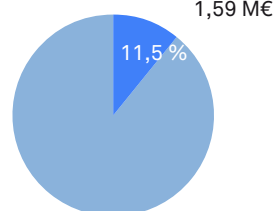
séances



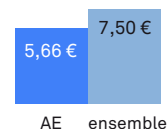
entrées



recettes TTC



RME TTC



Source : CNC.

La programmation à Bordeaux

Remarques méthodologiques

Les chiffres présentés dans cette partie ne concernent que les longs métrages cinématographiques. Le court métrage et le hors film (retransmissions sportives, captations de spectacles vivants ou œuvres audiovisuelles) en sont exclus.

Sont considérés comme en première exclusivité, les longs métrages nouvellement sortis en salles. L'ensemble des films nouveaux regroupe les œuvres ayant fait l'objet d'une sortie commerciale en France.

En 2024, les cinémas bordelais programment 1 244 films différents, soit 12,3 % des 10 090 films programmés sur l'ensemble du territoire, dont 527 en première exclusivité, soit 70,8 % des 744 films sortis pour la première fois sur les écrans français dans l'année.

Sur ces 527 films, 279 sont français, 82 américains, 86 européens et 80 d'une autre nationalité. Sur l'ensemble du périmètre des films en première exclusivité, 69,6 % des films français, 86,3 % des films américains, 74,1 % des films européens et 60,6 % des films d'autres nationalités ont fait l'objet d'au moins une séance dans un cinéma bordelais au cours de l'année.

Au sein des 1 244 films programmés, 743 sont des films recommandés Art et Essai (13,8 % de l'offre totale de films recommandés) dont 315 le sont en première exclusivité (75,2 % de l'offre de films recommandés en première exclusivité).

En 2024, la part de marché des films français enregistrée à Bordeaux est légèrement inférieure à celle observée au niveau national, à 42,7 %, contre 44,8 % pour l'ensemble du territoire hexagonal. Elle est légèrement supérieure à la moyenne des communes de 200 000 habitants ou plus hors Paris (41,5 %). Les films américains réalisent 35,7 % des entrées des cinémas bordelais, soit un niveau comparable à la moyenne nationale (36,3 %) et à celle des communes de 200 000 habitants ou plus hors Paris (36,8 %).

Le Comte de Monte-Cristo, film français, est premier au classement des films à Bordeaux, suivi de deux films américains, *Vice-versa 2* et *Dune : deuxième partie* et de deux autres films français, *L'Amour ouf* et *Un p'tit truc en plus*.

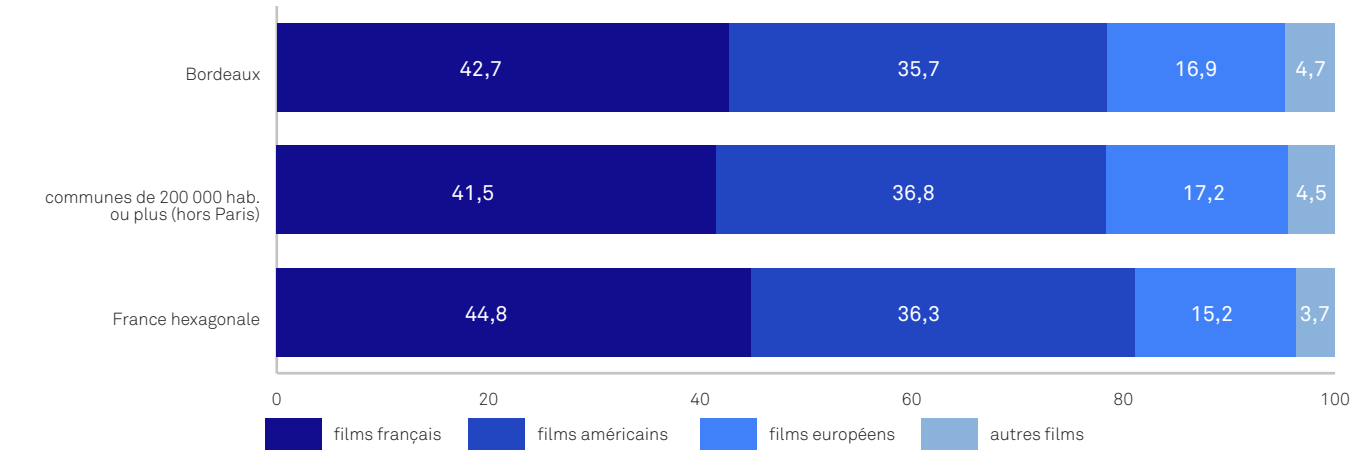
Les films Art et Essai totalisent 35,0 % des entrées totales à Bordeaux, une part de marché largement supérieure à celle observée sur l'ensemble du territoire (25,1 %) et, proche de la moyenne des communes de 200 000 habitants et plus hors Paris (33,9 %). Dans le top 5 de la fréquentation à Bordeaux, ne figure aucun film recommandé Art et Essai, le premier arrive en 10^e place, *Juré n°2*.

Top 5 à Bordeaux en 2024

titre	nationalité	sortie	entrées (milliers) ¹
<i>Le Comte de Monte-Cristo</i>	France	28/06/24	98,3
<i>Vice-versa 2</i>	États-Unis	19/06/24	68,3
<i>Dune : deuxième partie</i>	États-Unis	28/02/24	66,5
<i>L'Amour ouf</i>	France	16/10/24	63,5
<i>Un p'tit truc en plus</i>	France	01/05/24	58,2

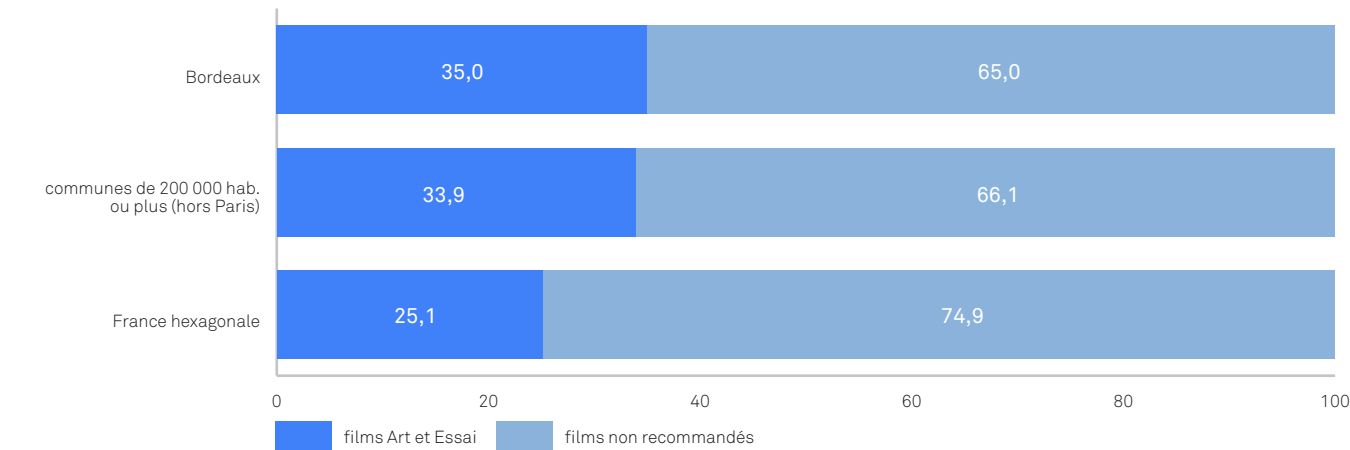
¹ Arrêtées au 31 décembre 2024.
Source : CNC.

Parts de marché en entrées selon la nationalité en 2024 (%)



Source : CNC.

Parts de marché en entrées selon la recommandation en 2024 (%)



Source : CNC.

Le public à Bordeaux

Remarques méthodologiques

Les résultats sont différents de ceux présentés dans l'étude sur le Public du cinéma ou dans le Bilan du CNC (chapitre 2.3) qui s'appuient sur une étude annuelle de cadrage réalisée auprès de 5 000 individus âgés de 3 ans et plus chaque année, pendant les mois de janvier et de février et qui porte sur la fréquentation de l'année précédente.

Dans ce chapitre, les données reposent sur une étude hebdomadaire réalisée en ligne, tout au long de l'année, auprès de 2 000 spectateurs âgés de 3 ans et plus étant allés au cinéma au cours des 7 derniers jours.

En 2024

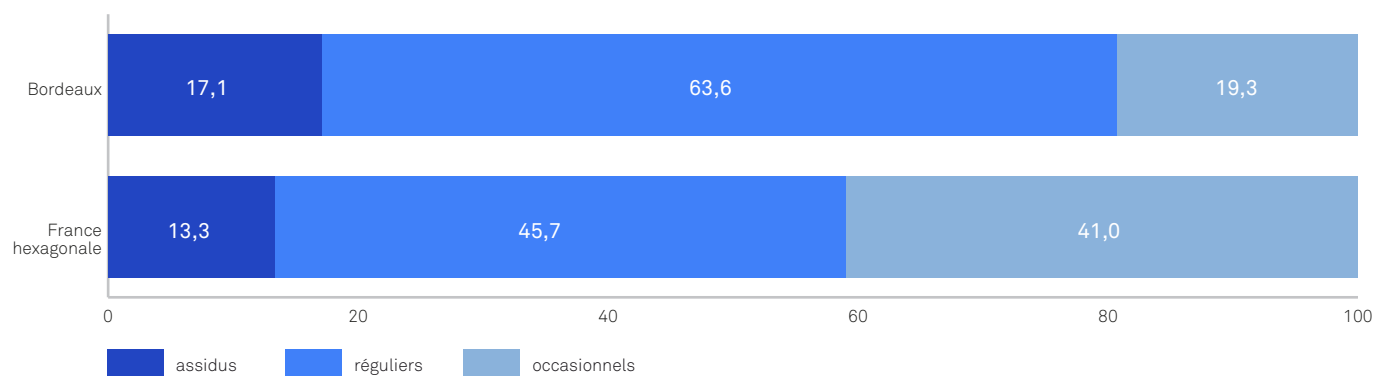


Un public bordelais jeune, masculin et régulier

Les hommes demeurent, et ce depuis 2016, sur-représentés dans le public des établissements bordelais en 2024, à 58,9 %, contre 52,9 % à l'échelle nationale. Cet écart est renforcé par le fait que les hommes ne représentent que 46,7 % de la population bordelaise, une part inférieure à la moyenne française (48,4 %).

En 2024, le public bordelais est caractérisé par sa jeunesse : près de la moitié a moins de 25 ans (46,6 %, contre 39,4 % à l'échelle du pays) et, plus précisément, un tiers a entre 15 et 24 ans (33,8 %, contre 21,0 %). Ces parts sont largement supérieures à celles observées sur l'ensemble de la population de la commune qui compte 33,5 % de moins de 25 ans (29,3 % en France hexagonale) et 19,9 % de 15-24 ans (11,8 % en France hexagonale). Inversement, les 35-49 ans et les 50 ans et plus sont proportionnellement moins présents dans les salles bordelaises que sur l'ensemble du territoire : respectivement 10,6 % contre 17,9 %, et 25,0 % contre 27,7 %.

Répartition selon l'habitude de fréquentation en 2024 (%)



5.7

Le cinéma à Lille

Le parc cinématographique à Lille

En 2024

 2,35 millions d'entrées -3,8 %	8,11 € TTC par entrée -1,4 %
19,03 M€ TTC de recettes -5,2 %	9,85 entrées par habitant

5° parc au niveau national en termes d'écrans

 4 établissements =	1 fauteuil pour 21 habitants
dont 2 multiplexes =	72,6 milliers de séances +4,1 %
47 écrans =	

Un parc identique sur longue période, mais une fréquentation en baisse sur dix ans à Lille

En 2024, Lille abrite 4 cinémas et 47 écrans, un parc qui n'a pas changé depuis la fermeture du mono-écran, Le Nouveau Siècle, en 2002. Deux multiplexes sont implantés à Lille, le Kinépolis de 23 écrans, le deuxième plus grand cinéma de France en termes d'écrans et de fréquentation derrière l'UGC Ciné Cité Les Halles de Paris, et l'UGC Ciné Cité Lille de 14 écrans. Lille compte un fauteuil pour 21 habitants, un parc cinématographique particulièrement dense au regard de la moyenne nationale (un fauteuil pour 59 habitants). La commune est ainsi 14° au classement des 122 communes de 50 000 habitants et plus équipées de salles de cinéma, y compris Paris.

Un parc cinématographique nettement plus dense à Lille : 21 habitants par fauteuil, contre 59 sur l'ensemble du territoire.

Les cinémas lillois ont organisé 72,6 milliers de séances en 2024, en hausse de 4,1 % par rapport à 2023 (+2,9 % au niveau national), mais en baisse de 12,7 % par rapport à 2015. Ce recul est contraire à la tendance observée sur l'ensemble du territoire (+10,2 %). À 2,35 millions en 2024, les cinémas lillois enregistrent un nombre d'entrées inférieur de 23,9 % par rapport à 2015, une baisse nettement plus importante que celle observée en France hexagonale (-11,6 %). Par rapport à 2023, la fréquentation à Lille recule de 3,8 %, quand elle progresse de 0,6 % au niveau national. Au global, les séances des cinémas lillois enregistrent des performances bien supérieures à la moyenne nationale, à 32,3 entrées par séance, contre 21,2 tous établissements confondus. À noter que cette performance recule sur la décennie : -12,9 % (37,1 entrées par séance en 2015), un recul toutefois plus contenu que sur l'ensemble du territoire (-19,8 %).

Le public lillois est sensiblement plus cinéophile que la moyenne, l'indice de fréquentation étant supérieur à la moyenne de la France hexagonale : à 9,85 entrées par habitant en moyenne, contre 2,73 au niveau national, en baisse sensible par rapport à l'avant crise (12,65 en moyenne sur la période 2017-2019, contre 3,13 au niveau national). Lille est ainsi 7° au classement des communes de 50 000 habitants ou plus (122 équipées). Au total, 19,0 M€ ont été enregistrés aux guichets des salles de cinéma lilloises en 2024, un résultat en baisse de 5,2 % par rapport à 2023 (+1,0 % au niveau national) et de 7,9 % sur la décennie (+1,2 % au niveau national). La baisse plus importante des recettes guichets comparée à la baisse de la fréquentation sur un an entraîne une légère baisse de la recette moyenne par entrée (-1,4 %), quand elle est relativement stable sur l'ensemble du territoire (+0,4 %). À noter que celle-ci progresse de 21,1 % sur la décennie (+14,5 % à l'échelle nationale). À 8,11 € en 2024, Lille est la 27° commune de 50 000 habitants et plus avec la recette moyenne par entrée la plus élevée de France hexagonale.

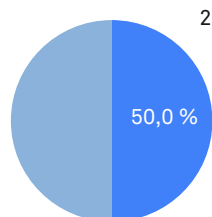
9,85 entrées par Lillois en 2024, 7° au classement des communes de 50 000 habitants et plus.

Une faible part de marché des cinémas Art et Essai à Lille

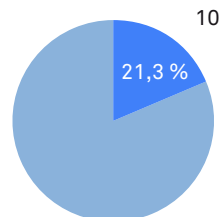
Deux cinémas (50,0 % du parc lillois) et 10 écrans (21,3 % du parc lillois) sont classés Art et Essai en 2024. Sur l'ensemble du territoire, le parc Art et essai représente 62,8 % des établissements et 45,0 % des écrans. La part de marché des cinémas classés est ainsi particulièrement faible à Lille : 20,6 % des séances (39,7 % à l'échelle nationale), 12,5 % des entrées (39,0 %) et 9,5 % des recettes (32,2 %).

Parc Art et Essai en 2024

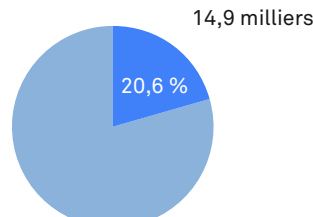
établissements



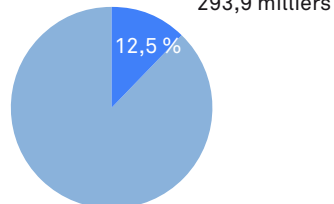
écrans



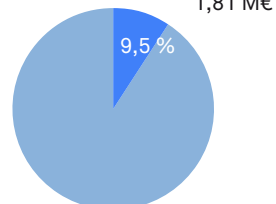
séances



entrées



recettes TTC



RME TTC



Source : CNC.

La programmation à Lille

Remarques méthodologiques

Les chiffres présentés dans cette partie ne concernent que les longs métrages cinématographiques. Le court métrage et le hors film (retransmissions sportives, captations de spectacles vivants ou œuvres audiovisuelles) en sont exclus.

Sont considérés comme en première exclusivité, les longs métrages nouvellement sortis en salles. L'ensemble des films nouveaux regroupe les œuvres ayant fait l'objet d'une sortie commerciale en France.

En 2024, les cinémas lillois programment 1 084 films différents, soit 10,7 % des 10 090 films programmés sur l'ensemble du territoire, dont 497 en première exclusivité, soit 66,8 % des 744 films sortis pour la première fois sur les écrans français dans l'année.

Sur ces 497 films, 248 sont français, 84 américains, 85 européens et 80 d'une autre nationalité. Sur l'ensemble du périmètre des films en première exclusivité, 61,8 % des films français, 88,4 % des films américains, 73,3 % des films européens et 60,6 % des films d'autres nationalités ont fait l'objet d'au moins une séance dans un cinéma lillois au cours de l'année.

Au sein des 1 084 films programmés, 611 sont des films Art et Essai (11,4 % de l'offre totale de films recommandés) dont 290 le sont en première exclusivité (69,2 % de l'offre de films recommandés en première exclusivité).

À 36,8 % en 2024, la part de marché des fims français enregistrée à Lille est inférieure à la moyenne des communes de 200 000 habitants et plus hors Paris (41,5 %) et encore davantage à la moyenne nationale (44,8 %). À l'inverse, celle des films américains est plus élevée à Lille (41,8 %) que dans l'ensemble des communes de 200 000 habitants et plus hors Paris (36,8 %) et sur l'ensemble du territoire (36,3 %).

Le Comte de Monte-Cristo, film français, est premier au classement des films à Lille, suivis du film américain *Vice-versa 2*, puis de deux films français, *Un p'tit truc en plus* et *L'Amour ouf* et d'un autre film américain, *Dune : deuxième partie*.

Les films Art et Essai totalisent 23,3 % des entrées totales de Lille, une part de marché légèrement en-dessous de la moyenne nationale (25,1 %) et encore davantage à la moyenne des communes de 200 000 habitants et plus hors Paris (33,9 %). Un résultat en lien avec le parc Art et Essai réduit sur la commune : 21,3 % des écrans classés et 12,5 % des entrées.

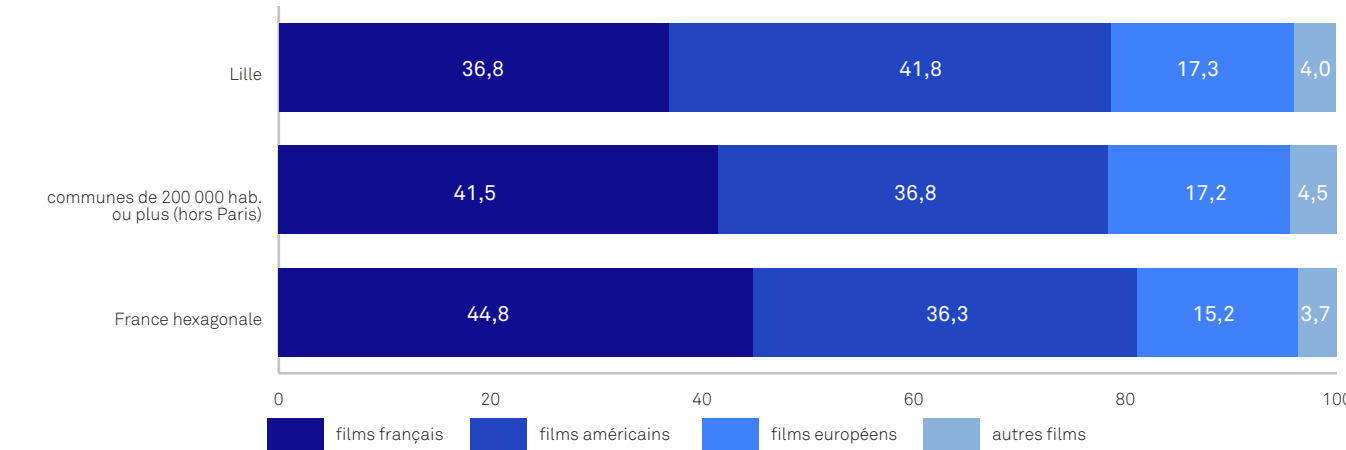
Au sein du top 5, aucun film n'est recommandé Art et Essai, le premier est 19^e, *Juré n°2*.

Top 5 à Lille en 2024

titre	nationalité	sortie	entrées (milliers) ¹
<i>Le Comte de Monte-Cristo</i>	France	28/06/24	137,3
<i>Vice-versa 2</i>	États-Unis	19/06/24	107,7
<i>Un p'tit truc en plus</i>	France	01/05/24	102,3
<i>L'Amour ouf</i>	France	16/10/24	73,5
<i>Dune : deuxième partie</i>	États-Unis	28/02/24	64,8

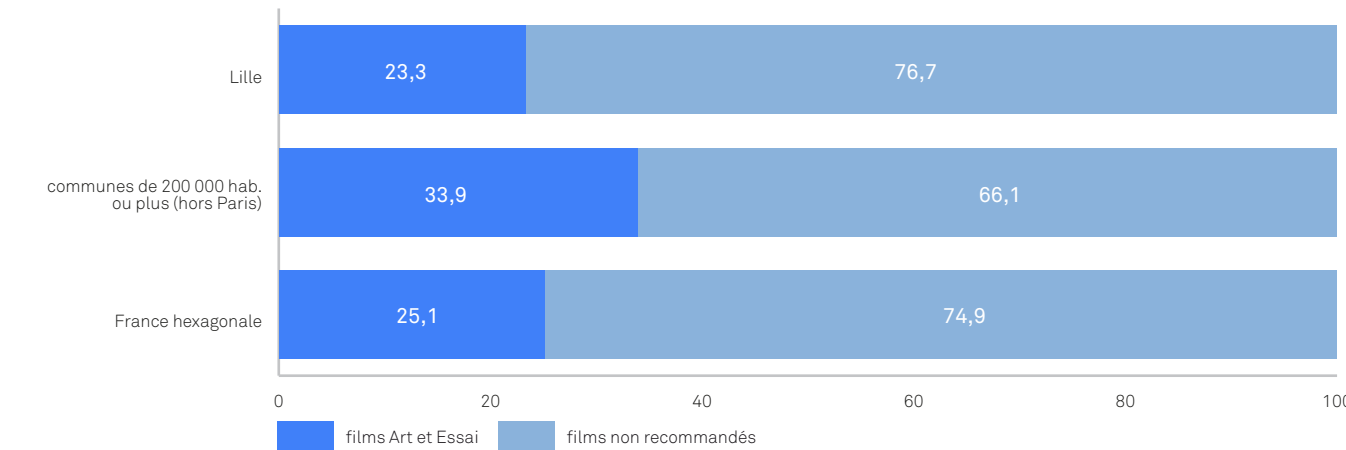
¹ Arrêtées au 31 décembre 2024.
Source : CNC.

Parts de marché en entrées selon la nationalité en 2024 (%)



Source : CNC.

Parts de marché en entrées selon la recommandation en 2024 (%)



Source : CNC.

Le public à Lille

Remarques méthodologiques

Les résultats sont différents de ceux présentés dans l'étude sur le Public du cinéma ou dans le Bilan du CNC (chapitre 2.3) qui s'appuient sur une étude annuelle de cadrage réalisée auprès de 5 000 individus âgés de 3 ans et plus chaque année, pendant les mois de janvier et de février et qui porte sur la fréquentation de l'année précédente.

Dans ce chapitre, les données reposent sur une étude hebdomadaire réalisée en ligne, tout au long de l'année, auprès de 2 000 spectateurs âgés de 3 ans et plus étant allés au cinéma au cours des 7 derniers jours.

En 2024

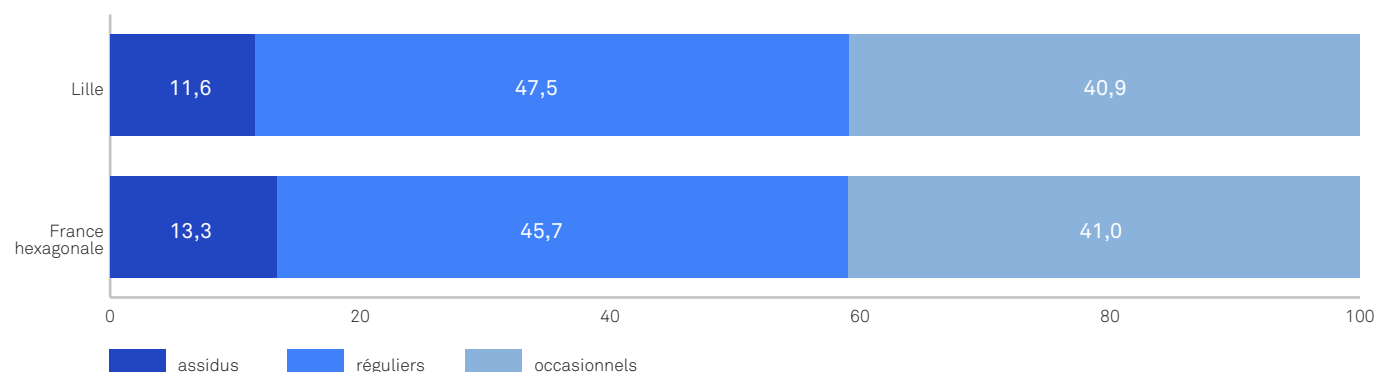


Un public lillois jeune, féminin et régulier

Bien que le public des établissements cinématographiques soit principalement masculin en France hexagonale, Lille se démarque avec une majorité de spectatrices (51,7 % du public, contre 47,1 % à l'échelle nationale). Il convient pourtant de noter que la population lilloise compte une part de femmes plus importante que d'hommes et similaire à l'ensemble du territoire (51,9 %, contre 51,6 %).

Les spectateurs lillois se distinguent également par leur jeunesse. 43,7 % d'entre eux ont moins de 25 ans, contre 39,4 % à l'échelle du pays. Cette prédominance de la tranche d'âge la plus jeune concorde avec la structure globale de la population : à Lille, 40,3 % de la population a moins de 25 ans, contre 29,3 % toutes régions hexagonales confondues. La différence se fait d'ailleurs davantage sur les 15-24 ans qui représentent 27,9 % du public, contre 21,0 % à l'échelle nationale, pour 25,6 % de la population, contre 11,8 % à l'échelle nationale. A contrario, les spectateurs de 50 ans et plus ne représentent que 20,9 % du public, contre 27,7 % tous établissements confondus, en lien avec la place qu'occupent les seniors dans l'ensemble de la population lilloise (23,3 %, contre 40,0 % sur l'ensemble du territoire hexagonal).

Répartition selon l'habitude de fréquentation en 2024 (%)



Les CSP- sont sur-représentées au sein du public lillois. En effet, la part de spectateurs appartenant à cette catégorie socioprofessionnelle y est plus importante (31,9 %, contre 28,1 % sur l'ensemble du territoire). Pourtant, Lille compte proportionnellement moins de CSP- dans sa population de 15 ans et plus que l'ensemble des régions hexagonales (21,3 %, contre 27,6 %). Au contraire, les inactifs constituent une part du public inférieure à la moyenne nationale (41,8 %, contre 46,9 %). Ils composent près d'un tiers de la population lilloise (32,6 %), contre un quart de la population française (24,8 %). Les retraités, notamment, ne comptent que pour 6,4 % du public, contre 11,4 % au niveau national. Cette plus faible part de retraités se retrouve à l'échelle de la population totale, puisque 13,9 % des Lillois sont retraités, contre 27,8 % à l'échelle nationale. Les CSP+, quant à elles, occupent une part similaire du public à l'échelle de la commune et du pays (26,4 %, contre 25,1 %).

Enfin, le public lillois a des habitudes de fréquentation proche de la moyenne. Près de la moitié des spectateurs sont réguliers (47,5 %, contre 45,7 % en France hexagonale). La part d'assidus est légèrement inférieure à Lille qu'à l'échelle du pays (11,6 %, contre 13,3 %). Les spectateurs occasionnels, quant à eux, représentent la même part que dans l'ensemble des communes (40,9 % à Lille, contre 41,0 % en moyenne).

5.8

Le cinéma selon la densité de population des communes hexagonales

Remarques méthodologiques
Données du recensement de la population de 2020
Le CNC s'appuie sur le recensement de 2020 pour ses analyses géographiques. Le recensement de 2020 est utilisé quelle que soit l'année d'exploitation à laquelle il est fait référence.

Grille communale de densité
La grille communale de densité de l'Insee propose un classement des communes des plus aux moins denses, des plus urbaines aux plus rurales. Cet indicateur permet de prendre en compte la densité des communes, mais aussi la répartition de la population sur le territoire de la commune, en tenant compte des différents espaces (non-habités ou, au contraire, avec une forte densité dans un espace restreint).

Cette grille se présente en 7 niveaux de densité, ici regroupé en 3 grands agrégats :

- Communes à forte densité
 - 1 : Grands centres urbains
 - 2 : Centres urbains intermédiaires
- Communes de densité intermédiaire
 - 3 : Ceintures urbaines
 - 4 : Petites villes
- Communes rurales
 - 5 : Bourgs ruraux
 - 6 : Rural à habitat dispersé
 - 7 : Rural à habitat très dispersé

2,1 % des communes rurales équipées d'un établissement cinématographique
En 2024, sur les 30 700 communes rurales du territoire hexagonal, 652 sont équipées d'au moins un cinéma, soit 2,1 % des communes rurales (4,8 % toutes communes confondues).
La part de communes équipées augmente avec leur densité. Les communes de densité intermédiaire sont ainsi 13,2 % à disposer d'au moins un établissement, et les communes à forte densité, 51,0 %. Cette tendance se vérifie également au sein même des communes rurales : 0,3 % des communes à habitat très dispersé étant équipées, contre 0,9 % des communes à habitat dispersé et 9,3 % des bourgs ruraux. Fait notable, les petites villes,

appartenant aux communes de densité intermédiaire, sont proportionnellement moins équipées que les bourgs ruraux (5,7 % de communes équipées, contre 9,3 %).
2,2 millions d'habitants des communes rurales disposent d'au moins un cinéma à proximité, soit 9,8 % de la population de ces zones, contre 28,7 % de la population des communes de densité intermédiaire (3,0 millions) et 80,7 % de celle des communes à forte densité (27,3 millions).

Près de 10 % de la population des communes rurales dispose d'au moins un cinéma dans sa commune.

Communes et populations équipées en salles de cinéma selon la densité communale en 2024

	communes existantes	communes équipées		population totale		population équipée	
		nombre	% du total	millions	%	millions	% de la pop. totale
communes à forte densité	1 292	659	51,0	33,819	50,9	27,305	80,7
grands centres urbains (1)	767	346	45,1	25,447	38,3	20,698	81,3
centres urbains intermédiaires (2)	525	313	59,6	8,373	12,6	6,608	78,9
communes de densité intermédiaire	2 828	373	13,2	10,437	15,7	2,990	28,7
ceintures urbaines (3)	886	262	29,6	3,997	6,0	2,170	54,3
petites villes (4)	1 942	111	5,7	6,439	9,7	0,820	12,7
communes rurales	30 700	652	2,1	22,218	33,4	2,188	9,8
bourgs ruraux (5)	5 070	472	9,3	10,366	15,6	1,845	17,8
rural à habitat dispersé (6)	18 364	160	0,9	10,157	15,3	0,326	3,2
rural à habitat très dispersé (7)	7 266	20	0,3	1,695	2,5	0,017	1,0
France	34 820	1 684	4,8	66,474	100,0	32,484	48,9

Source : CNC / Insee - Recensement 2020.

Stabilité du nombre de communes rurales équipées sur dix ans

Le nombre de communes rurales équipées diminue de 0,8 % sur un an, à 652 en 2024 contre 657 en 2023, seules zones à afficher un recul. Au global, le nombre de communes équipées est stable à 1 684, et notamment les communes à forte densité, à 659. Le nombre de communes de densité intermédiaire augmente, quant à lui, passant de 368 en 2023 à 373 en 2024.

Entre 2015 et 2024, le nombre de communes rurales équipées est relativement stable (652 en 2024, contre 653 en 2015). Cette évolution est contraire à celle observée sur l'ensemble du territoire (+2,0 %). La hausse du parc national est avant tout portée par les communes intermédiaires (+22 communes équipées, soit +6,3 %) et en particulier par les petites villes (+16 communes équipées, soit +16,8 %).

Communes équipées de salles de cinéma selon la densité communale

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
communes à forte densité	648	650	650	650	655	656	653	660	659	659
grands centres urbains (1)	338	341	340	340	343	344	342	348	345	346
centres urbains intermédiaires (2)	310	309	310	310	312	312	311	312	314	313
communes de densité intermédiaire	351	352	355	354	362	365	366	366	368	373
ceintures urbaines (3)	256	255	256	255	260	258	259	258	258	262
petites villes (4)	95	97	99	99	102	107	107	108	110	111
communes rurales	653	656	656	652	654	655	653	665	657	652
bourgs ruraux (5)	470	472	473	470	471	475	472	479	473	472
rural à habitat dispersé (6)	162	164	163	162	163	159	160	165	163	160
rural à habitat très dispersé (7)	21	20	20	20	20	21	21	21	21	20
France	1 652	1 658	1 661	1 656	1 671	1 676	1 672	1 691	1 684	1 684

Source : CNC / Insee - Recensement 2020.

Hausse sensible du nombre d'écrans actifs au sein des communes à forte densité sur la décennie

Sur dix ans, les communes rurales perdent 6 établissements (-0,9 %). À l'inverse, le nombre d'établissements sur le territoire hexagonal est en légère hausse, à +1,0 %, et est avant tout portée par les communes de densité intermédiaire, qui gagnent 23 cinémas (+6,4 %) à 384 en 2024, et plus précisément les petites villes (+15 cinémas, soit +15,5 % à 112 en 2024). Les communes à forte densité comptent 4 cinémas de plus entre 2015 et 2024 pour atteindre 1 003 établissements actifs.

En termes d'écrans, la hausse est largement portée par les communes à forte densité. Sur les 615 écrans supplémentaires dénombrés en 2024 par rapport à 2015, 453 se situent dans les communes à forte densité, 159 dans les communes de densité moyenne et 3 dans les communes rurales. Au sein de ces dernières, les communes rurales à habitat dispersé sont, par ailleurs, les seules à perdre des écrans sur dix ans (-4).

Établissements des communes selon la densité communale

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
communes à forte densité	999	1 004	1 003	1 004	1 002	993	984	1 001	1 006	1 003
grands centres urbains (1)	617	624	622	624	623	611	609	621	622	623
centres urbains intermédiaires (2)	382	380	381	380	379	382	375	380	384	380
communes de densité intermédiaire	361	364	367	365	371	376	377	378	381	384
ceintures urbaines (3)	264	265	266	264	268	268	269	268	268	272
petites villes (4)	97	99	101	101	103	108	108	110	113	112
communes rurales	672	675	676	671	672	672	669	682	671	666
bourgs ruraux (5)	480	481	483	478	479	483	478	486	480	480
rural à habitat dispersé (6)	171	173	172	171	171	166	168	173	169	165
rural à habitat très dispersé (7)	21	21	21	22	22	23	23	23	22	21
France	2 032	2 043	2 046	2 040	2 045	2 041	2 030	2 061	2 058	2 053

Source : CNC / Insee - Recensement 2020.

Écrans des communes selon la densité communale

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
communes à forte densité	4 214	4 293	4 353	4 420	4 510	4 491	4 537	4 623	4 647	4 667
grands centres urbains (1)	2 775	2 833	2 855	2 894	2 948	2 907	2 948	3 018	3 024	3 037
centres urbains intermédiaires (2)	1 439	1 460	1 498	1 526	1 562	1 584	1 589	1 605	1 623	1 630
communes de densité intermédiaire	737	758	768	774	808	839	861	865	881	896
ceintures urbaines (3)	453	456	460	464	490	504	522	524	530	542
petites villes (4)	284	302	308	310	318	335	339	341	351	354
communes rurales	789	790	792	789	796	797	794	810	799	792
bourgs ruraux (5)	575	575	578	576	577	582	578	589	583	582
rural à habitat dispersé (6)	193	194	193	191	197	192	193	198	194	189
rural à habitat très dispersé (7)	21	21	21	22	22	23	23	23	22	21
France	5 740	5 841	5 913	5 983	6 114	6 127	6 192	6 298	6 327	6 355

Source : CNC / Insee - Recensement 2020.

666 établissements parmi les communes rurales

En 2024, les communes rurales disposent de 666 établissements sur leur territoire. Ce nombre est en baisse de 0,7 % par rapport à 2023 (671 établissements), au troisième plus bas niveau depuis le relevé des données en 1996, devant 2014 (663) et 1996 (662). Les établissements et écrans des communes rurales représentent ainsi respectivement 32,4 % et 12,5 % du parc total (38,7 % des communes équipées). Ces parts sont de 18,7 % des établissements et 14,1 % des écrans pour les communes de densité intermédiaire (22,1 % des communes équipées) et de 48,9 % des établissements et 73,4 % des écrans pour celles à forte densité (39,1 % des communes équipées). Sur un an, les communes rurales perdent 5 établissements : stable dans les bourgs ruraux, -4 dans les communes à habitat dispersé et -1 dans les communes à habitat très dispersé. Dans le détail, 12 cinémas (10 mono-écrans, un cinéma de 2 et un de 3 écrans) ferment et, en parallèle, sept mono-écrans ouvrent. Même si le nombre d'écrans recule par rapport à 2023 (-7 à 792 en 2024), celui-ci se maintient dans la moyenne de la décennie (795) et en gagne trois par rapport à 2015 (789).

La moitié des mono-écrans et 79 % des circuits itinérants situés dans les communes rurales

Le parc cinématographique des communes rurales a la particularité d'être composé en très grande majorité de mono-écrans, 86,0 %, cette part tombant à 56,5 % dans les communes de densité intermédiaire et à 32,2 % dans les communes à forte densité (54,2 % au niveau national). À noter que l'intégralité des cinémas présents dans les communes rurales à habitat très dispersé sont des mono-écrans (84,2 % dans les bourg ruraux et 89,7 % dans les communes rurales à habitat dispersé). Au global, la moitié des mono-écrans (51,5 %) est située dans des communes rurales. Seulement deux multiplexes (cinémas de 8 écrans et plus) sont situés dans les communes rurales, uniquement dans les bourgs ruraux : le Méga CGR de 12 écrans à La Mézière

(35) et le Méga CGR de 8 écrans à Fontaine-le-Comte (86). Ils sont tous deux situés dans l'aire d'attraction d'une commune densément peuplée, Rennes pour La Mézière et Poitiers pour Fontaine-le-Comte. Les cinémas itinérants occupent également une place particulière au sein des communes rurales, avec 92 des 116 cinémas itinérants de France métropolitaine (79,3 %), jouant ainsi pleinement leur rôle de facilitateur d'accès au cinéma. Les cinémas itinérants représentent 13,8 % du parc cinématographique des communes rurales (5,7 % du parc national). 48 d'entre eux sont dans les bourg ruraux (10,0 % du parc de la zone), 35 dans les communes à habitat dispersé (21,2 %) et 9 dans les communes à habitat très dispersé (42,9 %).

Deux multiplexes et 92 circuits itinérants situés dans les communes rurales en 2024.

Les établissements Art et Essai représentent 62,8 % du parc national. Cette part est supérieure à la moyenne nationale dans les communes rurales (70,9 % d'établissements classés) et dans les communes à densité intermédiaire (69,0 %). Les communes à forte densité se situent, elles, en-dessous de la moyenne nationale (55,1 %). À noter que la part d'établissements classés est inférieure à 50 % dans les grands centres urbains (49,3 % du parc de ces communes) et les petites villes (47,3 % du parc).

Équipement des communes selon la densité communale en 2024

	établissements actifs							écrans actifs	fauteuils (milliers) ³	fauteuils par écran ³	habitants par fauteuil ³
	total	mono-écrans	% du total	multiplexes ¹	% du total	Art et Essai ²	% du total				
communes à forte densité	1 003	323	32,2	228	22,7	553	55,1	4 667	840	180	40
grands centres urbains (1)	623	225	36,1	153	24,6	307	49,3	3 037	561	185	45
centres urbains intermédiaires (2)	380	98	25,8	75	19,7	246	64,7	1 630	279	171	30
communes de densité intermédiaire	384	217	56,5	21	5,5	265	69,0	896	158	179	66
ceintures urbaines (3)	272	144	52,9	3	1,1	212	77,9	542	92	173	43
petites villes (4)	112	73	65,2	18	16,1	53	47,3	354	65	188	99
communes rurales	666	573	86,0	2	0,3	472	70,9	792	131	187	170
bourgs ruraux (5)	480	404	84,2	2	0,4	373	77,7	582	101	188	103
rural à habitat dispersé (6)	165	148	89,7	-	-	85	51,5	189	29	185	356
rural à habitat très dispersé (7)	21	21	100,0	-	-	14	66,7	21	2	155	914
France	2 053	1 113	54,2	251	12,2	1 290	62,8	6 355	1 129	181	59

¹ Établissements de 8 écrans et plus.
² Classement 2024 après appel.
³ Hors circuits itinérants.
Source : CNC / Insee - Recensement 2020.

Une fréquentation à un deuxième plus haut niveau historique dans les communes rurales

10,4 millions d'entrées sont réalisées dans les communes rurales en 2024, soit 5,7 % de la fréquentation totale, deuxième plus haut niveau historique en nombre d'entrées derrière 2019 (10,9 millions) et plus haute part historique. Elles enregistrent 57,1 M€ de recettes, soit 4,2 % des recettes totales.

Au global, la fréquentation cinématographique augmente de 0,6 % par rapport à 2023 et s'élève à 181,5 millions d'entrées. Cette hausse est portée par les communes rurales (+6,1 %) et les communes à densité intermédiaire (+4,7 %) ; la fréquentation dans les communes à forte densité étant relativement stable (-0,4 %).

La fréquentation dans les communes rurales, de retour à son niveau d'avant crise (-0,4 % à 10,4 millions en 2024).

Les communes rurales retrouvent presque leur niveau d'avant crise avec une fréquentation en très léger recul par rapport à la moyenne 2017-2019 (-0,4 %, -12,7 % sur le plan national), quand les communes de densité intermédiaires dépassent ce niveau (+1,8 %). À l'inverse, les communes à forte densité en sont toujours très éloignées (-15,3 %).

Sur la décennie, la fréquentation progresse de 9,1 % dans les communes rurales et de 10,5 % dans les communes intermédiaires, dans un contexte de baisse globale sensible (-11,6 %). Les communes à forte densité expliquent, à elle seule, la baisse : -15,4 %, et notamment les grands centres urbains (-19,5 %).

Résultats de fréquentation des communes selon la densité communale en 2024

	séances (milliers)	entrées		recettes guichets ¹		recette moyenne par entrée (€) ¹	indice de fréquentation ²	entrées par fauteuil ⁴	taux d'occupation des fauteuils ^{3 4}
		millions	%	M€	%				
communes à forte densité	7 090,5	147,86	81,5	1 126,57	83,6	7,62	4,37	176	12,0%
grands centres urbains (1)	4 812,8	103,51	57,0	809,93	60,1	7,82	4,07	184	12,2%
centres urbains intermédiaires (2)	2 277,7	44,34	24,4	316,64	23,5	7,14	5,30	159	11,6%
communes de densité intermédiaire	1 018,1	23,26	12,8	164,11	12,2	7,05	2,23	146	13,2%
ceintures urbaines (3)	549,5	12,42	6,8	77,58	5,8	6,25	3,11	133	13,7%
petites villes (4)	468,6	10,84	6,0	86,53	6,4	7,98	1,68	164	12,7%
communes rurales	467,0	10,40	5,7	57,12	4,2	5,49	0,47	70	11,7%
bourgs ruraux (5)	372,0	8,15	4,5	44,76	3,3	5,49	0,79	74	11,6%
rural à habitat dispersé (6)	88,2	2,07	1,1	11,55	0,9	5,59	0,20	56	11,8%
rural à habitat très dispersé (7)	6,8	0,18	0,1	0,68	0,1	3,74	0,11	38	13,9%
France	8 575,6	181,52	100,0	1 347,81	100,0	7,42	2,73	159	12,1%

¹ Toutes Taxes Comprises.

² Indice de fréquentation : rapport entre le nombre d'entrées et la population d'une zone géographique donnée.

³ Taux d'occupation des fauteuils : rapport entre le nombre d'entrées et le nombre de places disponibles, calculé en multipliant le nombre de séances par le nombre de fauteuils pour chaque écran.

⁴ Hors circuits itinérants.

Source : CNC / Insee - Recensement 2020.

Entrées selon la densité communale (millions)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
communes à forte densité	174,78	180,49	176,44	168,88	178,61	54,33	79,26	125,54	148,40	147,86
grands centres urbains (1)	128,52	131,81	128,00	121,77	127,87	39,43	56,77	89,74	105,03	103,51
centres urbains intermédiaires (2)	46,26	48,68	48,44	47,11	50,74	14,90	22,49	35,80	43,37	44,34
communes de densité intermédiaire	21,04	22,34	22,66	22,16	23,74	7,28	11,25	18,20	22,23	23,26
ceintures urbaines (3)	9,99	10,57	10,65	10,49	11,46	3,71	5,75	9,32	11,58	12,42
petites villes (4)	11,05	11,77	12,00	11,67	12,28	3,57	5,51	8,88	10,65	10,84
communes rurales	9,54	10,38	10,31	10,17	10,87	3,65	4,99	8,33	9,80	10,40
bourgs ruraux (5)	7,71	8,26	8,20	8,07	8,59	2,79	3,94	6,46	7,64	8,15
rural à habitat dispersé (6)	1,68	1,97	1,95	1,95	2,11	0,79	0,98	1,72	2,00	2,07
rural à habitat très dispersé (7)	0,14	0,16	0,16	0,16	0,17	0,07	0,08	0,14	0,16	0,18
France	205,36	213,20	209,41	201,21	213,22	65,26	95,50	152,07	180,43	181,52

Source : CNC / Insee - Recensement 2020.

Un faible indice de fréquentation dans les communes rurales, lié à un équipement nettement moins dense

En 2024, l'indice de fréquentation s'élève à 0,47 entrée par habitant dans les communes rurales, contre 2,73 entrées par habitant au niveau national. L'indice de fréquentation augmente avec la densité des villes et est particulièrement haut dans les communes à forte densité (4,37) et notamment dans les centres urbains intermédiaires (5,30). Le faible taux d'équipement des communes rurales peut notamment expliquer cet indice de fréquentation. Le nombre d'habitants par fauteuil, hors circuits itinérants qui y occupent une place importante comme vu précédemment, s'y élève à 170, contre 66 dans les communes de densité intermédiaire et 40 dans les communes à forte densité (59 au niveau national).

Le taux d'occupation des fauteuils, hors circuits itinérants, est moins élevé dans les communes rurales (11,7 %), que dans les communes à forte densité (12,0 %) et encore davantage dans les communes de densité intermédiaire (13,2 %, contre 12,1 % au niveau national). Le taux moyen des communes rurales est tiré vers le bas par les bourgs ruraux (11,6 %), quoique égal à celui dégagé par les centres urbains intermédiaires (11,6 %).

En 2024, le nombre moyen d'entrées par séance est assez homogène entre les différents niveaux de densité. Il atteint 22,8 dans les communes de densité intermédiaire, 22,3 au sein des communes rurales et 20,9 dans les communes à forte densité. C'est la première fois depuis 2008 que le nombre d'entrées par séance des communes rurales dépasse celui des communes à forte densité. Dans le détail, ce nombre est le plus bas dans les centres urbains intermédiaires (19,5 entrées par séance) et le plus haut dans les communes rurales à habitat très dispersé (26,7).

Une augmentation de la recette moyenne par entrée avec la densité communale

En 2024, la recette moyenne par entrée (RME TTC) s'élève à 7,42 € en France. Elle augmente avec la densité des villes : 5,49 €, en moyenne, dans les communes rurales, 7,05 € dans les communes de densité intermédiaire et 7,62 € dans les communes à forte densité. Dans le détail, elle est la plus élevée au sein des petites villes (7,98 €) et la plus faible au sein des communes rurales à habitat très dispersé (4,50 €).

La recette moyenne par entrée est la plus faible dans les communes rurales, à 5,49 €.

Voir aussi sur www.cnc.fr :

- les tableaux par zone géographique 2024

- les séries statistiques sur la géographie du cinéma

Glossaire

Catégories socio-professionnelles : regroupements de salariés qui exercent les mêmes fonctions. Elles sont divisées en trois catégories dans les statistiques du CNC :

- les CSP+ : individus exerçant une profession de catégorie supérieure (chefs d'entreprises, cadres et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires),
- les CSP- : individus exerçant une profession de catégorie inférieure (artisans, commerçants, ouvriers, employés, agriculteurs),
- les inactifs : individus n'exerçant pas d'activité professionnelle (retraités, élèves et étudiants, personnes sans emploi).

Etablissement et écran cinématographique actif : établissement et écran ayant transmis au moins un bordereau de recettes au CNC au cours de l'année.

Habitudes de fréquentation : déterminées par le nombre de visites au cinéma par an et par spectateur. Les spectateurs assidus vont au moins une fois par semaine au cinéma, les spectateurs réguliers y vont au moins une fois par mois (et moins d'une fois par semaine) et les spectateurs occasionnels au moins une fois par an (et moins d'une fois par mois). Les habitués du cinéma regroupent les assidus et les réguliers.

Indice de fréquentation : rapport entre le nombre d'entrées et la population d'une zone géographique donnée.

Multiplexes : établissements dotés de 8 écrans ou plus.

Population cinématographique : ensemble des individus âgés de 3 ans et plus étant allés au cinéma au moins une fois dans l'année.

Recette moyenne par entrée ou RME : elle est exprimée toutes taxes comprises et est calculée à partir des déclarations de recettes transmises chaque semaine par les exploitants au CNC. Elle résulte de la division de la somme des recettes réalisées aux guichets des salles de cinéma par le nombre d'entrées payantes enregistrées. La RME tient compte à la fois des entrées payantes hors abonnements illimités et des entrées réalisées dans le cadre de ces abonnements, pour lesquelles les recettes sont valorisées conformément aux prix de référence.

Taux d'occupation des fauteuils : rapport entre le nombre d'entrées et le nombre de places disponibles, calculé en multipliant le nombre de séances par le nombre de fauteuils pour chaque écran. Un taux d'occupation de 100 % pour un écran signifierait que pour toutes les séances programmées, tous les fauteuils seraient occupés. La capacité de la plupart des salles étant calibrée pour accueillir un maximum de spectateurs pour les séances de grande affluence, le taux d'occupation moyen d'une salle sur une année est généralement inférieur à 25 % : 94,7 % des écrans affichent un taux d'occupation inférieur à 25 % en 2024 (94,6 % en 2023 et 92,6 % en 2019).

Unité urbaine (ou plus communément agglomération) : ensemble d'une ou de plusieurs communes dont la plus grande partie de la population réside dans une zone bâtie d'au moins 2 000 habitants.

Les unités urbaines sont délimitées par l'INSEE en plusieurs étapes, sur la base du recensement de la population. La dernière délimitation, effectuée en 2010, est appuyée sur le recensement de 2009.

Sont identifiées tout d'abord les zones bâties atteignant plus de 2 000 habitants. Une zone bâtie est une zone constituée de constructions avoisinantes (à l'exclusion des bâtiments ou terrains servant à des buts publics, industriels ou commerciaux) formant un ensemble tel qu'aucune ne soit séparée de la plus proche de plus de 200 mètres. Dans chaque zone bâtie s'étendant sur

deux communes ou davantage, la ou les communes dont la population résidant dans la zone bâtie en question représente moins de la moitié de la population totale de la commune sont éliminées. Ne sont retenues ensuite que les zones bâties s'étendant sur deux communes au moins et dont la population atteint au minimum 2 000 habitants. Les communes touchées constituent alors une agglomération multicommunale. Toute commune appartenant à une agglomération multicommunale est réputée urbaine au sens de l'INSEE. Les communes n'appartenant pas à une agglomération multicommunale sont classées comme urbaines dès lors que le nombre d'habitants de la plus grande zone bâtie de la commune atteint au moins 2 000 habitants. Ces communes urbaines sont appelées villes isolées. Finalement, sont appelées unités urbaines aussi bien les agglomérations multicommunales que les villes isolées. Les communes n'appartenant pas aux unités urbaines ainsi définies sont appelées communes rurales.

les dossiers du CNC
n° 349 – septembre 2025
Géographie du cinéma 2024

une publication du
Centre national du cinéma
et de l'image animée
291 boulevard Raspail –
75675 Paris Cedex 14
www.cnc.fr

directeur de la publication
Gaëtan Bruel

direction des études, des statistiques
et de la prospective
tél : 01 44 34 38 26 – despro@cnc.fr

direction de la communication
tél. 01 44 34 38 83

comité éditorial et rédactionnel
Timothé Césa, Pierre-Yves Gautier, Sophie Jardillier, Cécile Lacoue, Louise Pfirsch,
Floriane Zanella

conception graphique
c-album

Sauf mention particulière, toute reproduction partielle ou totale des informations
diffusées dans cette publication du CNC est autorisée
sous réserve d'indication de la source.

Dépôt légal à parution
Commission paritaire n°122- ADEP
ISSN 1551-0358



Géographie du cinéma 2024
N°349 – septembre 2025

une publication
du Centre national du cinéma
et de l'image animée
291 boulevard Raspail
75675 Paris Cedex 14
www.cnc.fr

direction des études,
des statistiques
et de la prospective
tél. 01 44 34 38 26
despro@cnc.fr

direction
de la communication
tél. 01 44 34 38 83

